

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 15 FÉVRIER 2021 À 19 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

**2. AGGLOMÉRATION**

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2021
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2021
  - 2.2.1. Orientations du conseil
  - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapports des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. Adoption - Règlement 2021-185-1 modifiant le règlement de tarification pour l'exercice financier 2021

**4. FINANCES**

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Aide financière à David La Rue, patineur de vitesse longue piste et membre de l'équipe nationale
- 4.3. Aide financière à Léa-Jeanne Tremblay, athlète élite de patinage synchronisé
- 4.4. Subvention au club de Boulingrin pour maintien de l'actif

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Embauche du chef de service de la comptabilité et trésorier adjoint
- 5.3. Embauche - Chef du service de l'urbanisme, des permis et inspections

- 5.4. Réorganisation de la structure au niveau des approvisionnements
- 5.5. Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'employé 0002
- 6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**
  - 6.1. Adjudication du contrat 20ENV06 - mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques
  - 6.2. Reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert
  - 6.3. Honoraires supplémentaires - services professionnels pour l'élaboration de la révision réglementaire d'urbanisme - contrat 19UPI01
  - 6.4. Approbation des systèmes de pondération et d'évaluation des offres pour l'année 2021 - contrats de services professionnels
  - 6.5. Entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'Association de soccer de Saint-Lambert
- 7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1. Nomination d'un membre du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert
  - 7.2. Nomination au comité consultatif culturel
  - 7.3. Entente de partenariat avec la CDE de Saint-Lambert et La grande fête
  - 7.4. Octroi d'une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour l'utilisation du Centre des loisirs pour l'année 2021
  - 7.5. Mise à sens unique sur la rue Osborne et ajout d'interdiction de stationnement
  - 7.6. Vente de lots à Ma deuxième Maison à moi
- 8. **URBANISME**
  - 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020
  - 8.2. Demandes de dérogations mineures
    - 8.2.1. Demande de dérogations mineures - 1461, avenue Victoria (district 4)
    - 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 263, rue Elm (district 5)
  - 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
    - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1461, avenue Victoria (district 4)
    - 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 263, rue Elm (district 5)
    - 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 273, avenue de Stanley (district 5)
    - 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 43, avenue Edison (district 5)

8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 430, rue Saint-Thomas (district 3)

8.4. Dépôt du nouveau projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (90 minutes)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 12 février 2021

La greffière de la Ville,

Me Martine Savard



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

### **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

---

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3)

### **Approbation des procès-verbaux**

---

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 28 janvier, 1<sup>er</sup> février et 3 février 2021.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 18 janvier 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absent :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1

Sont également présents :

Martine Savard, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-01-01)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 sous réserve du retrait du point 4.3 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Bernard Rodrigue.

AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue  
appuyé par le conseiller L. Blancquaert

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, sous réserve du retrait des points 7.1 et 7.3, en plus du point 4.3.

La résolution amendée est soumise au vote:

Votent pour : les conseillers B. Rodrigue, B. Marcotte, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre : Le conseiller P. Glorieux

La résolution est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2021-01-02)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du mois de décembre 2020

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ainsi que les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

---

Mot du maire

#### **BONNE ANNÉE 2021**

- Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter à tous une très bonne nouvelle année remplie de santé et de bonheur.
- Souhaitons-nous également que la pandémie nous donne un répit et que nous puissions retrouver une vie plus normale.
- D'ici là, nous sommes prêts à suivre la situation et à continuer à vous offrir les meilleurs services possible que les circonstances nous permettront.

#### **ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19**

- Afin de nous conformer aux nouvelles exigences gouvernementales, nous avons adapté notre offre de service depuis le 9 janvier dernier, et ce, jusqu'au 8 février.
- Toutes les installations et les parcs ferment au plus tard à 19 h 30 afin de respecter le couvre-feu en vigueur.

- Vous pouvez y pratiquer vos activités à condition de respecter les mesures de distanciation avec toute personne ne faisant pas partie de votre bulle familiale.
- À la bibliothèque, le prêt sans contact se poursuit, mais nous avons décidé d'offrir en plus des aires de travail sur rendez-vous aux étudiants dans le but de les aider dans leur réussite scolaire.
- Les activités libres à la piscine et à l'aréna sont malheureusement suspendues.
- Finalement, les services administratifs continuent d'être offerts à distance, mais vous pouvez dorénavant obtenir sur rendez-vous des services en personne pour certaines demandes urgentes.

### **ACTIVITÉS VIRTUELLES**

- Il est important pour nous de vous offrir des moments de détente, d'amusements et de découvertes, et ce, encore plus dans ce contexte de pandémie.
- Puisque la tenue de cours en présentiel à l'intérieur n'est toujours pas autorisée, nous avons pris la décision de vous offrir cet hiver une session d'activités de loisirs et un programme d'activités culturelles qui auront lieu majoritairement de façon virtuelle.
- Peu importe l'évolution de la situation, il sera ainsi possible de tenir l'ensemble de ces activités jusqu'à la fin.
- Les inscriptions sont en cours depuis ce matin. Vous trouverez toutes ces activités sur notre site Internet.
- Nous espérons que vous serez nombreux à y participer!

### **PATINOIRES EXTÉRIEURES**

- Tout comme vous, nous avons bien hâte que les patinoires extérieures soient ouvertes.
- Notre équipe entretient quotidiennement l'ensemble des patinoires de la municipalité et respecte la procédure à la lettre.
- Malheureusement, les conditions météorologiques particulièrement douces que nous avons connues depuis le retour des fêtes ne permettent pas pour le moment d'obtenir une glace d'assez bonne qualité et sécuritaire.
- Nous annoncerons leur ouverture dès que ce sera possible.
- J'en profite pour vous rappeler que les deux terrains de golf offrent des pistes de ski de fond que nos équipes entretiennent aussi régulièrement.
- Nos parcs vous offrent la possibilité de profiter des joies de l'hiver. Profitez-en avec cette belle neige.

### **BUDGET 2021**

- En décembre dernier, nous avons adopté le budget pour l'année 2021 à la majorité.
- Vous retrouverez toutes les informations pertinentes à sa compréhension sur notre site Internet, incluant la présentation diffusée lors de cette séance.
- Un dossier vous expliquant les faits saillants sera également disponible dans le prochain magazine municipal.

## CLIMAT DE RESPECT

- L'Union des Municipalités du Québec est témoin de plus en plus de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard d'élus municipaux.
- L'intimidation et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités sont inadmissibles.
- En plus de blesser des individus, elle nuit à l'image de la fonction politique et compromet l'engagement de futurs candidats dans la sphère publique.
- C'est pour cette raison que l'Union des Municipalités du Québec lance une campagne ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
- Je compte bien répondre à cette invitation, car pour moi, c'est une priorité que notre climat de travail soit respectueux, ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons pas avoir d'opinions divergentes.
- Bien au contraire, un débat d'idées permet une démocratie saine, mais ces échanges doivent se faire sans diffamation, médisance ou agressivité envers les autres, autant de la part des élus que des citoyens.

Le conseiller B. Rodrigue n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

Le conseiller L. Blancquaert n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 54 et se termine à 20 h 10.

La conseillère J. Bourgoïn n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

### Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 10 décembre 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2021-01-03)

---

### Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2020, à 16 h et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2020 à 16 h;

6.1 Adjudication du contrat APP-20-206 (2018-GEN-629) pour les travaux de mise à niveau du système de régulation de la station Lafrance (SD-2020-3425);

6.2 Adjudication du contrat APP-20-161 (ÉQ-19-25A) pour l'exécution de travaux d'aménagement de véhicules utilitaires sport, utilisés par le Service de police et le Service de sécurité incendie (SD-2020-3638);

6.3 Adjudication du contrat APP-20-203 (2020-GDE-540) pour l'exécution de travaux de nettoyage par camion écurier et unité sous vide pour l'entretien des ouvrages d'agglomération de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3668);

8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et le Centre de valorisation du bois urbain concernant le projet Mise en place des conditions favorables à la valorisation du bois privé (SD-2020- 3658);

8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la ville de Longueuil et le Centre de bénévolat de la Rive-Sud concernant la gestion du Programme d'appels automatisés s'adressant aux aînés et aux personnes handicapées isolées (PAIR) (SD-2020-1748);

8.3 Addenda 1 à la convention en matière de traitement des matières résiduelles organiques intervenue entre la Ville et la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. concernant le traitement des matières organiques provenant des collectes municipales effectuées sur le territoire de l'agglomération (SD-2021-0007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-01-04)

---

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert, et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Philippe Glorieux : Office municipal d'habitation de Longueuil;
  - Loïc Blancquaert : Commission sur l'environnement.
- 

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) suite à la dernière séance du conseil.

---

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement concernant la tarification des activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021

La conseillère Bourgoïn donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement modifie les tarifs imposés pour les permis de construction ainsi que les vignettes de stationnement.

Le projet de règlement est déposé.

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier adjoint, couvrant la période du 21 novembre 2020 au 31 décembre 2020 pour les sommes respectives de 3 444 794,94 \$ et 1 170 009,68 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

(2021-01-05) Identification des projets en matière de technologie de l'information devant être réalisés en 2021

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la ville prévoit une liste de projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en 2021;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa reconstitution en 2006, la ville est associée à la Ville de Brossard en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des technologies de l'information de la Ville de Brossard demande à la ville d'identifier les projets devant être réalisés en 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'IDENTIFIER les projets suivants à être réalisés en matière de technologie de l'information pour l'année 2021:

Caméras et micros pour les postes actuels	5 500\$
Audit de sécurité	5 000\$
Acquisition de 2 serveurs pour la téléphonie	3 300\$
Postes de travail (1/6) - 18 clients légers à 600\$/ch.	10 800\$
Portables - 4 à 1 500\$/ch.	6 000\$
Remplacement d'imprimantes désuètes	10 100\$
Remplacement du module dette	17 200\$
Imprévus	20 900\$
Total	78 800\$

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 78 800\$ à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Bernard Rodrigue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-06)

Aide financière aux organismes dans le contexte de pandémie

CONSIDÉRANT que la ville désire offrir un soutien financier pour aider les personnes vulnérables à passer à travers la crise du Covid-19;

CONSIDÉRANT que nous avons, au sein de notre communauté, des organismes capables d'apporter de l'aide à nos citoyens.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ACCORDER une aide financière aux organismes suivants, oeuvrant sur le territoire de la ville à savoir:

- la Traversée, un montant de 4 000 \$;
- Moisson Rive-Sud, un montant de 3 000 \$; et
- le Centre de bénévolat de la Rive-Sud, un montant de 3 000 \$.

D'IMPUTER la dépense totale de 10 000 \$ au poste budgétaire 02-111-00-971.

PROPOSITION TECHNIQUE (art. 32 du règlement 2015-125)

Il est proposé par le conseiller L. Blancquaert  
appuyé par la conseillère B. Marcotte

DE RETIRER ce point de l'ordre du jour.

La séance est suspendue de 20 h 32 à 20 h 36.

La proposition technique est soumise au vote:

Votent pour: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

La proposition technique ayant été rejetée à la majorité, le vote est demandé sur la résolution principale.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 25 novembre 2020 au 6 janvier 2021.

---

(2021-01-07)

### Rapport d'évaluation de rendement du directeur général et contrat d'embauche - conseillère Marcotte

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.\*\*\**

CONSIDÉRANT que l'une des fonctions du Conseil municipal est celle de l'évaluation de la performance du directeur général ;

CONSIDÉRANT que le directeur général est nommé par le Conseil municipal qui le rend imputable de l'ensemble des opérations ainsi que de l'atteinte des résultats et des objectifs stratégiques ;

CONSIDÉRANT que c'est au Conseil municipal que le directeur général doit rendre des comptes ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation du rendement de la direction générale devrait se faire annuellement, en fonction des objectifs et des indicateurs de réussite établis ;

CONSIDÉRANT que les étapes d'une évaluation prévoient la révision de la description de poste et des responsabilités ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite assumer son rôle de façon responsable en appliquant les principes d'une saine gouvernance.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DEMANDER au maire de déposer au conseil municipal, dans les 30 jours suivant l'adoption de cette résolution, des copies de tous les rapports d'évaluation de rendement du directeur général incluant les critères, buts et objectifs qui ont été réalisés pour les années 2018, 2019 et 2020;

D'OBTENIR une copie des documents d'embauche du directeur général.

Immédiatement après la lecture de la proposition, le conseiller Rodrigue déclare qu'il s'abstient de voter parce qu'il est en litige avec le directeur général.

Votent pour: les conseillers Blancquaert et Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

#### REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Rodrigue s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition.

---

(2021-01-08)

#### Nomination du directeur des finances et trésorier

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Robert Belliveau à titre de directeur des finances et trésorier en décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt du trésorier adjoint, Monsieur Maxime Marquis à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE NOMMER Monsieur Maxime Marquis au poste de directeur des Finances et Trésorier au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller B. Rodrigue.

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2021-01-09)

#### Renouvellement des contrats d'assurances 2020-2021 - Fonds de garantie responsabilité et biens

CONSIDÉRANT que la ville est partie, avec d'autres municipalités, à une entente de regroupement conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025, pour l'acquisition de polices d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance de dommages pour les municipalités du regroupement

Varennnes/Sainte-Julie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'UMQ a autorisé l'octroi pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance de dommages du regroupement Varennnes/Sainte-Julie à la société BFL Canada;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE RENOUVELER les contrats d'assurances de dommages de la ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 auprès des différents assureurs par l'entremise du courtier d'assurances BFL Canada inc.;

D'AUTORISER le versement de la prime de la ville, soit 75 771,75 \$ au mandataire des assureurs, soit BFL Canada inc. pour le renouvellement de la couverture des assurances de dommages;

D'AUTORISER le paiement à l'Union des municipalités du Québec de 81 041,14 \$, taxes comprises, incluant la somme de 63 434 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022, ainsi que la somme de 16 080 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02-191-00-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-01-010)

---

Fourniture et livraison de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-07-195 ayant pour objet UMQ-Regroupement d'achat de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE le contrat n° 20ENV07 ayant pour objet la fourniture et la livraison en 2021 de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles avec l'entreprise *IPL North America Inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente dont la période s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021; la valeur du contrat étant estimée à 113 315,62 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout autre document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-11) Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

ATTENDU QUE la Ville a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) et que le projet déposé pour le renouvellement de conduites a été approuvé officiellement le 12 juin 2020;

ATTENDU QUE la ville doit, pour maintenir les crédits réservés aux fins de l'aide financière, signer le protocole dans les 60 jours suivant la réception de l'entente.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 - Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert à un organisme à but non lucratif (OBNL)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-12) Finaliste - Oeuvre d'art au carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE, lors de la conception du carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside, il avait été prévu d'y installer une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2018, le conseil a adopté la Politique de gestion et d'acquisition d'œuvres d'art, de patrimoine et d'art public qui établit des balises en matière d'intégration d'œuvres d'art monumentale;

CONSIDÉRANT QUE la Division des arts et de la culture, de concert avec la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, a procédé au lancement d'un appel de propositions visant l'acquisition d'une œuvre d'art devant être installée au milieu du carrefour giratoire, en conformité avec la *Politique*;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 2020-10-191 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation complète de ce projet;

CONSIDÉRANT que les Fêtes du 150e anniversaire de la Ville de Saint-Lambert ne financeront pas le projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire et que la Ville devra assumer le coût total de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER la proposition artistique de Madame Joelle Morosoli pour le projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 83 000 \$ (en sus des taxes) à Madame Joelle Morosoli pour la confection, le transport et l'implantation de l'oeuvre;

D'AUTORISER une dépense totale de 3 000 \$ (exempt de taxes) en guise d'honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette devant le comité de travail, à savoir Monsieur André Dubois, Madame Joelle Morosoli et Madame Magali Thibault Gobeil; et

D'IMPUTER les dépenses de 98 429,25 \$ à même le fonds d'immobilisations.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Entente avec la corporation de développement économique de Saint-Lambert et La grande fête

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-13)

Vente de lots à Ma deuxième Maison à moi

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme *Ma Deuxième Maison à moi*;

CONDIDÉRANT le projet de l'OBNL de réinvestir les produits de la vente du 240, avenue Saint-Laurent dans son établissement situé au 80, avenue Bétournay;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu une bonne acceptabilité sociale et que le plan PIIA est approuvé.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE VENDRE à Ma Deuxième Maison à moi une partie du lot 5 974 599 ainsi que les lots 5 974 601 et 5 974 602 au prix de 27 582,78 \$. (2 \$ le pied carré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-14)

Nomination de membres au comité de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes vacants au sein du comité de développement durable et d'environnement en remplacement de Madame Francine Marsolais et Monsieur Sushil Handa;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 de la *Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc*, la durée des mandats des membres des comités municipaux est de 24 mois, et ce, débutant en janvier.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE NOMMER Madame Claudette Gagnon et Monsieur Fabien Cichonski à titre de membres du comité de développement durable et d'environnement pour un mandat de 24 mois, à compter du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 ainsi que des procès-verbaux des séances extraordinaires du 24 novembre 2020 et du 2 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2021-01-15)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 896, boulevard Queen (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 896, boulevard Queen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-16)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 210, avenue des Pyrénées (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-12-383);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 210, avenue des Pyrénées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-17)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue du Pas-de-Calais (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades pour l'immeuble situé au 105, rue du Pas-de-Calais, à la condition suivante :

- les colonnes en bois donnant sur la galerie avant doivent être peintes de la même couleur que le revêtement d'aluminium.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-18)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 55, rue Riverside (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades pour l'immeuble situé au 55, rue Riverside pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.1 et 3.8 du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir:

- les caractéristiques architecturales de construction doivent s'harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert ( l'article 3.1 g);
- les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité (article 3.1 i));
- les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité; (article 3.8 b) iv));
- les modifications proposées s'intègrent peu avec l'architecture du cadre bâti environnant; (article 3.8 a) ii));
- la brique d'argile existante devrait être restaurée ou remplacée par une nouvelle brique d'argile de couleur et de format similaire à l'existant; (article 3.8 b) i)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-19)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 484, avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 484, avenue Wickham, à la condition suivante :

- les deux nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage doivent être centrées avec les portes de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-20)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 475, avenue Curzon (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 475, avenue Curzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-21)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 235, rue Logan (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 235, rue Logan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-22)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 435, rue de Rutledge (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 435, rue Rutledge, aux conditions suivantes :

- Le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement doit être retiré;
- L'élévation latérale gauche de l'agrandissement doit être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt - Nouveaux projets de Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et nouveaux projets de règlements d'urbanisme

La greffière procède au dépôt des nouveaux projets de Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et des nouveaux projets de règlements d'urbanisme, lesquels sont mentionnés ci-dessous:

- PPU centre-ville de Saint-Lambert;
- PPU secteur central du boulevard Wilfrid-Laurier;
- PPU secteur Saint-Charles;
- Règlement de construction;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur les permis et certificats; et
- Règlement de zonage.

---

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 11 et se termine à 21 h 39.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 40 à 22 h 15.

M. Rodrigue n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 15.

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 28 janvier 2021 à 20 h en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont également présents :

Martine Savard, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-01-23)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021 sous réserve d'intervertir les points 3 et 4 comme suit:

3. Période de questions (sujet à l'ordre du jour);
4. Avis de motion du règlement 2021-184-1 relatif à la taxation 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Période de questions (sujet à l'ordre du jour)

Cette période de questions débute à 20 h 04 et se termine à 20 h 09.

---

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2020-184 relatif à la taxation 2021

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant à modifier le Règlement 2020-184 relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2021 sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à suspendre l'application de la pénalité prévue à l'article 11 du règlement pour la période du 8 février au 31 mars 2021.

Le projet de règlement 2021-184-1 est déposé.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20 h 11.

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Martine Savard, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-02-24)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Période de questions (sujet à l'ordre du jour)

Aucune question n'a été soumise lors de cette séance.

---

(2021-02-25)

#### Adoption - Règlement 2021-184-1 relatif à la taxation 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Philippe Glorieux et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de suspendre, pour la période du 8 février au 31 mars 2021, la pénalité de 5% par an prévue à l'article 11 du règlement 2020-184, laquelle est normalement ajoutée au montant des taxes et compensations qui demeurent impayées à l'expiration du délai fixé pour le paiement;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le Règlement 2021-184-1 visant à modifier le règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-02-26)

Fixation du taux d'intérêt sur les taxes foncières impayées

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-003 adoptée par le conseil le 5 janvier 2015 fixant le taux d'intérêt à 7% l'an sur les taxes et les créances impayées;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉCRÉTER que les taxes foncières impayées porteront intérêt à raison de 0% par an pour la période du 8 février au 31 mars 2021;

DE DÉCRÉTER que la présente résolution a préséance sur la résolution 2015-01-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 19 h 15.

---

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 3 février 2021 à 19 h en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont absents :

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est également présente :

Martine Savard, greffière

---

#### Ouverture de la séance

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-02-27)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Période de questions (sujet à l'ordre du jour)

Le maire fait mention que le document à l'ordre du jour de la séance est assujéti à une clause de confidentialité; il ne répondra donc pas aux questions soumises qui portent sur le contenu de ce document. Il invite les personnes intéressées à adresser leurs demandes au Service du greffe de la Ville qui y donnera le suivi approprié suivant les dispositions applicables de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

---

(2021-02-28)

Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'employé 0002

ATTENDU QUE l'Employé 0002 est à l'emploi de la Ville depuis le 5 avril 1993;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2019, la firme Altifica concluait que l'Employé 0002 avait été victime de harcèlement psychologique de la part d'un conseiller municipal;

ATTENDU QUE les Parties ont entrepris des pourparlers dans le cadre d'une conciliation afin de résoudre l'ensemble de leurs différends et que suite à cette conciliation, elles en sont venues à une entente de principe;

ATTENDU QUE cette entente de principe prévoit que l'Employé 0002 et la Ville mettent un terme définitif à l'ensemble des différends, passés, présent et futurs, les opposant sans l'intervention des tribunaux par la conclusion d'une transaction;

ATTENDU QUE les services de l'Employé 0002 ne sont plus requis en date du 30 juin 2021;

ATTENDU QUE l'Employé 0002 établit la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, comme étant la date de la prise de sa retraite;

ATTENDU toutes les circonstances de cette affaire.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'entériner l'entente et transaction à intervenir entre la Ville et l'employé 0002, jointe au sommaire décisionnel SD-20211359 relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier en date du 30 juin 2021.

D'autoriser le maire à donner effet à la présente résolution et à signer l'acte de quittance et transaction jointe au sommaire décisionnel SD-20211359.

D'imputer la dépense au fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn et D. Bowles.

Vote contre: le conseiller F. Le Chatelier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 19 h 13.

---

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

### **Suivi des dossiers de la séance précédente**

---

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

### **Mot du maire**

---

Le mot du maire suivra dès réception.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour  
(30 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2021**

---

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

### (2.2.1) **Orientations du conseil**

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 18 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2021, à 16 h;

2.3 Approbation de la recommandation CHL-2020-001 concernant le projet Habitation communautaire Longueuil (HCL) – Taschereau (SD-2020-3676);

2.4 Approbation de la recommandation CHL-2020-002 concernant le projet L'appartenance (SD-2020-3676);

2.5 Approbation de la recommandation CHL-2020-003 concernant le projet Vauquelin (SD-2020-3676);

2.7 Mandats annuels donnés aux commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021 (SD-2020-3712);

4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 janvier 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0227);

4.2 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2021 (SD-2021-0170);

6.1 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-186 (2021-TP608-1) pour l'exécution de travaux de tonte des surfaces gazonnées et nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts à Longueuil (option 1.2) (SD-2020-3572);

6.2 Adjudication du contrat APP-20-208 (2020-GDE-539) pour l'évacuation, le

transport et la disposition des cendres d'incinération du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2021-0091);

6.5 Attribution de gré à gré du contrat ÉQ-21-02 pour l'acquisition de véhicules utilitaires sport hybrides pour le Service de police (SD-2021-0168);

6.6 Adjudication du contrat APP-20-166 pour la fourniture et la livraison de panneaux balistiques et housses de veste pare-balles pour le service de police et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-3011);

6.7 Adjudication du contrat APP-20-207 (ÉQ-20-22) pour l'acquisition de véhicules berlines intermédiaires hybrides (contrat 2) (SD-2021-0149);

6.8 Adjudication du contrat APP-20-204 (ÉQ-20-21) pour l'acquisition de cinquante-huit (58) voitures, utilisées par le Service de police (contrats 1 et 2) (SD-2021-0156);

6.9 Adjudication du contrat APP-20-218 (2021-TP223) pour le traitement des ordures de la Ville et autorisation d'un virement budgétaire (SD-2021-0039);

8.1 Adoption du Règlement CA-2020-334 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3644);

8.2 Approbation de l'avenant 2020-3 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2020-3704); et

8.4 Projet de Règlement CA-2021-344 modifiant le Règlement CA 2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2020-3719).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

### **Autorisation au maire**

---

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapports des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

---

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller P. Glorieux : *Office municipal de l'habitation de Longueuil.*
- La conseillère J. Bourgoïn : *Réseau de transport de Longueuil (RTL).*



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

---

Le maire mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) suite à la dernière séance du conseil.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Règlement 2021-185-1 modifiant le règlement de tarification pour l'exercice financier 2021**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Bourgoïn et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à modifier les tarifs imposés pour les permis de construction ainsi que les vignettes de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le règlement 2021-185-1 modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES  
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

À sa séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'annexe A du Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 (2020-185) est modifiée:

1° à la section V intitulée « Urbanisme », par le remplacement de la sous-section 5.1 – Permis de construction – construction neuve et agrandissement par ce qui suit:

V- URBANISME	TARIF <sup>1</sup>
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT	
CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL	
Agrandissement	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction neuve	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 1 000,00 \$
CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Agrandissement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 400,00 \$
Construction neuve	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit

2° à la sous-section 5.9 intitulée « Permis divers », par le remplacement des tarifs pour l'obtention d'une vignette de stationnement comme suit :

5.9 PERMIS DIVERS	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ <sup>6</sup>
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> juin 2019 et le 31 décembre 2019
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Pierre BRODEUR, maire

Martine SAVARD, greffière

---

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE (2020-185)

---

**Avis au lecteur :** La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le xx janvier 2021

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée entre 16 et 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit à Saint-Lambert formé de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

a) toute personne physique résidant sur le territoire de la ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville;

b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la ville et ayant ses activités sur le territoire de la ville et tout employé de la ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offert par la ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en défrayant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

- 3.** Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût de remplacement est toutefois de 15,00 \$.

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir défrayé le coût total de l'activité.

Pour les activités où il est possible de s'inscrire en cours de session, une réduction de 25 % du tarif est accordée à l'utilisateur qui s'inscrit à une activité qui est débutée depuis plus de trois semaines.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

- 4.** Sur demande écrite appuyée des documents requis, la ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :

- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
- 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
- 3° en cas de décès.

Des frais d'administration de 15,00 \$ sont toutefois conservés par la ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 15,00 \$.

- 5.** Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.

- 6.** Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019-174)*.

## Annexe A

## Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
<b>1.1 DIVERS</b>	
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la ville	5,00 \$
Chèque non encaissable	35,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Copie sur DVD	16,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CÂR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucun frais n'étant chargé pour le premier avis	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	25,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Licences chats et chiens	tarif annuel 22,00 \$ pour un chat ou 50,00 \$ à vie
	Tarif annuel 33,00 \$ pour un chien ou 125,00 \$ à vie
- remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	15,00 \$
Production d'un certificat de taxation (Professionnel)	60,00 \$
Rôle de taxation (Commercial)	Jusqu'au 10 janvier 2021 À partir du 11 janvier 2021
	2,15 \$ 2,25 \$
Rôle d'évaluation	Jusqu'au 10 janvier 2021 À partir du 11 janvier 2021
	2,15 \$ 2,25 \$
<b>1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS</b>	
Drapeau Saint-Lambert	60,00 \$
Épinglette	3,00 \$

<b>II – CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>BASE DE TARIFICATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>2.1 SECTEUR AQUATIQUE</b>		
<b>COURS DE NATATION</b>		
Cours enfants 30 minutes	5 h	77,00 \$ <sup>1</sup>
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	82,00 \$ <sup>1</sup>
Cours enfants 60 minutes	10 h	87,00 \$ <sup>1</sup>
Aqua-adultes	7,5 h	90,00 \$
Aqua-adultes	10,5h	126,00\$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	30 h	281,00 \$
Croix de bronze	35 h	204,00 \$
Étoile de bronze	15 h	128,00 \$ <sup>1</sup>
Moniteur en sécurité aquatique C-R (manuel inclus)	55 h	375,00 \$
Moniteur en sauvetage	38,5 h	222,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	18 h	148,00 \$
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	40 h	310,00 \$
Requalification sauveteur national	4 h	90,00 \$ <sup>2</sup>
Requalification moniteur en sécurité aquatique C-R	4 h	90,00 \$ <sup>2</sup>
<b>MISE EN FORME AQUATIQUE</b>		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	80,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	138,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	186,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	222,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	112,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	193,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	260,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	311,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	45,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	63,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	45,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	63,00 \$
<b>AUTRES</b>		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	46,00 \$
<b>PISCINE EXTÉRIEUR / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
<b>PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	70,00 \$ <sup>1</sup>
Adultes – annuel	±285 jours	109,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	77,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	132,00 \$
<b>PISCINES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	135,00 \$ <sup>1</sup>
Adultes – annuel - 52 semaines	année	209,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	148,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	254,00 \$
<b>PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE – RÉSIDENTS</b>		
Enfant (2 à 18 ans)	unité	2,00 \$ <sup>1</sup>
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte	unité	3,50 \$
Adulte non-résident	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	30,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	17,50 \$

Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	134,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	70,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	2,80 \$ <sup>1</sup>
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	35,00 \$
<b>2.2 CENTRE DE LOISIRS</b>		
<b>LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS</b>		
Gymnase - résident	heure	46,00 \$ <sup>3</sup>
Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	21,00 \$ <sup>3</sup>
Gymnase - organisme	heure	7,00 \$ <sup>1</sup>
Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	6,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	39,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	30,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	5,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	4,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	23,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	2,00 \$ <sup>1</sup>
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatis THT inc.</i> (voir entente de location)	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - résident	heure	11,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$ <sup>1</sup>
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	50,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	90,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	39,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	4,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	400,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	800,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux n° 216 (local A)	année	800,00 \$ <sup>1</sup>
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes local A)	année/pied	1,00 \$ <sup>1</sup>
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes local B)	année/pied	2,00 \$ <sup>1</sup>
<b>2.3 ARÉNA</b>		
Salle multifonctionnelle de l'aréna – résident	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle de l'aréna – organisme	heure	2,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h	heure	72,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps (prolongation hors saison)	heure	70,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	90,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	132,00 \$ <sup>3</sup>
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	305,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	184,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	204,00 \$ <sup>3</sup>
<b>2.3.1 PLAGES HORAIRE DE LOCATION DE GLACE EN PÉRIODE D'ALERTE (ZONE ROUGE)</b>		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	30,00 \$ <sup>3</sup>
<b>2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS</b>		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	31,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	11,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	72,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	88,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	16,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	36,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de balle – organisme	heure	9,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire permanente au parc Préville – résident	heure	29,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire permanente au parc Préville – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	29,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit

Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	32,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	560,00 \$ <sup>3</sup>
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	75,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	38,00 \$
<b>2.5 CAMPS DE JOUR</b>		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	95,00 \$ <sup>1</sup>
- 2 <sup>e</sup> enfant	semaine	85,00 \$ <sup>1</sup>
- 3 <sup>e</sup> enfant	semaine	75,00 \$ <sup>1</sup>
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	76,00 \$ <sup>1</sup>
- 2 <sup>e</sup> enfant	4 jours	68,00 \$ <sup>1</sup>
- 3 <sup>e</sup> enfant	4 jours	60,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	1 jour	7,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	semaine	34,00 \$ <sup>1</sup>
Carte service de garde	unité	40,00 \$ <sup>1</sup>
Sortie dans la semaine du camp	unité	29,00 \$ <sup>1</sup>
Journée avec sortie	unité	47,00 \$ <sup>1</sup>
T-shirt – enfant	unité	18,50 \$ <sup>1</sup>
T-shirt - adulte	unité	20,50 \$ <sup>1</sup>
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	105,00 \$ pour la partie 1
	session	90,00 \$ pour la partie 2 et le stage
<b>CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)</b>		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	225,00 \$ <sup>1</sup>
Arts plastiques	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Basketball	semaine	140,00 \$ <sup>1</sup>
Ça danse	semaine	162,00 \$ <sup>1</sup>
Ça danse	4 jours	139,00 \$ <sup>1</sup>
Studio dance C	semaine	210,00 \$ <sup>1</sup>
Chut on tourne	semaine	245,00 \$ <sup>1</sup>
Deck hockey	semaine	188,00 \$ <sup>1</sup>
Échecs	semaine	197,00 \$ <sup>1</sup>
Effets spéciaux	semaine	167,00 \$ <sup>1</sup>
Explojeux	semaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Gardiens avertis	4 jours	130,00 \$ <sup>1</sup>
Golf	semaine	420,00 \$ <sup>1</sup>
Festi-zoo	semaine	205,00 \$ <sup>1</sup>
Improvisation	semaine	138,00 \$ <sup>1</sup>
Jeune sauveteur	semaine	200 00 \$ <sup>1</sup>
Katag	semaine	175 00 \$ <sup>1</sup>
Litter Aventure	semaine	165,00 \$ <sup>1</sup>
Mini-Légo	semaine	175,00 \$ <sup>1</sup>
Mont St-Grégoire	semaine	215,00 \$ <sup>1</sup>
Multisports	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Musique	9 jours	460,00 \$ <sup>1</sup>
Musique	10 jours	520,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	4 jours	175,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	semaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Nos voix, nos visages	semaine	400,00 \$ <sup>1</sup>
Perfectionnement hockey	semaine	218,00 \$ <sup>1</sup>
Petit cuistot	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>
Petit cuistot	4 jours	150,00 \$ <sup>1</sup>
Petit confisier	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>
Petit confisier	4 jours	150,00 \$ <sup>1</sup>
Robotique	semaine	230,00 \$ <sup>1</sup>
Peinture sur bois	semaine	163,00 \$ <sup>1</sup>

Rat de bibliothèque	semaine	180,00 \$ <sup>1</sup>
Skate board	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sorties 5-8 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sorties 9-13 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sports-ball	semaine	235,00 \$ <sup>1</sup>
Tennis	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>
Tennis-natation Préville	semaine	310,00 \$ <sup>1</sup>
Théâtre	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Vélo	semaine	160,00 \$ <sup>1</sup>
Water-polo	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Danse	semaine	162,00 \$ <sup>1</sup>
Effets spéciaux	semaine	165,00 \$ <sup>1</sup>
Multisports	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	semaine	230,00 \$ <sup>1</sup>
Journée piscine et patinage	journée	27,00 \$ <sup>1</sup>
Journée avec sortie	journée	47,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	semaine	34,00 \$ <sup>1</sup>
<b>FÊTE D'ENFANTS</b>		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	160,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	200,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	255,00 \$
<b>2.6 SECTEUR SPORTIF</b>		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Badminton libre adultes ou familial (10 semaines)	20 h	55,00 \$
Badminton libre adultes ou familial (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	60,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	84,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	85,00 \$ <sup>1</sup>
Basket-ball libre adultes (10 semaines)	20 h	75,00 \$
Basket-ball libre adultes (14 semaines)	28 h	90,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	80,00 \$ <sup>1</sup>
Bootcamp (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (14 semaines)	28 h	95,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	30,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 4 à 7 ans (10 semaines)	5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>

Karaté 4 à 7 ans (14 semaines)	7 h	70,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 8 ans et plus (10 semaines)	10 h	100,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 8 ans et plus (14 semaines)	14 h	140,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Oursons mignons 2 à 21/2 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Oursons mignons 2 à 21/2 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	62,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	85,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	65,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	75,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié au 1 <sup>er</sup> cours	10 h	30,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié au 1 <sup>er</sup> cours	14 h	42,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	95,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	42,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	105,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	145,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	160,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	225,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	165,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	230,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo - Initiation (10 semaines)	10 h	40,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo - Initiation (14 semaines)	14 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 6-13 ans (10 semaines)	30 h	70,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 6-13 ans (14 semaines)	42 h	135,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 14 ans et plus (10 semaines)	30 h	75,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus (14 semaines)	42 h	150,00 \$
Frais d'affiliation Taekwondo Québec	annuel	20,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Workout ados (14 semaines)	14 h	80,00 \$ <sup>1</sup>
X-Fit (10 semaines)	10 h	62,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	107,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	125,00 \$

<b>TENNIS</b>		
Abonnement estival – avril à octobre selon météo	saison	108,00 \$
Abonnement à partir du 1 <sup>er</sup> août	demi-saison	65,00 \$
Carte perdue		27,00 \$
<b>2.7 SECTEUR JEUNESSE</b>		
Gardien averti	1 journée	65,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	60,00 \$
<b>2.8 COMMUNAUTAIRE</b>		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	175,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	60,00 \$
<b>2.9 DÉTENTE</b>		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	120,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	145,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	105,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	150,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	115,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	160,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	110,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	155,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	135,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	175,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	117,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	143,00 \$
<b>DIVERS</b>		
Multicarte	5 cours au choix	50,00 \$
Clé <i>Médéco</i> perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$

**NOTES :**

**Note 1 :** Ce tarif est non taxable.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note 3 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 4 :** Ce tarif est ajusté suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Le nouveau tarif ne devient toutefois imposable qu'à compter de la date anniversaire du renouvellement ou du protocole, le cas échéant.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF
<b>3.1 DIVERS</b>		
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant	gratuit	35,00 \$
Adulte	gratuit	75,00 \$
Famille	gratuit	110,00 \$
Étudiant	gratuit	55,00 \$
Ainé	gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte Bciti	5,00 \$	5,00 \$
Remplacement d'une carte	15,00 \$	15,00 \$
Internet	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais de remplacement	
CD / DVD – Boîtier brisé		2,00 \$
Frais de reliure		9,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 3,50 \$	
Photocopie		0,15 \$
Impression sur ordinateur - Noir et blanc		0,15 \$
Impression sur ordinateur - Couleur		1,00 \$
<b>3.2 FRAIS DE RETARD</b>		
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre jeunesse	gratuit	gratuit
Livre en location	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Disque compact	gratuit	gratuit
DVD	gratuit	gratuit
Frais d'envoi du 2 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Frais d'envoi du 3 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Enfant	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Frais d'envoi du 2 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Frais d'envoi du 3 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
<b>4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER ET 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)</b>		
81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	51,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	41,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	76,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	14,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	9,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	56,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper - dépôt consommation de nourriture	activité	153,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Frais de la SOCAN	jour	correspond aux frais de la SOCAN
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	2,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents	heure	25,00 \$ <sup>4</sup>
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	37,50 \$ <sup>4</sup>

4.2 CULTUREL		
Maquillage de fantaisie jam pour adulte	2 h	51,00 \$
Maquillage de fantaisie parent-enfant	2 h	61,00 \$ <sup>3</sup>
Ça finit bien la semaine (spectacle adulte)	activité	12,50 \$
Dimanches pianissimo	activité	10,00 \$
Conférence / atelier	activité	9,00 \$
Les petits haut-parleurs (spectacle enfant)	activité	10,00 \$
Espagnol	20 h	122,00 \$
Écran projecteur		25,00 \$ <sup>4</sup>
Lumières de scène		25,00 \$ <sup>4</sup>
Système de son/micro		25,00 \$ <sup>4</sup>
Panneau d'exposition		15,00 \$ <sup>4</sup>
Piano		25,00 \$ <sup>4</sup>
Table bistro		10,00 \$ <sup>4</sup>
Tabouret		5,00 \$ <sup>4</sup>
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		18,25 \$ à 20,00 \$
Activité culturelle (activité autofinancée)		30,00 \$ à 45,00 \$
Activité 1 parent / 1 enfant (activité Chocolat)		25,00 \$
Activité 1 parent / 2 enfants (activité Chocolat)		35,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		45,00 \$

**NOTES :**

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est en réalité un dépôt qui est exigé à la signature, puis remis après l'activité.

**Note 3 :** Ce tarif est pour le duo.

**Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

V- URBANISME	TARIF <sup>1</sup>
<b>5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION</b>	
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT</b>	
<b>CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL</b>	
Agrandissement	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction neuve	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 1 000,00 \$
<b>CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Agrandissement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 400,00 \$
Construction neuve	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION ET L'AMÉLIORATION AU BÂTIMENT</b>	
Construction d'usage résidentiel	2,50 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 80,00 \$
Construction d'usage autre que résidentiel	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 200,00 \$
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE RÉSIDENTIEL</b>	
<b>PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UN ABRI D'AUTO, UN BAIN TOURBILLON, UN BALCON, UN CABANON, UNE CLÔTURE, UNE GALERIE, UN GARAGE ISOLÉ, UN GARAGE ATTENANT, UN MURET, UN PERRON, UNE PISCINE CREUSÉE, UNE PISCINE HORS-TERRE OU UNE TERRASSE</b>	
Garage / abri d'auto	100,00 \$
Remise et autres (plus de 12 m <sup>2</sup> )	80,00 \$
Piscine creusée	200,00 \$
Piscine hors sol / spas	80,00 \$
Clôture / muret / haies	80,00 \$
<b>PERMIS POUR UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UNE ANTENNE, UNE ANTENNE PARABOLIQUE, UN ÉQUIPEMENT DE JEUX, UN OBJET D'ARCHITECTURE, UN RÉSERVOIR AUTRE QUE SOUTERRAIN, UNE THERMOPOMPE</b>	
Thermopompe	80,00 \$
Antenne	80,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement	même tarif que pour la rénovation
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	80,00 \$
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>	
Permis pour la construction accessoire d'usage autre que résidentiel, sans limiter ce qui précède, par exemple un abri d'auto, un bain tourbillon, un balcon, un cabanon, une clôture, un entrepôt, une galerie, un garage, un muret, un perron, une piscine	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Pour un équipement accessoire, sans limiter ce qui précède, par exemple une antenne, une antenne parabolique, un équipement de jeux, un objet d'architecture, un réservoir autre que souterrain, une thermopompe, l'aménagement du stationnement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$ autres antennes : 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	200,00 \$

<b>5.2 CERTIFICATS</b>	
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT</b>	
<b>CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Sur le même lot	300,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
<b>CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>	
Sur le même lot	80,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE</b>	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	125,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire)	60,00 \$
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION DE REMBLAI OU DE DÉBLAI</b>	
Certificat de remblai ou de déblai	200,00 \$
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE</b>	
Certificat d'abattage d'arbre	50,00 \$ par demande
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE</b>	
Pour un bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Pour un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Pour l'occupation de la voie publique	100,00 \$ par jour pour un conteneur ou pour tout autre équipement temporairement entreposé dans la rue à l'occasion de travaux de construction, l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé
Pour une vente temporaire, sans limiter ce qui précède, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)</b>	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d'un usage	150,00 \$
<b>RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION À UN PERMIS OU CERTIFICAT ÉMIS</b>	
Modification au permis émis	s. o.
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat	portion de travaux qu'il reste à réaliser
<b>5.3 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)</b>	
<b>ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Nouvelle construction principale	800,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Agrandissement	175,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Rénovation	125,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Antenne parabolique et enseignes	125,00 \$ + permis et 150,00 \$ autre antenne <sup>4</sup>
Bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal	175,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Café-terrasse	125,00 \$ + permis <sup>4</sup>
<b>5.4 PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel autre qu'une correction ou une annulation de lot	150,00 \$ / lot
Correction ou annulation de lot	150,00 \$ / lot
<b>5.5 PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE</b>	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	s. o.

<b>5.6 PERMIS DE DÉMOLITION</b>	
<b>PERMIS DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PRINCIPALE</b>	
Bâtiment principal	1 000,00 \$
Démolition partielle du bâtiment	250,00 \$
Permis de démolition d'une construction accessoire incluant les piscines	80,00 \$ ou 1 000,00 \$ si la construction à démolir est visée par le règlement régissant les démolitions
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
<b>5.7 DÉROGATION MINEURE</b>	
<b>DÉROGATION MINEURE POUR UNE SITUATION EXISTANTE OU UN NOUVEAU PROJET</b>	
Pour les constructions résidentielles <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de la demande de dérogation mineure</li> <li>- acceptation de la demande par le conseil municipal</li> </ul>	500,00 \$ non remboursable 1 000,00 \$ non remboursable
Pour les constructions commerciales <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de la demande de dérogation mineure</li> <li>- acceptation de la demande par le conseil municipal</li> </ul>	500,00 \$ non remboursable 1 500,00 \$ non remboursable
<b>5.8 MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME</b>	
Demande de modification à un règlement d'urbanisme	1 000,00 \$ non remboursable
Règlement devant être modifié	2 000,00 \$ + le 1 000,00 \$ <sup>5</sup>
<b>5.9 PERMIS DIVERS</b>	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ <sup>6</sup>
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> juin 2019 et le 31 décembre 2019
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Vente de débarras	25,00 \$
Raccordement de services pour un nouveau branchement	500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 3 000,00 \$ <sup>2</sup>
Vente de détecteur à radon	30,00 \$
Location de répulsif électronique pour animaux	dépôt de 50,00 \$ pour une location d'un mois <sup>7</sup>
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$ <sup>8</sup>
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Entrée charretière - trottoir - Réfection	selon les coûts des travaux prévus à la section 5.1 des travaux publics
Entrée charretière - trottoir - Sciage	
Entrée charretière - bordure - Réfection	
Entrée charretière - bordure - Sciage	
Changement d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse
<b>PERMIS DE TOURNAGE DE FILM, D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE MÉDIA</b>	
Catégorie 1 : 1 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site

**NOTES :**

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la ville au demandeur du certificat après attestation par la ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé à la voie publique lors du transport. Le tarif prévu à la section portant sur les permis de construction est applicable, en sus de ce tarif.

**Note 3 :** Ce tarif est non remboursable, même si la demande de permis est refusée.

**Note 4 :** Ce tarif est non remboursable et s'ajoute à celui du permis ou du certificat. Il est payable lors du dépôt de la demande de permis ou de certificat.

**Note 5 :** Le tarif de 1 000 \$ est payable lors de l'acceptation de la demande de modification d'un règlement d'urbanisme par le conseil municipal. Ces tarifs sont non remboursables.

**Note 6 :** Ce permis est renouvelable une seule fois.

**Note 7 :** Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

**Note 8 :** Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frêne.

<b>VI – TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>TARIF</b>
<b>6.1 DIVERS</b>	
<i>Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)</i>	200,00 \$
<i>Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)</i>	450,00 \$
<i>Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)</i>	50,00 \$
<i>Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)</i>	150,00 \$
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	69,03 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	35,59 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	28,74 \$
Fondation de béton (par mètre carré)	300,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	15,59 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	60,00 \$ <sup>1</sup>
Remplir les piscines	350,00 \$ <sup>2</sup>
<i>Vente de bacs bleus de récupération – 2<sup>e</sup> bac</i>	100,00 \$
<i>Compteur d'eau / inspection du compteur</i>	100,00 \$ <sup>3</sup>
<i>Vente d'un composteur domestique</i>	25,00 \$
<i>Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres</i>	50,00 \$
<i>Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres</i>	70,00 \$
<i>Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7L</i>	5,00 \$
<i>Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)</i>	30,00 \$
<i>Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique</i>	15,00 \$
<i>Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe</i>	10,00 \$
<i>Aérateur pour robinet</i>	2,00 \$
<b>6.2 LOCATION D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR</b>	
Camionnette avec contremaître	69,35 \$ <sup>4</sup>
Camionnette avec journalier	61,40 \$ <sup>4</sup>
Rétrocaveuse	117,45 \$ <sup>4</sup>
Camion nacelle	112,75 \$ <sup>4</sup>
Tracteur agricole parc	95,10 \$ <sup>4</sup>
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	102,90 \$ <sup>4</sup>
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	107,50 \$ <sup>4</sup>
Camion 10 roues	122,00 \$ <sup>4</sup>
Balai mécanique	185,75 \$ <sup>4</sup>
Camion-citerne	153,10 \$ <sup>4</sup>
Tracteur-trottoir	91,15 \$ <sup>4</sup>
Souffleuse à neige	195,20 \$ <sup>4</sup>
Camion 6 roues avec équipement à neige	118,60 \$ <sup>4</sup>
Camion 10 roues avec équipement à neige	133,40 \$ <sup>4</sup>
Écureur d'égout (2 employés)	222,35 \$ <sup>4</sup>
Écureur d'égout (1 employé)	181,80 \$ <sup>4</sup>
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	188,65 \$ <sup>4</sup>
Camion épandeur	155,10 \$ <sup>4</sup>
Zamboni (surfaceuse à glace sans opérateur / jour)	321,00 \$ <sup>4</sup>
Chariot élévateur	99,50 \$ <sup>4</sup>
Chargeur New Holland voirie	153,60 \$ <sup>4</sup>
<b>6.3 MAIN D'ŒUVRE</b>	
Chauffeur A	42,00 \$ <sup>5</sup>
Chauffeur B, classe 8	40,75 \$ <sup>5</sup>
Journalier	39,50 \$ <sup>5</sup>
Mécanicien	43,25 \$ <sup>5</sup>
Menuisier	43,25 \$ <sup>5</sup>
Opérateur A	43,25 \$ <sup>5</sup>
Opérateur B	42,00 \$ <sup>5</sup>
Opérateur C	40,75 \$ <sup>5</sup>
Planificateur	52,20 \$ <sup>5</sup>
Préposé aqueduc	40,75 \$ <sup>5</sup>

Superviseur	52,20 \$ <sup>5</sup>
Électricien	46,60 \$ <sup>5</sup>

**NOTES :**

**Note 1 :** Ce tarif est de 180,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 240,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

**Note 2 :** Ce tarif est de 475,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 600,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

**Note 3 :** Ce tarif est remboursé si le compteur s'avère défectueux.

**Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 5 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est majoré à taux et demi entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est majoré à taux double le dimanche et les jours fériés.

## Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2020-185	<i>Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2020-12-14	2021-01-01
2021-185-1	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2021-02-15	2021-02-16



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

### **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

---

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021, pour les sommes respectives de 2 712 302,49 \$ et 1 997 634,14 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires et les transactions de MasterCard pour la période du 01 au 31 janvier 2021.

Date : 2021-02-02

Signature : 

Maxime Marquis, CPA auditeur, CA  
(Directeur des finances et trésorier)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163503	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 05755	<b>Nom:</b> ACIER GAGNON INC	<b>Montant:</b> 23,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-09	17051	CHAT DE PIECE D'ACIER (2020-8767)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8767)	23,00 \$
<b>No paiement:</b> 163504	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 05757	<b>Nom:</b> AQUALITECK	<b>Montant:</b> 1 326,35 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-08	28081220	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1113)	Dominique-Anne Soucie	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-1113)	1 326,35 \$
<b>No paiement:</b> 163505	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 95837	<b>Nom:</b> ARIMA CONSEILS	<b>Montant:</b> 3 115,82 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	AC-788	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE	Mélissa Mercure		3 115,82 \$
<b>No paiement:</b> 163506	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 03359	<b>Nom:</b> AUBIN & ST PIERRE	<b>Montant:</b> 82 925,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-09	5296	ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'EQUIPEMENTS (2020-1552)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1552)	82 925,00 \$
<b>No paiement:</b> 163507	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 02488	<b>Nom:</b> CANUPEASE	<b>Montant:</b> 3 133,07 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-08	8420	ACHAT D'UN ABRI POUR KIOSQUE DE SENSIBILISATION ECOBRIGADE (2020-1695)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1695)	3 133,07 \$
<b>No paiement:</b> 163508	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 59743	<b>Nom:</b> GARS DU SON (LE)	<b>Montant:</b> 287,44 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-06	06-11-2020B	SERVICE DE TECHNICIEN(S) ET EQUIPEMENT(S) DE SPECTACLE (2020-1236)	Josée Véronneau	Élizabeth Jacques en remplacement de Josée Véronneau (2020-1236)	287,44 \$
<b>No paiement:</b> 163509	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 02801	<b>Nom:</b> GLOBOCAM ANJOU INC	<b>Montant:</b> 355,06 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-11	3345686	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6854)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6854)	355,06 \$
<b>No paiement:</b> 163510	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 59276	<b>Nom:</b> ISABELLE LECLERC	<b>Montant:</b> 240,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	2020-01	ENSEIGNEMENT DE COURS - EDUCATION SOMATIQUE (2020-6867)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6867)	240,00 \$
<b>No paiement:</b> 163511	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04814	<b>Nom:</b> L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b> 97,94 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	151189	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1667)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1667)	97,94 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163512	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 95869	<b>Nom:</b> LOCATION SSJ INC.	<b>Montant:</b> 1 554,20 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-11	67010871	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2020-1597)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1597)	1 554,20 \$
<b>No paiement:</b> 163513	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 83,88 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-09	0778926	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6776)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6776)	41,35 \$
2020-12-09	0778927	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6776)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6776)	42,53 \$
<b>No paiement:</b> 163514	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 42,08 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	41460-12439301	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6511)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6511)	8,51 \$
2020-12-08	41460-12441471	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-6202)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6202)	33,57 \$
<b>No paiement:</b> 163515	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 95821	<b>Nom:</b> SMUS	<b>Montant:</b> 60,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	20201207	FORMULAIRE MEDICAL	Mélissa Mercure		60,00 \$
<b>No paiement:</b> 163516	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 60038	<b>Nom:</b> SUPREMEX	<b>Montant:</b> 1 443,58 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-09	IN0220065	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU - ENVELOPPE À FENÊTRES (2020-1666)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1666)	538,91 \$
2020-12-16	IN0221567	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU - ENVELOPPE SANS FENÊTRES (2020-1666)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1666)	904,67 \$
<b>No paiement:</b> 163901	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59845	<b>Nom:</b> ANNE PACCIARELLA	<b>Montant:</b> 113,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163902	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60328	<b>Nom:</b> ANNE PANASUK	<b>Montant:</b> 207,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		207,14 \$
<b>No paiement:</b> 163903	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95780	<b>Nom:</b> ARIANE MOQUIN JOUBERT	<b>Montant:</b> 60,71 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		60,71 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-01-01 AU 2021-01-31

<b>No paiement:</b> 163904	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95772	<b>Nom:</b> AURELIEN LABRUNYE	<b>Montant:</b> 51,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-07	20201207	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 51,08 \$
<b>No paiement:</b> 163905	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60321	<b>Nom:</b> CELINE MULOIN	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163906	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60315	<b>Nom:</b> CHANTAL POIRIER	<b>Montant:</b> 103,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,56 \$
<b>No paiement:</b> 163907	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60327	<b>Nom:</b> CHRISTIANE GIRARD	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163908	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59386	<b>Nom:</b> CHRISTIANE PERRAULT	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163909	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60319	<b>Nom:</b> CHRISTINE GAGE	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163910	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59862	<b>Nom:</b> CLAIRE DROUIN	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163911	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58553	<b>Nom:</b> CLAUDIA MICHON	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163912	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60325	<b>Nom:</b> COLETTE BISAILLON	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163913	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58142	<b>Nom:</b> DARRIN BOULD	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 121,42 \$
<b>No paiement:</b> 163914	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 51621	<b>Nom:</b> DIANE LANCTOT	<b>Montant:</b> 78,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 78,57 \$
<b>No paiement:</b> 163915	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59392	<b>Nom:</b> DIANE PARIS	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163916	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60326	<b>Nom:</b> ESTHER BLAIS	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163917	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60318	<b>Nom:</b> ESTHER GADOUA	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163918	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59394	<b>Nom:</b> FREDERIC RANGER	<b>Montant:</b> 143,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-11-25	20201125	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie	Payé au fournisseur 143,49 \$
<b>No paiement:</b> 163919	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60323	<b>Nom:</b> GILLES NADEAU	<b>Montant:</b> 66,79 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 66,79 \$
<b>No paiement:</b> 163920	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 54142	<b>Nom:</b> HELENE DUQUETTE	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163921	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 5940	<b>Nom:</b> HUGUETTE TURCOTTE	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163922	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 51209	<b>Nom:</b> JEANNINE PEPIN	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163923	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58935	<b>Nom:</b> JOANNE GREENE	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163924	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59561	<b>Nom:</b> JOHANNE HEBERT	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163925	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59799	<b>Nom:</b> JOSEE LECLAIR	<b>Montant:</b> 151,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 151,78 \$
<b>No paiement:</b> 163926	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59560	<b>Nom:</b> JOSEE MOQUIN	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163927	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95773	<b>Nom:</b> JULIE CARMEL	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163928	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 50798	<b>Nom:</b> JULIE PAQUET	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163929	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95777	<b>Nom:</b> KARINE BAROUCHE	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163930	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95775	<b>Nom:</b> KATHLEEN VERRET	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 121,42 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163931	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95778	<b>Nom:</b> LAURENCE BOUDREAU MORNEAU	<b>Montant:</b> 60,71 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163932	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 54517	<b>Nom:</b> LEA-LOU MARCHAND-SAVARD	<b>Montant:</b> 113,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163933	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58491	<b>Nom:</b> LORRAINE DESLANDES	<b>Montant:</b> 103,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163934	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95781	<b>Nom:</b> LOUISE LEFEBVRE	<b>Montant:</b> 88,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-09	20201209	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		88,00 \$
<b>No paiement:</b> 163935	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59798	<b>Nom:</b> LOUISE LEMIEUX	<b>Montant:</b> 182,13 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		182,13 \$
<b>No paiement:</b> 163936	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60320	<b>Nom:</b> LUCIE LALANDE	<b>Montant:</b> 113,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163937	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95776	<b>Nom:</b> LYSANNE TREMBLAY	<b>Montant:</b> 60,71 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163938	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59887	<b>Nom:</b> MADELEINE GUIMONT	<b>Montant:</b> 103,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163939	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 058056	<b>Nom:</b> MARIA GABRIELA ORZANCO	<b>Montant:</b> 103,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163940	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59898	<b>Nom:</b> MARIA MUSTILLO	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 121,42 \$
<b>No paiement:</b> 163941	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60324	<b>Nom:</b> MARIE-ANDREE BASTIEN	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163942	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95774	<b>Nom:</b> MARIE-HELENE THIBAUT	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163943	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60322	<b>Nom:</b> MARIE-JEANNE GERARD BOURGEOU	<b>Montant:</b> 66,79 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 66,79 \$
<b>No paiement:</b> 163944	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 54543	<b>Nom:</b> MARIE-LOUISE COTE	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163945	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59412	<b>Nom:</b> MARTINE BERGERON	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163946	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60317	<b>Nom:</b> MARTINE DUCHESNE	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163947	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58831	<b>Nom:</b> MARY SULLIVAN	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 121,42 \$
<b>No paiement:</b> 163948	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 60316	<b>Nom:</b> MICHELE DESROSIERS	<b>Montant:</b> 113,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 113,93 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163949		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59902	<b>Nom:</b> MICHELE GIROUARD	<b>Montant:</b> 66,79 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		66,79 \$
<b>No paiement:</b> 163950		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59903	<b>Nom:</b> MICHELINE BELANGER	<b>Montant:</b> 66,79 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		66,79 \$
<b>No paiement:</b> 163951		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 51136	<b>Nom:</b> NATHALIE ST-ARNAUD	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-11	20201211	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		121,42 \$
<b>No paiement:</b> 163952		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 00912	<b>Nom:</b> NICOLE TREMBLAY	<b>Montant:</b> 121,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		121,42 \$
<b>No paiement:</b> 163953		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59646	<b>Nom:</b> RENEE MAUDE DOSTIE	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163954		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58083	<b>Nom:</b> ROGER CHAMPAGNE	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163955		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95779	<b>Nom:</b> SOPHYE WORTHINGTON	<b>Montant:</b> 60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		60,71 \$
<b>No paiement:</b> 163956		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 51464	<b>Nom:</b> SUSHIL HANDA	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163957		<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59464	<b>Nom:</b> SUZANNE TRUDEAU	<b>Montant:</b> 103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163958	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59465	<b>Nom:</b> SYLVIE LETOURNEAU	<b>Montant:</b> 103,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103,57 \$
<b>No paiement:</b> 163959	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95782	<b>Nom:</b> VALERIE CHAMPAGNE	<b>Montant:</b> 202,09 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-25	20201125	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		202,09 \$
<b>No paiement:</b> 163960	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 52413	<b>Nom:</b> VALERIE WELLS	<b>Montant:</b> 113,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163961	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 54105	<b>Nom:</b> VERONIQUE BERTRAND	<b>Montant:</b> 113,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,93 \$
<b>No paiement:</b> 163962	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95788	<b>Nom:</b> AMENAGEMENT KOSKO INC.	<b>Montant:</b> 862,31 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	208023	REPARATION DE PAVE-UNI AU 592 SANFORD (2020-6870)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6870)	862,31 \$
<b>No paiement:</b> 163963	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04792	<b>Nom:</b> AQAIRS	<b>Montant:</b> 327,68 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-25	COTA2021-162.	COTISATION ANNUELLE 2021 (2020-6765)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2020-6765)	327,68 \$
<b>No paiement:</b> 163964	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 02927	<b>Nom:</b> ARAQ - ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 260,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-24	COTAR2021-116.	COTISATION 2021 - RESPONSABLES AQUATIQUES (2020-6753)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-6753)	260,00 \$
<b>No paiement:</b> 163965	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03158	<b>Nom:</b> ARTS ET LA VILLE (LES)	<b>Montant:</b> 440,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	ADH21-107	ADHESION 2021 AU RÉSEAU DES ARTS ET LA VILLE (2020-6727)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6727)	440,00 \$
<b>No paiement:</b> 163966	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03102	<b>Nom:</b> ASSOCIATION DES RESPONSABLES D'ESPACES VERTS DU QUÉBEC	<b>Montant:</b> 396,66 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-25	REV2021-106.	RENOUVELLEMENT DE COTISATION 2021 (2020-6831)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6831)	396,66 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163967	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03342	<b>Nom:</b> ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL	<b>Montant:</b> 705,09 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-23	COT2021-254.1	COTISATION ANNUELLE 2021 (2020-6755)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-6755)	705,09 \$
<b>No paiement:</b> 163968	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03333	<b>Nom:</b> ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D AMERIQUE	<b>Montant:</b> 494,39 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-16	005701	COTISATION ANNUELLE 2021 (2020-6865)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6865)	494,39 \$
<b>No paiement:</b> 163969	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04186	<b>Nom:</b> CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b> 109,20 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-16	5110	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8792)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8792)	80,47 \$
2020-12-14	5107	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8779)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8779)	28,73 \$
<b>No paiement:</b> 163970	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 51695	<b>Nom:</b> CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	<b>Montant:</b> 63 276,23 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	R-0000346922	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JANVIER 2021 (COL	Maxime Marquis		22 468,64 \$
2020-12-31	R-0000347742	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JANVIER 2021 (COL	Maxime Marquis		40 807,59 \$
<b>No paiement:</b> 163971	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 95784	<b>Nom:</b> CAROLINE CLOUTIER	<b>Montant:</b> 125,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-23	20201223	REMBOURSEMENT POUR ANNULATION DE DEMANDE DE PIIA 2020-00123	Julie Larose		125,00 \$
<b>No paiement:</b> 163972	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04530	<b>Nom:</b> CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	<b>Montant:</b> 32,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	20201231	REMISES DONS CENTRAIDE - 22 NOVEMBRE AU 26 DECEMBRE 2020 - NO. DE COMPTE 2	Maxime Marquis		32,00 \$
<b>No paiement:</b> 163973	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04790	<b>Nom:</b> CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	<b>Montant:</b> 22,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	20201231	REMISE DE DONS CROIX-ROUGE DU 22 NOVEMBRE AU 26 DECEMBRE 2020	Maxime Marquis		22,00 \$
<b>No paiement:</b> 163974	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 01710	<b>Nom:</b> DISTRIBUTIONS PLA-M INC	<b>Montant:</b> 80,37 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	135761	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN MENAGER (2020-6791)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6791)	80,37 \$
<b>No paiement:</b> 163975	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 05613	<b>Nom:</b> ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. (LES)	<b>Montant:</b> 264,44 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	163975	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05613	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. (LES)	<b>Montant:</b>	264,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	112670	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6789)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6789)		264,44 \$	
<b>No paiement:</b>	163976	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05158	<b>Nom:</b>	Excellence hydraulique Inc.	<b>Montant:</b>	243,66 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	35505	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8794)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8794)		243,66 \$	
<b>No paiement:</b>	163977	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03061	<b>Nom:</b>	FAUTEUX MINI-MOTEUR INC	<b>Montant:</b>	207,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	P116736	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6869)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6869)		207,07 \$	
<b>No paiement:</b>	163978	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00066	<b>Nom:</b>	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	<b>Montant:</b>	52 839,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	20201231-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS			Maxime Marquis			50 530,72 \$	
2020-12-31	20201231-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES			Maxime Marquis			2 309,10 \$	
<b>No paiement:</b>	163979	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03870	<b>Nom:</b>	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	<b>Montant:</b>	3 766,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	20201231	REMISES DU 22 NOVEMBRE AU 26 DECEMBRE 2020 - RÉFÉRENCE NO 25965			Maxime Marquis			3 766,80 \$	
<b>No paiement:</b>	163980	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03190	<b>Nom:</b>	GRAND ET TOY	<b>Montant:</b>	1 506,63 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	R586485	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU			Maxime Marquis			859,55 \$	
2020-12-04	R522665	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-9012)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-9012)		1 506,63 \$	
2020-12-21	R566530	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE R522665			Maxime Marquis			(859,55 \$)	
<b>No paiement:</b>	163981	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04814	<b>Nom:</b>	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b>	683,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	38346	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)		358,60 \$	
2020-12-12	151218	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)		248,24 \$	
2020-12-10	151204	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)		76,54 \$	
<b>No paiement:</b>	163982	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	01002	<b>Nom:</b>	LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	<b>Montant:</b>	850,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	7394034331	LOCATION DE VEHICULE (2020-8257)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)		850,82 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163983	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 52029	<b>Nom:</b> MARC HOFFMAN	<b>Montant:</b> 55,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-02-10	20200210.	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
<b>No paiement:</b> 163984	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 01473	<b>Nom:</b> MARCEL RACINE ET FILS INC	<b>Montant:</b> 183,96 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-10	112758	SERVICE DE PLOMBIER (2020-6623)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6623)	183,96 \$
<b>No paiement:</b> 163985	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 52402	<b>Nom:</b> MARIE-EVE GAUTHIER	<b>Montant:</b> 1 657,50 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-16	02-20	ENSEIGNEMENT DE COURS - ESSETRICS (2021-6051)	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6051)	1 657,50 \$
<b>No paiement:</b> 163986	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04220	<b>Nom:</b> NEDCO INC	<b>Montant:</b> 229,84 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	9873193	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6788)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6788)	229,84 \$
<b>No paiement:</b> 163987	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 58072	<b>Nom:</b> PUBLICITE JL INC.	<b>Montant:</b> 216,96 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-10	3020304	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1701)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1701)	216,96 \$
<b>No paiement:</b> 163988	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04683	<b>Nom:</b> QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b> 585,13 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-22	9002777691	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	138,79 \$
2020-12-08	9002769141	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	155,26 \$
2020-12-29	9002781916	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	140,93 \$
2020-12-15	9002773537	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	150,15 \$
<b>No paiement:</b> 163989	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 77,21 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-15	0779267	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8786)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8786)	77,21 \$
<b>No paiement:</b> 163990	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 00061	<b>Nom:</b> SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b> 6 947,23 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	20201231	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		6 947,23 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163991	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04799	<b>Nom:</b> SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	<b>Montant:</b> 1 258,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	37815	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 - 600 OAK (2	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6844)	172,46 \$
2020-10-01	38260	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX ARENA (2020-6873)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6873)	396,66 \$
2020-12-01	37812	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 - 31-35 FOR	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6844)	172,46 \$
2020-12-01	37814	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 - 490 MERCI	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6844)	172,46 \$
2020-12-01	37816	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 - 120 DU PO	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6844)	172,46 \$
2020-12-01	37813	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 - 20 FORT (2	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6844)	172,46 \$

<b>No paiement:</b> 163992	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04390	<b>Nom:</b> SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA INC	<b>Montant:</b> 1 810,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-07	4640.	ABONNEMENT À CHOIXMÉDIA 2021 (2020-6842)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6842)	1 810,86 \$

<b>No paiement:</b> 163993	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 05930	<b>Nom:</b> ULINE CANADA CORPORATION	<b>Montant:</b> 275,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-10-28	7411467	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1638)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1638)	275,94 \$

<b>No paiement:</b> 163994	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 52439	<b>Nom:</b> VILLE DE SAINTE-CATHERINE	<b>Montant:</b> 196,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-16	2020-000018	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE	Mélissa Mercure		196,85 \$

<b>No paiement:</b> 163995	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 59789	<b>Nom:</b> 9352-4296 QUÉBEC INC. (MARQUAGE ASPHALTE)	<b>Montant:</b> 72 951,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-18	507682	TRAVAUX DE MARQUAGE 2020 (2020-9073)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9073)	72 951,11 \$

<b>No paiement:</b> 163996	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95765	<b>Nom:</b> ABDULLAH SAGHAI TOOSI	<b>Montant:</b> 75,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$

<b>No paiement:</b> 163997	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95833	<b>Nom:</b> AMY SAUCKE LACELLE	<b>Montant:</b> 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 \$

<b>No paiement:</b> 163998	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59994	<b>Nom:</b> BANG THE TABLE CANADA LTD	<b>Montant:</b> 30 450,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-04	INV-0830	ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LES CONSULTATIONS EN LIGNE (2020-9122)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-9122)	30 450,00 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 163999	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 200,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-01	6711443-01-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		76,08 \$
2021-01-01	6713324-01-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		59,40 \$
2020-12-25	4664719-25-12-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-12-28	4650898-28-12-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-12-28	4657829-28-12-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		25,55 \$

<b>No paiement:</b> 164000	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 500104	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-01	41361628-01-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		10,63 \$

<b>No paiement:</b> 164001	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 50103	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 69,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-17	0131369-17-12-20	SERVICE BELL EXPRESSVU JANVIER 2021	Maxime Marquis		69,76 \$

<b>No paiement:</b> 164002	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04186	<b>Nom:</b> CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b> 160,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-08	5205	ACHAT DE MATÉRIEL -LOISIRS (2020-1722)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1722)	127,48 \$
2020-10-07	5055	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2020-1592)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1592)	32,75 \$

<b>No paiement:</b> 164003	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59850	<b>Nom:</b> CARL RENAUD	<b>Montant:</b> 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-03	20201203	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 \$

<b>No paiement:</b> 164004	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95767	<b>Nom:</b> CATHERINE MEDEIROS FONSECA	<b>Montant:</b> 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-03	20201203	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 \$

<b>No paiement:</b> 164005	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95769	<b>Nom:</b> DIDIER LEVERT CHARBONNEAU	<b>Montant:</b> 823,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-07	20210107	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR VENDEUR MOINS FRAIS D'A	Maxime Marquis		823,73 \$

<b>No paiement:</b> 164006	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 51045	<b>Nom:</b> ENERGIE VALERO INC.	<b>Montant:</b> 17 039,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-22	4112761011	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL	Ronald Laurin		17 039,56 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164007	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 52302	<b>Nom:</b> ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	<b>Montant:</b> 12 229,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-17	740002143193	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		3 279,47 \$
2020-10-21	715001572641	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		34,57 \$
2020-10-21	715001572641CR	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		(1 380,52 \$)
2020-12-17	740002143192	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		798,58 \$
2020-12-17	740002143200	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		1 275,09 \$
2020-12-17	740002143194	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		292,16 \$
2020-12-17	740002143196	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		197,92 \$
2020-12-17	740002143197	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		3 840,94 \$
2020-11-23	740002126221	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		927,47 \$
2020-12-17	740002143198	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		1 526,81 \$
2020-12-17	740002143199	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		426,60 \$
2020-12-17	740002143201	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		16,04 \$
2020-12-17	740002143195	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		993,90 \$

<b>No paiement:</b> 164008	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95868	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS GUILLET	<b>Montant:</b> 3 493,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-10	1031164	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8605)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8605)	3 493,21 \$

<b>No paiement:</b> 164009	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03061	<b>Nom:</b> FAUTEUX MINI-MOTEUR INC	<b>Montant:</b> 1 633,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-02	P116507	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8708)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8708)	1 136,07 \$
2020-08-18	P114704	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8708)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8708)	497,10 \$

<b>No paiement:</b> 164010	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00066	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	<b>Montant:</b> 65 169,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-31	20201231	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		65 169,56 \$

<b>No paiement:</b> 164011	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 51319	<b>Nom:</b> FRANCOIS EMOND	<b>Montant:</b> 75,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$

<b>No paiement:</b> 164012	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60140	<b>Nom:</b> GILLES LAUZE	<b>Montant:</b> 685,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-12	20201212	ACHAT DE SOCLES POUR SCULPTURES (2020-6855)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6855)	685,00 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164013	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 58 727,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-04	647 802 258 817	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Maxime Marquis		125,56 \$
2021-01-04	648 702 262 823	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Maxime Marquis		33,48 \$
2020-12-21	664 002 497 454	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		215,04 \$
2020-12-29	676 602 170 418	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Maxime Marquis		1 271,80 \$
2020-12-11	684 702 121 287	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		148,54 \$
2020-12-09	610 902 390 030	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		413,78 \$
2020-12-28	612 702 395 248	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		530,67 \$
2020-12-28	615 402 333 211	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Maxime Marquis		603,04 \$
2020-12-22	645 102 267 637	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		683,85 \$
2020-12-16	677 502 478 494	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		2 804,94 \$
2021-01-04	673 902 191 672	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Maxime Marquis		2 206,87 \$
2020-12-03	679 302 153 782	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		323,06 \$
2021-01-11	672 102 194 481	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		76,20 \$
2020-12-23	691 902 047 948	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Maxime Marquis		782,33 \$
2021-01-07	637 902 291 809	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786	Maxime Marquis		123,52 \$
2021-01-04	690 102 072 432	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ( 299 040 260 067)	Maxime Marquis		997,19 \$
2020-12-08	669 402 199 207	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Maxime Marquis		652,15 \$
2021-01-04	685 602 119 163	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Maxime Marquis		734,02 \$
2021-01-04	673 902 191 670-1	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Maxime Marquis		2 401,41 \$
2021-01-04	673 902 191 670	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Maxime Marquis		5 237,68 \$
2021-01-04	673 902 191 669	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Maxime Marquis		3 366,47 \$
2021-01-04	673 902 191 671	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Maxime Marquis		34 996,23 \$

<b>No paiement:</b> 164014	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 1 023,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-11	780403	TRAVAUX HYDRO (REHAUSSEMENT D'UNE CHEMINÉE DE PA) - PROJET RIVERSIDE (2020-4024)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet (2020-5025)	1 023,28 \$

<b>No paiement:</b> 164015	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04304	<b>Nom:</b> IMPRIMERIE CONTINUUM LTEE (LES)	<b>Montant:</b> 2 466,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-18	52855	MESSAGES IMPORTANT ET LETTRE DU MAIRE POUR COMPTES DE TAXES 2021 (2020-4024)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)	1 952,85 \$
2020-12-07	52802	ACHAT D'ENVELOPPES (2020-4024)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)	513,25 \$

<b>No paiement:</b> 164016	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60066	<b>Nom:</b> KARINE BARBIN	<b>Montant:</b> 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164017	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59268	<b>Nom:</b> KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b> 1 320,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-09-22	9307887410	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6264)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6264)	322,69 \$
2020-10-26	9307967032	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8433)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8433)	718,64 \$
2020-09-21	9307883911	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6264)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6264)	279,12 \$

<b>No paiement:</b> 164018	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04814	<b>Nom:</b> L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b> 1 704,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-20	151258	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6213)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6213)	149,80 \$
2020-12-21	151262	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	473,18 \$
2020-12-20	38371	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	242,07 \$
2020-12-23	151276	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	396,57 \$
2020-12-16	12251	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	410,40 \$
2020-12-20	151259	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6213)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6213)	32,05 \$

<b>No paiement:</b> 164019	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95870	<b>Nom:</b> LOCATION TREMBLAY	<b>Montant:</b> 9 088,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-09	022805	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - 9 DECEMBRE 2020 AU 5 JANVIER 2021 (2020-15	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1598)	2 603,49 \$
2020-11-11	022804	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - 11 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2020 (2020-15	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1598)	2 603,49 \$
2020-10-14	022483	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - 14 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2020 (2020-159	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1598)	3 881,79 \$

<b>No paiement:</b> 164020	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60330	<b>Nom:</b> LOUIS GIBSON	<b>Montant:</b> 34,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-12	20210112	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		34,50 \$

<b>No paiement:</b> 164021	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95766	<b>Nom:</b> MARC VILLEMURE	<b>Montant:</b> 75,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-03	20201203	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$

<b>No paiement:</b> 164022	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 02312	<b>Nom:</b> MARTECH INC	<b>Montant:</b> 579,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-18	185496	AFFICHE POUR PARC MERCILLE POUR JARDIN COMESTIBLE (2020-1642)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1642)	579,76 \$

<b>No paiement:</b> 164023	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03510	<b>Nom:</b> MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	<b>Montant:</b> 1 723,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-15	DA0008020280	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8769)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8769)	1 723,33 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164024	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95768	<b>Nom:</b> OSCAR FRANKLIN NYEMB DE NJELBASS	<b>Montant:</b> 3 252,70 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-07	20210107	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATIO	Maxime Marquis		3 252,70 \$
<b>No paiement:</b> 164025	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59762	<b>Nom:</b> PETITE CAISSE (JOSÉE VÉRONNEAU)	<b>Montant:</b> 130,50 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-07	20210107	PETITE CAISSE DE JOSÉE VERONNEAU	Josée Véronneau		130,50 \$
<b>No paiement:</b> 164026	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 432,58 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-23	489491/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8831)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8831)	136,81 \$
2020-12-23	489477/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6875)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6875)	295,77 \$
<b>No paiement:</b> 164027	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05629	<b>Nom:</b> PLOMBERIE C.L. LANGLOIS INC.	<b>Montant:</b> 4 374,80 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-21	014104	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-1745)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1745)	4 374,80 \$
<b>No paiement:</b> 164028	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 362,98 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-22	0779644	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8810)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8810)	29,88 \$
2020-12-21	0779568	ACHAT DE MATERIEL POUR VÉHICULE (2020-8803)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8803)	333,10 \$
<b>No paiement:</b> 164029	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 02941	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b> 327,68 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-21	104	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-1721)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-1721)	327,68 \$
<b>No paiement:</b> 164030	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00064	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 41 793,90 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	20201231	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS DE	Maxime Marquis		41 793,90 \$
<b>No paiement:</b> 164031	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03109	<b>Nom:</b> RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	<b>Montant:</b> 135,67 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-23	FR93126	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8799)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8799)	135,67 \$
<b>No paiement:</b> 164032	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03126	<b>Nom:</b> RONA INC.	<b>Montant:</b> 79,70 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164032	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03126	<b>Nom:</b>	RONA INC.	<b>Montant:</b>	79,70 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	41040-12508111	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6793)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6793)		79,70 \$	
<b>No paiement:</b>	164033	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	100,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	41460-12446651	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-6384)			Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-6384)		60,53 \$	
2020-12-16	41460-12454771	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR VEHICULE (2020-6864)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6864)		40,33 \$	
<b>No paiement:</b>	164034	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04913	<b>Nom:</b>	Service d'entretien menager Vimont inc.	<b>Montant:</b>	12 923,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-30	16348	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR NOVEMBRE 2020 (2020-9074)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)		12 923,47 \$	
<b>No paiement:</b>	164035	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59767	<b>Nom:</b>	SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC.	<b>Montant:</b>	19 177,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-05-04	IM00000640	SERVICES PROFESSIONNELS POUR CERTIFIER 4 EMPLOYÉS DES RH À L'OUTIL PSYCHC			Georges Pichet	Georges Pichet (2020-4010)		19 177,83 \$	
<b>No paiement:</b>	164036	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03261	<b>Nom:</b>	SUD ELECTRIQUE INC	<b>Montant:</b>	458,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-09-16	35136	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8501)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8501)		458,18 \$	
<b>No paiement:</b>	164037	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95764	<b>Nom:</b>	TECHNOSCIENCE	<b>Montant:</b>	172,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	INV-0014	ANIMATION ACTIVITÉ - GLU GALACTIQUE (2021-1014)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1014)		172,46 \$	
<b>No paiement:</b>	164038	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	00313	<b>Nom:</b>	TELUS	<b>Montant:</b>	1 859,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	35290023024	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			1 859,64 \$	
<b>No paiement:</b>	164039	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03994	<b>Nom:</b>	TRANSPORT MAURICE RACICOT ET FILS INC	<b>Montant:</b>	5 537,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-22	90685	PIERRE CONCASSÉE (2020-5051)			Jean-François Blanchette	Sylvain Bujold (2020-5051)		2 334,01 \$	
2020-12-21	90682	PIERRE CONCASSÉE (2020-6445)			Sébastien Gravel	Sylvain Bujold (2020-6445)		1 467,08 \$	
2020-12-21	90681	PIERRE CONCASSÉE ABRASIVE (2020-6387)			Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-6387)		402,41 \$	
2020-12-21	90680	PIERRE CONCASSÉE (2020-6386)			Sébastien Gravel	Sylvain Bujold (2020-6386)		1 333,72 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164040		2021-01-15	05443	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	1 961,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-21	717485213	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8806)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8806)	966,34 \$
2020-12-23	717485526	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8821)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8821)	995,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164041		2021-01-15	59716	VALERIE GREGORY	150,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		150,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164042		2021-01-15	57859	VALERIE TACQUET	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-03	20201203	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164043		2021-01-15	04724	VIDEOTRON	147,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-01	00006061/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Maxime Marquis		71,14 \$
2020-12-25	00013390/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Maxime Marquis		76,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164044		2021-01-15	50644	VILLE DE BOUCHERVILLE	103,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-16	202020-300000024	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE DECEMBRE 2020 SELC	Maxime Marquis		103,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164045		2021-01-15	50226	VILLE DE BROSSARD	26 145,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-18	202000-000000122	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, C	Maxime Marquis		166,03 \$
2020-12-18	202000-000000123	RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE CISCO	Maxime Marquis		14 077,79 \$
2020-12-18	202000-000000124	MISES À JOUR NÉCESSAIRES SUITE AU TÉLÉTRAVAIL MASSIF DES EMPLOYÉES DES 3 V	Maxime Marquis		3 528,25 \$
2020-12-18	202000-000000127	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DÉCEMBRE 2020 SELON LA CLÉ DE PARTAGE	Maxime Marquis		169,66 \$
2020-12-18	202000-000000125	SERVICE DE RELÈVE VDI - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020	Maxime Marquis		4 930,19 \$
2020-12-18	202000-000000126	AUDIT DE SÉCURITÉ	Maxime Marquis		3 273,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164046		2021-01-15	95820	VISION METEO PLUS	1 322,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-16	STLAMBERT_2020-1	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE (2020-6866)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-6866)	1 322,21 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164047	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01806	<b>Nom:</b>	WOLSELEY CANADA INC	<b>Montant:</b>	991,53 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	918107	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1711)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-1711)		771,19 \$	
2020-12-17	927765	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1711)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-1711)		220,34 \$	
<b>No paiement:</b>	164048	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	60332	<b>Nom:</b>	AKLI AMOURA	<b>Montant:</b>	177,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			177,88 \$	
<b>No paiement:</b>	164049	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	60333	<b>Nom:</b>	ALICIA CLEAVER	<b>Montant:</b>	166,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			166,58 \$	
<b>No paiement:</b>	164050	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59052	<b>Nom:</b>	CATHARINE SHERWIN	<b>Montant:</b>	135,16 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			135,16 \$	
<b>No paiement:</b>	164051	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	58512	<b>Nom:</b>	CHRISTIAN CAZES	<b>Montant:</b>	99,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			99,12 \$	
<b>No paiement:</b>	164052	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	58786	<b>Nom:</b>	CHRISTIANE LERHE	<b>Montant:</b>	128,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			128,50 \$	
<b>No paiement:</b>	164053	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	01313	<b>Nom:</b>	CLAUDE THERIAULT	<b>Montant:</b>	104,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT			Martin Latulippe			104,21 \$	
<b>No paiement:</b>	164054	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59051	<b>Nom:</b>	FLORENCE ROUZIER	<b>Montant:</b>	39,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	20201207	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			39,29 \$	
<b>No paiement:</b>	164055	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59026	<b>Nom:</b>	FRANCINE MEUNIER	<b>Montant:</b>	101,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164055	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59026	<b>Nom:</b> FRANCINE MEUNIER	<b>Montant:</b> 101,86 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		101,86 \$
<b>No paiement:</b> 164056	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60336	<b>Nom:</b> FREDERIC LABEL	<b>Montant:</b> 70,48 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		70,48 \$
<b>No paiement:</b> 164057	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 95762	<b>Nom:</b> GENEVIEVE ROBERGE	<b>Montant:</b> 24,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-15	20210115	REMBOURSEMENT DE BILLETS DE SPECTACLE ANNULÉ COVID	Josée Véronneau		24,00 \$
<b>No paiement:</b> 164058	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58841	<b>Nom:</b> GEORGE TYSON	<b>Montant:</b> 76,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		76,93 \$
<b>No paiement:</b> 164059	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59058	<b>Nom:</b> GWENETH THIRLWELL	<b>Montant:</b> 123,80 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		123,80 \$
<b>No paiement:</b> 164060	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60340	<b>Nom:</b> HAMED SEDAGHAT IMAN	<b>Montant:</b> 225,53 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		225,53 \$
<b>No paiement:</b> 164061	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58848	<b>Nom:</b> JEAN-MARC GARANT	<b>Montant:</b> 19,59 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		19,59 \$
<b>No paiement:</b> 164062	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60339	<b>Nom:</b> JOCELYNE OUIMET	<b>Montant:</b> 117,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		117,93 \$
<b>No paiement:</b> 164063	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58507	<b>Nom:</b> JOHANNE BOISVERT SABOURIN	<b>Montant:</b> 19,59 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		19,59 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164064	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60343	<b>Nom:</b> JOHANNE MICHAUD	<b>Montant:</b> 154,29 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	20201207	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		154,29 \$
<b>No paiement:</b> 164065	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60338	<b>Nom:</b> LILIANE MONIER	<b>Montant:</b> 68,95 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		68,95 \$
<b>No paiement:</b> 164066	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58923	<b>Nom:</b> LOUIS MARIE GAGNON	<b>Montant:</b> 117,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		117,14 \$
<b>No paiement:</b> 164067	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59018	<b>Nom:</b> LUCIE MARCEAU	<b>Montant:</b> 101,86 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		101,86 \$
<b>No paiement:</b> 164068	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 54147	<b>Nom:</b> LYNA GAUTHIER	<b>Montant:</b> 117,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		117,14 \$
<b>No paiement:</b> 164069	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60342	<b>Nom:</b> LYNE BELLEMARE	<b>Montant:</b> 113,92 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	20201214	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		113,92 \$
<b>No paiement:</b> 164071	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60334	<b>Nom:</b> MICHELE LALIBERTE	<b>Montant:</b> 38,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		38,00 \$
<b>No paiement:</b> 164072	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58865	<b>Nom:</b> MOHAMMAD AHMAD	<b>Montant:</b> 98,34 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		98,34 \$
<b>No paiement:</b> 164073	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58520	<b>Nom:</b> NADIA DE ANGELIS	<b>Montant:</b> 32,13 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		32,13 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164074	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58877	<b>Nom:</b> NICOLE BERTHELET	<b>Montant:</b> 92,85 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		92,85 \$
<b>No paiement:</b> 164075	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59947	<b>Nom:</b> PATRICK BOULET	<b>Montant:</b> 48,38 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		48,38 \$
<b>No paiement:</b> 164076	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60337	<b>Nom:</b> PATRICK MCGRIL	<b>Montant:</b> 168,48 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		168,48 \$
<b>No paiement:</b> 164077	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 54183	<b>Nom:</b> PIERRETTE SAUVAGEAU	<b>Montant:</b> 139,87 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		139,87 \$
<b>No paiement:</b> 164078	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58548	<b>Nom:</b> ROBERT FUSEY	<b>Montant:</b> 43,88 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		43,88 \$
<b>No paiement:</b> 164079	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 54660	<b>Nom:</b> SILVIA RODRIGUEZ	<b>Montant:</b> 154,29 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	20201207	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		154,29 \$
<b>No paiement:</b> 164080	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59596	<b>Nom:</b> SIMON MATHIEU VAILLANCOURT	<b>Montant:</b> 102,90 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-07	20201207	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		102,90 \$
<b>No paiement:</b> 164081	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60335	<b>Nom:</b> VALERIE LAPOINTE	<b>Montant:</b> 112,90 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		112,90 \$
<b>No paiement:</b> 164082	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58787	<b>Nom:</b> ZHI YI LIU	<b>Montant:</b> 32,52 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe		32,52 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164083	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 86,08 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-04	9236582-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
2021-01-04	9236576-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
2021-01-04	9236575-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
2021-01-04	9236612-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
<b>No paiement:</b> 164084	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04186	<b>Nom:</b> CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b> 65,49 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-29	5119	ACHAT DE MATERIEL (2020-6204)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-6204)	65,49 \$
<b>No paiement:</b> 164085	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 01434	<b>Nom:</b> CRI ENVIRONNEMENT INC	<b>Montant:</b> 2 588,18 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-30	165221	VIDANGE DE RESERVOIR D'AMONIAK À L'ARENA (2020-6876)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6876)	2 588,18 \$
<b>No paiement:</b> 164086	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04139	<b>Nom:</b> DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	<b>Montant:</b> 16 678,85 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-17	375479	SERVICES PROFESSIONNELS - PARC JEAN DRAPEAU	Georges Pichet		16 678,85 \$
<b>No paiement:</b> 164087	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03428	<b>Nom:</b> ESSA-TECH INC	<b>Montant:</b> 1 508,47 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	056236	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6269)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6269)	1 508,47 \$
<b>No paiement:</b> 164088	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05310	<b>Nom:</b> HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	<b>Montant:</b> 471,99 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-14	87150	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	471,99 \$
<b>No paiement:</b> 164089	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 160,09 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-13	674 802 188 331	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Maxime Marquis		160,09 \$
<b>No paiement:</b> 164090	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04304	<b>Nom:</b> IMPRIMERIE CONTINUUM LTEE (LES)	<b>Montant:</b> 1 287,73 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-17	52929	IMPRESSION DES COUPONS DE TAXES (2020-4024)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)	689,85 \$
2020-12-28	52930	REIMPRESSION DE COMPTES DE TAXES ET DE COUPONS (2020-4024)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)	597,88 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164091	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04814	<b>Nom:</b>	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b>	760,85 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-28	38398	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)		432,77 \$	
2020-11-20	151096	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6281)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2021-6281)		241,86 \$	
2020-11-11	151054	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6281)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2021-6281)		86,22 \$	
<b>No paiement:</b>	164092	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04803	<b>Nom:</b>	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	<b>Montant:</b>	30,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-30	2103203382	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2021-6203)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6203)		30,40 \$	
<b>No paiement:</b>	164093	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03510	<b>Nom:</b>	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	<b>Montant:</b>	287,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-26	DA0007904873	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8622)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8622)		287,71 \$	
<b>No paiement:</b>	164094	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	02483	<b>Nom:</b>	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	156,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-03	EL037773	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE DE CON			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6278)		156,10 \$	
<b>No paiement:</b>	164095	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	58079	<b>Nom:</b>	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	<b>Montant:</b>	8 093,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	0000190316	HONORAIRES PROFESSIONNELS - DOSSIER 800-800002 V/D			Georges Pichet			8 093,90 \$	
<b>No paiement:</b>	164096	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	05766	<b>Nom:</b>	NORMAND	<b>Montant:</b>	395,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	776904	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-1747)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1747)		395,96 \$	
<b>No paiement:</b>	164097	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	95842	<b>Nom:</b>	NOVAFOR EQUIPEMENT INC	<b>Montant:</b>	11 848,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-02	341856	ACHAT DE MATERIEL D'AUBANAGE ET D'UNE SONDE (2020-1729)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1729)		11 848,75 \$	
<b>No paiement:</b>	164098	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	50002	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	<b>Montant:</b>	285,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-18	20210118	PETITE CAISSE DE FRANCE BILODEAU			Ronald Laurin			285,20 \$	
<b>No paiement:</b>	164099	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59631	<b>Nom:</b>	PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b>	63,75 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164099	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59631	<b>Nom:</b>	PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b>	63,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-29	492306/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8831)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8831)		63,75 \$	
<b>No paiement:</b>	164100	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59967	<b>Nom:</b>	PROGAZON COMMERCIAL	<b>Montant:</b>	8 324,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-01	5971	DÉNEIGEMENT AU PLACE DU MANS (2020-9120)			Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9120)		5 035,91 \$	
2020-12-01	5970	DÉNEIGEMENT AU PLACE D'ISÈRE (2020-9120)			Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9120)		3 288,29 \$	
<b>No paiement:</b>	164101	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04705	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b>	159,36 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	0779366	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6792)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6792)		41,26 \$	
2020-12-21	0779572	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6795)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6795)		37,66 \$	
2020-12-14	0779187	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6385)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6385)		80,44 \$	
<b>No paiement:</b>	164102	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00064	<b>Nom:</b>	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	19 583,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-15	20210115	COTISATION ADDITIONNELLE POUR LE REGIME DE RETRAITE			Maxime Marquis			19 583,80 \$	
<b>No paiement:</b>	164103	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03999	<b>Nom:</b>	RETRAITE QUEBEC	<b>Montant:</b>	2 511,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-18	PCAR00017546	CRÉDIT - DÉCLARATION ANNUELLE 2020 POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUN			Maxime Marquis			(8,36 \$)	
2021-01-20	20210120	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES46185668			Maxime Marquis			2 519,58 \$	
<b>No paiement:</b>	164104	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	1 256,16 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-03	41460-12375601	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6277)			Ronald Laurin	Sylvain Cadieux (2021-6277)		1 256,16 \$	
<b>No paiement:</b>	164105	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	95785	<b>Nom:</b>	S ET S AUTO PARTS INC	<b>Montant:</b>	2 586,94 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-30	1994	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8869)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8869)		2 586,94 \$	
<b>No paiement:</b>	164106	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04913	<b>Nom:</b>	Service d'entretien menager Vimont inc.	<b>Montant:</b>	15 195,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	16374	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER - DECEMBRE 2020 (2020-4013)			Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)		1 703,93 \$	
2020-12-31	16373	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR DECEMBRE 2020 (2020-9074)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)		13 492,03 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164107	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00138	<b>Nom:</b>	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	204,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-18	20210118	VIGNETTES DE CONFORMITÉS POUR LES VÉHICULES ASSUJETTIS À UN PROGRAMME D			Ronald Laurin			204,75 \$	
<b>No paiement:</b>	164108	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	54578	<b>Nom:</b>	SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	<b>Montant:</b>	1 121,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	INV091675	EXAMEN MEDICAL - PRE EMPLOI			Mélissa Mercure			1 121,01 \$	
<b>No paiement:</b>	164109	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	58981	<b>Nom:</b>	TRAME VERTE	<b>Montant:</b>	1 566,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-04	20-1156	EXPERTISES D'ARBRES (2019-9525)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9525)		1 566,54 \$	
<b>No paiement:</b>	164110	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04145	<b>Nom:</b>	ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS (COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC. (LA))	<b>Montant:</b>	176,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	0505415	ACHAT DE LAVE-GLACE (2020-8788)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8788)		176,60 \$	
<b>No paiement:</b>	164111	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	50226	<b>Nom:</b>	VILLE DE BROSSARD	<b>Montant:</b>	100 976,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-04	202000-000000116	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 NOVEMBRE AU 14 DECEMBRE 2020			Maxime Marquis			1 051,24 \$	
2020-12-18	202000-000000128	FACTURATION POUR LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU 1ER JUIL			Georges Pichet			99 143,54 \$	
2020-12-04	202000-000000118	PTI - INSTALLATION D'EQUIPEMENTS POUR LA MISE À NIVEAU DES EQUIPEMENTS DE C			Maxime Marquis			308,35 \$	
2020-12-04	202000-000000119	INSTALLATION D'URGENCE POUR SUPPORTER LE TELETRAVAIL DES EMPLOYÉS DES :			Maxime Marquis			473,20 \$	
<b>No paiement:</b>	164112	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03686	<b>Nom:</b>	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	<b>Montant:</b>	1 075,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-01	0198754-0733-0	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127)		1 075,02 \$	
<b>No paiement:</b>	164113	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	53845	<b>Nom:</b>	CATHERINE GODEFROY	<b>Montant:</b>	31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-21	20210121	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			31,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164114	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	53154	<b>Nom:</b>	FRANCE LAURENDEAU	<b>Montant:</b>	28,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			28,00 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> 164115	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 60169	<b>Nom:</b> FRANCOISE BELIVEAU	<b>Montant:</b> 31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-21	20210121	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 31,00 \$
<b>No paiement:</b> 164116	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 95817	<b>Nom:</b> HELENE DESENS	<b>Montant:</b> 33,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 33,00 \$
<b>No paiement:</b> 164117	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 52482	<b>Nom:</b> ISABELLE FAHMY	<b>Montant:</b> 164,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-25	20210125	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 164,00 \$
<b>No paiement:</b> 164118	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 59021	<b>Nom:</b> JENNIFER MARTIN	<b>Montant:</b> 62,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 62,00 \$
<b>No paiement:</b> 164119	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 51743	<b>Nom:</b> LEON LAFLAMME	<b>Montant:</b> 31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-21	20210121	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 31,00 \$
<b>No paiement:</b> 164120	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 60341	<b>Nom:</b> MARIE-CLAIRE SIMARD	<b>Montant:</b> 117,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2020-12-18	B-CITI-20201218	REMBOURSEMENT - ABONNEMENTS B-CITI - NON RÉSIDENT	Martin Latulippe	Payé au fournisseur 117,93 \$
<b>No paiement:</b> 164121	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 59923	<b>Nom:</b> MARIE-FRANCE JACQUES	<b>Montant:</b> 122,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau	Payé au fournisseur 122,00 \$
<b>No paiement:</b> 164122	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 58407	<b>Nom:</b> MATHILDE LINTZ MALLO	<b>Montant:</b> 31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 31,00 \$
<b>No paiement:</b> 164123	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 60278	<b>Nom:</b> MICHELLE LAMY	<b>Montant:</b> 31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 31,00 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164124	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	60346	<b>Nom:</b>	NIVINE KALLAB	<b>Montant:</b>	107,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-21	20210121-B-CITI	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI			Dominique-Anne Soucie			107,74 \$	
<b>No paiement:</b>	164125	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	60344	<b>Nom:</b>	SUZETTE LACHANCE	<b>Montant:</b>	31,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-21	20210121	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			31,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164126	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	53545	<b>Nom:</b>	SYLVIE PAYETTE	<b>Montant:</b>	58,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-20	20210120	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			58,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164127	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	60345	<b>Nom:</b>	VIRGINIE MARTEAU	<b>Montant:</b>	33,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-20	20210120	RIL			Eric Carignan			33,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164128	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	05598	<b>Nom:</b>	ALVEOLE MTL INC.	<b>Montant:</b>	4 599,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	14509	CONTRAT ANNUEL 2021 - RUCHE, POTS ET MISE EN POT (2020-9059)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9059)		4 599,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164129	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04802	<b>Nom:</b>	BELL CANADA	<b>Montant:</b>	2 857,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-04	9236601-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			21,52 \$	
2021-01-04	9238621-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			830,67 \$	
2021-01-04	9236529-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			1 844,75 \$	
2021-01-04	9236510-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			99,03 \$	
2021-01-04	9236514-04-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			61,12 \$	
<b>No paiement:</b>	164130	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	50103	<b>Nom:</b>	BELL CANADA	<b>Montant:</b>	227,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	517682929-01-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			227,65 \$	
<b>No paiement:</b>	164131	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	50649	<b>Nom:</b>	CENTRE DE BENEVOLAT DE LA RIVE SUD	<b>Montant:</b>	3 000,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-27	20210127	SUBVENTION REMISE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID - 2021			Georges Pichet			3 000,00 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164132	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	50694	<b>Nom:</b>	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-LAMBERT	<b>Montant:</b>	26 356,52 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	20201231	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2020-08-228			Georges Pichet			22 356,52 \$	
2020-12-15	1076	ACHAT DE CARTE DE CADEAUX			Georges Pichet			4 000,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164133	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04139	<b>Nom:</b>	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	<b>Montant:</b>	939,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	375554	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2020 - DOSSIER 97397			Martine Savard			939,93 \$	
<b>No paiement:</b>	164134	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	03425	<b>Nom:</b>	ESRI CANADA LIMITEE	<b>Montant:</b>	3 761,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	90157582	LICENCE INFORMATIQUE ARCGIS ONLINE GIS - 21 FEVRIER 2021 AU 20 FEVRIER 2022 (2)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1000)		3 761,57 \$	
<b>No paiement:</b>	164135	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04525	<b>Nom:</b>	HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b>	452,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-22	676 602 180 219	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Maxime Marquis			394,97 \$	
2021-01-21	646 002 529 197	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Maxime Marquis			57,72 \$	
<b>No paiement:</b>	164136	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04304	<b>Nom:</b>	IMPRIMERIE CONTINUUM LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	3 129,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	52928	IMPRESSION DES COMPTES DE TAXES 2021 (2020-4024)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)		689,85 \$	
2021-01-08	52931	IMPRESSION ET MISE À LA POSTE DES COMPTES DE TAXES 2021 (2020-4024)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4024)		2 439,36 \$	
<b>No paiement:</b>	164137	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	01002	<b>Nom:</b>	LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	<b>Montant:</b>	850,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-05	7394034625	LOCATION DE VOITURE (2020-8257)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)		850,83 \$	
<b>No paiement:</b>	164138	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	03510	<b>Nom:</b>	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	<b>Montant:</b>	2 582,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-26	DA0007904615	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8657)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8657)		2 582,80 \$	
<b>No paiement:</b>	164139	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	58586	<b>Nom:</b>	MOISSON RIVE-SUD	<b>Montant:</b>	3 000,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-27	20210127	SUBVENTION REMISE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID - 2021			Georges Pichet			3 000,00 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164140	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	54521	<b>Nom:</b>	MORNEAU SHEPELL LTD	<b>Montant:</b>	448,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-05	1319233	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS			Mélissa Mercure			448,72 \$	
<b>No paiement:</b>	164141	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04602	<b>Nom:</b>	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	862,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-08	1163	AFFICHAGE D'OFFRE D'EMPLOI			Mélissa Mercure			862,31 \$	
<b>No paiement:</b>	164142	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	58072	<b>Nom:</b>	PUBLICITE JL INC.	<b>Montant:</b>	96,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-06	3020302	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1659)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1659)		96,58 \$	
<b>No paiement:</b>	164143	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	02941	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b>	14,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	105	ACHAT DE MATERIEL POUR LE CDL (2020-1723)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1723)		14,46 \$	
<b>No paiement:</b>	164144	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	03772	<b>Nom:</b>	SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	<b>Montant:</b>	397,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	8300826312	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK - JANVIER 2021 (2021-9020)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9020)		397,18 \$	
<b>No paiement:</b>	164145	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	59691	<b>Nom:</b>	THOMSON REUTERS CANADA	<b>Montant:</b>	168,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-02	843660706	MISE À JOUR DE LA LOI D'ACCES A L'INFORMATION			Martine Savard			168,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164146	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	00565	<b>Nom:</b>	TRAVERSEE (RIVE-SUD) LA	<b>Montant:</b>	4 000,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-27	20210127	SUBVENTION REMISE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID - 2021			Georges Pichet			4 000,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164147	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	50226	<b>Nom:</b>	VILLE DE BROSSARD	<b>Montant:</b>	1 217,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-07	202100-000000002	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 DECEMBRE 2020 AU 14 JANVIER 2021			Maxime Marquis			1 051,24 \$	
2021-01-07	202100-000000001	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, C			Maxime Marquis			166,03 \$	
<b>No paiement:</b>	164148	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	03686	<b>Nom:</b>	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	<b>Montant:</b>	1 511,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	164148	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	03686	<b>Nom:</b>	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	<b>Montant:</b>	1 511,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-02	0184874-0733-2	LEVEE DE CONTENEUR DE VERRE (2019-9638)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9638)		563,38 \$	
2021-01-04	0212272-0733-5.	LEVEE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127)		948,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S13782	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	05888	<b>Nom:</b>	ADAM SERVICES	<b>Montant:</b>	663,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-06	2020-0894	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6830)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6830)		663,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S13783	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	02700	<b>Nom:</b>	ARCHE DE NOE	<b>Montant:</b>	431,16 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	6298	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)		431,16 \$	
<b>No paiement:</b>	S13784	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	58855	<b>Nom:</b>	BLEU FORET COMMUNICATION	<b>Montant:</b>	3 171,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-10	19181	SERVICE DE CONCEPTION POUR LA CAMPAGNE DE DENEIGEMENT (2020-4028)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2020-4028)		3 171,02 \$	
<b>No paiement:</b>	S13785	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59351	<b>Nom:</b>	CONFERENCES DIALOGUE	<b>Montant:</b>	26,95 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	0043720	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19			Maxime Marquis			26,95 \$	
<b>No paiement:</b>	S13786	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59768	<b>Nom:</b>	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	<b>Montant:</b>	1 678,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	2232	WEBDIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE2020 (2020-280)			Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)		1 678,64 \$	
<b>No paiement:</b>	S13787	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04349	<b>Nom:</b>	ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b>	318,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	FC00328628	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6783)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6783)		318,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S13788	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59083	<b>Nom:</b>	ELITE MEDIC INC.	<b>Montant:</b>	90,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	2020-588	ACHAT DE MATÉRIEL MÉDICAL (2020-1715)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1715)		90,83 \$	
<b>No paiement:</b>	S13789	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03225	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	<b>Montant:</b>	65,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13789	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03225	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	<b>Montant:</b>	65,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	136874	ACHAT DE MATERIEL POUR TROUSSES DE PREMIERS SOINS (2020-1684)			Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-1684)		65,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S13790	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03282	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b>	184,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	FA-83479	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8759)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8759)		184,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S13791	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04753	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS INOTRAC INC	<b>Montant:</b>	102,99 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	FCB0022055	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6852)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6852)		31,85 \$	
2020-12-10	FCD0006030	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8768)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8768)		71,14 \$	
<b>No paiement:</b>	S13792	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	05840	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	<b>Montant:</b>	508,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-10	51896	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8800)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8800)		261,68 \$	
2020-12-11	51922	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6853)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6853)		246,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S13793	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	02154	<b>Nom:</b>	EUROFINS ENVIRONEX	<b>Montant:</b>	106,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	634836	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)		106,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S13794	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	95862	<b>Nom:</b>	EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	<b>Montant:</b>	4 311,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	24181	EXPERTISE MEDICALE			Mélissa Mercure			4 311,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S13795	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	50102	<b>Nom:</b>	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	<b>Montant:</b>	925,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	2922	SERVICE DE GRAPHISME - CHAPITEAU ECO BRIGADE (2020-6843)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-6843)		925,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S13796	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59082	<b>Nom:</b>	GFL ENVIRONMENTAL INC.	<b>Montant:</b>	224,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-05	M30015603943	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)		224,20 \$	
<b>No paiement:</b>	S13797	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	01289	<b>Nom:</b>	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b>	1 391,20 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13797		2021-01-01	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	1 391,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-10	7130566	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8761)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8761)	543,33 \$
2020-12-09	7125799	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6839)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6839)	847,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13798		2021-01-01	52030	GROUPE LE CORRE & ASSOCIÉS INC.	684,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-08	286-1879-16348	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE	Mélissa Mercure		684,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13799		2021-01-01	59197	IMPRESSION ND	103,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-07	2174	CARTES D'AFFAIRE (2020-1712)	Julie Larose	Julie Larose (2020-1712)	103,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13800		2021-01-01	00613	INSIGHT CANADA INC	2 179,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-09	721343418	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1506)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1506)	2 179,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13801		2021-01-01	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	6,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-10	1-1482873	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8771)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8771)	6,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13802		2021-01-01	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	10 461,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-07	168277	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	554,72 \$
2020-12-08	168286	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	26,20 \$
2020-12-08	168285	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	994,14 \$
2020-12-08	168279	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	393,17 \$
2020-12-08	168284	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	176,19 \$
2020-12-08	168283	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	994,14 \$
2020-12-07	168216	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 007,63 \$
2020-12-07	168276	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	740,70 \$
2020-12-08	168280	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	144,59 \$
2020-12-07	168227	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	268,22 \$
2020-12-07	168226	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	229,48 \$
2020-12-07	168225	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	278,93 \$
2020-12-07	168217	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	621,60 \$
2020-12-11	168450	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	99,65 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13802	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 10 461,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-10	168406	ACHAT DE LIVRES	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	169,73 \$
2020-12-11	168464	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	688,04 \$
2020-12-11	168465	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	102,53 \$
2020-12-11	168459	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	995,14 \$
2020-12-10	168401	ACHAT DE LIVRES	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	104,77 \$
2020-12-10	168402	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	37,69 \$
2020-12-11	168460	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	265,11 \$
2020-12-11	168448	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 014,04 \$
2020-12-11	168449	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	555,45 \$

<b>No paiement:</b> S13803	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 371,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-08	21179651-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8775)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8775)	371,74 \$

<b>No paiement:</b> S13804	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 03074	<b>Nom:</b> MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b> 196,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-09	313313	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	196,61 \$

<b>No paiement:</b> S13805	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 05775	<b>Nom:</b> MBM EXTERMINATION INC.	<b>Montant:</b> 120,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-10	6106	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$

<b>No paiement:</b> S13806	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 781,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-11	272279	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	781,95 \$

<b>No paiement:</b> S13807	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 224,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-08	403949562	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1716)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1716)	224,52 \$

<b>No paiement:</b> S13808	<b>Date:</b> 2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 13,57 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-09	463432	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6845)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6845)	13,57 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13809	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	01304	<b>Nom:</b>	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	<b>Montant:</b>	332,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-05	210591	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)		332,24 \$	
<b>No paiement:</b>	S13810	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	51529	<b>Nom:</b>	PG SOLUTIONS INC.	<b>Montant:</b>	73,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	STD41710	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS DE NOVEMBRE 2020 - TRANSPHERE (202			Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-9098)		73,87 \$	
<b>No paiement:</b>	S13811	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03742	<b>Nom:</b>	PIVIN ET DRAPEAU INC	<b>Montant:</b>	549,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	55437	PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (2020-9102)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-9102)		549,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S13812	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	05742	<b>Nom:</b>	PREFAIR IMRICO LTEE	<b>Montant:</b>	911,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	F389863	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1697)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1697)		911,64 \$	
<b>No paiement:</b>	S13813	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	00950	<b>Nom:</b>	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	<b>Montant:</b>	490,43 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	114761	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)		490,43 \$	
<b>No paiement:</b>	S13814	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59948	<b>Nom:</b>	SECURITE X GUARD	<b>Montant:</b>	2 354,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	2411	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		2 354,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S13815	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	367,28 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-10	255632	SERVICE DE SERRURIER (2020-6786)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6786)		254,78 \$	
2020-12-09	255572	SERVICE DE SERRURIER (2020-6785)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6785)		112,50 \$	
<b>No paiement:</b>	S13816	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	00290	<b>Nom:</b>	SIGNEL SERVICES INC	<b>Montant:</b>	304,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	105381	ACHAT DE PANNEAUX - INDICATION POUR LE SKI DE FOND (2020-1645)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1645)		304,91 \$	
<b>No paiement:</b>	S13817	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59070	<b>Nom:</b>	SODEM INC.	<b>Montant:</b>	3 331,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13817	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59070	<b>Nom:</b>	SODEM INC.	<b>Montant:</b>	3 331,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	019782	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - NOVEMBRE 2			Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)		3 331,91 \$	
<b>No paiement:</b>	S13818	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	02227	<b>Nom:</b>	SOLOTECH INC	<b>Montant:</b>	13 245,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	IS-CA0017200	ACHAT DE PROJECTEURS POUR DECORATION DE NOEL (2020-1682)			Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1682)		13 245,35 \$	
<b>No paiement:</b>	S13819	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03131	<b>Nom:</b>	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b>	342,89 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-08	FC-287297	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-6861)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-6861)		342,89 \$	
<b>No paiement:</b>	S13820	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03562	<b>Nom:</b>	TECH-MIX (BAUVAL)	<b>Montant:</b>	760,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	1037260	ASPHALTE FROIDE (2020-6850)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6850)		760,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S13821	<b>Date:</b>	2021-01-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04053	<b>Nom:</b>	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	<b>Montant:</b>	1 892,39 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	2011-395	SERVICES INFORMATIQUES DU 22 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2020			Maxime Marquis			1 892,39 \$	
<b>No paiement:</b>	S13822	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	58015	<b>Nom:</b>	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	<b>Montant:</b>	164,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-30	NBS0534823	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2020-9106)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2020-9106)		164,29 \$	
<b>No paiement:</b>	S13823	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03058	<b>Nom:</b>	ACIER PICARD INC.	<b>Montant:</b>	369,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	1550395	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8783)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8783)		279,64 \$	
2020-12-14	1549866	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8780)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8780)		89,68 \$	
<b>No paiement:</b>	S13824	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05888	<b>Nom:</b>	ADAM SERVICES	<b>Montant:</b>	834,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-13	2020-0895	INSPECTION ET PIECES - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6848)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6848)		834,29 \$	
<b>No paiement:</b>	S13825	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04838	<b>Nom:</b>	AREO-FEU	<b>Montant:</b>	1 064,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13825	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04838	<b>Nom:</b> AREO-FEU	<b>Montant:</b> 1 064,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-14	F0026496	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8778)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8778)	56,34 \$
2020-12-18	F0026737	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-1738)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1738)	1 007,73 \$

<b>No paiement:</b> S13826	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 01852	<b>Nom:</b> BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b> 3 989,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-16	390594	SERVICES PROFESSIONNELS - REFONTE DES REGLEMENTS D'URBANISME DOSSIER 21	Georges Pichet		1 408,44 \$
2020-12-16	390586	SERVICES PROFESSIONNELS - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DOSSIER 21490/24	Georges Pichet		2 580,62 \$

<b>No paiement:</b> S13827	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 02116	<b>Nom:</b> BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b> 1 356,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-11	T0033202-11-12-20	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		1 161,25 \$
2020-12-18	T0056397-18-12-20	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$

<b>No paiement:</b> S13828	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03232	<b>Nom:</b> BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b> 616,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-16	8210268	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8790)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8790)	53,03 \$
2020-12-16	8210278	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8795)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8795)	563,77 \$

<b>No paiement:</b> S13829	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03604	<b>Nom:</b> BRAULT ET BOUTHILLIER	<b>Montant:</b> 18,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-04	F 532694	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2020-1371)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1371)	18,17 \$

<b>No paiement:</b> S13830	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 05131	<b>Nom:</b> CIMA+ S.E.N.C.	<b>Montant:</b> 13 940,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-16	22017420	SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE MOBILITÉ DURABLE (2019-9649)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9649)	5 317,59 \$
2020-12-16	22017421	SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE MOBILITÉ DURABLE (2019-9649)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9649)	8 623,13 \$

<b>No paiement:</b> S13831	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03572	<b>Nom:</b> CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	<b>Montant:</b> 313,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-15	2020-73673	INSPECTION VISUELLE ET MAINTENANCE PLANIFIÉE DES VÉRINS (2020-8787)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8787)	313,89 \$

<b>No paiement:</b> S13832	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04767	<b>Nom:</b> COMAQ	<b>Montant:</b> 609,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-10	1018291.	COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES	Cassandra Comin Bergor		609,37 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13833	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04640	<b>Nom:</b> CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b> 4 854,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-08	2020 18074135	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	977,38 \$
2020-12-09	2020 18074208	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	402,51 \$
2020-12-08	2020 18074097	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	775,81 \$
2020-12-01	2020 18072203	PIERRE CONCASSÉE (2020-6872)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6872)	678,99 \$
2020-12-16	2020 18075568	SERVICE DE REBUT BETON/ ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	225,18 \$
2020-12-18	2021 18000184	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	390,26 \$
2020-12-17	2021 18000019	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	388,47 \$
2020-12-07	2020 18073318	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	646,03 \$
2020-12-17	2021 18000088	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	192,46 \$
2020-12-01	2020 18072167	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	89,78 \$
2020-12-10	2020 18074399	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	87,93 \$

<b>No paiement:</b> S13834	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 01284	<b>Nom:</b> DRUIDE INFORMATIQUE INC	<b>Montant:</b> 302,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-04-01	114001	ABONNEMENT À TAP'TOUCHE EN LIGNE (2020-6856)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6856)	302,92 \$

<b>No paiement:</b> S13835	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04318	<b>Nom:</b> EBSCO CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 3 725,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-04	8042488.	ABONNEMENT D'UN AN POUR CANADIAN REFERENCE CENTRE (2020-5050)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5050)	3 725,19 \$

<b>No paiement:</b> S13836	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 04349	<b>Nom:</b> ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b> 595,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-15	FC00330427	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6790)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6790)	595,11 \$

<b>No paiement:</b> S13837	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 05484	<b>Nom:</b> Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	<b>Montant:</b> 8 853,08 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-16	3491	TRAVAUX D'ÉLAGAGE SEMAINES DU 10, 14 ET 15 DECEMBRE 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	6 208,65 \$
2020-12-16	3490	TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ESSOUCHAGE D'ARBRES (2020-4018)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)	2 644,43 \$

<b>No paiement:</b> S13838	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 05368	<b>Nom:</b> ENGLOBE CORP. (LVM)	<b>Montant:</b> 846,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-18	FACT-CRS-25	DISPOSTION DE VOYAGE DE TERRE (2020-1696)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1696)	846,86 \$

<b>No paiement:</b> S13839	<b>Date:</b> 2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b> 03036	<b>Nom:</b> ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b> 882 964,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13839	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	882 964,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	32793	LIBÉRATION DE RETENUE PARTIELLE - PROJET RIVERSIDE - PORTION VSL			Georges Pichet			775 365,37 \$	
2020-12-17	32792	LIBÉRATION DE RETENUE PARTIELLE - PROJET RIVERSIDE - PORTION AGGLO ET CGVM			Georges Pichet			107 599,35 \$	
<b>No paiement:</b>	S13840	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05649	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	<b>Montant:</b>	505,55 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	CM14679	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6868)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6868)		505,55 \$	
<b>No paiement:</b>	S13841	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04753	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS INOTRAC INC	<b>Montant:</b>	30,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	FCD0006063	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8768)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8768)		30,50 \$	
<b>No paiement:</b>	S13842	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03297	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	595,89 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	INV264256	ACHAT DE MATÉRIEL POUR AMENAGEMENT DE CABINET (2020-8559)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8559)		595,89 \$	
<b>No paiement:</b>	S13843	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03398	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	<b>Montant:</b>	28,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	52099	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8695)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8695)		28,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S13844	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05124	<b>Nom:</b>	Groupe ABS Inc.	<b>Montant:</b>	4 529,61 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	135197	SUIVI ENV. EAU SOUTERRAINE 666 AVENUE OAK (2019-4018)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-4018)		4 529,61 \$	
<b>No paiement:</b>	S13845	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59197	<b>Nom:</b>	IMPRESSION ND	<b>Montant:</b>	206,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	2226	ACHAT DE COROPLAST - PATINOIRES (2020-1734)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1734)		206,96 \$	
<b>No paiement:</b>	S13846	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04387	<b>Nom:</b>	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	<b>Montant:</b>	365,61 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	1-1483453	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8784)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8784)		225,22 \$	
2020-12-15	1-1483456	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8784)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8784)		140,39 \$	
<b>No paiement:</b>	S13847	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59920	<b>Nom:</b>	KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE (KAP) INC.	<b>Montant:</b>	4 742,72 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13847	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59920	<b>Nom:</b>	KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE (KAP) INC.	<b>Montant:</b>	4 742,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	F1877-3171	SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS (2020			Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9103)		4 742,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S13848	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00166	<b>Nom:</b>	LESLIE MACDONALD	<b>Montant:</b>	678,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	141220-2	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)			Catherine Langevin			678,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S13849	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04101	<b>Nom:</b>	LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b>	275,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	170005	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)		201,05 \$	
2020-12-15	170006	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)		74,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S13850	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04119	<b>Nom:</b>	LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b>	1 915,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	168612	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)		192,62 \$	
2020-12-16	168613	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)		632,20 \$	
2020-12-16	168614	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)		407,61 \$	
2020-12-16	168615	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)		52,45 \$	
2020-12-15	168579	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 168276			Elizabeth Jacques			(10,49 \$)	
2020-12-16	168611	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)		686,32 \$	
2020-12-15	168582	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 168277			Elizabeth Jacques			(15,70 \$)	
2020-12-15	168580	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 168277			Elizabeth Jacques			(29,30 \$)	
<b>No paiement:</b>	S13851	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04702	<b>Nom:</b>	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	<b>Montant:</b>	1 569,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	21967095-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6779)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6779)		363,69 \$	
2020-12-18	22043562-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6794)			Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet (2020-6794)		165,26 \$	
2020-12-18	22043248-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6794)			Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet (2020-6794)		453,00 \$	
2020-12-08	21944605-02	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6779)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6779)		587,69 \$	
<b>No paiement:</b>	S13852	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05896	<b>Nom:</b>	MACPEK INC.	<b>Montant:</b>	266,48 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	21180530-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8802)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8802)		266,48 \$	
<b>No paiement:</b>	S13853	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03074	<b>Nom:</b>	MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b>	131,07 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13853	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03074	<b>Nom:</b>	MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b>	131,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	313555	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)		131,07 \$	
<b>No paiement:</b>	S13854	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	60165	<b>Nom:</b>	MIREILLE FREMONT	<b>Montant:</b>	403,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-12	20201212	ACHAT DE COMPOTE ET GELÉE POUR BAS DE NOEL (2020-6862)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-6862)		403,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S13855	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04347	<b>Nom:</b>	MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b>	414,28 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	958065	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8777)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8777)		103,96 \$	
2020-12-15	958303	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8782)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8782)		310,32 \$	
<b>No paiement:</b>	S13856	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04199	<b>Nom:</b>	NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b>	523,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	272692	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		523,14 \$	
<b>No paiement:</b>	S13857	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03499	<b>Nom:</b>	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b>	276,59 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	403993245	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1748)			Martin Latulippe	Josée Véronneau (2020-1748)		276,59 \$	
<b>No paiement:</b>	S13858	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59335	<b>Nom:</b>	NUTRITION'LL	<b>Montant:</b>	420,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-29	79	ENSEIGNEMENT DE COURS - BOOTCAMP ET INTERVALS CARDIO (2020-6690)			Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6690)		420,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S13859	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	01304	<b>Nom:</b>	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	<b>Montant:</b>	275,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	210699	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1058)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)		275,90 \$	
<b>No paiement:</b>	S13860	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59991	<b>Nom:</b>	PAUL IMBEAULT	<b>Montant:</b>	1 528,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	004	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 7 AU 18 DÉCEMBRE 2020 (2020-9123)			Ghislain l'Ecuyer	Maxime Marquis (2020-9123)		1 528,80 \$	
<b>No paiement:</b>	S13861	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00950	<b>Nom:</b>	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	<b>Montant:</b>	644,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13861	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00950	<b>Nom:</b>	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	<b>Montant:</b>	644,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	114897	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)		644,09 \$	
<b>No paiement:</b>	S13862	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59948	<b>Nom:</b>	SECURITE X GUARD	<b>Montant:</b>	2 354,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	2465	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		2 354,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S13863	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03902	<b>Nom:</b>	SEL WARWICK NC	<b>Montant:</b>	14 075,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	1-202816	SEL DE VOIRIE (2020-9119)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)		14 075,31 \$	
<b>No paiement:</b>	S13864	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00062	<b>Nom:</b>	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	<b>Montant:</b>	4 497,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	20201231	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			4 497,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S13865	<b>Date:</b>	2021-01-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04207	<b>Nom:</b>	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	787,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-04	145211	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE			Mélissa Mercure			321,93 \$	
2020-01-08	145843	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE			Mélissa Mercure			143,72 \$	
2019-10-23	145078	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE			Mélissa Mercure			321,93 \$	
<b>No paiement:</b>	S13866	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05888	<b>Nom:</b>	ADAM SERVICES	<b>Montant:</b>	1 251,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-20	2020-0897	INSPECTION ET PIECE- RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-1686, 2020-6871)			Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1686), Ghislain L'Écuyer (2020-6871)		1 251,08 \$	
<b>No paiement:</b>	S13867	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02787	<b>Nom:</b>	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	<b>Montant:</b>	137,97 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-03	64364	ABSORBANT D'EXPANSION (2020-6505)			Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6505)		137,97 \$	
<b>No paiement:</b>	S13868	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02700	<b>Nom:</b>	ARCHE DE NOE	<b>Montant:</b>	172,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	6303	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)		172,46 \$	
<b>No paiement:</b>	S13869	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02763	<b>Nom:</b>	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	<b>Montant:</b>	690,35 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13869	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02763	<b>Nom:</b>	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	<b>Montant:</b>	690,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	55073	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1741)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1741)		690,35 \$	
<b>No paiement:</b>	S13870	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04923	<b>Nom:</b>	BIBLIO RPL LTEE	<b>Montant:</b>	391,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	0085-27826-NC1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 0085-27826 (2020-1704)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1704)		(7,48 \$)	
2020-12-16	0085-27958	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1704)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1704)		112,68 \$	
2020-12-02	0085-27826	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1704)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1704)		286,29 \$	
<b>No paiement:</b>	S13871	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03572	<b>Nom:</b>	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	<b>Montant:</b>	20 503,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	2020-73820	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-1616)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1616)		19 399,95 \$	
2020-12-23	2020-73823	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-8824)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8824)		1 103,76 \$	
<b>No paiement:</b>	S13872	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04767	<b>Nom:</b>	COMAQ	<b>Montant:</b>	609,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	1018167	COTISATION ANNUELLE 2020			Georges Pichet			609,37 \$	
<b>No paiement:</b>	S13873	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	320,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	2020 18075784	VOIR CREDIT 2021 18500047			Vasco Morgado			1 665,26 \$	
2021-01-08	2021 18500047	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18075784			Vasco Morgado			(1 665,26 \$)	
2020-12-17	2021 18000182	ASPHALTE ROUTIER (2021-6208)			Vasco Morgado	Ronald Laurin (2021-6208)		320,78 \$	
<b>No paiement:</b>	S13874	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01969	<b>Nom:</b>	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	<b>Montant:</b>	804,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	2020427	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2020 (2020-4021)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-4021)		402,41 \$	
2020-11-15	2020378	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020 (2020-4021)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-4021)		402,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S13875	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05649	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	<b>Montant:</b>	129,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-22	CM14689	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8811)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8811)		129,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S13876	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03282	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b>	700,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13876	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03282	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b>	700,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	FA-83617	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8809)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8809)		23,56 \$	
2020-12-23	FA-83626	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8809)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8809)		676,71 \$	
<b>No paiement:</b>	S13877	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03297	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	34,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	INV264426	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6204)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6204)		34,49 \$	
<b>No paiement:</b>	S13878	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05124	<b>Nom:</b>	Groupe ABS Inc.	<b>Montant:</b>	2 807,63 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-07	134761	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - RUE RIV			Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1478)		2 807,63 \$	
<b>No paiement:</b>	S13879	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01129	<b>Nom:</b>	GROUPE LABERGE REMORQUAGE	<b>Montant:</b>	166,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-24	562127	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-6207)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6207)		166,71 \$	
<b>No paiement:</b>	S13880	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	00900	<b>Nom:</b>	IDENCO CANADA LTEE	<b>Montant:</b>	608,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	92237	AFFICHETTES POUR ARBRES DU PARC MERCILLE (2020-1649)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1649)		608,22 \$	
<b>No paiement:</b>	S13881	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95783	<b>Nom:</b>	IMPRIMERIE BIENVENU	<b>Montant:</b>	336,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-06	64694	FORMULAIRES D'ENREGISTREMENT POUR CHAT ET CHIEN (2020-1620)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1620)		336,08 \$	
<b>No paiement:</b>	S13882	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04555	<b>Nom:</b>	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	424,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-09	S 59911	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-6626)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6626)		424,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S13883	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02376	<b>Nom:</b>	INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC (LES)	<b>Montant:</b>	176,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-16	14608	ACHAT DE MATERIEL (2020-6836)			Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6836)		176,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S13884	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04179	<b>Nom:</b>	INTER BOUCHERVILLE INC	<b>Montant:</b>	209,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13884		2021-01-15	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	209,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-22	805000	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8808)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8808)	135,19 \$
2020-12-21	804949	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8814)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8814)	74,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13885		2021-01-15	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	2 409,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-22	1-1484412	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8817)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8817)	2 409,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13886		2021-01-15	95787	LES CAMIONS GILBERT	436,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-21	51397	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6874)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6874)	436,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13887		2021-01-15	00166	LESLIE MACDONALD	2 101,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-13	131220-1	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin		2 101,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13888		2021-01-15	04101	LIBRAIRIE ALIRE	917,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-22	170236	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	506,28 \$
2020-12-22	170235	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	411,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13889		2021-01-15	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	4 373,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-18	168680	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	119,87 \$
2020-12-21	168725	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	123,69 \$
2020-12-23	168811	VOLUMES NON LIVRÉS	Elizabeth Jacques		(27,19 \$)
2020-12-22	168733	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	215,67 \$
2020-12-22	168732	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	350,96 \$
2020-12-21	168726	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	179,34 \$
2020-12-18	168681	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	109,99 \$
2020-12-18	168682	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	15,70 \$
2020-12-18	168688	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	861,32 \$
2020-12-18	168689	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	253,31 \$
2020-12-21	168724	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 036,98 \$
2020-12-22	169123	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	504,10 \$
2020-12-22	169140	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	52,45 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13889		2021-01-15	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	4 373,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-23	169130	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	20,95 \$
2020-12-22	169122	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	556,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13890		2021-01-15	04319	LOCATION SAUVAGEAU	3 198,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	M266436-07	LOCATION DE CAMION (2020-8297)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8297)	1 286,57 \$
2020-12-01	M254184-14	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13891		2021-01-15	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	154,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-23	22053110-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6799)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6799)	154,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13892		2021-01-15	05896	MACPEK INC.	2 810,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-22	21180530-01	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8819)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8819)	135,99 \$
2020-12-23	21180783-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8825)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8825)	308,50 \$
2020-12-22	21180709-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8840)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8840)	1 133,50 \$
2020-12-22	21180580-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8819)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8819)	68,04 \$
2020-12-21	21180580-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8805)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8805)	1 057,58 \$
2020-12-22	21180689-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8819)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8819)	97,48 \$
2020-12-23	21180709-01	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8840)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8840)	9,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13893		2021-01-15	03074	MAXIGAZ INC	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-23	313748	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	131,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13894		2021-01-15	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	74,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-25	956913	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8734)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8734)	74,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13895		2021-01-15	04199	NAVADA LTÉE	3 234,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-09	273188	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6211)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6211)	632,61 \$
2020-12-09	273187	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-6211)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6211)	463,81 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13895		2021-01-15	04199	NAVADA LTÉE	3 234,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-21	273189	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6210)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6210)	486,35 \$
2020-12-09	273185	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6211)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6211)	497,84 \$
2020-12-12	273194	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6210)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6210)	1 153,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13896		2021-01-15	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	459,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-21	X87694	ACHAT D'OUTILS (2020-8815)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8815)	459,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13897		2021-01-15	51529	PG SOLUTIONS INC.	73 596,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	CESA39884	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-5001)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-5001)	38 111,90 \$
2020-12-01	CESA37754	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-5001)	Maxime Marquis	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-5001)	6 033,89 \$
2021-01-12	STD41991	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS DÉCEMBRE 2020 - TRANSPHERE (2020-9)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-9098)	105,21 \$
2020-12-01	CESA38952	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-5001)	Maxime Marquis	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-5001)	2 789,29 \$
2020-12-01	CESA39089	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-5001)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-5001)	26 555,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13898		2021-01-15	00196	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	316,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-21	F0204026 00	APPEL DE SERVICE (2020-8785)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8785)	316,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13899		2021-01-15	03962	POMPAGE EXPRESS M D INC	3 207,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-29	035536	DISPOSITION DE SOLIDES ET LIQUIDES HUILEUX (2020-8818)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8818)	3 207,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13900		2021-01-15	50007	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	9 402,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-11	9761228641	ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2021	Maxime Marquis		9 402,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13901		2021-01-15	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	1 254,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-26	Q2018747	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1674)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1674)	1 168,46 \$
2020-12-17	Q2021393	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1671)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-1671)	86,23 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13902	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03756	<b>Nom:</b>	REAL HUOT INC	<b>Montant:</b>	387,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-22	5465827	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-1736)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-1736)		387,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S13903	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	00950	<b>Nom:</b>	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	<b>Montant:</b>	513,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-11	114325	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)		513,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S13904	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01272	<b>Nom:</b>	RENE RIENDEAU (1986) INC	<b>Montant:</b>	2 809,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	FCB0018759	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8772)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8772)		1 462,48 \$	
2020-12-23	FCA0029652	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8820)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8820)		732,97 \$	
2020-12-23	FCB0018760	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8822)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8822)		613,97 \$	
<b>No paiement:</b>	S13905	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03143	<b>Nom:</b>	ROBERT BOILEAU INC	<b>Montant:</b>	159,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	86204	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8801)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8801)		159,82 \$	
<b>No paiement:</b>	S13906	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59948	<b>Nom:</b>	SECURITE X GUARD	<b>Montant:</b>	2 354,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	2566	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		2 354,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S13907	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03902	<b>Nom:</b>	SEL WARWICK NC	<b>Montant:</b>	10 160,55 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	1-203235	SEL DE VOIRIE (2020-9119)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)		10 160,55 \$	
<b>No paiement:</b>	S13908	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	00290	<b>Nom:</b>	SIGNEL SERVICES INC	<b>Montant:</b>	804,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	105493	PANNEAUX DE SIGNALISATION (2020-1636)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1636)		804,60 \$	
<b>No paiement:</b>	S13909	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	52048	<b>Nom:</b>	STEPHANIE TETREULT	<b>Montant:</b>	20,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	20-172	RÉVISION LINGUISTIQUE			Catherine Langevin			20,42 \$	
<b>No paiement:</b>	S13910	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03131	<b>Nom:</b>	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b>	873,85 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13910	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03131	<b>Nom:</b>	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b>	873,85 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	FC-287520	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-6444)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-6444)		873,85 \$	
<b>No paiement:</b>	S13911	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03562	<b>Nom:</b>	TECH-MIX (BAUVAL)	<b>Montant:</b>	942,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-17	1037360	ASPHALTE ROUTIER (2020-6858)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6858)		320,64 \$	
2020-12-14	1037319	ASPHALTE ROUTIER (2020-6858)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6858)		262,69 \$	
2020-12-16	1037330	ASPHALTE ROUTIER (2020-6858)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6858)		359,27 \$	
<b>No paiement:</b>	S13912	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03693	<b>Nom:</b>	TENAQUIP	<b>Montant:</b>	995,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	13470470-00	ACHATS DE MASQUES ET GANTS (2020-1653)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1653)		995,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S13913	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	58264	<b>Nom:</b>	TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. (LES)	<b>Montant:</b>	181 333,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-01	016712	LIBÉRATION DE RETENUE - PROJET PARC LESPERANCE (2018-9173)			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9173)		181 333,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S13914	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03884	<b>Nom:</b>	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	<b>Montant:</b>	241,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-18	PSQC0207974	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-8797)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8797)		213,16 \$	
2020-12-17	PSQC0207838	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8789)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8789)		28,49 \$	
<b>No paiement:</b>	S13915	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04053	<b>Nom:</b>	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	<b>Montant:</b>	1 956,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	2012-429	SERVICES INFORMATIQUES DU 6 AU 19 DECEMBRE 2020			Maxime Marquis			1 956,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S13916	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	57846	<b>Nom:</b>	VOHL INC.	<b>Montant:</b>	655,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-23	24798	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8812)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8812)		655,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S13917	<b>Date:</b>	2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04811	<b>Nom:</b>	W. COTE & FILS LTÉE	<b>Montant:</b>	689,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	FC-034291	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8774)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8774)		689,21 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13918	<b>Date:</b> 2021-01-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00019	<b>Nom:</b> WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 700,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-04	24171892	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 24160932 (2020-8807)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-8807)	(1 787,76 \$)
2020-12-21	24165753	ACHAT DE MATERIEL (2020-8770)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8770)	31,49 \$
2020-12-16	24158462	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8770)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8770)	38,17 \$
2020-12-17	24160932	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8807)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-8807)	1 358,39 \$
2020-12-02	24139871	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8770)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8770)	1 060,12 \$

<b>No paiement:</b> S13919	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58015	<b>Nom:</b> ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	<b>Montant:</b> 164,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-31	NBS0554626	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2020-9106)	Martine Savard	Lucille Angers (2020-9106)	164,29 \$

<b>No paiement:</b> S13920	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05888	<b>Nom:</b> ADAM SERVICES	<b>Montant:</b> 663,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-27	2020-0898	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6205)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6205)	663,98 \$

<b>No paiement:</b> S13921	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 01852	<b>Nom:</b> BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b> 5 213,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-31	392496	SERVICES PROFESSIONNELS - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL	Georges Pichet		1 890,87 \$
2020-12-31	392329	SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATIONS DIVERSE	Georges Pichet		678,35 \$
2020-12-31	392498	SERVICES PROFESSIONNELS - REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	Georges Pichet		1 264,73 \$
2020-12-31	0000392665	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER 21490/2	Martine Savard		1 379,70 \$

<b>No paiement:</b> S13922	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 02116	<b>Nom:</b> BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b> 643,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-31	T0033202-31-12-20	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		643,86 \$

<b>No paiement:</b> S13923	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03205	<b>Nom:</b> CHAUSSURES 22 SECURITE	<b>Montant:</b> 2 324,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-31	201206	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9015)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9015)	2 324,06 \$

<b>No paiement:</b> S13924	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04640	<b>Nom:</b> CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b> 34,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-18	2021 18000285	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	34,43 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13925		2021-01-21	04675	CONSTRUCTION S R B SCC	2 238,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-30	153409	SCIAGE DE BORDURE DE BETON (2020-6877)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-6877)	155,22 \$
2020-12-11	153535	SCIAGE DE BORDURE DE BETON (2020-1665)	Eric Painchaud	Vasco Morgado (2020-1665)	155,22 \$
2020-11-10	153101	SCIAGE DE BORDURE DE BETON (2020-1623)	Eric Painchaud	Vasco Morgado (2020-1623)	1 772,57 \$
2020-11-24	153351	SCIAGE DE BORDURE DE BETON (2020-6877)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-6877)	155,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13926		2021-01-21	95838	DIRECT EQUIPMENT LTD	1 897,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-16	137416	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-1731)	Ronald Laurin	Sylvain Bujold (2020-1731)	1 897,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13927		2021-01-21	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	1 149,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-22	3492	APPEL D'URGENCE - TRAVAUX D'ELAGAGE (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	1 149,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13928		2021-01-21	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	9 611,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-17	01-18877	LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (2020-9097)	Ronald Laurin	Georges Pichet (2020-9097)	9 611,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13929		2021-01-21	02154	EUROFINS ENVIRONEX	3 585,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-10-31	625426	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2020-11-30	630481	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	155,22 \$
2020-12-31	637805	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2020-12-31	637804	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	57,49 \$
2020-11-30	630477	PRELEVEMENT POUR ANALYSE EN LABORATOIRE POUR SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-9569)	377,12 \$
2020-11-30	630482	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	23,00 \$
2021-01-02	641458	ANALYSE DE L'EAU DE BAIGNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
2020-11-30	630480	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2020-11-30	630478	RAPPORT ANNUEL DE L'ANALYSE DU DEPOT A NEIGE ET COMPARAISON AUX NORMES (	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-9569)	178,21 \$
2020-12-31	637806	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	689,85 \$
2020-12-31	638218	ANALYSE DE L'EAU DE BAIGNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
2020-11-30	630479	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	873,47 \$
2021-01-02	641434	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	216,73 \$
2020-12-31	637803	ANALYSE D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	778,04 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13930	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05966	<b>Nom:</b> EXO-C INC	<b>Montant:</b> 448,40 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-11-16	0020901	APPEL DE SERVICE (2021-6202)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-6202)	448,40 \$
<b>No paiement:</b> S13931	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59082	<b>Nom:</b> GFL ENVIRONMENTAL INC.	<b>Montant:</b> 109 998,67 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-31	M30015605254	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1132)	224,20 \$
2020-12-04	N60001690660	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	41 237,45 \$
2020-12-04	N60001690661	MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES RECYCLABLES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	43 211,44 \$
2020-12-04	N60001690662	MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES ORGANIQUES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	25 101,38 \$
2020-12-31	M30015605253	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
<b>No paiement:</b> S13932	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 59108	<b>Nom:</b> IMPRESSION NUMERIX INC.	<b>Montant:</b> 6 323,63 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-11	62610	IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL (2019-2012)	Catherine Langevin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-2012)	6 323,63 \$
<b>No paiement:</b> S13933	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04387	<b>Nom:</b> J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	<b>Montant:</b> 1 092,04 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-30	1-1484993	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8846)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8846)	238,51 \$
2020-12-29	1-1484897	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8827)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8827)	67,42 \$
2020-12-29	1-1484951	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8830)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8830)	87,35 \$
2020-12-30	1-1485016	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 1-1485013 (2020-8827)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8827)	(21,43 \$)
2020-12-30	1-1485019	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 1-1485013 (2020-8830)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8830)	(150,02 \$)
2020-12-30	1-1485018	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8846)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8846)	171,45 \$
2020-12-29	1-1484954	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8830)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8830)	139,77 \$
2020-11-20	1-1479007	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6280)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6280)	558,99 \$
<b>No paiement:</b> S13934	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04797	<b>Nom:</b> KEREN PENNEY	<b>Montant:</b> 891,91 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-30	1654	TRADUCTION ET REVISION DE DIVERS TEXTES (2020-2505)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2505)	891,91 \$
<b>No paiement:</b> S13935	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 3 975,43 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2020-12-30	168924	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 012,41 \$
2020-12-30	168925	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	229,64 \$
2020-12-30	168922	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 019,29 \$
2020-12-30	168918	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 036,09 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13935	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 3 975,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-30	168915	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	352,07 \$
2020-12-30	168919	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	243,29 \$
2020-12-30	168916	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	82,64 \$

<b>No paiement:</b> S13936	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04319	<b>Nom:</b> LOCATION SAUVAGEAU	<b>Montant:</b> 2 515,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	M265182-07	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$
2020-12-01	M265183-07	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$

<b>No paiement:</b> S13937	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 1 042,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-30	21180709-04	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8840)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8840)	76,92 \$
2020-12-28	21180831-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8805)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8805)	87,21 \$
2020-12-28	21180809-00	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 21180580-1 (2020-8805)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8805)	(68,04 \$)
2020-12-30	21180403-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8798)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8798)	592,07 \$
2020-12-29	21180902-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8832)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8832)	124,01 \$
2020-12-29	21180783-01	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8825)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8825)	154,25 \$
2020-12-29	21180709-03	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8840)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8840)	16,59 \$
2020-12-28	21180709-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8840)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8840)	59,45 \$

<b>No paiement:</b> S13938	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03074	<b>Nom:</b> MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b> 131,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-30	313786	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	131,07 \$

<b>No paiement:</b> S13939	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 2 076,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-29	958961	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8826)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8826)	386,63 \$
2020-12-28	958909	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8844)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8844)	1 651,75 \$
2020-12-29	958988	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8826)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8826)	18,82 \$
2020-12-29	958989	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8826)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8826)	18,82 \$

<b>No paiement:</b> S13940	<b>Date:</b> 2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 19,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-29	404005931	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1700)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1700)	19,73 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13941	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00196	<b>Nom:</b>	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	<b>Montant:</b>	337,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-29	F0204150 00	APPEL DE SERVICE (2020-8785)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8785)		337,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S13942	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	50007	<b>Nom:</b>	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	<b>Montant:</b>	2 048,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-29	9759632134	DISTRIBUTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2021			Catherine Langevin			2 048,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S13943	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04407	<b>Nom:</b>	PRODUITS ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	<b>Montant:</b>	2 250,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-23	719057	ACHAT D'UN COFFRE D'OUTILS AVEC TIROIR (2020-8598)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8598)		2 250,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S13944	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03143	<b>Nom:</b>	ROBERT BOILEAU INC	<b>Montant:</b>	629,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-29	86253	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-8829)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8829)		629,14 \$	
<b>No paiement:</b>	S13945	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	16,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-22	255965	SERVICE DE SERRURIER (2020-6800)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6800)		34,44 \$	
2020-12-22	255964	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 255572 (2020-6800)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6800)		(32,08 \$)	
2021-01-05	256096	SERVICE DE SERRURIER (2021-6282)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-6282)		14,38 \$	
<b>No paiement:</b>	S13946	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00496	<b>Nom:</b>	SERVICES MATREC INC	<b>Montant:</b>	1 517,67 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	M20000299640	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE - 31 FORT - DECEMBRE 2020 (2020-1585)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)		1 517,67 \$	
<b>No paiement:</b>	S13947	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00290	<b>Nom:</b>	SIGNEL SERVICES INC	<b>Montant:</b>	1 126,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	105656	ACHAT D'ENSEIGNE POUR INFO DENEIGEMENT (2020-1643)			Ronald Laurin	Vasco Morgado (2020-1643)		962,34 \$	
2020-12-07	105303	AFFICHAGE POUR LES ÉCOCENTRES (2020-1654)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1654)		164,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S13948	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	01217	<b>Nom:</b>	SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b>	108,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-07	197407	BREVET PREMIERS SOINS (2021-6283)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6283)		108,00 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13949	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	05977	<b>Nom:</b>	SOLUTIONS BCITI INC.	<b>Montant:</b>	21 247,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	782	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 (2021-9002)			Georges Pichet	Georges Pichet (2021-9002)		21 247,38 \$	
<b>No paiement:</b>	S13950	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	52048	<b>Nom:</b>	STEPHANIE TETREAU	<b>Montant:</b>	58,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-10-28	20-138	RÉVISION LINGUISTIQUE			Catherine Langevin			58,32 \$	
<b>No paiement:</b>	S13951	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	57812	<b>Nom:</b>	STINGRAY AFFAIRES	<b>Montant:</b>	7 174,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	972320	INTERFACE DE GESTION NUMÉRIQUE - FORFAIT MENSUEL - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEM			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9011)		7 174,44 \$	
<b>No paiement:</b>	S13952	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03562	<b>Nom:</b>	TECH-MIX (BAUVAL)	<b>Montant:</b>	928,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	1037295	ASPHALTE ROUTIER (2020-6849)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6849)		928,37 \$	
<b>No paiement:</b>	S13953	<b>Date:</b>	2021-01-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03052	<b>Nom:</b>	ZONE TECHNOLOGIE	<b>Montant:</b>	2 030,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-21	114005	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8658)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8658)		2 030,49 \$	
<b>No paiement:</b>	S13954	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	05888	<b>Nom:</b>	ADAM SERVICES	<b>Montant:</b>	663,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-03	2021-0901	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6206)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6206)		663,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S13955	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	54362	<b>Nom:</b>	ADGMQ	<b>Montant:</b>	1 086,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-14	1586	ADHÉSION ANNUELLE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021			Georges Pichet			1 086,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S13956	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	02700	<b>Nom:</b>	ARCHE DE NOE	<b>Montant:</b>	459,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	6306	FRAIS MENSUEL POUR APPELS DE SERVICE (2021-9006)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)		459,90 \$	
<b>No paiement:</b>	S13957	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	00036	<b>Nom:</b>	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NOR	<b>Montant:</b>	112,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	1870640	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE - JANVIER 2021 (2021-9012)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9012)		112,82 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13958	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04808	<b>Nom:</b>	BIBLIOMONDO INC.	<b>Montant:</b>	17 542,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	IN0006314	MAINTENANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2021 - LOGICIEL BIBLIOMONDO (BIBLIOTHÈQUE)			Maxime Marquis	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9516)		17 542,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S13959	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	58855	<b>Nom:</b>	BLEU FORET COMMUNICATION	<b>Montant:</b>	619,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-05	19162	SERVICE DE GRAPHISME POUR ESPACE COMESTIBLE DU PARC MERCILLE (2020-6710)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-6710)		619,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S13960	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	01914	<b>Nom:</b>	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	<b>Montant:</b>	252,94 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-30	F-144817	LAVAGE DE VEHICULES (2021-6286)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6286)		252,94 \$	
<b>No paiement:</b>	S13961	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	59737	<b>Nom:</b>	COESIO (9039-1731 QUEBEC INC.)	<b>Montant:</b>	5 748,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-07	6	MANDAT POUR PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2019-9654)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9654)		5 748,75 \$	
<b>No paiement:</b>	S13962	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04767	<b>Nom:</b>	COMAQ	<b>Montant:</b>	609,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-01	1018631	COTISATION ANNUELLE 2021			Maxime Marquis			609,37 \$	
<b>No paiement:</b>	S13963	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	59351	<b>Nom:</b>	CONFERENCES DIALOGUE	<b>Montant:</b>	25,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-08	0044066	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19			Maxime Marquis			25,75 \$	
<b>No paiement:</b>	S13964	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	3 420,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-11	2020 18074616	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		538,30 \$	
2020-12-16	2020 18075581	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2020-1153, 2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153), Ronald Laurin (2020-9075)		1 826,62 \$	
2020-12-14	2020 18074915	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		524,47 \$	
2020-12-10	2020 18074420	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		195,85 \$	
2020-12-15	2020 18075251	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		334,96 \$	
<b>No paiement:</b>	S13965	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	05368	<b>Nom:</b>	ENGLOBE CORP. (LVM)	<b>Montant:</b>	6 222,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-14	FACT-CRS-24	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2020-1696)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1696)		6 222,93 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b>	S13966	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	01952	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	<b>Montant:</b>	2 769,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-04	80026	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8712)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8712)		2 769,01 \$	
<b>No paiement:</b>	S13967	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	95844	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MARSOLAIS (LES)	<b>Montant:</b>	562,23 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-30	1273380	ACHAT DE MATÉRIEL - DÉCORATION DE NOËL (2020-1683)			Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1683)		562,23 \$	
<b>No paiement:</b>	S13968	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	02154	<b>Nom:</b>	EUROFINS ENVIRONEX	<b>Montant:</b>	328,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-31	637802	ANALYSE D'EAU POTABLE (2018-9206)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)		177,06 \$	
2020-12-31	637801	ANALYSE D'EAU POTABLE (2018-9206)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)		151,77 \$	
<b>No paiement:</b>	S13969	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	05124	<b>Nom:</b>	Groupe ABS Inc.	<b>Montant:</b>	11 638,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-04	135460	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR LES F			Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-9088)		3 310,07 \$	
2021-01-04	135461	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE RUE R			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1315)		7 463,60 \$	
2021-01-06	135585	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR LES F			Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-9088)		256,48 \$	
2021-01-06	135584	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RUE			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1315)		282,13 \$	
2021-01-06	135583	INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - RUE RIV			Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1478)		326,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S13970	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	05253	<b>Nom:</b>	GROUPE CT (CT COPIEUR)	<b>Montant:</b>	37,67 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-08	482687	FRAIS DE BASE FACTURÉ POUR LA PERIODE DU 1 AU 31 JANVIER 2021 - BIBLIOTHÈQUE			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6272)		37,67 \$	
<b>No paiement:</b>	S13971	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	59108	<b>Nom:</b>	IMPRESSION NUMERIX INC.	<b>Montant:</b>	6 271,89 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-06	63035	IMPRESSION - AIDE MEMOIRE DES COLLETES (2019-2012)			Catherine Langevin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-2012)		6 271,89 \$	
<b>No paiement:</b>	S13972	<b>Date:</b>	2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b>	04555	<b>Nom:</b>	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	6 518,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-07	S 59974	APPEL DE SERVICE À LA BIBLIOTHÈQUE (2021-6276)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6276)		428,56 \$	
2020-10-29	K 88766	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1 NOVEMBRE 2020 AU 31 OCTOBRE 2021 - PREMIER VERSEM			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-9107)		5 895,92 \$	
2021-01-07	S 59969	APPEL DE SERVICE AU 31-35 FORT (2021-6276)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6276)		193,81 \$	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

<b>No paiement:</b> S13973	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 59949	<b>Nom:</b> LAXSON GPS CANADA INC.	<b>Montant:</b> 964,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-07	5099	SERVICE PLAN DE BASE LAXSONGPS PRO - 2021 (2020-1576)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1576)	964,41 \$

<b>No paiement:</b> S13974	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 3 807,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-22	169254	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	232,58 \$
2021-01-07	169037	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	41,90 \$
2021-01-07	169038	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	102,69 \$
2020-12-22	169135	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	928,78 \$
2020-12-22	169154	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	983,43 \$
2020-12-23	169129	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	741,41 \$
2020-12-22	169255	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	15,70 \$
2020-12-22	169236	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	761,30 \$

<b>No paiement:</b> S13975	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 30,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-05	21180902-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8832)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8832)	30,81 \$

<b>No paiement:</b> S13976	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 03074	<b>Nom:</b> MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b> 131,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-06	314043	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$

<b>No paiement:</b> S13977	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 95861	<b>Nom:</b> MCBS	<b>Montant:</b> 5 297,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-18	1637	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-1746)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1746)	1 117,66 \$
2020-12-18	1638	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-1746)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1746)	906,39 \$
2020-12-31	1640	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-1746)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1746)	1 636,48 \$
2020-12-31	1639	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-1746)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1746)	1 636,48 \$

<b>No paiement:</b> S13978	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 00023	<b>Nom:</b> NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	<b>Montant:</b> 224,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2020-12-28	2012285	EXPERTISE D'ARBRES AU 6 RIVERMERE (2021-6267)	Julie Larose	Marie-Eve Ferland (2021-6267)	224,20 \$

<b>No paiement:</b> S13979	<b>Date:</b> 2021-01-28	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 1 646,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------------------------	----------------------------

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13979		2021-01-28	04199	NAVADA LTÉE	1 646,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-04	273867	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	523,14 \$
2021-01-04	274828	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2020-6787)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6787)	1 123,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13980		2021-01-28	05715	NORADCOM	1 345,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-05	6885	ACHAT RADIOS HYTERA (2020-1596)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1596)	1 345,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13981		2021-01-28	51529	PG SOLUTIONS INC.	53 843,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	CESA38948	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-5001)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-5001)	53 843,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13982		2021-01-28	04407	PRODUITS ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	4 446,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-11	719388	ACHAT DE MATERIEL (2020-1621)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1621)	2 722,04 \$
2020-12-10	720007	ACHAT DE MATERIEL (2020-1621)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1621)	1 724,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13983		2021-01-28	59368	PRODUITS MIROPAC INC (LES)	329,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-07-21	6647674	ACHAT DE DESINFECTANT (2021-6290)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6290)	329,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13984		2021-01-28	05019	PROMOTION LEPINE INC.	89,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-06	4145986	ACHAT DE DESINFECTANT (2020-1732)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1732)	89,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13985		2021-01-28	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	833,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-31	Q2023021	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - DECEMBRE 2020	Maxime Marquis		833,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13986		2021-01-28	01541	RABAIS CAMPUS	184,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-07	764152345	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6266)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6266)	139,85 \$
2021-01-07	764152204	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6266)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6266)	44,79 \$

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**REGISTRE DES CHÈQUES**  
**DU 2021-01-01 AU 2021-01-31**

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13987		2021-01-28	01272	RENE RIENDEAU (1986) INC		918,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-06	FCH0003534	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8828)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8828)	796,11 \$
2021-01-06	FCH0003535	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8828)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8828)	122,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13988		2021-01-28	03653	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC		4 600,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-07-24	402025074	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2020-5033)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-5033)	4 600,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13989		2021-01-28	03902	SEL WARWICK NC		14 472,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-08	1-203662	SEL DE VOIRIE (2020-9119)		Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)	14 472,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13990		2021-01-28	03561	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE		708,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-06	18304	PROGRAMME OXY-VIE - 7 FEVRIER 2021 AU 6 FEVRIER 2022 (2021-6212)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6212)	708,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13991		2021-01-28	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL		602,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-04	2013-462	SERVICES INFORMATIQUES DU 20 DECEMBRE 2020 AU 2 JANVIER 2021		Maxime Marquis		602,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13992		2021-01-28	04207	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC		81 041,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-17	148774	QUOTE-PART FONDS DE GARANTIE - RÉOLUTION 2021-01-09		Georges Pichet		81 041,14 \$
<b>Grand total :</b>						<b>2 712 302,49 \$</b>



**Transactions bancaires**  
**Du : 2021-01-01 Au : 2021-01-31**  
**Compte de banque : 04346-29**

Date de transaction	Annotation	Montant
2021-01-04	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	9,48
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Finance	130,21
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	138,85
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	150,71
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Loisirs #2	130,58
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	306,17
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	272,24
2021-01-04	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	231,19
2021-01-05	Achat carte de crédit	4 307,87
2021-01-05	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	132,97
2021-01-05	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	798,22
2021-01-05	Salaires nets période 01	187 169,88
2021-01-06	Versement REER 2021	1 500,00
2021-01-07	Déductions à la source - fédéral - période 52 et 53	12 531,55
2021-01-07	Déductions à la source - fédéral - période 52 et 53	27 173,85
2021-01-07	Déductions à la source - provincial - période 52 et 53	87 791,52
2021-01-07	Remise - Pension alimentaire période 52 et 53	574,18
2021-01-07	Remise - Pension alimentaire période 52 et 53	370,26
2021-01-11	Frais perception comptes de taxes	22,90
2021-01-12	Déductions à la source - fédéral - période 01	6 752,08
2021-01-12	Déductions à la source - fédéral - période 01	31 866,62
2021-01-12	Déductions à la source - provincial - période 01	102 048,34
2021-01-12	Remise - Pension alimentaire période 01	289,96
2021-01-12	Remise - Pension alimentaire période 01	373,96
2021-01-12	Salaires nets période 02	56 939,67
2021-01-15	Frais bancaires pour B-CITI	21,20
2021-01-19	Déductions à la source - fédéral - période 02	4 271,43
2021-01-19	Déductions à la source - fédéral - période 02	7 821,96
2021-01-19	Déductions à la source - provincial - période 02	30 881,20
2021-01-19	Remise - Pension alimentaire période 02	289,96
2021-01-19	Traite bancaire - iSolved	14 789,49
2021-01-19	Salaires nets période 03	213 968,00
2021-01-20	Versement REER 2021	1 500,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 492,75
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 854,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 181,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	44 385,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	118 937,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2012-1	121 236,50
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2012-2	224 680,50
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	31 830,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	68 929,00
2021-01-25	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	134 473,50
2021-01-26	Déductions à la source - fédéral - période 03	9 163,71
2021-01-26	Déductions à la source - fédéral - période 03	35 147,47
2021-01-26	Déductions à la source - provincial - période 03	113 567,32
2021-01-26	Remise - Pension alimentaire période 03	373,96
2021-01-26	Remise - Pension alimentaire période 03	289,96
2021-01-26	Salaires nets période 04	56 347,38
2021-01-28	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	347,80
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2015-1	83 341,25
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	4 434,50
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	4 833,75
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	5 576,00
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	6 336,50
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	29 441,50
2021-01-29	Intérêts sur obligations - VSL-2020-1	85 734,00
	<b>Total</b>	<b>1 997 634,14</b>

**Ville de Saint-Lambert**  
**Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard**

**Période:** mi-novembre à mi-décembre 2020  
**Date effective de paiement :** 2021-01-05

<b>Détenteur</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Bergonzi, Cassandra	Registre foncier	Consultations du registre foncier	3,00 \$
	Registre foncier	Consultations du registre foncier	2,00 \$
Fournier, Stéphanie	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	160,97 \$
	Amazon	Achat de matériel pour les travaux publics	124,59 \$
	Rona.ca	Achat des lumières de Noël	160,86 \$
	Internet Infinity	Frais de service pour le fax virtuel	1 000,00 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	151,77 \$
	Musique Dépôt	Banc de piano	66,89 \$
	Amazon	Achat de matériel informatique	121,82 \$
	Google suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58 \$
	Staples.ca	Achat de fourniture de bureau	202,34 \$
	Amazon	Achat de boyau d'arrosage - Centre des Loisirs	77,02 \$
	Amazon	Achat d'étui pour téléphone cellulaire	131,70 \$
	Groupe Archambault	Achat des lutrins	206,91 \$
	Amazon	Achat des lumières de Noël	660,90 \$
Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	166,71 \$	
Mercure, Mélissa	iStock.com	Achat d'une image sur iStock photo - Communication	14,95 \$
	Staples	Achat des cartes de Noël	152,92 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 novembre 2020 au 07 décembre 2020	89,09 \$
	Ordre des CPA du Québec	Affichage de poste - Chef du service de la comptabilité et trésorier adjoint	689,85 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
<b>Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires</b>			<b>4 307,87 \$</b>

**CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

	Réalisé en 2020	Budget 2021	Réalisé	Disponible 2021	No. Résolution 2021	Date du paiement
<b>Budget 2021</b>						
Festival Classica - Versement 1	95 000,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	15 000,00 \$	15 000,00 \$		15 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - Versement 3	95 000,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - autres		- \$	- \$	- \$		
<b>Sous-total - Festival Classica</b>	<b>205 000,00 \$</b>	<b>205 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>205 000,00 \$</b>		
Corporation développement économique - Versement 1	50 000,00 \$	50 000,00 \$		50 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 2	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
<b>Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19</b>	<b>(125 000,00) \$</b>			<b>- \$</b>		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	15 065,70 \$			- \$		
Parc du village - Animation place du village	5 269,73 \$			- \$		
Illumination centre-ville hiver 2020 - dépenses payer par la Ville - refacturable à la CDE	34 323,48 \$					
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants	64 180,00 \$			- \$		2020-08-228
Corporation développement économique - illumination centre-ville hiver 2020	(34 323,48) \$			- \$		
Corporation développement économique - participation au Magazine Vivre Saint-Lambert	(7 500,00) \$			- \$		
<b>Sous-total - Corporation développement économique</b>	<b>252 015,43 \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>457 015,43 \$</b>	<b>505 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>505 000,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres organismes</b>						
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	
Chorale des enfants de la Rive-Sud	4 000,00 \$			- \$		
Conseil du troisième âge	15 000,00 \$			- \$		
Conservatoire de musique	5 000,00 \$			- \$		
(FAC) Foire Art Contemporain	15 000,00 \$			- \$		
Fondation la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée	1 000,00 \$			- \$		
Maili-Jade Ouellet	500,00 \$			- \$		
Moisson Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	
Opération nez rouge				- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	249,69 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)				- \$		
Société canadienne du cancer	45,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	5 000,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	7 000,00 \$			- \$		
Société d'histoire Mouilleped	5 873,21 \$			- \$		
Transport des aînés accès RTL	39 256,07 \$			- \$		
Traversee (Rive-Sud)			4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2021-01-06	
Un vélo une ville				- \$		
103,3 FM la radio allumée				- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		95 000,00 \$				
<b>Sous-total - Autres Organismes</b>	<b>101 173,97 \$</b>	<b>95 000,00 \$</b>	<b>10 000,00 \$</b>	<b>85 000,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Transfert budgétaire</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total :</b>	<b>558 189,40 \$</b>	<b>600 000,00 \$</b>	<b>10 000,00 \$</b>	<b>590 000,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2) **Aide financière à David La Rue, patineur de vitesse longue piste et membre de l'équipe nationale**

---

CONSIDÉRANT la politique de subvention aux organismes, de soutien à l'excellence et de dons commémoratifs;

CONSIDÉRANT la demande en bonne et due forme présentée par M. David La Rue par l'intermédiaire de l'annexe 2 de la politique;

CONSIDÉRANT que David La Rue répond à tous les critères d'admissibilité pour l'octroi d'une aide financière totale de 1 300\$ dans la catégorie individuelle.

D'OCTROYER une aide financière de 1 300 \$ à David La Rue, patineur de vitesse longue piste ayant le statut *Excellence* et membre de l'équipe nationale, dans le cadre de la politique de subvention aux organismes, de soutien à l'excellence et de dons commémoratifs.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.

---

*Direction générale*



*Politique de subvention aux organismes, de soutien à l'excellence et de dons commémoratifs*

*Août 2018*

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction – objectif de la politique et structure .....	1
<b>Volet 1 : Programme de reconnaissance des organismes (voir politique de reconnaissance et de soutien)</b>	
<b>Volet 2 : Subventions annuelles et / ou ponctuelles.....</b>	<b>2</b>
<i>Procédure de demande subvention annuelle.....</i>	<i>2</i>
<i>Procédure de demande subvention ponctuelle.....</i>	<i>3</i>
<b>Volet 3 : Subventions de soutien à l'excellence .....</b>	<b>4</b>
<i>Événements sportifs, culturels ou artistiques, procédures .....</i>	<i>4</i>
<b>Volet 4 : Dons commémoratifs.....</b>	<b>5</b>
Plantation d'arbre et installation de banc .....	5

---

### Annexes

<i>Annexe 1 : Formulaire de demande de subvention annuelle ou ponctuelle .....</i>	<i>6</i>
<i>Annexe 2 : Formulaire de demande d'aide financière soutien à l'excellence (sport-individu).....</i>	<i>7</i>
<i>Annexe 3 : Formulaire de demande d'aide financière soutien à l'excellence (sport-organisme)....</i>	<i>8</i>
<i>Annexe 4 : Formulaire de demande d'aide financière soutien à l'excellence (art ou culture) .....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe 5 : Formulaire de demande de dons commémoratifs.....</i>	<i>10</i>

## **Introduction**

Dans le but d'assurer l'évolution et le développement de la collectivité et dans un souci d'une bonne gestion des deniers publics, la Ville de Saint-Lambert désire identifier clairement les paramètres lui permettant d'analyser de façon objective et équitable les demandes d'assistance financière provenant d'individus ou d'organismes du milieu.

## **Objectif**

L'objectif principal de cette politique est de préciser le rôle que la Ville entend jouer en appui aux demandes de soutien financier qui lui sont présentées.

La portion reconnaissance des organismes est déjà balisée par la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et gérée par l'entremise de ses directions LSVC et BAC.

La ville veut aider par des subventions d'autres organismes qui ne bénéficient pas de l'aide accordée aux organismes reconnus.

La ville veut favoriser la participation de Lambertois à des événements sportifs, culturels, artistiques d'envergure où l'excellence est mise à profit.

La Ville veut jouer un rôle de facilitateur en offrant un support technique et physique aux citoyens qui désirent faire des dons commémoratifs en les aidant à réaliser leur projet.

## **Cette politique présente les étapes à suivre pour :**

- Recevoir une subvention annuelle ou ponctuelle (pour ses activités courantes ou événement spécial comme des soupers ou joutes de golf par exemple) pour un organisme
- Être éligible à une aide financière pour son excellence au niveau sportif, artistique ou culturel (pour un individu ou pour un organisme)
- Faire un don commémoratif à la ville par l'achat d'un arbre ou d'un banc

En tenant compte des ressources humaines, financières et physiques, la Ville fera tout en son pouvoir pour créer, en partenariat avec les organismes et les citoyens, un milieu de vie harmonieux, dynamique et propice au développement d'une vie communautaire, culturelle, artistique et sportive visant l'épanouissement de la communauté.

## **Structure de la politique**

**Volet 1 :** Programme de reconnaissance des organismes et appuis offerts  
*(voir politique de reconnaissance et de soutien aux organismes)*

**Volet 2 :** Subventions annuelles et ponctuelles aux organismes

**Volet 3 :** Soutien à l'excellence (sport, arts, culture)

**Volet 4 :** Dons commémoratifs

## **Volet 2 - Subventions annuelles et ponctuelles aux organismes**

La Ville veut également soutenir d'autres organismes ne respectant pas toutes les conditions de reconnaissance qui présentent des attraits particuliers, car elle voit en ces derniers une opportunité de contribuer au mieux-être de la collectivité. Des ententes particulières pourront être alors élaborées et des dons octroyés à pièce, après approbation du conseil par résolution, dans le respect du budget alloué aux subventions de l'année en cours.

Le demandeur peut être un organisme accrédité ou non et faire une demande de :

- **Subvention annuelle** (*pour réaliser ses activités régulières*)
- **Subvention ponctuelle** (*pour financer des activités de collecte de fonds telles que golf, soupers, spectacles bénéfice, activité spéciale etc.*)

### **SUBVENTION ANNUELLE – procédure de demande**

Ces subventions ont pour but d'accorder une aide permanente pour couvrir les dépenses récurrentes prévues par les organismes à but non lucratif œuvrant à Saint-Lambert et fournissant des services qui ne sont pas autrement offerts à la collectivité.

#### **Dépôt des demandes**

Les demandes de subventions doivent être accompagnées du formulaire de demande pertinent fourni par la Ville et acheminées au bureau du directeur général au plus tard le 30 septembre de chaque année pour obtention d'une aide financière au cours de l'année civile suivante. Toutes les demandes devront inclure :

- Un bref historique de l'organisme
- Les détails complets de l'organisme, y compris le nom des membres du conseil d'administration et un aperçu des services, des programmes et / ou des activités qu'il offre à la collectivité, ainsi que le nombre approximatif de citoyens de Saint-Lambert desservis
- Les Détails budgétaires complets, y compris les états financiers vérifiés, le cas échéant, qui démontrent la nécessité d'une aide financière par la Ville
- Le détail de tout financement actuel et prévu provenant d'autres sources
- S'il y a lieu, la documentation décrivant les plans de développement à court et à long terme de l'organisme et de ses services, y compris les sources prévues de financement futur
- Des références (dans le cas d'un nouvel organisme)

#### **Priorité**

La priorité dans l'octroi des subventions sera accordée comme suit :

- Les organismes ayant obtenu des subventions au cours de l'année précédente pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement
- Les nouveaux organismes demandant une subvention pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement.
- Le fait qu'un organisme ait obtenu des subventions au cours des années précédentes ne garantit pas automatiquement l'approbation de nouvelles demandes. Tous les critères d'évaluation seront appliqués aux organismes renouvelant une demande.

## **Critères d'analyse**

- Nécessité du service, du programme, de l'organisme
- Mesure dans laquelle l'organisme ou le programme dessert les citoyens de Saint-Lambert (ex. pourcentage des membres qui sont résidents)
- Analyse visant à déterminer quelle source de prestation du service est la plus rentable (l'organisme demandeur, la ville ou un autre organisme)
- Accessibilité du service ou de l'organisme : est-il à la disposition de l'ensemble de la collectivité ou de quelques personnes seulement ?
- Dans la mesure du possible, confirmation que le service ou le programme n'est pas un dédoublement du même service qui serait fourni par un autre organisme œuvrant dans la ville.

## **Approbation des subventions**

Une fois l'analyse administrative de la demande terminée, une recommandation sera acheminée au conseil.

## **Suivi**

Tout organisme qui obtient une aide financière pour ses activités sera tenu de présenter un rapport détaillé et / ou des états financiers vérifiés précisant comment les fonds ont été utilisés avant qu'une autre demande d'aide financière ne puisse être déposée.

---

## **SUBVENTION PONCTUELLE – procédure de demande**

*(Billets pour événements de bienfaisance, golf, soupers...)*

Ces subventions ont pour but d'accorder une aide ponctuelle pour couvrir les dépenses non récurrentes prévues par les organismes à but non lucratif œuvrant à Saint-Lambert et fournissant des services qui ne sont pas autrement offerts à la collectivité.

## **Demandes**

L'organisme peut acheminer une invitation à la mairie ou à la direction générale. La demande sera présentée au conseil qui décidera si la ville doit ou non participer à l'activité de collecte de fonds. Les achats sont faits à la discrétion du conseil en caucus. Pas de résolution nécessaire.

### **Volet 3 - Soutien à l'excellence (sport, arts, culture)**

Le conseil municipal favorise la participation de Lambertois à des événements sportifs, culturels ou artistiques d'envergure où l'excellence est mise à profit.

#### **ÉVÉNEMENTS SPORTIFS – procédure de demande**

##### **Admissibilité - Individus**

- Être résident de Saint-Lambert
- L'événement doit être d'envergure provinciale, canadienne ou internationale
- Un tournoi ou un défi n'est pas reconnu automatiquement comme un championnat au sens de cette politique. Le participant devra demander une attestation de sa fédération pour certifier que l'événement est d'envergure provinciale, canadienne ou internationale

##### **Admissibilité – Organismes**

- Être un organisme reconnu par la ville de Saint-Lambert œuvrant auprès des jeunes sur le territoire de Saint-Lambert.
- L'événement visé doit être d'envergure provinciale, canadienne ou internationale
- Un tournoi ou un défi n'est pas reconnu automatiquement comme un championnat au sens de cette politique. Le participant devra demander une attestation de sa fédération pour certifier que l'événement est d'envergure provinciale, canadienne ou internationale

#### **ÉVÉNEMENTS CULTURELS OU ARTISTIQUES**

##### **Admissibilité**

- La personne qui participe à un événement culturel ou artistique d'envergure doit avoir obtenu un prix, une reconnaissance ou un mérite d'envergure provincial, canadien ou international.

##### **Sommes maximales à verser pour événements sportifs, culturels ou artistiques**

##### ***Individus***

- Participation provinciale : 150 \$
- Participation canadienne : 300 \$
- Participation internationale : 500 \$

##### ***Organismes***

Subvention versée à l'équipe soit le coût d'inscription à l'événement jusqu'à un montant maximal de 200 \$ et aide financière versée aux membres de l'équipe, résidents de Saint-Lambert, selon l'envergure de l'événement :

- Participation provinciale : 75 \$
- Participation canadienne : 150 \$
- Participation internationale : 200 \$

Un individu ou un organisme ne peut présenter plus d'une demande par année sauf dans le cas d'une participation à un niveau d'excellence supérieur.

## Volet 4 - Dons commémoratifs

La Ville de Saint-Lambert, par l'entremise de la direction générale et des communications, gère et soutient un programme municipal de dons commémoratifs. Le programme s'applique soit à l'installation d'un banc, soit à la plantation d'un arbre.

Les bancs sont installés et les arbres plantés dans un parc ou un espace vert de la Ville avec une plaque qui indique le sujet de la commémoration. Le don peut servir à rappeler une occasion importante comme un anniversaire, la naissance d'un enfant, un événement spécial ou le décès d'un être cher.

### Banc commémoratif :

Chaque nouveau banc pourra recevoir une (1) plaque. Le banc est standard (voir photo).

Coût du banc et de la plaque environ 1 740 \$, assumé par le citoyen qui en a fait la demande (sujet à changement selon les prix en vigueur du fournisseur).

Le banc est commandé par le service des approvisionnements ainsi que la plaque, suite à l'approbation (par les communications et le donateur) du message inscrit sur cette dernière.



### Plantation d'arbre :

La Ville a dressé une liste des espèces de plantes acceptables parmi lesquelles le donateur peut choisir. La liste variera en fonction de la disponibilité des plantes et des lieux de plantation ainsi que de l'espèce appropriée. On peut obtenir une liste des options possibles auprès du département de l'environnement de la Ville.

Coût : Le prix comprend l'arbre et sa plantation (prix que la ville a accepté dans le cadre de la soumission à cet égard pour l'année en cours) ainsi que l'installation d'une plaque (environ 500 \$, sujet à changement selon les prix en vigueur du fournisseur. La plaque est standard (voir photo).



Le service des travaux publics est responsable de l'installation de la plaque. Cette dernière est commandée par les approvisionnements après approbation du texte par le service des communications et le donateur.

### Détermination de l'endroit :

La division de l'environnement déterminera l'endroit le plus approprié pour la plantation d'un arbre en consultation avec le donateur. Dans le cas d'un banc, le service des travaux publics peut déterminer l'endroit idéal, en consultation avec le donateur.

### Cérémonie ou autre :

Toute cérémonie commémorative privée sera organisée et payée par l'acheteur. Celui-ci devra réserver le parc par l'entremise du service de réservation des installations sportives afin de s'assurer que le parc n'a pas déjà été réservé pour un autre événement.

### Don déductible du revenu imposable :

Tous les dons commémoratifs sont déductibles du revenu imposable. La Ville transmettra un reçu officiel avant la fin de l'année.

**Entretien :** La Ville est responsable de l'entretien des bancs et des plaques de commémoration.

**ANNEXE 1**

**Formulaire de demande – subvention annuelle  
À soumettre avant le 30 septembre**

<b>Nom de l'organisme</b>

<b>Président (e)</b>
Nom
Adresse
Code postal
Téléphone residence :
Cellulaire :

**Votre demande doit inclure les documents suivants :**

- Un bref historique de l'organisme
- Détails complets de l'organisme, y compris le nom des membres du conseil d'administration et un aperçu des services, des programmes et / ou activités qu'il offre à la collectivité, ainsi que le nombre approximatif de citoyens de Saint-Lambert desservis.
- Détails budgétaires complets, y compris les états financiers vérifiés, le cas échéant, qui démontrent la nécessité d'une aide financière par la ville
- Le détail de tout financement actuel et prévu provenant d'autres sources
- S'il y a lieu, documentation décrivant les plans de développement à court et à long terme de l'organisme et de ses services, y compris les sources prévues de financement futur
- Références (dans le cas d'un nouvel organisme)

En tant que président(e) de l'organisme demandeur, je déclare que les renseignements fournis sont justes et représentent la situation réelle de notre organisme.

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**ANNEXE 2**

**Formulaire d'aide financière soutien à l'excellence  
Événements sportifs - individus**

Nom du participant	
Date de naissance	
Scolarité	<input type="checkbox"/> primaire <input type="checkbox"/> secondaire <input type="checkbox"/> collégial <input type="checkbox"/> universitaire
No. Carte citoyen	
Nom de l'événement	
Date et lieu de l'événement	
Attestation de votre sélection	<input type="checkbox"/> Photocopie du formulaire d'inscription
Attestation de votre participation	<input type="checkbox"/> Attestation écrite de la Fédération ou de l'Association
Nom du parent (si mineur)	
Adresse	
Code postal	
Téléphone	Résidence : _____ Autre : _____
Courriel	
Envergure de l'événement	<input type="checkbox"/> provinciale <input type="checkbox"/> canadienne <input type="checkbox"/> internationale
Prévisions budgétaires (décrire les principaux coûts de participation à l'événement et le montant total)	

**J'atteste que tous les renseignements mentionnés sont exacts**

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Réservé à l'usage de la ville de Saint-Lambert**

Aide financière accordée selon le volet 3 de la politique de reconnaissance des organismes et d'attribution des subventions

\_\_\_\_\_ \$

Date : \_\_\_\_\_

Aide financière refusée

Signature du directeur des loisirs : \_\_\_\_\_

### ANNEXE 3

#### Formulaire d'aide financière soutien à l'excellence Événements sportifs - organismes

<b>Nom de l'organisme</b>	
<b>Nom du répondant</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>Résidence :</b> _____ <b>Autre :</b> _____
<b>Courriel</b>	
<b>Description de l'événement</b>	
<b>Date et lieu de l'événement</b>	
<b>Envergure de l'événement</b>	<input type="checkbox"/> provinciale <input type="checkbox"/> canadienne <input type="checkbox"/> internationale
<b>Frais d'inscription par équipe</b>	
<b>Liste des équipes, coordonnées des athlètes et numéros des cartes loisirs</b>	<input type="checkbox"/> Documents joints
<b>Attestation de votre sélection</b>	<input type="checkbox"/> Photocopie du formulaire d'inscription
<b>Attestation de votre participation</b>	<input type="checkbox"/> Attestation écrite de la Fédération ou de l'Association
<b>Prévisions budgétaires</b> (décrire les principaux coûts de participation à l'événement et le montant total)	

J'atteste que tous les renseignements mentionnés sont exacts

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Réservé à l'usage de la ville de Saint-Lambert**

Aide financière accordée selon le volet 3 de la politique de reconnaissance des organismes et d'attribution des subventions

\_\_\_\_\_ \$    Date : \_\_\_\_\_

Aide financière refusée

**Signature du directeur des loisirs :** \_\_\_\_\_

**ANNEXE 4**

**Formulaire d'aide financière soutien à l'excellence  
Événements culturels ou artistiques**

Nom du participant	
Date de naissance	
Scolarité	<input type="checkbox"/> primaire <input type="checkbox"/> secondaire <input type="checkbox"/> collégial <input type="checkbox"/> universitaire
No. Carte citoyen	
Nom de l'événement	
Date et lieu de l'événement	
Prix de reconnaissance ou mérite obtenu qui confirment votre excellence	
Attestation de votre participation	<input type="checkbox"/> Photocopie de votre mention reçue, article de journal...
Nom du parent (si mineur)	
Adresse	
Code postal	
Téléphone	Résidence : _____ Autre : _____
Courriel	
Envergure de l'événement	<input type="checkbox"/> provinciale <input type="checkbox"/> canadienne <input type="checkbox"/> internationale
Prévisions budgétaires (décrire les principaux coûts de participation à l'événement et le montant total)	

**J'atteste que tous les renseignements mentionnés sont exacts**

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Réservé à l'usage de la ville de Saint-Lambert**

Aide financière accordée selon le volet 3 de la politique de reconnaissance des organismes et d'attribution des subventions

\_\_\_\_\_ \$

Date : \_\_\_\_\_

Aide financière refusée

Signature du directeur des loisirs : \_\_\_\_\_

ANNEXE 5

**Formulaire de demande - plantation d'arbre ou installation d'un banc  
(aux frais du demandeur)**

Votre nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No. Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**Que désirez-vous ?**

Un arbre avec sa plaque en cuivre (plaque 500 \$ + prix de l'arbre selon l'essence choisie)

*Essence choisie :* \_\_\_\_\_

*Emplacement désiré :* \_\_\_\_\_

Un banc avec plaque en cuivre (Environ 2 000 \$)

*Emplacement désiré (sujet à l'approbation des travaux publics) :* \_\_\_\_\_

**Que voudriez-vous voir écrit sur la plaque ?**

*Ex. : En mémoire de... : (tapez le texte que vous souhaiteriez voir apparaître)\**


\*Pour la plaque accompagnant un arbre, 4 lignes de texte + une ligne pour le nom de la personne et une ligne pour des dates s'il y a lieu.

\*Pour un banc, 4 lignes est l'idéal pour une bonne visibilité du contenu, mais pourrait contenir jusqu'à 6 lignes.

Veuillez faire parvenir votre formulaire à [sara.brunelle@saint-lambert.ca](mailto:sara.brunelle@saint-lambert.ca) ou en personne à l'hôtel de ville au 55, avenue Argyle à St-Lambert.

Nous communiquerons avec vous pour nous assurer d'avoir tout en main pour entreprendre les démarches pour mener à bien votre projet de commémoration.

Merci de votre intérêt envers la ville.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Aide financière à Léa-Jeanne Tremblay, athlète élite de patinage synchronisé**

---

CONSIDÉRANT la politique de subvention aux organismes, de soutien à l'excellence et de dons commémoratifs;

CONSIDÉRANT la demande en bonne et due forme présentée par Léa-Jeanne Tremblay par l'intermédiaire de l'annexe 2 de la politique;

CONSIDÉRANT que Léa-Jeanne Tremblay répond à tous les critères d'admissibilité pour l'octroi d'une aide financière totale de 800 \$ dans la catégorie individuelle.

D'OCTROYER une aide financière de 800 \$ à Léa-Jeanne Tremblay, athlète élite en patinage synchronisé, dans le cadre de la politique de subvention aux organismes, de soutien à l'excellence et de dons commémoratifs.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

### (4.4) **Subvention au club de Boulingrin pour maintien de l'actif**

---

CONSIDÉRANT QUE le seul club de Boulingrin de la Montérégie est situé le territoire de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la pratique du boulingrin s'inscrit très bien dans la poursuite du plan d'action découlant de la certification MADA obtenue par la ville;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le club dans les dernières années pour améliorer notre terrain et revaloriser ce sport.

D'OCTROYER une aide financière de 8 510 \$ au club de Boulingrin pour permettre de maintenir le plateau sportif en bon état en 2021.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

### **Dépôt de la liste des embauches**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 7 janvier 2021 au 2 février 2021.

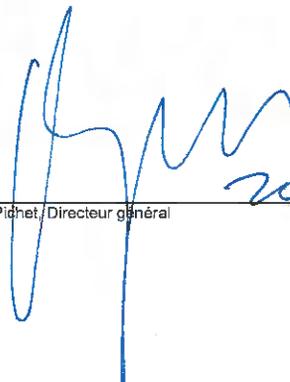


## Ville de Saint-Lambert

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
				Période du 7 janvier au 2 février 2021			
2021-01-12	Embauche	Indéterminée	[Redacted]	Brigadière	Direction des travaux publics	Brigadier	En probation
2021-01-17	Changement d'affectation	Indéterminée		Surveillant de patinoires extérieures	Direction de la culture et des loisirs	Col bleu	Temporaire
2021-01-17	Changement d'affectation Réévaluation de poste - Rehaussement du poste de	Indéterminée		Surveillant de patinoires extérieures	Direction de la culture et des loisirs	Col bleu	Temporaire
2021-01-17	la classe 4 à la classe 8	Indéterminée		Coordonnateur aquatique	Direction de la culture et des loisirs	Piscine	Temporaire
2021-01-17	Nomination	Indéterminée		Opérateur d'appareils motorisés A	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2021-01-17	Nomination	Indéterminée		Conseiller en urbanisme	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	Col blanc	Régulier
2021-01-18	Rappel au travail	Indéterminée		Surveillant-seuveveur	Direction de la culture et des loisirs	Piscine	Temporaire
2021-01-25	Embauche	Indéterminée		Brigadier	Direction des travaux publics	Brigadier	Probation

Approuvé par:

Georges Pichet, Directeur général



2021-02-01



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2) **Embauche du chef de service de la comptabilité et trésorier adjoint**

---

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste, Monsieur Maxime Marquis, a été nommé au poste de directeur des finances et trésorier et que le poste de chef de service de la comptabilité et trésorier adjoint est devenu vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

CONSIDÉRANT le processus rigoureux de dotation effectué et la recommandation de la direction des ressources humaines et des communications.

D'EMBAUCHER Monsieur Francis Blondeau au poste de chef de la comptabilité et trésorier adjoint, avec entrée en fonction le 15 mars 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.3) **Embauche - Chef du service de l'urbanisme, des permis et inspections**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est devenu vacant depuis le 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le processus rigoureux de dotation effectué et la recommandation de la Direction des Ressources humaines et des Communications.

D'EMBAUCHER Madame Anik Fortin au poste de chef du service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, avec entrée en fonction le ou vers le 8 mars 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.4) **Réorganisation de la structure au niveau des approvisionnements**

---

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Robert Belliveau à titre de directeur des finances et trésorier et la nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce poste de Monsieur Maxime Marquis;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale souhaite revoir la structure administrative de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux afin de maintenir de hauts standards de qualité et faire face aux nouveaux défis de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines et des communications de transférer la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à la direction du greffe et du contentieux pour ainsi s'assurer du respect de toute la réglementation au retour du congé de maternité de Madame Cassandra Comin Bergonzi.

D'ACCEPTER la nouvelle structure au niveau des approvisionnements en transférant cette division sous la direction du greffe et du contentieux pour assurer plus de robustesse au niveau du respect de la réglementation de gestion contractuelle.

D'ABOLIR le poste de commis;

DE CRÉER un poste de superviseur à l'approvisionnement (poste cadre de classe 4) à compter du 16 mai 2021, afin de maintenir de hauts standard de qualité et faire face aux nouveaux défis de l'approvisionnement.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.5) **Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'employé 0002**

---

ATTENDU QUE la résolution 2021-02-28 a été adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2021;

ATTENDU QUE la Ville a reçu en date du 8 février 2021 une correspondance dans laquelle il est allégué que la séance tenue le 3 février 2021 était irrégulière en raison de ses modalités de convocation;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 février 2021 s'est tenue de façon régulière, mais estime par ailleurs qu'il est de l'intérêt supérieur de la Ville de clarifier la situation afin d'éviter un débat inutile en adoptant à nouveau la résolution 2021-02-28;

ATTENDU QUE l'Employé 0002 est à l'emploi de la Ville depuis le 5 avril 1993;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2019, la firme Altifica concluait que l'Employé 0002 avait été victime de harcèlement psychologique de la part d'un conseiller municipal;

ATTENDU QUE les Parties ont entrepris des pourparlers dans le cadre d'une conciliation afin de résoudre l'ensemble de leurs différends et que suite à cette conciliation, elles en sont venues à une entente de principe;

ATTENDU QUE cette entente de principe prévoit que l'Employé 0002 et la Ville mettent un terme définitif à l'ensemble des différends, passés, présent et futurs, les opposant sans l'intervention des tribunaux par la conclusion d'une transaction;

ATTENDU QUE les services de l'Employé 0002 ne sont plus requis en date du 30 juin 2021;

ATTENDU QUE l'Employé 0002 établit la date du 1er juillet 2021, comme étant la date de la prise de sa retraite;

ATTENDU toutes les circonstances de cette affaire.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'entériner l'entente et transaction à intervenir entre la Ville et l'employé 0002, jointe au sommaire décisionnel SD-20211359 relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier en date du 30 juin 2021.

D'autoriser le maire à donner effet à la présente résolution et à signer l'acte de quittance et transaction jointe au sommaire décisionnel SD-20211359.

D'imputer la dépense au fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat 20ENV06 - mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques**

---

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 20ENV06 ayant pour objet un mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques dans les multi logements et dans les ICI du territoire de Saint-Lambert à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Chamard stratégies environnementales* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 35 067,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif (poste budgétaire 22-300-61-760) ;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20ENV06

PUBLIC

INVITATION

**OBJET :** Mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques dans les multilogements et dans les ICI du territoire de Saint-Lambert

**UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE :** Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Nature - Action Québec	
Chamand Strategies Environnementales	
Emglobe Corp.	

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 14 DÉCEMBRE 2020

Étaient présents :

Gabrielle Cartier  
Responsable de l'ouverture

G. Cartier  
Signature

Maxime Marquis  
Témoïn

[Signature]  
Signature

S. FAULNIER  
Témoïn

[Signature]  
Signature

14DEC'20 11:01

Page 1 de 1



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c. S-4.1.1) permet aux municipalités de collaborer avec les centres de la petite enfance;

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Saint-Lambert souhaite renouveler le bail emphytéotique avec la Ville de Saint-Lambert et qu'il se déclare consentant à accepter la présente prolongation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le bail emphytéotique pour une autre période de 30 ans aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demeure propriétaire de l'immeuble situé au 201, rue Cartier à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la ville demande au CPE de prioriser les familles de Saint-Lambert;

DE RECONDUIRE le bail emphytéotique en faveur du Centre de la petite enfance Saint-Lambert pour une autre période de 30 ans relativement à l'immeuble portant le numéro civique du 201, rue Cartier à Saint-Lambert;

DE MANDATER Me Louise Marie St-Jean, notaire, pour instrumenter le bail à intervenir entre le Centre de la petite enfance et la Ville de Saint-Lambert; et

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Honoraires supplémentaires - services professionnels pour l'élaboration de la révision réglementaire d'urbanisme - contrat 19UPI01**

---

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels n° 19UPI01 ayant pour objet la révision règlementaire d'urbanisme par la résolution 2019-06-188 adoptée par le conseil le 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'absence d'un chef de service à l'urbanisme et afin de poursuivre les démarches de coordination de la refonte réglementaire.

D'AUTORISER des honoraires supplémentaires jusqu'à concurrence de 19 545,75 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise BC2 Groupe Conseil inc. pour les services professionnels relatifs à l'élaboration de la révision réglementaire d'urbanisme - contrat n° 19UPI01, aux conditions de leur offre du 20 janvier 2021;

D'IMPUTER la dépense au *Programme de paiement comptant progressif*.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Approbation des systèmes de pondération et d'évaluation des offres pour l'année 2021 - contrats de services professionnels**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 ou à l'article 573.1.0.1.1 de cette loi.

D'UTILISER le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) élaboré par la *Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement* en collaboration avec la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* relativement à chaque type de contrat de services professionnels dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'Association de soccer de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-390 qui donnait le mandat à la direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire de définir une entente avec l'Association de soccer de Saint-Lambert pour le transfert de responsabilité des tâches de l'appariteur;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-018 approuvant la conclusion d'une entente avec l'Association de soccer de Saint-Lambert portant sur le transfert de la responsabilité des tâches relatives à un poste d'appariteur de plateaux sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Association de soccer de Saint-Lambert de renouveler l'entente.

DE CONCLURE avec l'Association de soccer de Saint-Lambert une nouvelle entente de responsabilités d'appariteur pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022, pour une valeur maximale de 67 108,62 \$, toutes taxes comprises, avec option de renouvellement de DEUX (2) périodes additionnelles d'UN (1) an chacune, moyennant un ajustement des prix de l'année en cours en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada - région de Montréal, la valeur totale de l'entente pour une durée potentielle de trois ans étant par ailleurs estimée à 201 324 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense de 67 108,62 \$ au poste budgétaire n° 02-722-00-529;

D'AUTORISER le directeur de la culture et des loisirs, la greffière et le maire à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1) **Nomination d'un membre du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.01 du *Règlement concernant le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert (2010-66)*, le comité de retraite est l'administrateur de ce régime;

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Maxime Marquis à titre de directeur des Finances et Trésorier en remplacement de Monsieur Robert Belliveau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler la vacance à titre de membre participant désigné par la ville.

DE DÉSIGNER Monsieur Maxime Marquis à titre de membre participant du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2)

### **Nomination au comité consultatif culturel**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel a été créé par le conseil lors de la séance du 17 octobre 2016 (résolution 2016-10-264) ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle composition du comité consultatif culturel a été approuvée par le conseil lors de la séance du 24 août 2020 (résolution 2020-08-236);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir un poste vacant au sein du comité consultatif culturel.

DE NOMMER Madame Sarah Gariépy à titre de membre du comité consultatif culturel pour un mandat de 2 ans.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3) **Entente de partenariat avec la CDE de Saint-Lambert et La grande fête**

---

CONSIDÉRANT la popularité des fêtes de Saint-Lambert auprès des citoyens depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la ville et la Corporation de développement économique de Saint-Lambert désirent contribuer aux éditions 2021 et 2022 des fêtes de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Grande fête souhaite organiser les fêtes de Saint-Lambert pour les 2 prochaines années.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer la Convention de partenariat et contribution monétaire à intervenir entre la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, la Grande Fête et la Ville de Saint-Lambert relativement à une entente pour la réalisation des fêtes de 2021 et 2022; et

D'IMPUTER la dépense de 8 000 \$ pour le publipostage au poste budgétaire 02-111-00-971.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4) **Octroi d'une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour l'utilisation du Centre des loisirs pour l'année 2021**

---

CONSIDÉRANT QUE, conformément au *Règlement général des clubs Lions*, les fonds collectés auprès du grand public doivent être utilisés pour le bien du grand public et de la communauté dans laquelle les Clubs Lions rendent service.

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est à la recherche d'un local gratuit pour entreposer ses équipements et un autre pour se rencontrer une (1) fois par mois afin de discuter des activités du Club;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Club Lions de Saint-Lambert octroyant gratuitement l'utilisation de la salle de conférence au Centre des loisirs à raison d'une fois par mois pour une durée de 3 ans et ce, jusqu'en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, la Ville permet au Club Lions de Saint-Lambert d'utiliser gracieusement un casier de rangement au sous-sol du centre de loisirs pour entreposer leurs équipements.

D'OCTROYER une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour un casier de rangement au Centre des loisirs, ainsi que pour l'utilisation mensuelle d'une salle de réunion au Centre des loisirs, et ce pour l'année 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5) **Mise à sens unique sur la rue Osborne et ajout d'interdiction de stationnement**

---

CONSIDÉRANT la conception géométrique réalisée par la division du génie dans le cadre des travaux de reconstruction des infrastructures de l'avenue Bromley de la rue Osborne entre Rivermere et Montrose et d'une portion de l'avenue Rivermere.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 19 janvier 2021.

D'AUTORISER la mise à sens unique de la branche ouest de la rue Osborne entre l'avenue du Régent et l'avenue Rivermere en direction de l'avenue Rivermere.

D'AUTORISER la mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationnement du côté des résidences dans ce même tronçon de la branche ouest de la rue Osborne entre l'avenue du Régent et l'avenue Rivermere.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6)

### **Vente de lots à Ma deuxième Maison à moi**

---

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 18 janvier 2021, le conseil a approuvé la vente des lots 6 358 839, 5 974 601 et 5 974 602 à l'organisme Ma Deuxième Maison à moi (résolution 2021-01-13);

CONSIDÉRANT QUE cette vente est sans garantie légale.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Saint-Lambert et l'organisme Ma Deuxième Maison à moi.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du  
16 décembre 2020**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. Philippe Glorieux, conseiller  
Mme Brigitte Marcotte, conseillère  
M. Pierre-François Chapleau  
M. Kevin Massé  
M. Philippe Leggett-Bachand  
Mme Huguette Copti-Chartrand  
M. Paul Guenther  
Mme Monique Dutil

**MEMBRE ABSENT**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme  
Mme Julie Larose, chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

---

**CCU-201216-01**

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 04, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

**CCU-201216-02**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la réunion du CCU du 18 novembre 2020
  - 3.2. Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 24 novembre 2020
  - 3.3. Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 2 décembre 2020
4. PIIA et dérogations mineures – 1461, avenue Victoria .....4  
Affichage
5. PIIA – 896, boulevard Queen .....8  
Transformation de la façade
6. PIIA et dérogations mineures – 263, rue Elm .....5  
Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement de  
la première église anglicane
7. PIIA – 210, avenue des Pyrénées .....2  
Agrandissement et transformation de la façade
8. PIIA – 105, rue du Pas-de-Calais .....2  
Transformation des façades

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

9.	PIIA – 55, rue Riverside .....	3
	Transformation des façades	
10.	PIIA – 484, avenue Wickham .....	4
	Transformation de la façade	
11.	PIIA – 475, avenue Curzon .....	7
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 235, rue Logan.....	6
	Agrandissement et transformation de la façade	
13.	PIIA – 435, rue de Rutledge .....	4
	Agrandissement et transformation de la façade	
14.	Divers	
15.	Levée de la séance	

CCU-201216-03

**Lecture et approbation des procès-verbaux**

**3.1 Procès-verbal de la réunion du CCU du 18 novembre 2020**

Il est proposé par M. Kevin Massé, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020.

**3.2 Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 24 novembre 2020**

Il est proposé par Mme Huguette Copti-Chartrand, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance spéciale du 24 novembre 2020.

**3.3 Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 2 décembre 2020**

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance spéciale du 2 décembre 2020.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-04**

**Requérant :** M. Mathieu Letarte de la firme BC2 pour le commerce Provigo, locataire

**Adresse :** 1461, avenue Victoria

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale et dérogations mineures

**Projet :** Affichage

---

**Demande**

Le projet consiste à remplacer les deux enseignes murales existantes par deux nouvelles enseignes murales afin de standardiser les enseignes au niveau national concernant la nouvelle marque de commerce. Ce projet requiert des dérogations mineures au niveau de la hauteur des deux enseignes murales.

**Analyse du 16 décembre 2020**

Deux enseignes murales sont présentées pour remplacer les enseignes murales existantes.

Il est proposé d'installer une enseigne murale donnant sur l'avenue Victoria, indiquant le logo de l'entreprise et la raison sociale « Provigo – Richard Gagnon (S.C.) ». Ses dimensions seront de 5,56 mètres de large par 1,35 mètre de haut, pour une superficie totale de 6,00 mètres carrés. L'enseigne sera composée de lettres détachées en aluminium. Il est proposé de peindre de couleur noire le mur sur lequel est apposée la nouvelle enseigne.

Également, il est proposé d'installer une enseigne murale donnant sur le stationnement du commerce, indiquant le logo de l'entreprise et la raison sociale « Provigo – Richard Gagnon (S.C.) ». Les dimensions du boîtier seront de 4,55 mètres de large par 1,32 mètre de haut, pour une superficie totale de 6,00 mètres carrés. La superficie du message de l'enseigne recouvrira 48 % de la superficie de l'enseigne. L'enseigne sera composée de lettres détachées en aluminium.

Les enseignes murales seront éclairées par les luminaires existants qui seront conservés.

**Portée de la demande de dérogation mineure**

Le projet de remplacement des enseignes murales existantes nécessite l'obtention de dérogations mineures au *Règlement de zonage numéro 2008-43*, afin de permettre :

- Qu'une enseigne murale indiquant le logo et la raison sociale de l'entreprise, donnant sur l'avenue Victoria, soit d'une hauteur de 1,35 mètre, alors que l'article 8.3.1 a) stipule que la hauteur maximale de l'enseigne est de 80 centimètres;
- Qu'une enseigne murale indiquant le logo et la raison sociale de l'entreprise, donnant sur le stationnement du commerce, soit d'une hauteur de 1,32 mètre, alors que l'article 8.3.1 a) stipule que la hauteur maximale de l'enseigne est de 80 centimètres.

**Règlement 2006-8 sur les dérogations mineures**

Selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les éléments mentionnés à l'article 3 du règlement doivent être pris en considération lors de l'étude et de la prise de décision sur une demande de dérogation mineure.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- a) « *La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.* »

L'application des normes en vigueur en matière de zonage causerait un préjudice puisque la modification de l'image de marque restreint la possibilité d'affichage sur le bâtiment pour l'entreprise Provigo.

- b) « *La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.* »

Des lettres ont été envoyées aux propriétaires voisins. Nous attendons des réponses pour le CCU du 16 décembre 2020.

La dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétés adjacentes étant donné que le magasin s'intègre dans un ensemble commercial situé à l'intersection de l'avenue Victoria.

La superficie d'affichage totale des enseignes proposées attachées au mur est diminuée par rapport à la superficie d'affichage actuelle.

- c) « *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme tel qu'amendé au jour de la décision du conseil municipal sur la demande.* »

Le projet d'affichage ne contrevient pas au plan d'urbanisme.

- d) « *Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.* »

Les travaux ne sont pas encore réalisés.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT	le projet d'affichage visant à remplacer les deux enseignes murales existantes afin de standardiser les enseignes au niveau national;
CONSIDÉRANT	les demandes de dérogations mineures pour permettre l'installation de deux nouvelles enseignes murales non conformes au <i>Règlement de zonage 2008-43</i> en ce qui concerne la hauteur des enseignes;
CONSIDÉRANT QUE	la réglementation d'urbanisme en vigueur concernant l'affichage autorisé pour ce type de commerce à grande surface est limitative, soit une hauteur maximale pour les enseignes murales de 80 centimètres et que dans ce sens, le respect de la réglementation cause un préjudice au requérant;
CONSIDÉRANT QUE	les dérogations mineures demandées ne portent pas préjudice aux propriétés adjacentes étant donné que le magasin s'intègre dans un ensemble commercial situé à l'intersection de l'avenue Victoria;
CONSIDÉRANT QUE	les dérogations mineures respectent les objectifs du Plan d'urbanisme;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concernant la hauteur de l'enseigne murale donnant sur le stationnement serait moindre si le lettrage et le logo étaient directement installés sur le mur de maçonnerie plutôt que sur une plaque d'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne murale donnant sur le stationnement devrait être alignée avec la fenêtre existante située sur l'élévation latérale gauche du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accorder** les dérogations mineures et **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le lettrage et le logo de l'enseigne murale donnant sur le stationnement doivent être directement installés sur le mur de maçonnerie;
- L'enseigne murale donnant sur le stationnement doit être alignée avec la fenêtre existante située sur l'élévation latérale gauche du bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-05**

**Requérants :** Mme Marie-Lucie Gauthier et M. Yves Lafond, propriétaires

**Adresse :** 896, boulevard Queen

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 20 mai 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020**

*CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les propriétaires désirent apporter des modifications au projet déjà accepté par le conseil municipal.

**Analyse du 16 décembre 2020**

Dans le projet initial, il était proposé de prolonger la façade en construisant, en avant-plan, un muret de pierre naturelle, de format et de couleur appareillés à la pierre existante, de façon à couvrir la portion du garage et à allonger le profil de la résidence. La pierre (marbre) était conservée et le prolongement au niveau du garage se faisait avec une pierre similaire.

Or, les propriétaires proposent aujourd'hui de remplacer l'ensemble de la pierre existante afin d'assurer une harmonisation au niveau de la façade avant du bâtiment. Il est proposé d'installer un revêtement de pierre naturelle de la compagnie Carrières Ducharme, de type « Indiana Buff ».

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT** le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent apporter des modifications au projet déjà accepté par le conseil municipal en juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à remplacer l'ensemble de la pierre existante par une nouvelle pierre naturelle de la compagnie Carrières Ducharme, de type « Indiana Buff », afin d'assurer une harmonisation au niveau de la façade avant du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-06**

**Requérant :** M. Stéphane Boivin, président de l'entreprise 9279-9618 Québec inc., nouveau propriétaire de l'immeuble

**Adresse :** 263, rue Elm

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et dérogations mineures

**Projet :** Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement de la première église anglicane

---

**Demande**

M. Stéphane Boivin, président de la compagnie 9279-9618 Québec inc. et propriétaire du 263, rue Elm, soit la première église anglicane, désire démolir, reconstruire et agrandir le bâtiment existant.

La première église anglicane a été érigée vers 1884. Elle a été cédée aux francs-maçons en 1928, puis à la Ville en 1999. Cette construction a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 2000 en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels*.

Les membres du CCU ont étudié un premier projet en juin 2016. Voici les commentaires recueillis lors de la rencontre :

▪ **Projet au 263, rue Elm (Église anglicane)**

*Un projet préliminaire d'agrandissement a été soumis aux membres du comité consultatif d'urbanisme. Les membres du conseil municipal ont également étudié ce projet en parallèle.*

*Le document comporte une volumétrie pour un agrandissement projeté avec son implantation proposée. Il permet de valider quels sont les éléments qui dérogent à la réglementation.*

*L'objectif principal étant de mettre en valeur la première église anglicane, tous s'entendent pour dire que l'agrandissement doit laisser plus de place à l'église avec un recul plus important de la rue Elm, qui dégagerait aussi les maisons de deux étages, à la gauche du terrain. Dans ce même ordre d'idées, la marge latérale gauche de 3 mètres doit être respectée.*

*La hauteur de l'agrandissement doit être réduite le plus possible afin qu'il soit moins imposant et qu'il fasse en sorte d'augmenter la différence de hauteur avec l'église St-Barnabas.*

*La volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage faisant office de 4<sup>e</sup> étage. Le projet doit démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane.*

Un second projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre d'août 2016. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2016**

- CONSIDÉRANT** *le projet de transformation de la première église anglicane, bâtiment cité par la Ville selon les dispositions de la Loi sur les biens culturels;*
- CONSIDÉRANT QU'** *en cédant l'immeuble, la Ville demande la restauration de l'ancienne église anglicane qui nécessite beaucoup de travaux;*
- CONSIDÉRANT QUE** *le projet de restauration de l'ancienne église anglicane vise à protéger et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;*
- CONSIDÉRANT QUE** *la réglementation permet trois étages et demi dans la zone CB-3 et qu'il est très difficile de construire ce nombre d'étages sans dépasser la hauteur de 12 mètres autorisée dans cette zone;*
- CONSIDÉRANT QUE** *le projet d'agrandissement est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;*
- CONSIDÉRANT QUE** *les escaliers arrière sont nécessaires au respect du Code de construction en vigueur et à la livraison pour le commerce au détail;*
- CONSIDÉRANT QUE** *les propriétaires voisins seront consultés préalablement à la rencontre du conseil municipal du 19 septembre prochain;*
- CONSIDÉRANT QUE** *les couleurs sur l'ancienne église doivent être un peu plus variées que les différentes teintes de gris proposées;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accorder** les dérogations mineures telles que demandées, **d'accepter** le projet de P.I.I.A. à la condition suivante :*

- *Les couleurs sur l'ancienne église anglicane doivent être revues pour être moins grises. Elles seront présentées au C.C.U.*

***d'exempter** la fourniture des cases de stationnement, selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du règlement de zonage.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suite à cette recommandation, le conseil municipal a accepté le projet en adoptant les résolutions 2016-10-245 et 2016-10-246.

Un troisième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre de juin 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2020**

- CONSIDÉRANT QUE *le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;*
- CONSIDÉRANT QUE *le projet consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm, communément appelé « Temple maçonnique », construit vers 1884;*
- CONSIDÉRANT QUE *le projet est dérogatoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées dans le cadre du projet;*
- CONSIDÉRANT QU' *en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;*
- CONSIDÉRANT QUE *la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels;*

*Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :*

*Le projet devrait démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane. Le projet de 2016 a été analysé en fonction de la conservation et de la préservation de l'église anglicane;*

*L'agrandissement proposé devrait être davantage en recul par rapport à la rue Elm afin de mettre en valeur l'ancienne église anglicane;*

*Un dégagement supplémentaire devrait être proposé avec l'église St-Barnabas. La création d'un espace vert entre le projet et l'église St-Barnabas et la création d'un passage en transparence unissant la rue Elm à cet espace vert, favoriseraient la création d'un espace public de qualité. Le projet proposé fait dos à cet espace vert, alors qu'il devrait contribuer à sa valorisation afin de créer un espace public de qualité;*

*L'intention, en 2016, de déposer le projet sur un piédestal avec un muret permettait de mettre en valeur l'immeuble, valoriser la terrasse et également d'interagir avec les passants. Une interaction sociale importante entre le milieu bâti et la rue est essentielle pour accorder des dérogations mineures au niveau des marges de recul;*

*Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant l'usage du rez-de-chaussée. L'usage proposé devrait être public et être en lien direct avec la rue afin de créer une interaction avec l'espace extérieur;*

*Le projet devrait s'inspirer davantage du projet initialement accepté en 2016, notamment au niveau de la volumétrie, des couleurs et des détails architecturaux. Le projet accepté en 2016 était beaucoup plus léger et moins austère. Le choix de matériaux très foncés (toitures, fenêtres, éléments architecturaux, etc.) ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment et rend le nouveau volume très lourd et massif. De plus, la couleur noire dominante du projet augmente l'effet d'îlot de chaleur et s'inscrit peu avec la volonté d'un développement durable pour la Ville de Saint-Lambert;*

*Les membres du CCU n'ont pas d'objection avec une dérogation mineure pour une hauteur totale du nouveau bâtiment à 15,5 mètres. Toutefois, la volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage (mezzanine) faisant office de*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*5<sup>e</sup> étage. La mezzanine devrait être retirée du projet afin de simplifier la volumétrie et conserver une volumétrie plus légère, similaire au projet de 2016;*

*L'entrée principale donnant sur l'avenue Lorne devrait être retravaillée en s'inspirant de celle présentée en 2016. L'architecture moderne proposée s'intègre peu avec la volumétrie de l'ancienne église. L'option d'entrée principale proposée en 2016 se voulait beaucoup plus sensible à plusieurs niveaux;*

*La récupération et la réintégration d'éléments du bâtiment d'origine devraient être davantage incluses dans le projet. Un inventaire détaillé des éléments d'architectures à récupérer devrait être établi par une firme experte en la matière. De plus, un architecte spécialisé en patrimoine devrait être consulté afin d'établir les conditions de la déconstruction et la reconstruction de l'église;*

*Les panneaux de béton préfabriqués ne sont pas un des matériaux de parement autorisés selon le Règlement de zonage 2008-43. Pour tout bâtiment principal non résidentiel dans une zone autre que résidentielle, le revêtement de chacune des façades doit être constitué à 60 % de pierre, de brique ou de bloc de béton architectural. Le reste peut être de stuc, de bois ou d'acier émaillé ou plastifié.*

*Afin d'analyser le projet dans son ensemble, il est nécessaire de présenter un dossier plus complet lors d'une prochaine rencontre du CCU. Des détails supplémentaires devront être fournis, notamment concernant le choix des matériaux, le pourcentage de maçonnerie par élévation, l'empiètement précis du bâtiment dans les marges, le calcul du nombre de cases de stationnement en fonction des usages prévus, l'aménagement paysager, etc.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Un quatrième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre d'août 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020**

- |                        |  |
|------------------------|--|
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | <i>le projet PIIA qui consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm construit vers 1884;</i>                   |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | <i>un dossier pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU a été déposé lors de la rencontre du CCU du 4 juin 2020;</i>                |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | <i>la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels;</i> |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | <i>le projet est dérogatoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées dans le cadre du projet;</i>                |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | <i>en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;</i>        |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | <i>les dérogations mineures initialement acceptées en 2016 ne sont plus effectives considérant les modifications au niveau du projet;</i>            |

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE la majorité des voisins immédiats consultés dans le cadre de la demande de dérogations mineures ont mentionné que l'octroi des dérogations, telles que demandé, porte atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;*
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet déposé ne respecte pas les recommandations du CCU du 4 juin 2020;*
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé en panneaux de béton préfabriqué architectural rend ce grand bâtiment plutôt austère;*
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé devrait être davantage en recul par rapport à la rue Elm afin de mettre en valeur la première église anglicane;*
- CONSIDÉRANT QU' un effort supplémentaire devrait être fait afin de mettre l'église St-Barnabas en valeur;*
- CONSIDÉRANT QUE la volumétrie proposée donne l'impression de deux bâtiments détachés, et que l'agrandissement proposé s'intègre peu avec le volume de l'église existante;*
- CONSIDÉRANT QUE l'église existante est démolie et reconstruite avec une implantation différente, et que dans ce sens, un effort devrait être fait afin de mettre en valeur le volume de l'église;*
- CONSIDÉRANT QUE la volumétrie devrait être simplifiée afin d'être moins imposante et ressembler à la volumétrie proposée dans le projet de 2016;*
- CONSIDÉRANT QUE l'entrée principale donnant sur l'avenue Lorne devrait être retravaillée davantage en s'inspirant de celle présentée en 2016;*
- CONSIDÉRANT QUE les avant-toits donnant sur l'avenue Lorne ne doivent pas empiéter sur le terrain de la ville;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Un cinquième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 3 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 novembre 2020**

- CONSIDÉRANT le projet PIIA qui consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm construit vers 1884;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;*
- CONSIDÉRANT QUE la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels, permettant d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de l'immeuble;*
- CONSIDÉRANT QUE le dossier à l'étude est conditionnel à l'étude et à l'acceptation du comité de démolition;*
- CONSIDÉRANT QU' en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;*
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet est dérogatoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées au niveau de l'implantation du bâtiment, de la hauteur du bâtiment, du nombre d'étages ainsi que de la matérialité;*
- CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats consultés dans le cadre de la demande de dérogations mineures présentée au CCU du 26 août 2020 ont mentionné que l'octroi des dérogations, telles que demandé, porte atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;*
- CONSIDÉRANT QUE les corrections apportées au projet en revue s'inspirent en grande partie du PIIA approuvé par le conseil municipal en 2016;*
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé en panneaux de béton préfabriqué devra faire l'objet d'une dérogation mineure considérant que l'article 4.7 e) du Règlement de zonage 2008-43, mentionne que le revêtement de chacune des façades doit être constitué à 60 % de pierre, de brique ou de bloc de béton architectural;*
- CONSIDÉRANT QUE la création d'un passage en transparence unissant la rue Elm à l'espace vert appartenant à l'église St-Barnabas, et ce, en relocalisant l'espace technique et l'escalier menant au sous-sol, favoriserait le lien avec un espace de qualité;*
- CONSIDÉRANT QUE le pignon de la toiture de l'agrandissement (Atelier) donnant sur la rue Elm devrait être centré et symétrique tel que le projet accepté par le conseil municipal en 2016, et ce, tout en s'harmonisant avec l'angle des pentes de toit de l'ancienne église anglicane;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE la pergola composée de boiseries ornementales recouvrant la terrasse sur le toit de l'agrandissement (Atelier) devrait être retirée afin d'alléger le volume et d'harmoniser la forme de toit de la section donnant sur rue du nouveau volume avec les constructions voisines de la rue Elm;*
- CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un projet de construction est prévu en accompagnement ou en remplacement d'un bâtiment comportant un intérêt architectural, la récupération et l'intégration de certaines composantes caractéristiques du bâtiment existant devraient se retrouver dans la nouvelle construction;*
- CONSIDÉRANT QUE des détails spécifiques devraient être fournis concernant les conditions de conservation à suivre pour préserver autant que possible les différents éléments architecturaux existants ou ayant existé, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Église anglicane. Un document préparé par un architecte spécialisé en patrimoine devra être présenté afin d'établir les méthodes de réalisation les plus appropriées;*
- CONSIDÉRANT QUE la finition de l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier) devrait être retravaillée et qu'un traitement architectural particulier devrait être proposé afin de s'intégrer davantage avec l'architecture du nouveau volume;*
- CONSIDÉRANT QUE les ouvertures proposées au niveau du mur arrière donnant sur les constructions voisines de la rue Elm devraient être givrées afin de limiter les percées visuelles;*
- CONSIDÉRANT QUE les cases de stationnement réservées aux personnes handicapées ne peuvent être exemptées et qu'un nouveau plan de stationnement devra être déposé;*
- CONSIDÉRANT QU' un plan d'architecture détaillé devra être déposé afin de préciser l'espace prévu pour les opérations de chargement et de déchargement, ainsi que pour le remisage des contenants à ordures;*
- CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier) ainsi que pour l'ancienne église anglicane devra être ouvert au public et devra obligatoirement être un usage de type commerce de détail consistant principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;*
- CONSIDÉRANT QU' un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte paysagiste devrait être déposé;*
- CONSIDÉRANT QUE les deux arbres matures en projection droite de l'ancienne église anglicane devront être conservés;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*CONSIDÉRANT QU' un plan d'aménagement complet devra être déposé;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Un sixième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 2 décembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 déc. 2020**

*CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;*

*CONSIDÉRANT QU' en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;*

*CONSIDÉRANT QUE la majorité des voisins immédiats consultés dans le cadre de la demande de dérogations mineures présentée au CCU du 2 décembre 2020 ont mentionné qu'ils n'étaient pas en faveur de l'octroi des dérogations mineures et du projet lui-même;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont majoritairement en faveur de l'octroi des dérogations mineures;*

*CONSIDÉRANT QUE la recommandation d'octroyer les différentes dérogations mineures est conditionnelle à ce que l'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier), ainsi que pour l'ancienne église anglicane, soit ouvert au public et obligatoirement être un usage de type commerce de détail consistant principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet en revue s'inspire en grande partie du PIIA approuvé par le conseil municipal en 2016, mais que le contexte (démolition, reconstruction et ajout de 18 cases de stationnements souterrains) dans lequel le nouveau projet est analysé par les membres du CCU est différent;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet de construction aura un rayonnement dépassant le voisinage immédiat et se fera en lien direct avec l'artère commerciale de l'avenue Victoria;*

*CONSIDÉRANT QUE le dossier déposé à la rencontre du CCU du 2 décembre 2020 est incomplet et que des plans et documents exhaustifs devront être présentés dès que possible au service de l'urbanisme;*

*CONSIDÉRANT QU' une plaque commémorative devrait être implantée sur le site à l'étude afin de souligner l'histoire de la première église anglicane;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE** *la majorité des membres du CCU est d'avis que, suite à l'analyse du dossier déposé au CCU du 2 décembre 2020, le pignon de la toiture de l'agrandissement (Atelier) donnant sur la rue Elm peut être décentré, comme proposé par le promoteur, afin de s'harmoniser avec l'angle des pentes de toit de l'ancienne église anglicane et de l'Église Saint-Barnabas, ainsi qu'afin d'éloigner la hauteur du faîte de toit de l'agrandissement (Atelier) par rapport aux constructions voisines de la rue Elm;*
- CONSIDÉRANT QUE** *la pergola composée de boiseries ornementales recouvrant la terrasse sur le toit de l'agrandissement (Atelier) devrait absolument être retirée. Le retrait de cette pergola aura un effet direct sur l'apparence volumétrique, plus légère, de l'ensemble du bâtiment lui-même. De plus, la forme de toit de la section donnant sur rue s'afficherait en harmonie avec les constructions voisines de la rue Elm;*
- CONSIDÉRANT QUE** *lorsqu'un projet de construction est prévu en accompagnement ou en remplacement d'un bâtiment comportant un intérêt patrimonial, la récupération et l'intégration de composantes caractéristiques du bâtiment existant devraient se retrouver dans la nouvelle construction;*
- CONSIDÉRANT QUE** *des détails spécifiques doivent être fournis concernant les conditions de conservation à suivre pour préserver, autant que possible, les différents éléments architecturaux existants ou ayant existé, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne église anglicane. Un document détaillé préparé par un architecte spécialisé en patrimoine, incluant un inventaire des divers éléments à conserver, devra être présenté dès que possible au service de l'urbanisme;*
- CONSIDÉRANT QUE** *la finition de l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier) devrait être retravaillée avec un traitement architectural particulier afin de s'intégrer davantage avec l'architecture du nouveau volume. Cette intervention devra apparaître sur les nouveaux plans soumis au service de l'urbanisme dès que possible;*
- CONSIDÉRANT QUE** *les ouvertures proposées au niveau du mur latéral gauche donnant sur les constructions voisines de la rue Elm, doivent être givrées afin de limiter les percées visuelles;*
- CONSIDÉRANT QUE** *la collecte des déchets devrait se faire du côté de l'avenue Lorne afin de limiter toutes nuisances avec les constructions avoisinantes d'usage résidentiel et que plus de détails à cet effet devraient être fournis;*
- CONSIDÉRANT QU'** *un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte paysagiste doit être déposé dès que possible au service de l'urbanisme;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*CONSIDÉRANT QUE les deux arbres matures en projection droite de l'ancienne église anglicane devront être conservés;*

*Un vote a été pris à la fin de la rencontre pour tenter de dégager une orientation sur l'avancement de la démarche en cours. Ce vote a impliqué 7 membres présents sur les 8 membres que forme le comité consultatif d'urbanisme. Le vote donne le résultat suivant :*

*1. Trois membres du CCU recommandent de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

*2. Trois membres du CCU recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :*

- Une plaque commémorative doit être implantée sur le site afin de souligner l'histoire de la première église anglicane;*
- La pergola recouvrant la terrasse sur le toit de l'agrandissement (Atelier) doit être retirée;*
- Un document détaillé préparé par un architecte spécialisé en patrimoine, incluant un inventaire des divers éléments conservés de l'ancienne église anglicane, doit être présenté lors de la prochaine rencontre du CCU;*
- Un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte paysagiste doit être présenté lors d'une prochaine rencontre du CCU;*
- La finition de l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier) doit être retravaillée et les matériaux proposés doivent être présentés lors de la prochaine rencontre du CCU;*
- Les ouvertures proposées au niveau du mur latéral gauche donnant sur les constructions voisines de la rue Elm doivent être givrées;*
- L'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier), ainsi que pour l'ancienne église anglicane, doit être ouvert au public et obligatoirement être un usage de type commerce de détail consistant principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;*

*3. Un membre du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de **refuser** le projet de PIIA tel que déposé.*

### **Analyse du 16 décembre 2020**

Dans cette nouvelle version du projet, la pergola composée de boiseries ornementales recouvrant la terrasse sur le toit de l'agrandissement (Atelier) a été retirée. Également, des précisions ont été apportées quant à l'entreposage des déchets, à l'aménagement de la zone de chargement et déchargement, à l'aménagement paysager ainsi qu'à la finition de l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement.

De plus, un document préparé par la firme In Situ daté du 6 mai 2020 a été déposé à nouveau afin de détailler les différentes interventions en lien avec la restauration et la conservation de certains éléments patrimoniaux de l'ancienne église anglicane.

En fonction des plans déposés, plusieurs dérogations mineures devront être octroyées afin de permettre la réalisation du projet.

### **Église anglicane**

Les caractéristiques architecturales de l'église seront majoritairement conservées. La reconstruction intégrera les éléments représentatifs de l'architecture de l'ancienne église anglicane.

La forme actuelle du toit sera conservée, mais la toiture actuelle sera remplacée par une toiture métallique de couleur anthracite.

Le volume sera recouvert de brique d'argile d'origine réutilisée et de béton préfabriqué architectural clair pour les parties d'origine en enduit/pierre. Les nouveaux colombages de bois d'inspiration néo-Tudor seront dans les teintes de gris.

L'entrée donnant sur l'avenue Lorne sera de forme identique à celle approuvée en 2016, composée de lattes de bois clair posées à l'horizontale.

Le muret proposé initialement dans le projet de 2016 donnant sur le coin d'Elm et de Lorne pour délimiter l'espace-terrasse sera retiré en raison que le nouveau niveau du rez-de-chaussée sera identique au niveau de la rue.

La zone de chargement et déchargement est prévue sur le côté ouest de l'ancienne église anglicane. La zone de chargement et déchargement sera composée d'une section de pavé dur et une section de pavé semi-dur. Un accord avec l'Église Saint-Barnabas est en cours de négociation pour l'utilisation de la servitude de passage durant les heures d'ouverture commerciales. La voie publique ne sera pas utilisée comme support pour les livraisons reliées aux activités commerciales de l'immeuble.

Deux options sont proposées pour l'entreposage des déchets. L'entreposage des déchets se fera à l'intérieur de l'immeuble dans une chambre froide si un restaurant occupe les espaces commerciaux alors que dans la situation contraire, l'entreposage des déchets se fera à l'extérieur de l'immeuble au fond de la cour arrière. Dans tous les cas, la collecte des déchets se fera du côté de l'avenue Lorne.

Le propriétaire s'est engagé envers la paroisse St-Barnabas à protéger les deux arbres matures situés sur leur propriété.

### **L'agrandissement**

L'agrandissement principal mesurera 11,9 mètres de large sur environ 23,6 mètres de profond. Le nouveau volume sera composé de 4 étages complets d'une hauteur totale de 15,5 mètres du sol jusqu'au faite, soit la même hauteur que le projet initialement accepté en 2016. Notons que le pignon de l'église St-Barnabas est à une hauteur de 17 mètres. L'agrandissement proposé sera donc plus bas que la construction voisine. La toiture sera recouverte d'un revêtement métallique de couleur zinc brossé. Une terrasse est proposée au 4<sup>e</sup> étage.

La façade avant donnant sur la rue Elm sera constituée d'un mur rideau. Les meneaux seront en aluminium anodisé clair. Le mur latéral droit donnant vers l'église ainsi que le mur latéral gauche seront recouverts de panneaux de béton préfabriqué architectural clair, lisses et haute performance avec motifs. Un mur végétal sur l'élévation latérale gauche est proposé afin de diminuer l'impact visuel du mur aveugle.

La finition de l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier) a été revue afin d'intégrer davantage avec l'architecture du nouveau volume. Le mur végétal proposé sur l'élévation latérale gauche de l'immeuble sera prolongé afin de recouvrir l'escalier extérieur. Un toit est proposé au-dessus de l'escalier extérieur. Une perspective 3D a été déposée et le détail des matériaux utilisés sera présenté lors de la rencontre du CCU.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**Cases de stationnement**

Dans le cadre du projet, 14 cases de stationnement intérieures sont proposées. Un nombre minimal de 22 cases de stationnement sont requises en fonction des usages proposés. Lors de la séance du conseil municipal du 16 août 2016, une exemption de 18 cases de stationnement a été octroyée pour le projet initialement accepté en 2016.

L'article 7.1 du règlement de zonage permet d'obtenir une exemption de fournir les cases de stationnement manquantes moyennant une certaine somme. En ce qui concerne le présent projet, cette somme s'élève à 33 600 \$.

Selon l'article 7.12, un espace commercial doit fournir, pour un stationnement de 22 à 99 cases, un minimum de 2 cases de stationnement réservées aux personnes handicapées. Ces 2 cases sont proposées au niveau du stationnement souterrain.

**Portée de la demande de dérogation mineure**

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 2008-43* pour les éléments suivants :

- Permettre la construction d'un bâtiment de 15,5 mètres de haut, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la hauteur maximale pour une construction doit être de 12 mètres;
- Permettre la construction d'un bâtiment comportant un nombre de planchers de 4, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que le nombre de planchers est limité à 3,5;
- Permettre la construction du bâtiment à 1,7 mètre de la ligne avant donnant sur la rue Elm, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge avant à respecter est de 4,5 mètres;
- Permettre la construction du bâtiment sur la ligne zéro de la ligne avant donnant sur l'avenue Lorne, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge avant à respecter est de 4,5 mètres;
- Permettre la construction du bâtiment à 1,1 mètre de la ligne arrière, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge arrière à respecter est de 3 mètres;
- Permettre l'utilisation d'un revêtement en panneaux de béton préfabriqué, alors que l'article 4.7 e) du *Règlement de zonage 2008-43*, stipule que le revêtement de chacune des façades doit être constitué à 60 % de pierre, de brique ou de bloc de béton architectural.

**Règlement numéro 2006-8 sur les dérogations mineures**

Selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les éléments mentionnés à l'article 3 du règlement doivent être pris en considération lors de l'étude et de la prise de décision sur une demande de dérogation mineure.

- b) *La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.*

Il s'agit d'un projet d'exception pour lequel des investissements très importants devront être faits par le promoteur.

- c) *La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Des lettres ont été envoyées aux propriétaires avant la rencontre du CCU du 2 décembre 2020. La majorité des voisins immédiats ont mentionné qu'ils n'étaient pas en faveur de l'octroi des dérogations mineures et du projet lui-même.

d) *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme.*

Les dérogations mineures ne contreviennent pas au plan d'urbanisme.

e) *Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.*

Les travaux n'ont pas débuté.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le projet PIIA qui consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm construit vers 1884;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le projet en revue s'inspire en grande partie du PIIA approuvé par le conseil municipal en 2016, mais que le contexte (démolition, reconstruction et ajout de 14 cases de stationnements souterraines) dans lequel le nouveau projet est analysé par les membres du CCU est différent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction aura un rayonnement dépassant le voisinage immédiat et se fera en lien direct avec l'artère commerciale de l'avenue Victoria;

CONSIDÉRANT QU' une plaque commémorative devrait être implantée sur le site à l'étude afin de souligner l'histoire de la première église anglicane;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la pergola recouvrant la terrasse sur le toit de l'agrandissement (Atelier) rend l'apparence volumétrique plus légère de l'ensemble du bâtiment lui-même. De plus, la forme de toit de la section donnant sur rue s'harmonise avec les constructions voisines de la rue Elm;

CONSIDÉRANT QU' un document détaillé préparé par un architecte spécialisé en patrimoine reconnu dans le milieu, incluant un inventaire des divers éléments à conserver, devra être présenté au CCU avant la rencontre du comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU se questionnent quant au choix de couleur pour le colombage ainsi que pour le puits de lumière proposé au niveau de la toiture de l'ancienne église anglicane et considèrent que l'architecte spécialisé en patrimoine retenu devrait analyser ces différents éléments;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE la recommandation d'octroyer les différentes dérogations mineures est conditionnelle à ce que l'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier) ainsi que pour l'ancienne église anglicane soit ouvert au public et consiste principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;
- CONSIDÉRANT QUE des lattes de bois clair, tel que l'on retrouve au niveau du nouveau bâtiment proposé, devraient être intégrées à l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier), si cela respecte le Code de construction en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE les ouvertures proposées au niveau du mur latéral gauche donnant sur les constructions voisines de la rue Elm devraient être givrées afin de limiter les percées visuelles;
- CONSIDÉRANT QUE l'entreposage des déchets devrait se faire à l'intérieur du bâtiment et que la collecte des déchets devrait se faire du côté de l'avenue Lorne afin de limiter toutes nuisances avec les constructions avoisinantes d'usage résidentiel;
- CONSIDÉRANT QU' une lettre d'entente signée conjointement avec l'Église Saint-Barnabas devrait être déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer que la servitude de passage existante donnant sur l'avenue Lorne puisse être utilisée comme zone de chargement et déchargement ainsi que pour la collecte des déchets;
- CONSIDÉRANT QUE le choix des espèces pour le mur végétal proposé donnant sur l'élévation latérale gauche du bâtiment devrait assurer une couverture végétale pour l'ensemble des saisons;
- CONSIDÉRANT QUE les nouveaux arbres proposés devraient être des arbres à grand déploiement;
- CONSIDÉRANT QUE les deux arbres matures en projection droite de l'ancienne église anglicane devront être conservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accorder** les dérogations mineures et **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Une plaque commémorative doit être implantée sur le site afin de souligner l'histoire de la première église anglicane;
- Un document détaillé préparé par un architecte spécialisé en patrimoine reconnu dans le milieu, incluant un inventaire des divers éléments à conserver, doit être présenté au CCU avant la rencontre du comité de démolition;
- L'octroi des différentes dérogations mineures est conditionnel à ce que l'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier) ainsi que pour l'ancienne église anglicane soit ouvert au public et consiste principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;
- Des lattes de bois clair, tel que l'on retrouve au niveau du nouveau bâtiment proposé, doivent être intégrées à l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier), si cela respecte le Code de construction en vigueur;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- Les ouvertures proposées au niveau du mur latéral gauche donnant sur les constructions voisines de la rue Elm doivent être givrées;
- L'entreposage des déchets doit se faire à l'intérieur du bâtiment et la collecte des déchets doit se faire du côté de l'avenue Lorne;
- Une lettre d'entente signée conjointement avec l'Église Saint-Barnabas doit être déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer que la servitude de passage existante donnant sur l'avenue Lorne puisse être utilisée comme zone de chargement et déchargement ainsi que pour la collecte des déchets;
- Le choix des espèces pour le mur végétal proposé donnant sur l'élévation latérale gauche du bâtiment doit assurer une couverture végétale pour l'ensemble des saisons;
- Les nouveaux arbres proposés doivent être des arbres à grand déploiement;

Et **d'exempter** la fourniture de 8 cases de stationnement selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du *Règlement de zonage 2008-43*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-07**

**Requérant :** M. Mazen Chamseddine, architecte pour Mme Andrée Bruneau et M. Dominic Deslandes, propriétaires

**Adresse :** 210, avenue des Pyrénées

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 9 septembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020**

- CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968;*
- CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;*
- CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;*
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QUE la proportion et l'équilibre des différents matériaux de parement au niveau de la façade avant du bâtiment existant devraient être conservés;*
- CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que la porte d'entrée principale reste au même endroit que l'existant afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QUE le recul important du nouveau volume favorise son intégration;*
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur du faîte de toit de l'agrandissement devrait être abaissée et ne devrait pas excéder la hauteur du faîte de toit du bâtiment existant;*
- CONSIDÉRANT QUE les ouvertures du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant de l'agrandissement devraient être revues et qu'aucune porte d'entrée n'y devrait être aménagée;*
- CONSIDÉRANT QUE la marquise proposée au niveau de l'agrandissement devrait être retirée;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que le volume de l'agrandissement soit accolé au volume du bâtiment existant afin de retirer le lien étroit reliant les deux volumes et ainsi éliminer le décrocher au niveau de l'élévation latérale droite de l'agrandissement;*

*CONSIDÉRANT QUE le professionnel dans le dossier devra fournir les calculs afin de confirmer la conformité du projet à l'article 4.7 du Règlement de zonage 2008-43 pour le pourcentage minimal (60 %) de maçonnerie par élévation et confirmer qu'il s'agit d'une brique d'argile;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Un deuxième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 21 octobre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2020**

*CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968;*

*CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;*

*CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;*

*CONSIDÉRANT QUE le recul important du nouveau volume favorise son intégration;*

*CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement devrait être accolé au volume du bâtiment existant afin de retirer le lien étroit reliant les deux volumes et ainsi éliminer le volume en décroché au niveau de l'élévation latérale droite de l'agrandissement;*

*CONSIDÉRANT QUE le volume recouvert de bois donnant sur la façade avant de l'agrandissement devrait être retiré;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU soulèvent plusieurs questionnements au niveau de l'aménagement intérieur du bâtiment, notamment au niveau de l'usage des pièces dans la transition entre le bâtiment existant et l'agrandissement;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Un troisième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 18 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 18 nov. 2020**

*CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968;*

*CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre du bâtiment à l'étude doivent être protégés;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis que les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment existant sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA, mais qu'un travail architectural devrait être fait afin de favoriser l'intégration de l'agrandissement;*

*CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement devrait être accolé au volume du bâtiment existant afin de retirer le lien étroit reliant les deux volumes;*

*CONSIDÉRANT QUE le volume recouvert de bois donnant sur la façade avant de l'agrandissement ne s'harmonise pas avec le bâtiment actuel;*

*CONSIDÉRANT QU' aucune modification n'a été apportée par rapport au projet présenté à la rencontre du CCU du 21 octobre 2020 qui demandait des modifications selon les considérants mentionnés plus haut;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de **refuser** le projet de PIIA tel que déposé.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les plans d'architecture ont été revus afin de tenter de rencontrer les objectifs et critères du CCU. La propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

**Analyse du 16 décembre 2020**

L'agrandissement en projection latérale droite consiste à la construction d'un volume de deux étages mesurant 16 pieds de largeur sur 21 pieds de profondeur. La façade de l'agrandissement sera en retrait d'environ 19 pieds de la façade de la maison existante et sera peu visible de la rue. Contrairement au projet initial, l'agrandissement sera accolé au bâtiment existant afin de retirer le lien étroit reliant les deux volumes. Au rez-de-chaussée, le nouvel espace servira de salon et de salle de bain, alors qu'à l'étage, il servira de chambre à coucher et de salle de bain. Suite aux travaux, le taux d'implantation sera de 15,4 %.

L'étage existant ainsi que celui de l'agrandissement seront recouverts d'un revêtement de bois posé à la verticale de couleur « Blanc PPG 30 », alors que le rez-de-chaussée de l'agrandissement sera recouvert d'un revêtement de brique identique à la brique existante. La toiture de l'agrandissement sera composée d'un toit à deux versants en bardeau d'asphalte identique au bardeau d'asphalte que l'on retrouve au niveau du bâtiment existant. La hauteur du faîte de toit de l'agrandissement sera alignée avec la hauteur du faîte de toit existant.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Plusieurs modifications sont proposées au niveau des ouvertures existantes donnant sur la façade avant du rez-de-chaussée. Il est proposé de déplacer la porte d'entrée principale vers la gauche et de réaménager une nouvelle fenêtre à l'emplacement actuel de la porte d'entrée. Le déplacement de la porte d'entrée principale favorise l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée selon les besoins des propriétaires. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au projet respectent la recommandation du CCU du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE contrairement aux plans déposés, le revêtement de toiture sera un bardeau d'asphalte identique au bardeau d'asphalte existant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le carrelage de la fenêtre en baie existante devrait être retiré afin de s'harmoniser avec l'ensemble des fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-08**

**Requérants :** Mme Annie-Claude Rochette et M. Nicholas Dumesnil-Bowker, propriétaires

**Adresse :** 105, rue du Pas-de-Calais

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation des façades

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1979.

**Analyse du 16 décembre 2020**

Les propriétaires désirent peindre le revêtement d'aluminium existant de couleur « Graphite » ou de couleur « Poussière de lune » de la compagnie Gentek. La couleur « Graphite » est l'option privilégiée par les propriétaires. L'idée des propriétaires avec le choix de cette couleur est d'aller rejoindre la couleur de certaines briques d'argile existantes. Les cadrages autour des fenêtres seraient de cette même couleur pour faire ressortir les fenêtres existantes de couleur blanche. Les éléments métalliques (soffites, fascias et gouttières) seront également peints. L'ensemble des volets existants sera retiré.

De plus, il est proposé de peindre les colonnes existantes en bois donnant sur la galerie avant de couleur blanche.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT	le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1979;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que le revêtement d'aluminium soit peint de couleur plus pâle;
CONSIDÉRANT QUE	les colonnes en bois donnant sur la galerie avant devraient être peintes de la même couleur que le revêtement d'aluminium;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les colonnes en bois donnant sur la galerie avant doivent être peintes de la même couleur que le revêtement d'aluminium.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-09**

**Requérants :** Mme Annie Couture-Courteau et M. Benoit Huot, propriétaires

**Adresse :** 55, rue Riverside

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation des façades

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

**Analyse du 16 décembre 2020**

L'objectif des propriétaires est d'améliorer le design extérieur de leur propriété, et ce, en apportant une touche de modernité.

Il est proposé de teindre la brique d'argile existante au niveau des quatre élévations du bâtiment de couleur « Blanc décorateur », de la compagnie Spray-net. Le revêtement de bois situé au-dessus du garage sera teint de couleur anthracite, de la compagnie Spray-net. Le mur de fondation sera recouvert du même revêtement de pierre naturelle que l'on retrouve au niveau de la cheminée donnant sur la façade avant.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à teindre la brique d'argile existante, à peindre le revêtement de bois situé au-dessus du garage et à recouvrir le mur de fondation de pierre naturelle;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques architecturales de construction doivent s'harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées s'intègrent peu avec l'architecture du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE la brique d'argile existante devrait être restaurée ou remplacée par une nouvelle brique d'argile de couleur et de format similaire à l'existant;

CONSIDÉRANT QUE des détails techniques supplémentaires devraient être fournis en ce qui concerne l'application de pierre naturelle au niveau des murs de fondation;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-10**

**Requérant :** M. Jean-Patrick Blanchette, nouveau propriétaire

**Adresse :** 484, avenue Wickham

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959.

**Analyse du 16 décembre 2020**

Il est proposé de remplacer le revêtement d'aluminium existant par un revêtement de bois posé à l'horizontale, de la compagnie Maibec, de couleur noire. Les deux fenêtres existantes situées au-dessus du garage seront remplacées par des fenêtres plus grandes, de couleur noire, comportant une section fixe et une section à battant. La hauteur des nouvelles fenêtres sera identique à la fenêtre déjà existante située en projection gauche du rez-de-chaussée. Le cadre de la fenêtre existante sera peint de couleur noire afin de s'agencer aux nouvelles fenêtres. La porte d'entrée principale ainsi que la porte de garage seront également remplacées.

De plus, une marquise en aluminium de couleur noire est proposée au-dessus de la porte de garage afin de créer une séparation entre le niveau du rez-de-chaussée et celui de l'étage.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que le revêtement de bois proposé au-dessus du garage devrait être de couleur plus pâle;
CONSIDÉRANT QUE	l'espace entre les deux nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage devrait être augmenté afin que les fenêtres soient centrées avec les portes de garage;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les deux nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage doivent être centrées avec les portes de garage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-11**

**Requérants :** Mme Marie-Ève Harpin et M. Guillaume Prévost, propriétaires

**Adresse :** 475, avenue Curzon

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1946.

**Analyse du 16 décembre 2020**

Les propriétaires désirent retirer la porte de garage déjà condamnée et ajouter une fenêtre en façade avant. La nouvelle fenêtre en aluminium de couleur noire sera composée de deux sections, soit une section fixe et une section à battant. L'ajout d'une fenêtre a pour objectif d'augmenter l'apport de lumière naturelle au niveau du garage existant qui sera transformé en cuisine.

Le revêtement de bois existant en façade avant sera remplacé par un revêtement de bois posé à l'horizontale de la compagnie Maibec, de couleur « Écume argentée ». Les soffites existants seront remplacés par des soffites en cèdre véritable. Les fenêtres existantes seront peintes de couleur noire.

Le perron donnant sur la façade principale du bâtiment sera démoli et reconstruit de dimension similaire. La démolition du perron a pour but de laisser place aux travaux d'installation d'un système de drainage de fondation.

Il est également proposé de démolir et reconstruire la remise attachée située en projection droite du bâtiment.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1946;

CONSIDÉRANT QUE la remise existante attachée au bâtiment doit uniquement être rénovée ou réparée, étant donné qu'elle est en droit acquis. L'article 6.3 c) du *Règlement de zonage 2008-43* mentionne qu'une seule remise est autorisée par terrain. Une remise détachée est déjà implantée en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-12**

**Requérant :** M. Éric Thibodeau, architecte pour Mme Francyne Gervais et M. Danny Bergeron, propriétaires

**Adresse :** 235, rue Logan

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée construite en 1910.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 nov. 2020**

*CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1910;*

*CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie de la base de données patrimoniales de la ville de Saint-Lambert réalisée par la firme Patri-Arch;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la construction d'un volume d'un étage, composé d'un toit à faible pente, en projection arrière visible de l'avenue Oak;*

*CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;*

*CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;*

*CONSIDÉRANT QUE la fenestration de l'agrandissement donnant sur l'avenue Oak devrait être revue afin de s'harmoniser davantage avec les fenêtres existantes, notamment au niveau de la forme et de la hauteur;*

*CONSIDÉRANT QUE l'élévation avant de l'agrandissement donnant sur l'avenue Oak devrait être recouverte entièrement de brique d'argile;*

*CONSIDÉRANT QUE le faîte de toit de l'agrandissement devrait être aligné avec le faîte de toit du volume existant d'un étage situé en projection droite de la façade principale du bâtiment;*

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*CONSIDÉRANT QUE la structure de la toiture recouvrant la galerie donnant sur l'avenue Oak devrait être moins imposante et ne devrait pas empiéter sur le volume en projection existant composé de brique;*

*CONSIDÉRANT QUE la galerie proposée devrait être davantage en recul par rapport à la rue;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Analyse du 16 décembre 2020**

L'agrandissement d'un étage, composé d'un toit à faible pente, se fera en projection arrière et sera visible de l'avenue Oak. La hauteur totale du nouveau volume a été abaissée de 6 pouces par rapport au projet initial afin de s'aligner davantage avec le faîte de toit de la galerie principale donnant sur la rue Logan. La véranda existante sera démolie afin d'intégrer le nouveau volume qui sera d'une largeur de 10 pieds et d'une profondeur de 29 pieds et 4 pouces. La nouvelle section sera alignée avec la façade principale du bâtiment. Le nouvel espace servira de hall d'entrée et d'agrandissement de la salle à manger.

La section agrandie sera recouverte en façade avant de brique d'argile de format Québec, dans les teintes de rouges, identique à la brique existante.

Les nouvelles fenêtres donnant sur la façade avant seront de couleur noire de la compagnie Gentek alors que les fascias et soffites seront en aluminium de couleur « sablon » de la compagnie Gentek.

La galerie couverte proposée au niveau de l'élévation latérale gauche donnant sur l'avenue Oak sera composée de bois de couleur argile de la compagnie Gentek.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1910;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie de la base de données patrimoniale de la ville de Saint-Lambert réalisée par la firme Patri-Arch;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la construction d'un volume d'un étage, composé d'un toit à faible pente, en projection arrière visible de l'avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que les fenêtres de l'agrandissement donnant sur la cour arrière s'harmonisent avec les fenêtres de l'agrandissement donnant sur l'avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que le revêtement extérieur de l'agrandissement donnant sur la cour arrière soit entièrement composé de brique d'argile appareillée à l'existant;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE

le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-13**

**Requérant :** M. Guillaume Bourque, propriétaire  
**Adresse :** 435, rue de Rutledge  
**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
**Projet :** Agrandissement et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1958.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 novembre 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 nov. 2020**

*CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;*

*CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;*

*CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;*

*CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume proposé en façade avant s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant;*

*CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau proposé pour l'agrandissement devrait être composé d'un matériau plus noble, soit de brique d'argile ou de pierre naturelle;*

*CONSIDÉRANT QUE la toiture proposée pour l'agrandissement et le perron est complexe et s'intègre peu avec la forme de la toiture existante;*

*CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume devrait être en recul par rapport au mur avant et être implanté sous la toiture existante donnant sur l'entrée principale;*

*CONSIDÉRANT QUE les verres latéraux adjacents à la porte d'entrée principale devraient être de même largeur afin de créer une symétrie au niveau de la façade avant du bâtiment;*

*CONSIDÉRANT QUE la cheminée ne devrait pas être recouverte d'un revêtement d'aluminium;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

**Analyse du 16 décembre 2020**

L'agrandissement prévu destiné à abriter un portique a été légèrement diminué en volume et un recul supplémentaire est proposé par rapport à la façade avant du bâtiment. Le nouveau volume, d'une largeur de 2,21 mètres et d'une profondeur de 1,78 mètre, sera construit en partie au-dessus du perron existant. L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement d'aluminium posé à l'horizontale, de couleur kaki, de la compagnie Gentek. La nouvelle porte d'entrée en acier sera de modèle opaque, de la même couleur que le nouveau revêtement d'aluminium, comportant deux vitraux de mêmes dimensions de chaque côté. L'agrandissement sera recouvert d'un toit plat d'une hauteur totale de 9 pieds et 1 pouce. La cheminée recouverte d'aluminium initialement proposée a été retirée du projet.

La fenêtre en baie existante située en projection droite de l'élévation avant sera remplacée par une fenêtre de couleur kaki composée de six sections.

Les fascias, soffites et gouttières du nouveau volume seront en aluminium également de couleur kaki de la compagnie Gentek.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020**

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés;
CONSIDÉRANT QUE	le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement devrait être retiré afin de simplifier le nouveau volume et respecter davantage l'architecture du bâtiment d'origine;
CONSIDÉRANT QUE	l'élévation latérale gauche de l'agrandissement devrait être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement doit être retiré;
- L'élévation latérale gauche de l'agrandissement doit être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-201216-14**

**Divers**

- Mme Julie Larose et M. Philippe Glorieux expliquent le rôle et les objectifs du comité de redéveloppement;
- Les membres du CCU discutent des dossiers retournés à l'étude par le conseil municipal alors que la recommandation des membres était de refuser le projet.

**CCU-201216-15**

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Glorieux que la séance soit levée à 22 h 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Philippe Glorieux**  
Président de la rencontre

---

**Richard Boulet**  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Demande de dérogations mineures - 1461, avenue Victoria  
(district 4)**

---

### PRÉSENTATION DU DOSSIER - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour permettre le projet d'affichage visant à remplacer les deux enseignes murales existantes afin de standardiser les enseignes au niveau national;

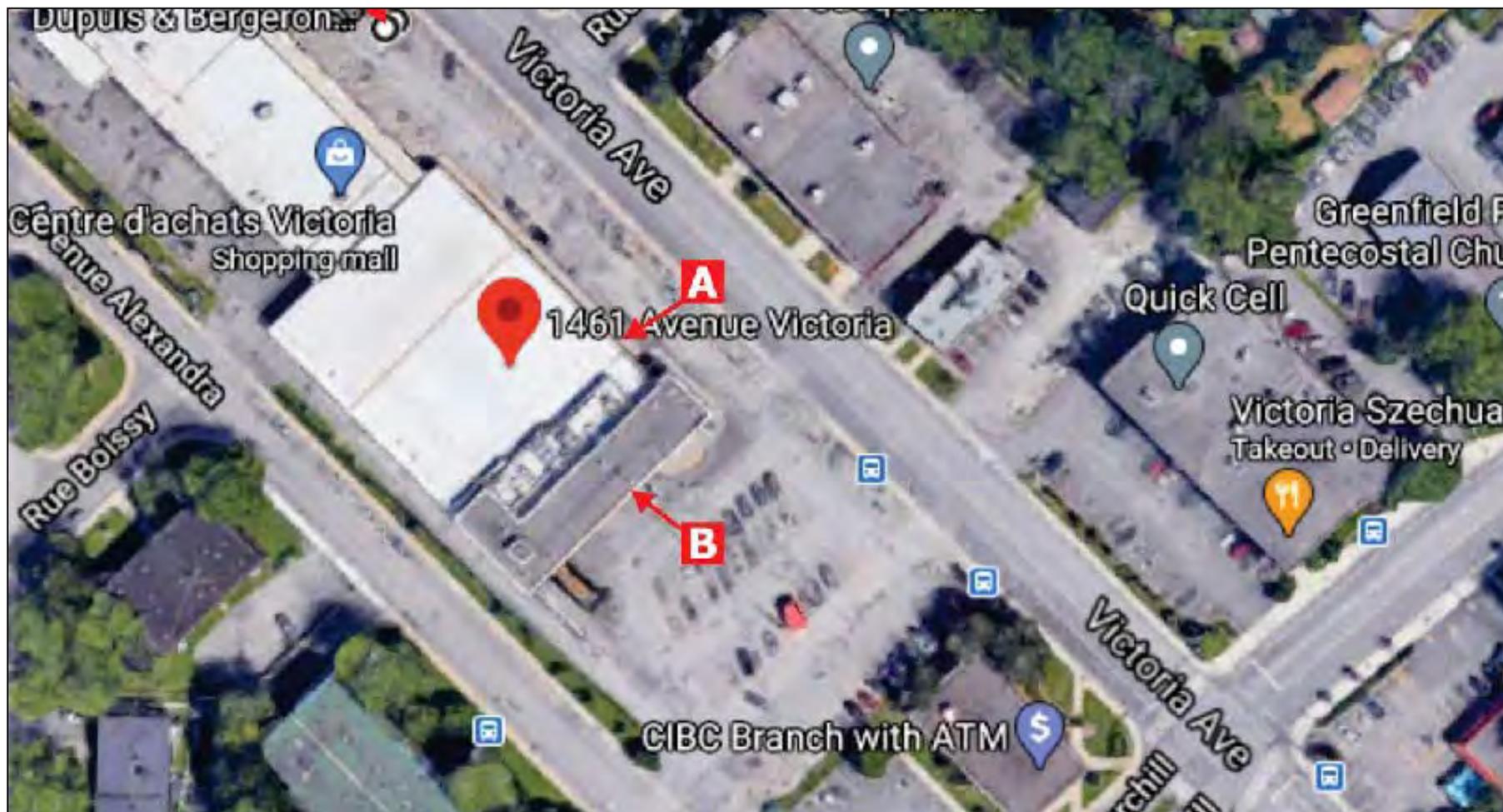
CONSIDÉRANT QUE les dérogations respectent les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 janvier 2021 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

D'ACCORDER les dérogations mineures pour permettre le projet d'affichage visant à remplacer les deux enseignes murales existantes afin de standardiser les enseignes au niveau national pour l'immeuble situé au 1461, avenue Victoria, tel que déposé.



**Emplacement des enseignes**

**DIMENSION DU LETTRAGE EXISTANT:  
157" X 36" OU 3,99m x 0,91m  
SUPERFICIE: 3,63m<sup>2</sup>**

**DIMENSION DU LETTRAGE EXISTANT:  
172" X 111" OU 4,37m x 2,82m  
SUPERFICIE: 12,32m<sup>2</sup>**

EXISTANT



**Photo du bâtiment existant**



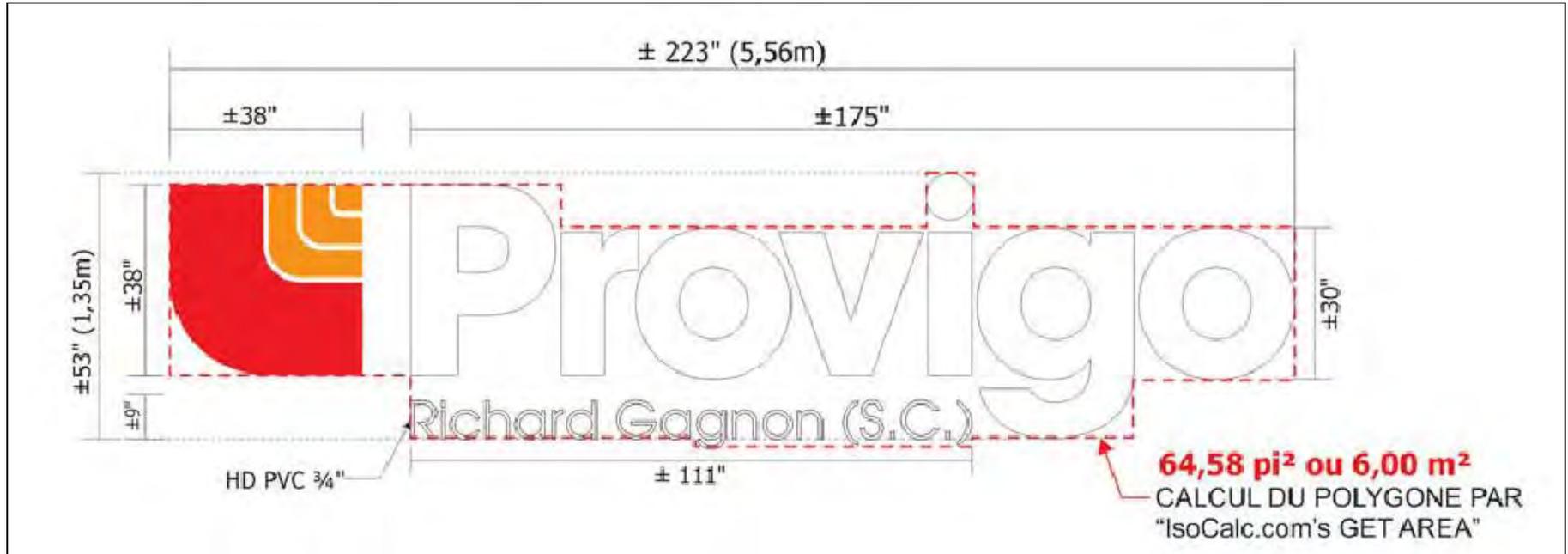
## Photomontage du projet d'affichage

Les membres du CCU recommandent d'accepter le projet d'affichage aux conditions suivantes :

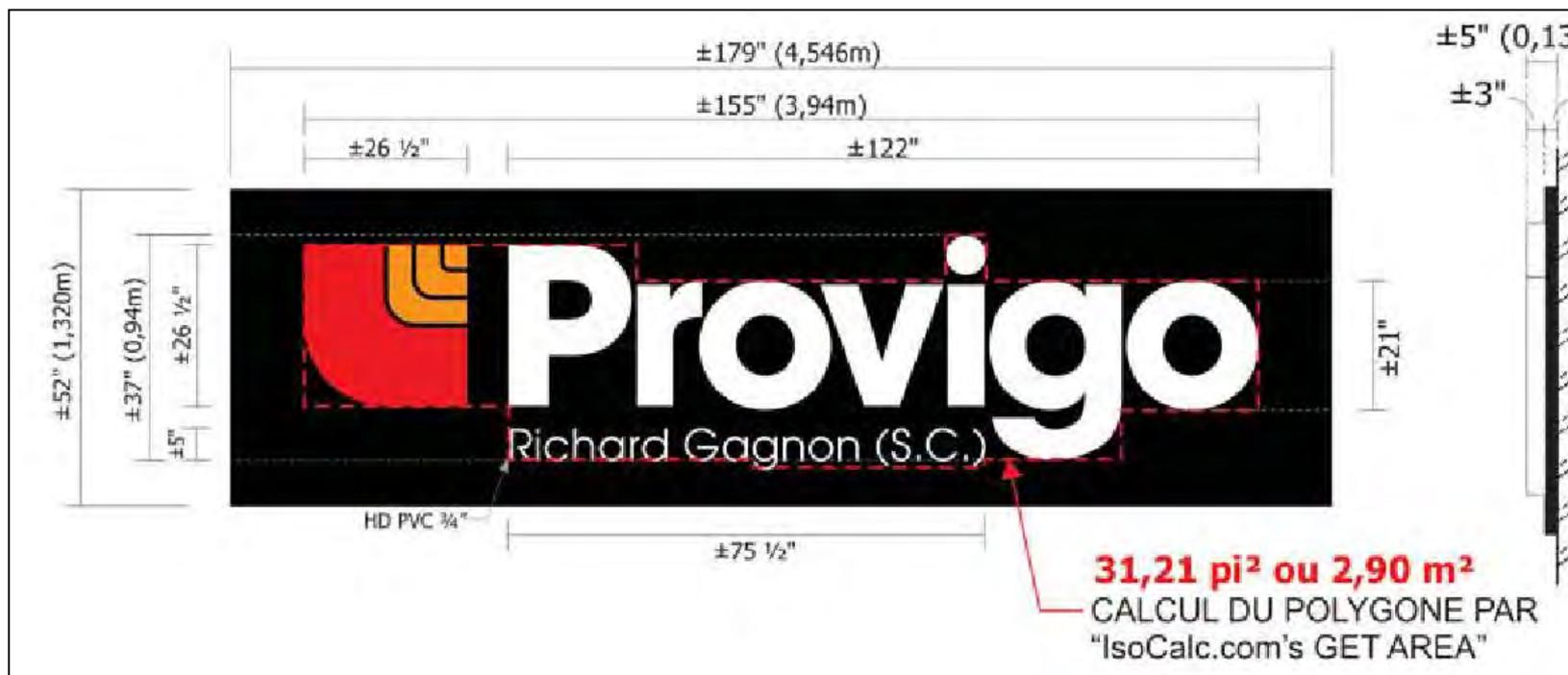
- Le lettrage et le logo de l'enseigne murale donnant sur le stationnement doivent être directement installés sur le mur de maçonnerie;
- L'enseigne murale donnant sur le stationnement doit être alignée avec la fenêtre existante située sur l'élévation latérale gauche du bâtiment.



Photomontage – façade avenue Victoria



**Enseigne murale proposée – façade avenue Victoria**



## Enseigne murale proposée – façade donnant sur le stationnement

Les membres du CCU recommandent d'accepter le projet d'affichage aux conditions suivantes :

- Le lettrage et le logo de l'enseigne murale donnant sur le stationnement doivent être directement installés sur le mur de maçonnerie;
- L'enseigne murale donnant sur le stationnement doit être alignée avec la fenêtre existante située sur l'élévation latérale gauche du bâtiment.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

### (8.2.2) Demande de dérogations mineures - 263, rue Elm (district 5)

---

#### PRÉSENTATION DU DOSSIER - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention de dérogations mineures en vue de la démolition, la reconstruction et l'agrandissement de l'immeuble situé au 263, rue Elm;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance extraordinaire du 13 octobre 2016, le conseil a approuvé des demandes de dérogations mineures (résolution n° 2016-10-245);

CONSIDÉRANT QUE le projet a subi des modifications impliquant la démolition et la reconstruction de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations mineures respectent les objectifs du plan d'urbanisme;

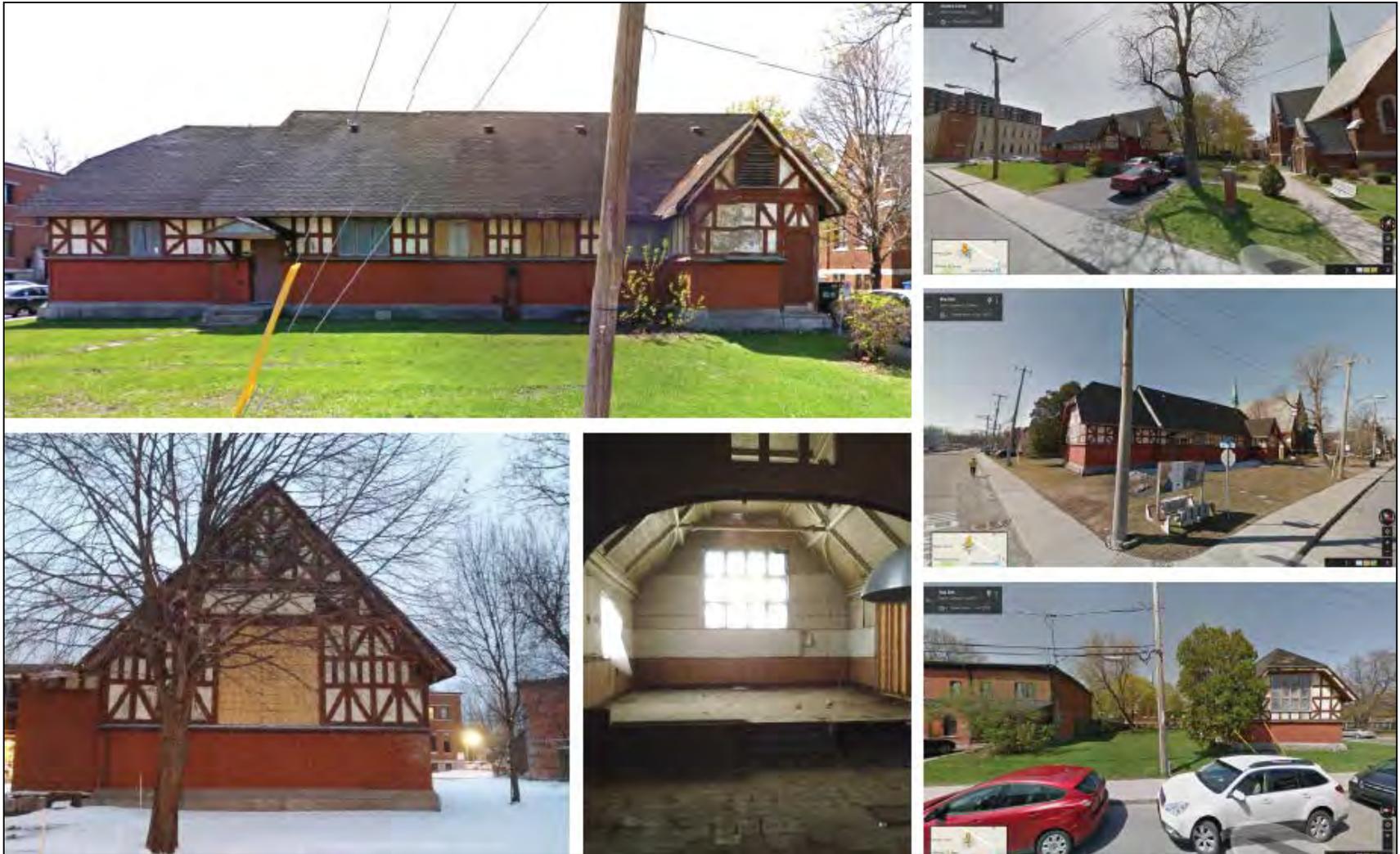
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

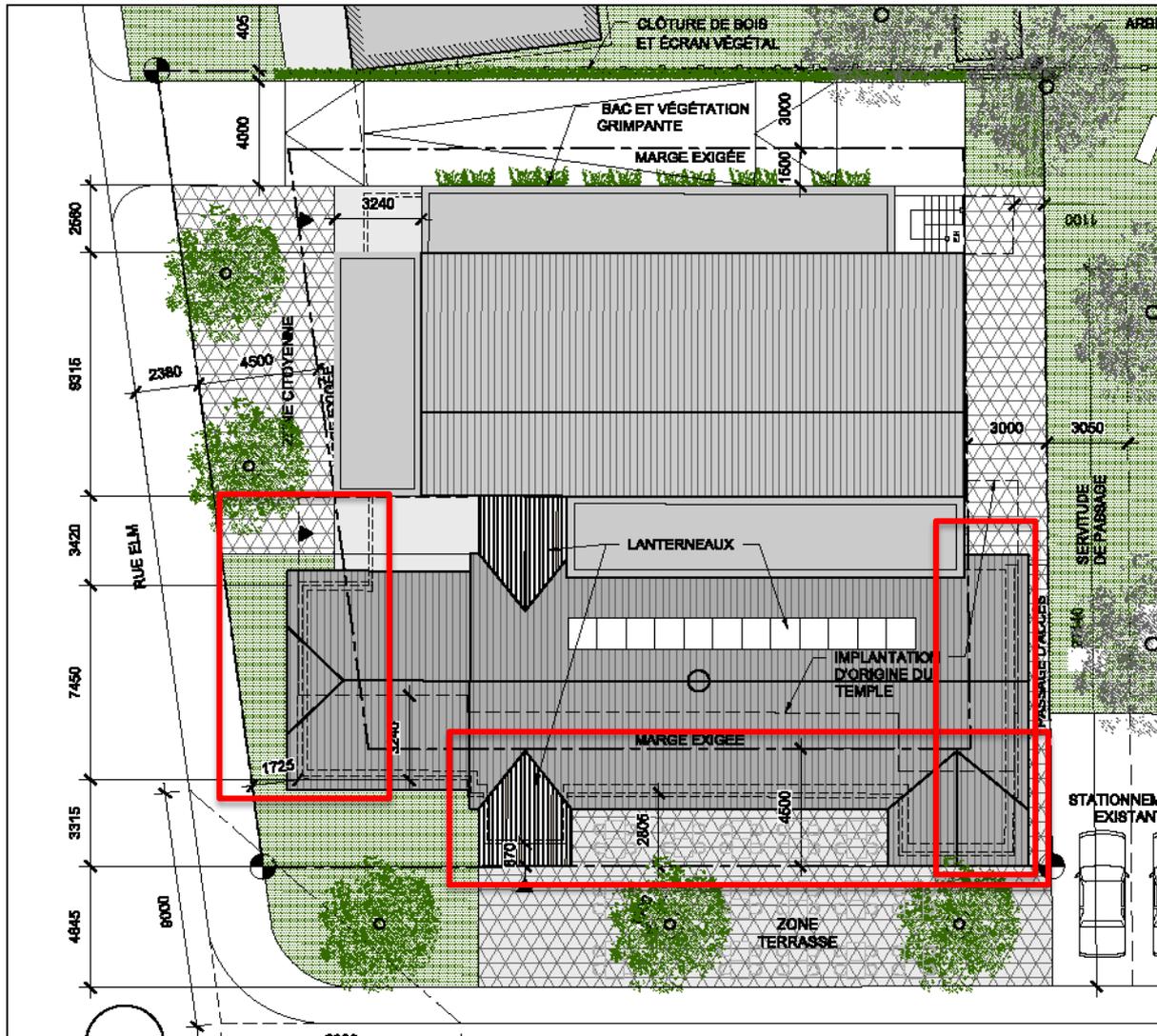
CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 janvier 2021 et que les commentaires transmis à la greffière ont été acheminés aux élus et au Service de l'urbanisme.

D'ACCORDER les dérogations mineures en vue de la démolition, la reconstruction et l'agrandissement de l'immeuble situé au 263, rue Elm, aux conditions suivantes :

- L'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier), ainsi que pour l'ancienne église anglicane, soit ouvert au public et consiste principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;
- Les ouvertures proposées au niveau du mur latéral gauche donnant sur les constructions voisines de la rue Elm doivent être givrées;
- Le choix des espèces pour le mur végétal proposé donnant sur l'élévation latérale gauche du bâtiment doit assurer une couverture végétale pour l'ensemble des saisons.

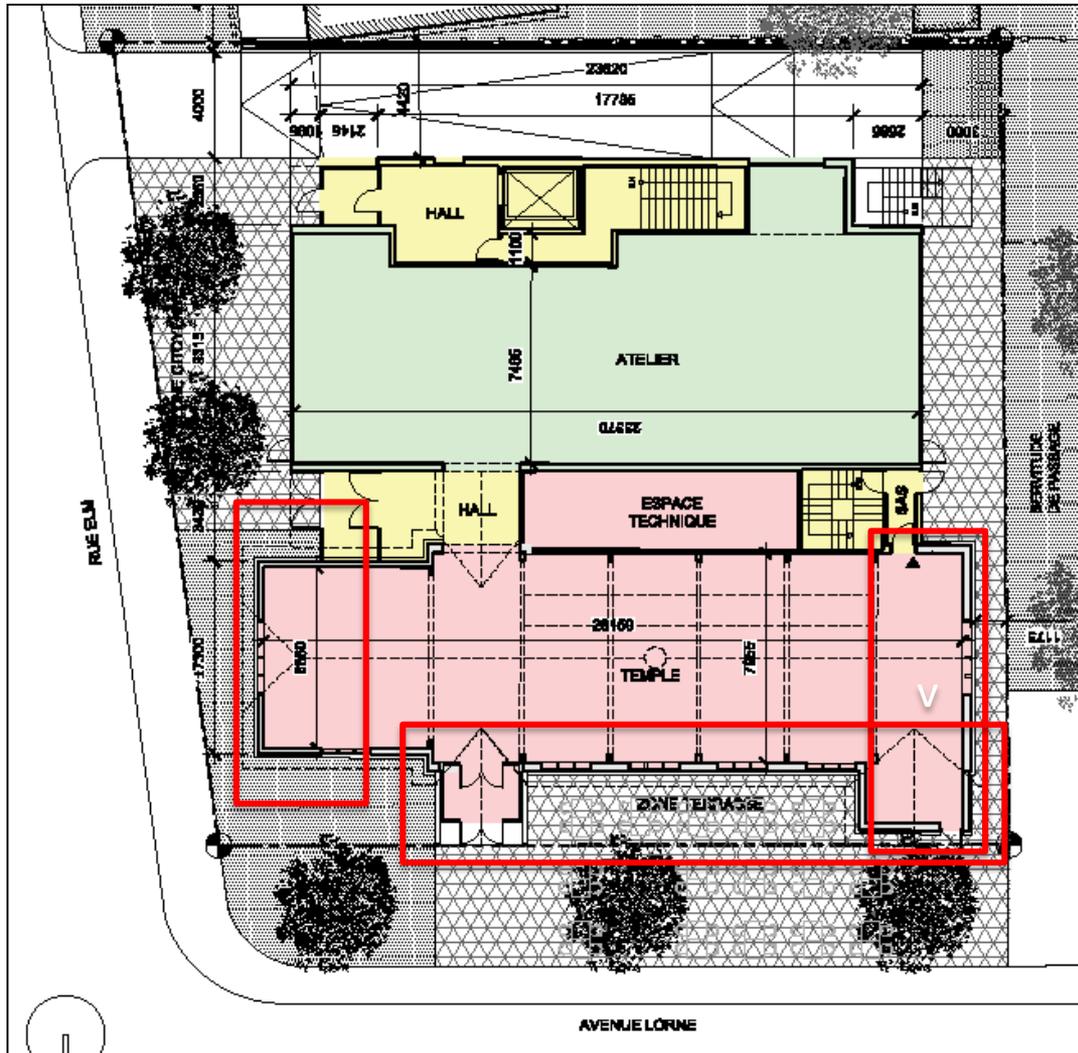


**Photos du bâtiment existant**



■ : Éléments dérogatoires

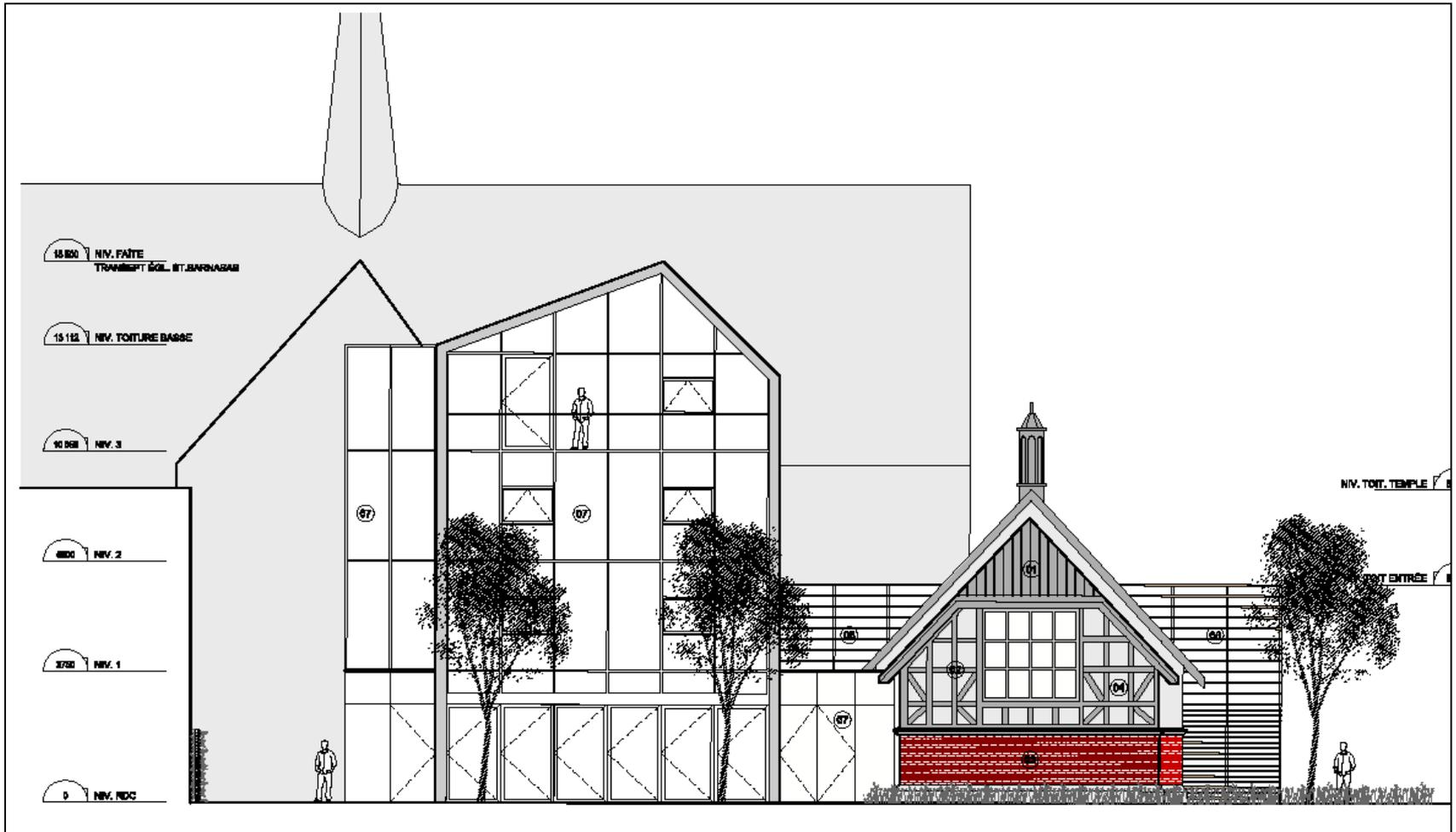
Implantation proposée



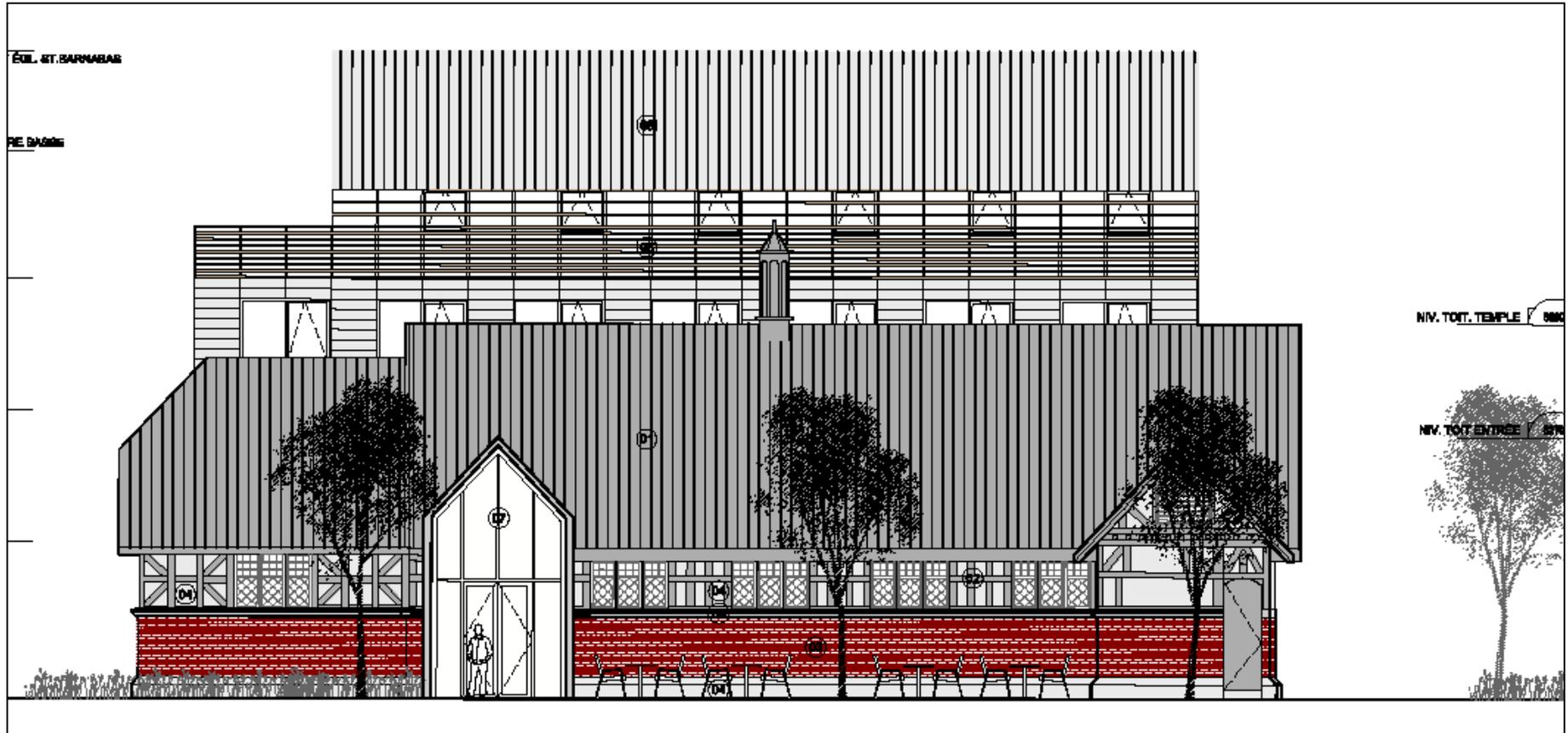
 : Éléments dérogatoires

Plan du rez-de-chaussée

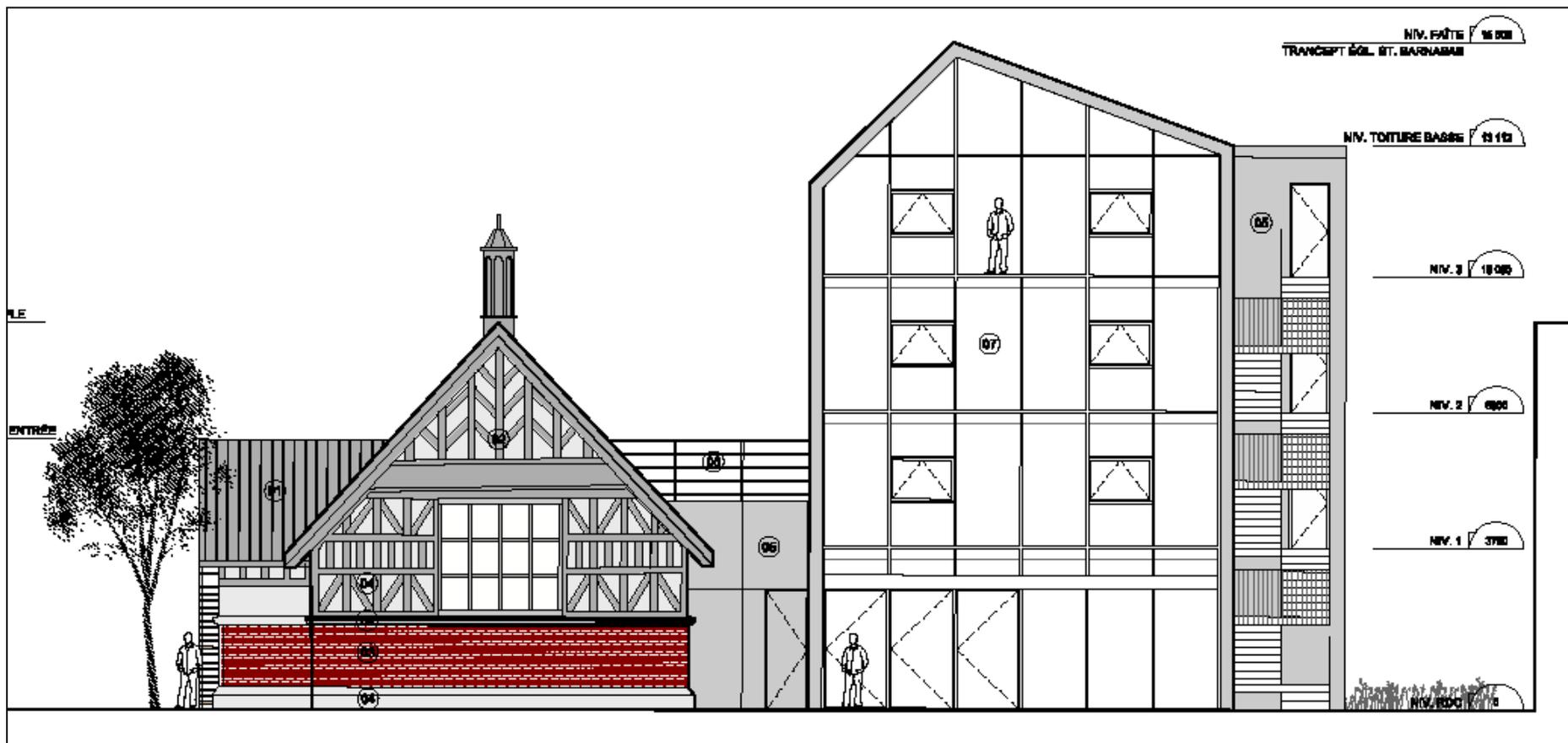




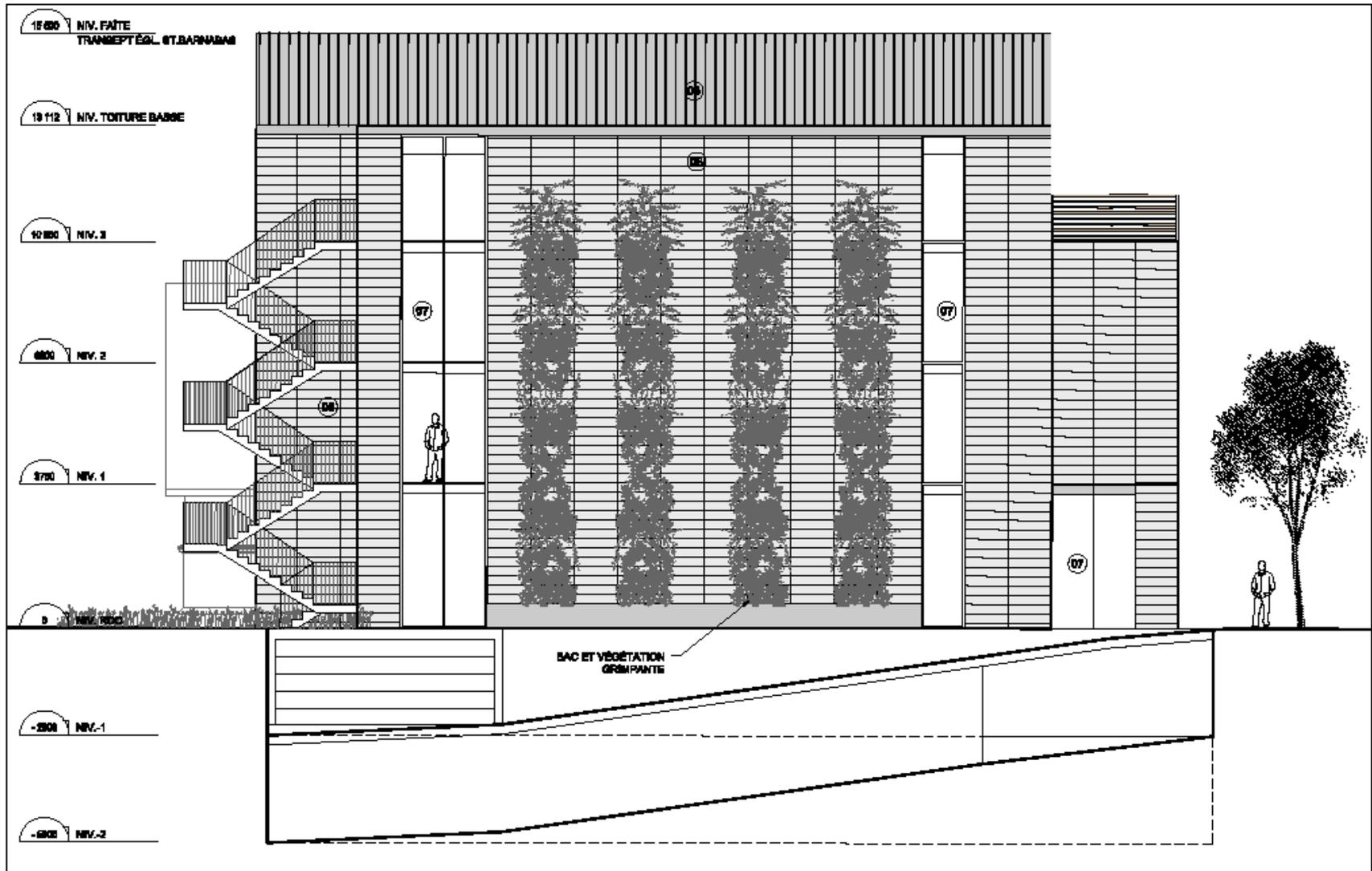
Élévation est proposée (rue Elm)



Élévation nord proposée (avenue Lorne)



Élévation ouest proposée



### Élévation sud proposée



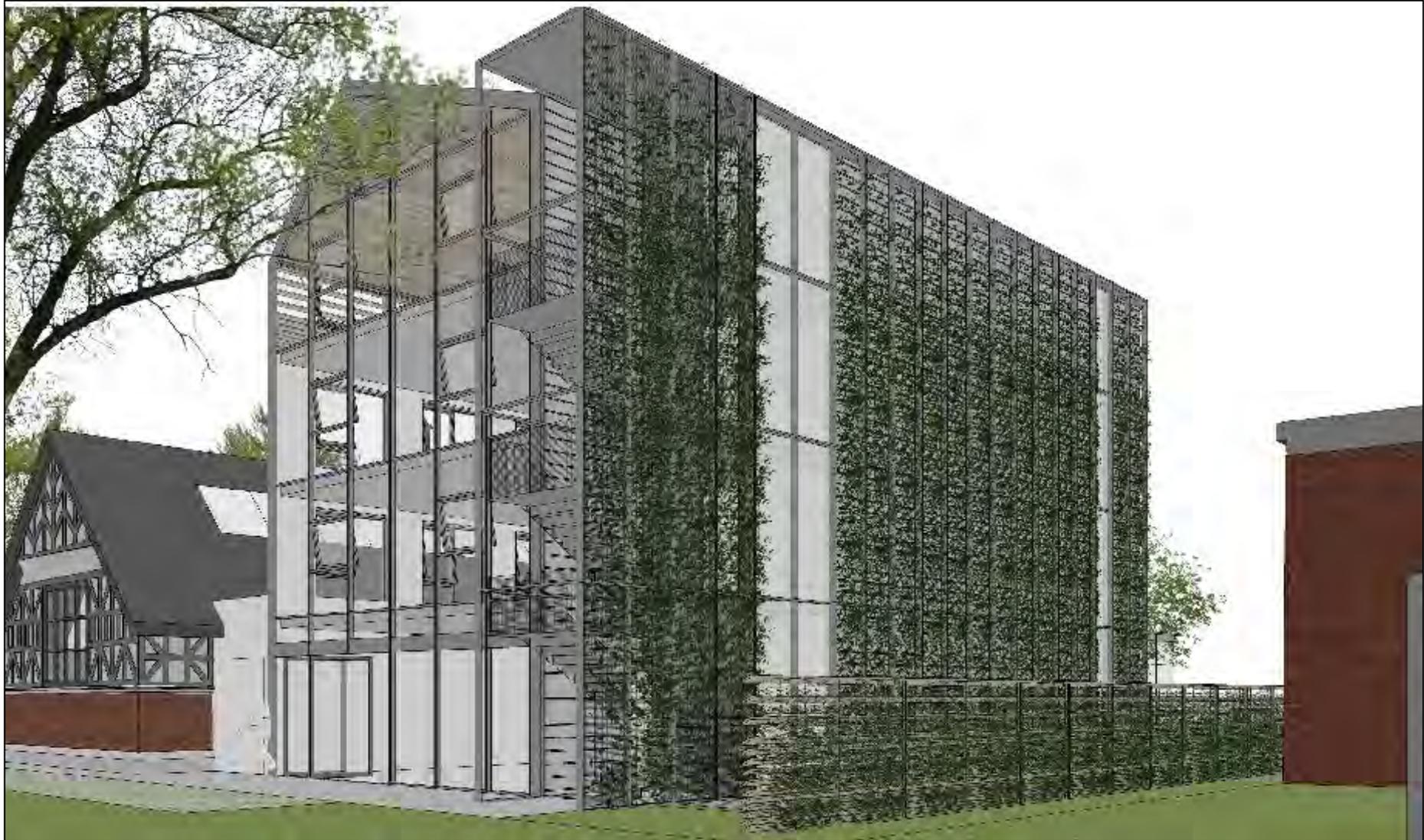
**Perspective 3D (1/4)**



**Perspective 3D – avenue Lorne (2/4)**



**Perspective 3D<sub>446</sub> – rue Elm (3/4)**



**Perspective 3D (4/4)**

1\_Revêtement métallique anthracite



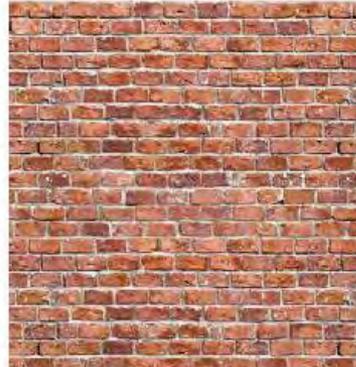
Acier anthracite

2\_Colombages de bois néo-tudors



Bois teint

3\_Brique existante du temple



Brique d'origine réutilisée

4\_Béton préfabriqué architectural



Béton clair haute performance pour les  
parties d'originies en enduit/pierre



 : Éléments dérogatoires

Matériaux proposés – ancienne église anglicane

5_Revêtement métallique clair	6_Lattes de bois clair	7_Mur rideau	8_Béton préfabriqué architectural
Acier fini zinc brossé	Lattes ajourées en chêne blanc	Aluminium anodisé clair	Béton clair haute performance
	BC Passive House (Pomberton - CA)	Projet Boréal (Nantes)_Tetrarc Architectes	Slenderwall_béton par BFDL
	Blvd de Grenelle (Paris)_Poriphériques Arch.		Slenderwall_béton par BFDL

## Matériaux proposés – atelier

 : Éléments dérogatoires



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1461, avenue Victoria (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des deux nouvelles enseignes murales fait l'objet de demandes de dérogation mineure en ce qui concerne leur hauteur;\*

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020;

*\* Le conseil sera appelé à se prononcer sur ces demandes de dérogation mineure suite à la présentation du dossier par le Service de l'urbanisme lors de la séance ordinaire du 15 février. (voir sommaire décisionnel no. 20211344).*

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 1461, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- Le lettrage et le logo de l'enseigne murale donnant sur le stationnement doivent être directement installés sur le mur de maçonnerie;
- L'enseigne murale donnant sur le stationnement doit être alignée avec la fenêtre existante située sur l'élévation latérale gauche du bâtiment.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 263, rue Elm (district 5)**

---

CONSIDÉRANT le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance extraordinaire du 13 octobre 2016, le conseil a approuvé des demandes de dérogations mineures (résolution n° 2016-10-245);

CONSIDÉRANT QUE le projet en revue s'inspire en grande partie du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé par le conseil municipal en 2016 (résolution n° 2016-10-246), mais que le contexte (démolition, reconstruction et ajout de 14 cases de stationnements souterraines) dans lequel le nouveau projet est analysé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme est différent;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet fait l'objet de demandes de dérogations mineures additionnelles\*;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation d'octroyer les différentes dérogations mineures est conditionnelle à ce que l'usage proposé pour le rez-de-chaussée de l'agrandissement (Atelier) ainsi que pour l'ancienne église anglicane soit ouvert au public et consiste principalement à vendre des biens de consommation et à offrir des services connexes au public;

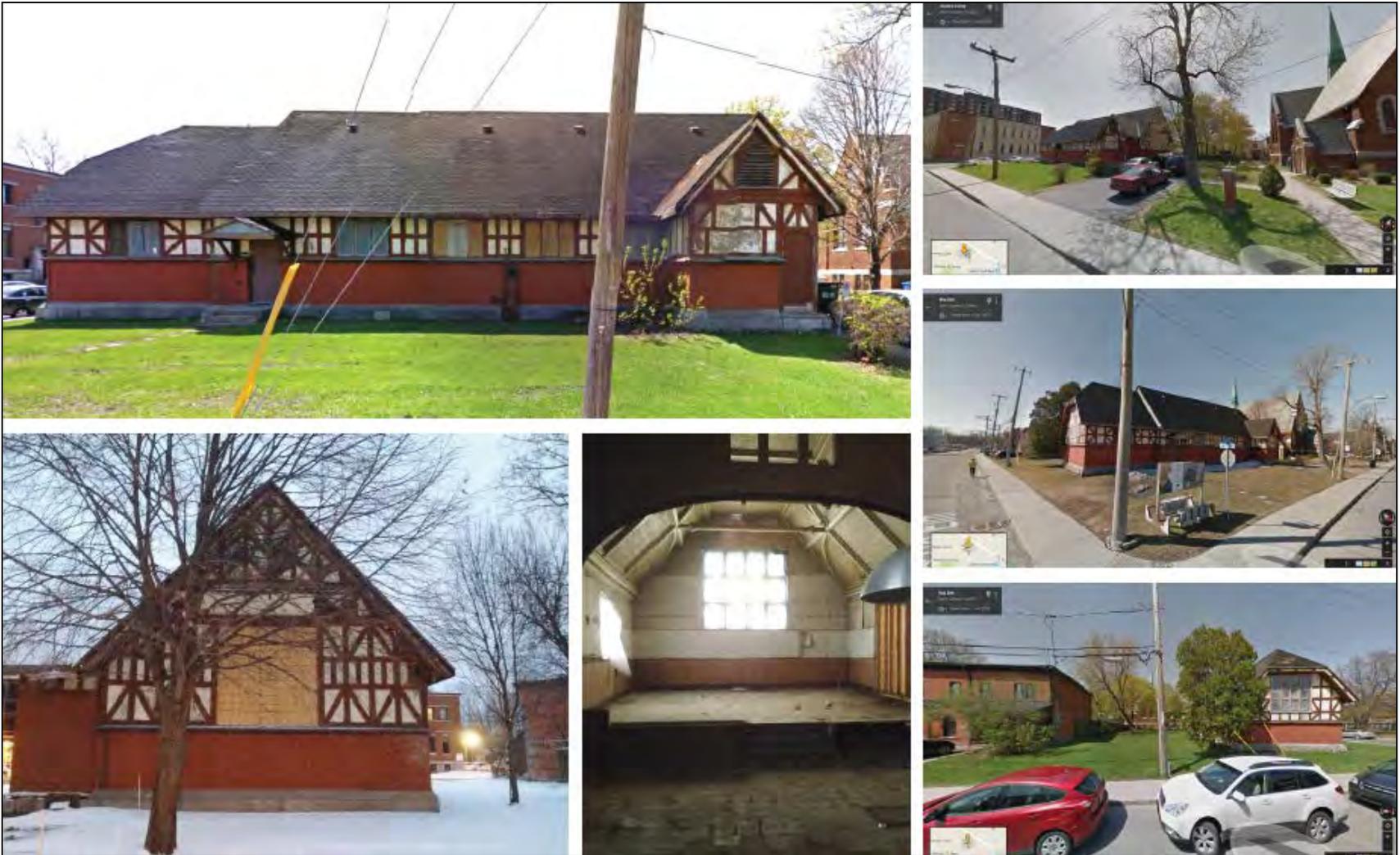
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

*\* Le conseil sera appelé à se prononcer sur ces demandes de dérogation mineures suite à la présentation du dossier par le Service de l'urbanisme lors de la séance ordinaire du 15 février. (voir sommaire décisionnel no. 20211349)*

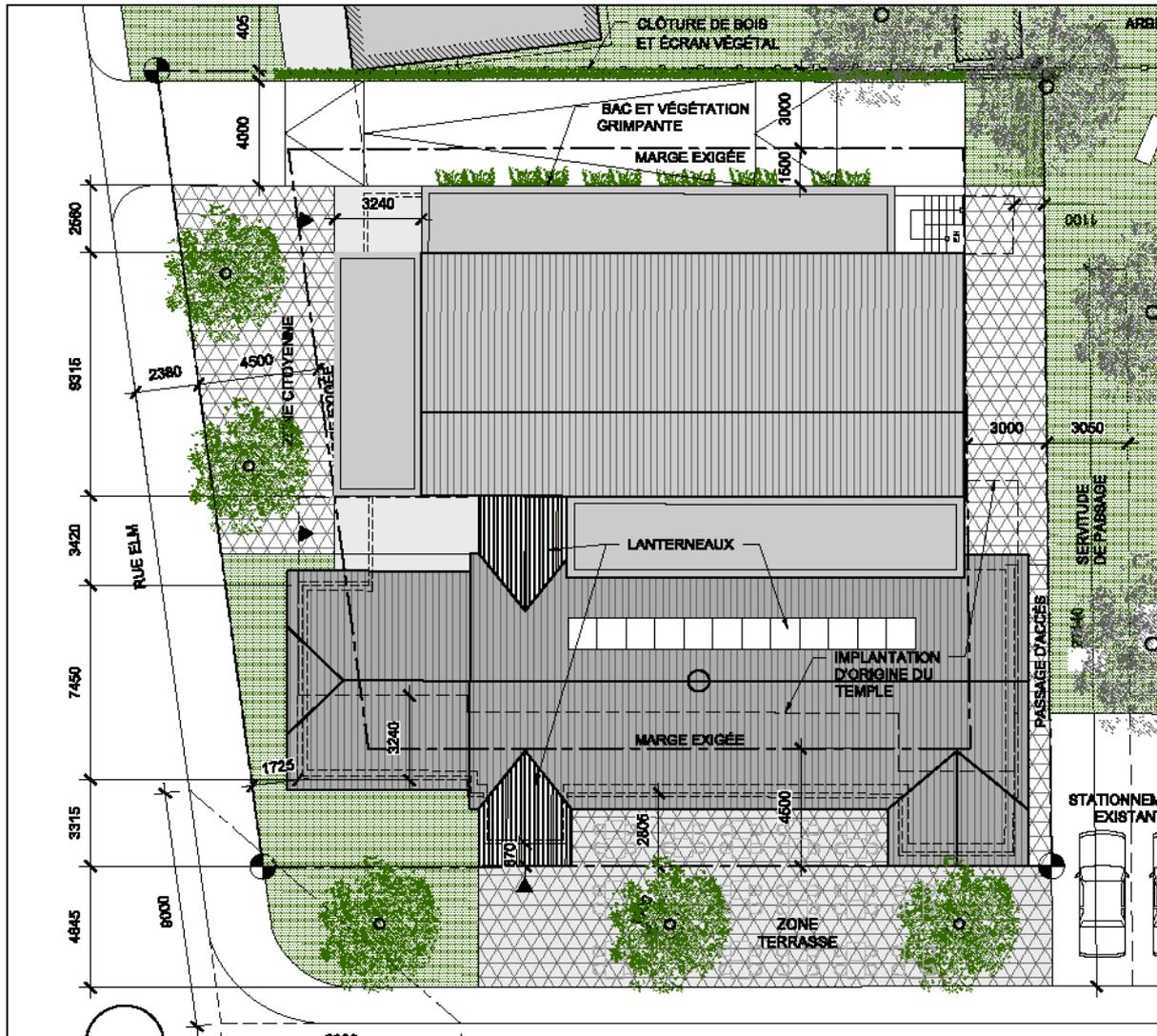
D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'immeuble situé au 263, rue Elm aux conditions suivantes:

- Une plaque commémorative doit être implantée sur le site afin de souligner l'histoire de la première église anglicane;
- Un document détaillé, préparé par un architecte spécialisé en patrimoine reconnu dans le milieu, incluant un inventaire des divers éléments à conserver, doit être présenté au CCU avant la rencontre du comité de démolition;
- Des lattes de bois clair, tel que l'on retrouve au niveau du nouveau bâtiment proposé, doivent être intégrées à l'escalier extérieur en projection arrière de l'agrandissement (Atelier), si cela respecte le Code de construction en vigueur;
- L'entreposage des déchets doit se faire à l'intérieur du bâtiment et la collecte des déchets doit se faire du côté de l'avenue Lorne;
- Une lettre d'entente signée conjointement avec l'Église Saint-Barnabas doit être déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer que la servitude de passage existante, donnant sur l'avenue Lorne, puisse être utilisée comme zone de chargement et déchargement ainsi que pour la collecte des déchets;
- Les nouveaux arbres proposés doivent être des arbres à grand déploiement.

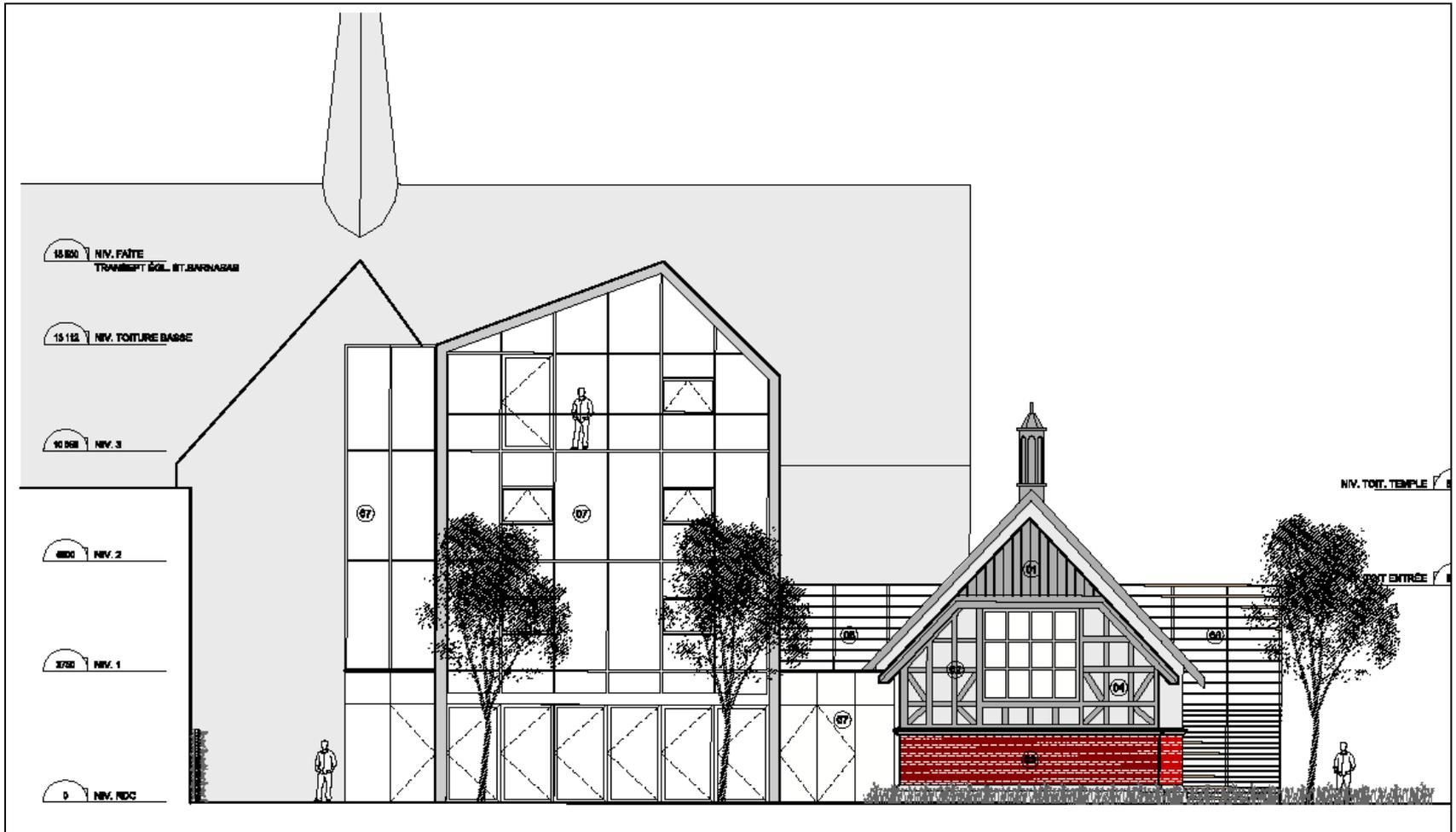
D'EXEMPTER la fourniture de 8 cases de stationnement selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (2008-43).



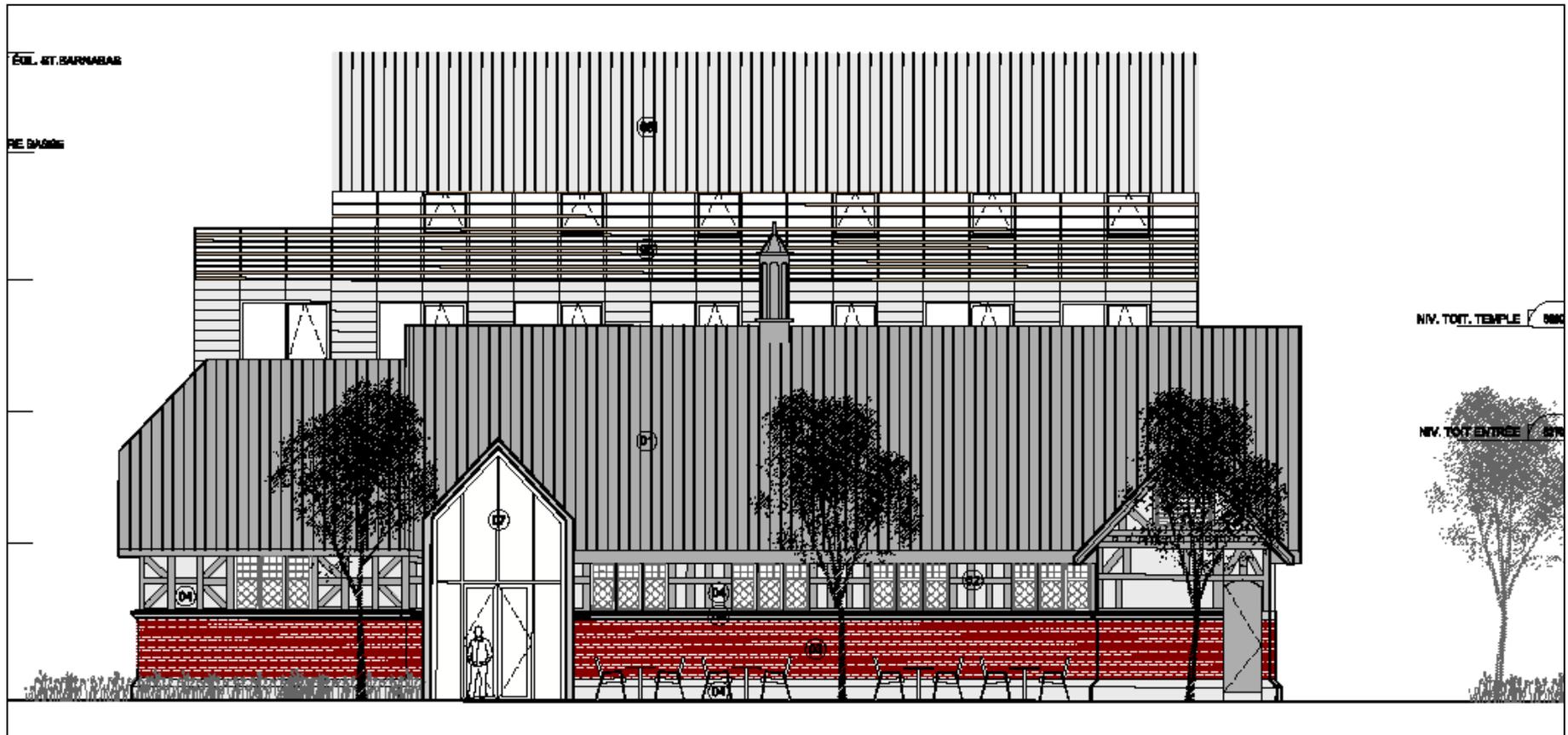
**Photos du bâtiment existant**



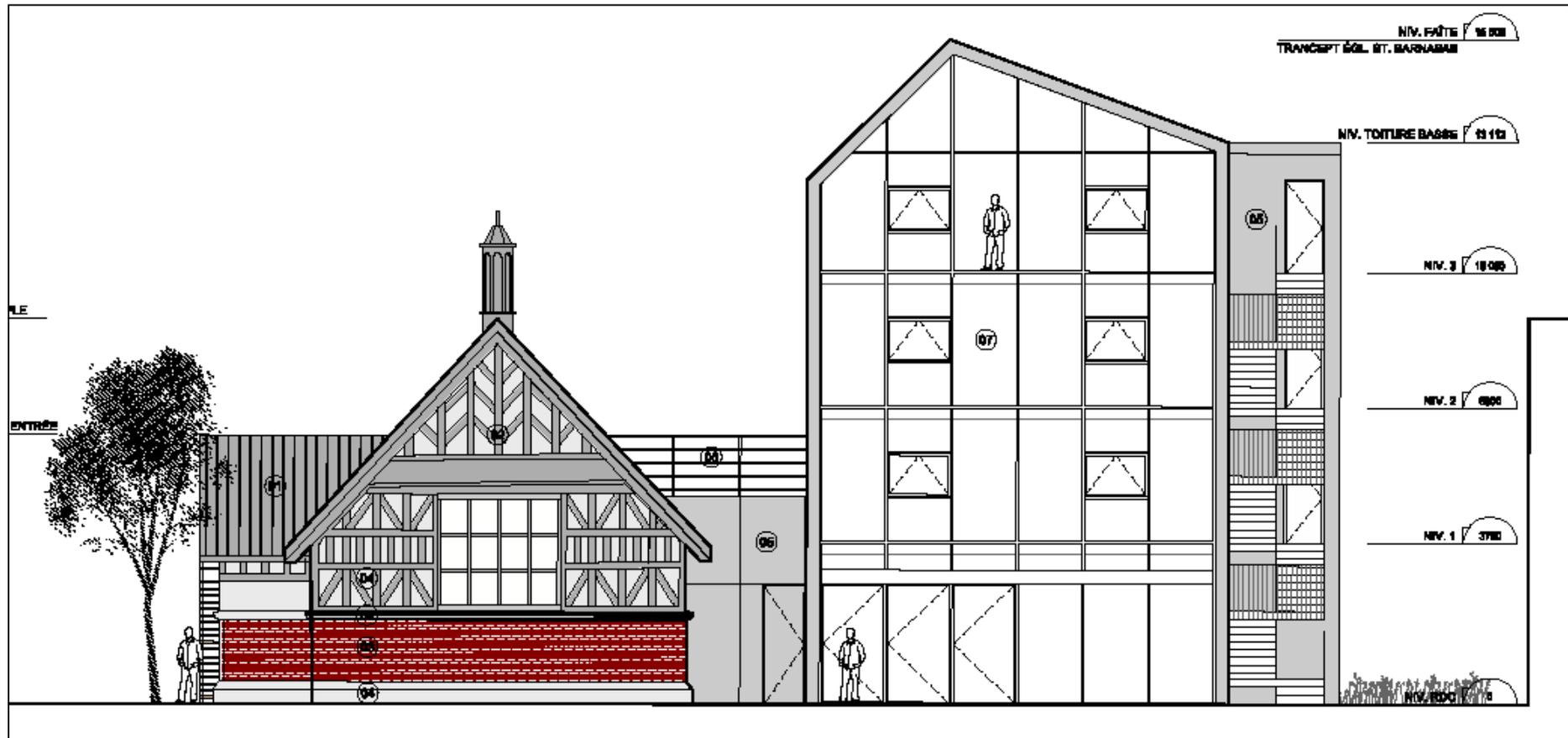
Implantation proposée



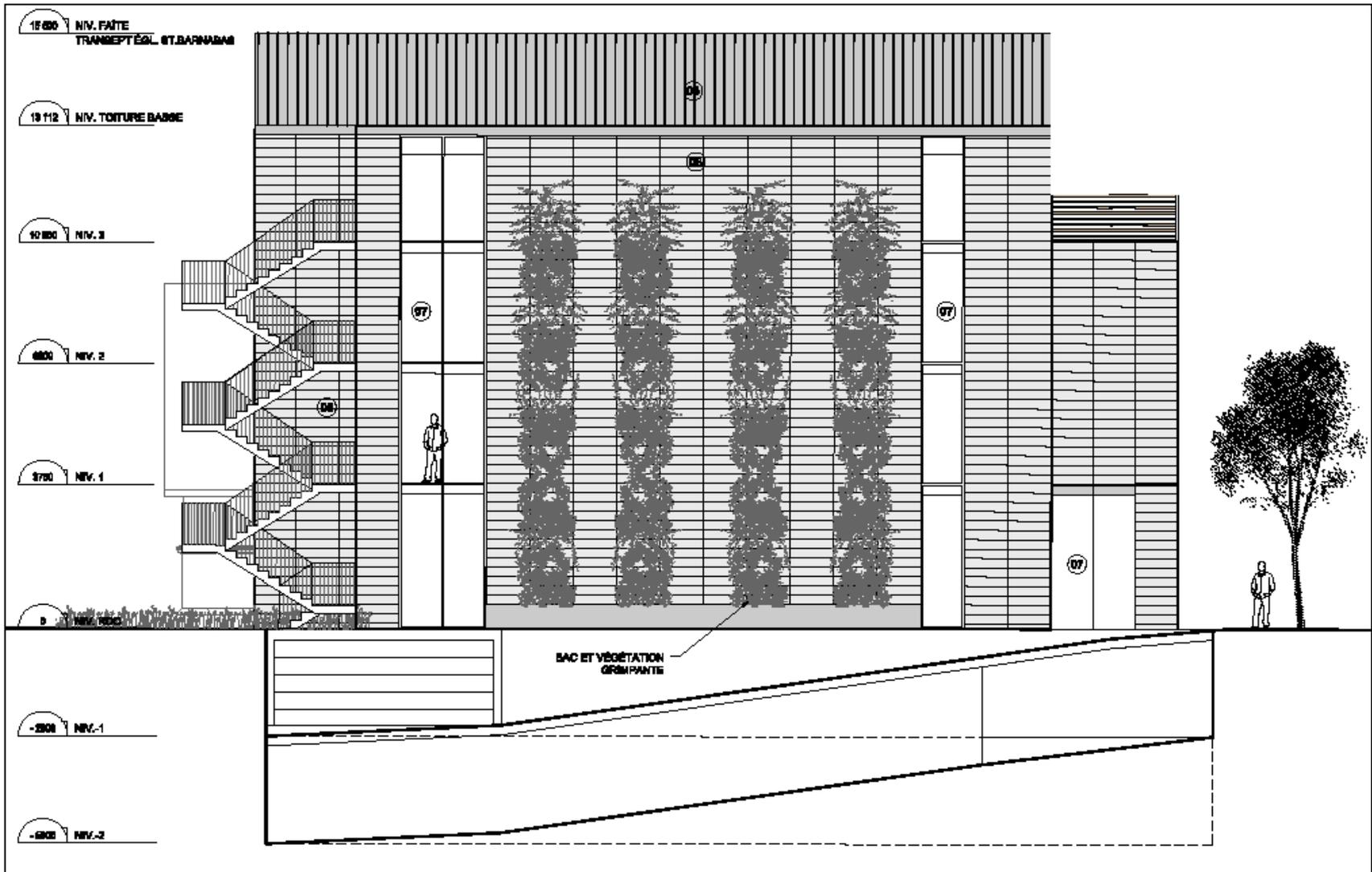
Élévation est proposée (rue Elm)



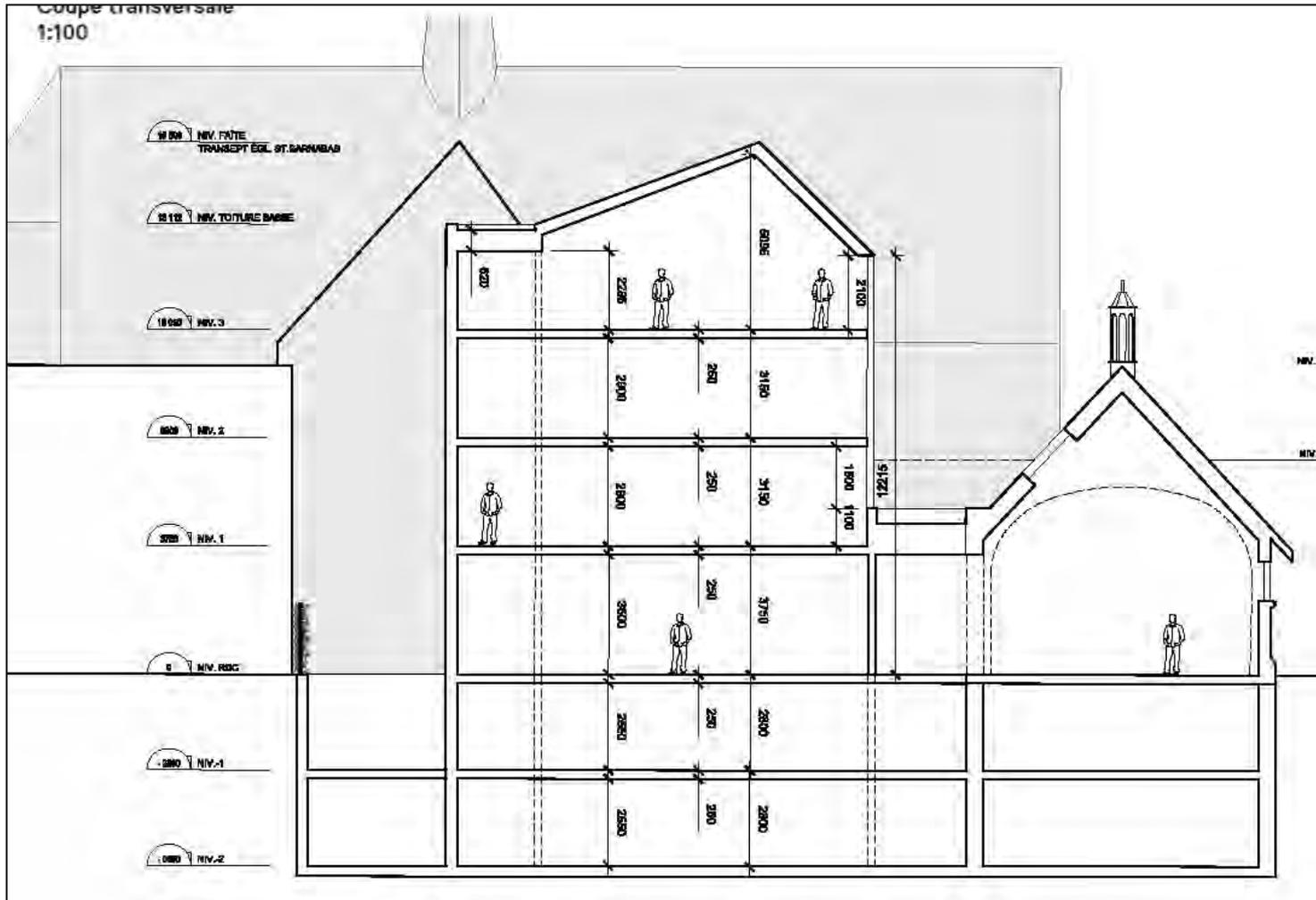
Élévation nord proposée (avenue Lorne)



Élévation ouest proposée



Élévation sud proposée



Coupe transversale



**Perspective 3D (1/4)**



**Perspective 3D – avenue Lorne (2/4)**



**Perspective 3D – rue Elm (3/4)**



**Perspective 3D (4/4)**



**Finition de l'escalier extérieur**



**Vue 3D à vol d'oiseau**



depuis rue Elm - proposition 2016



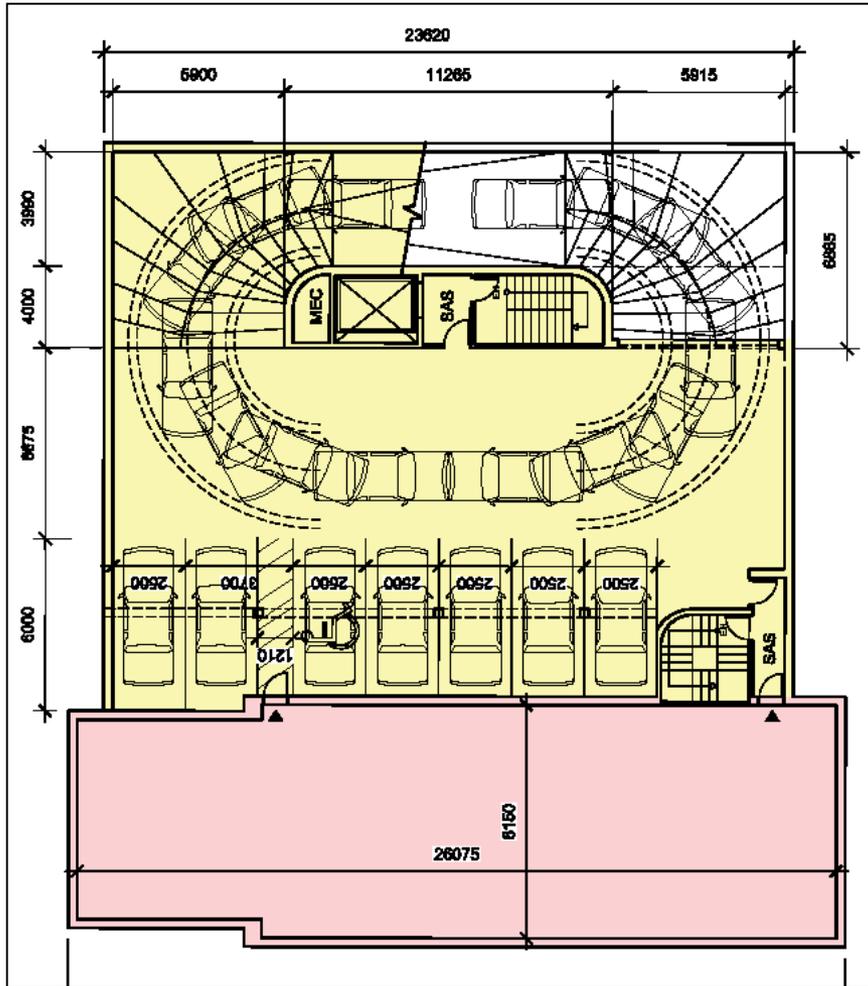
depuis rue Elm - proposition 2020



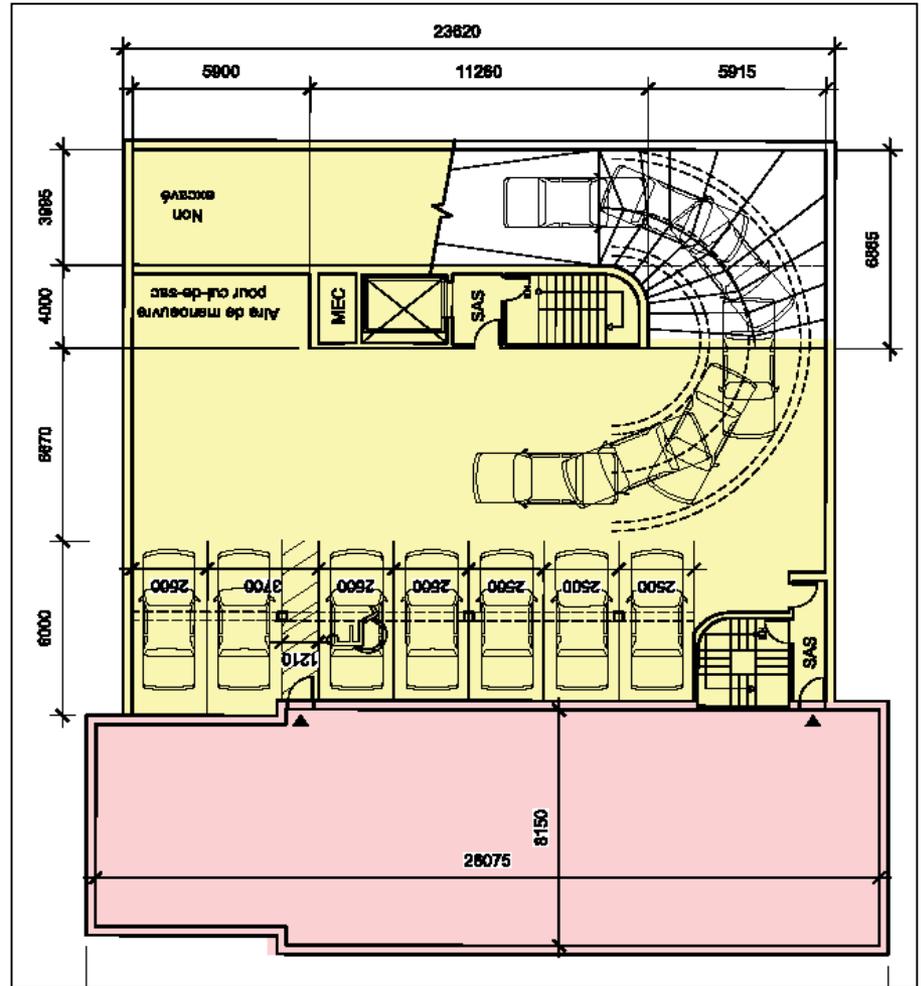
depuis avenue Lorne - proposition 2016



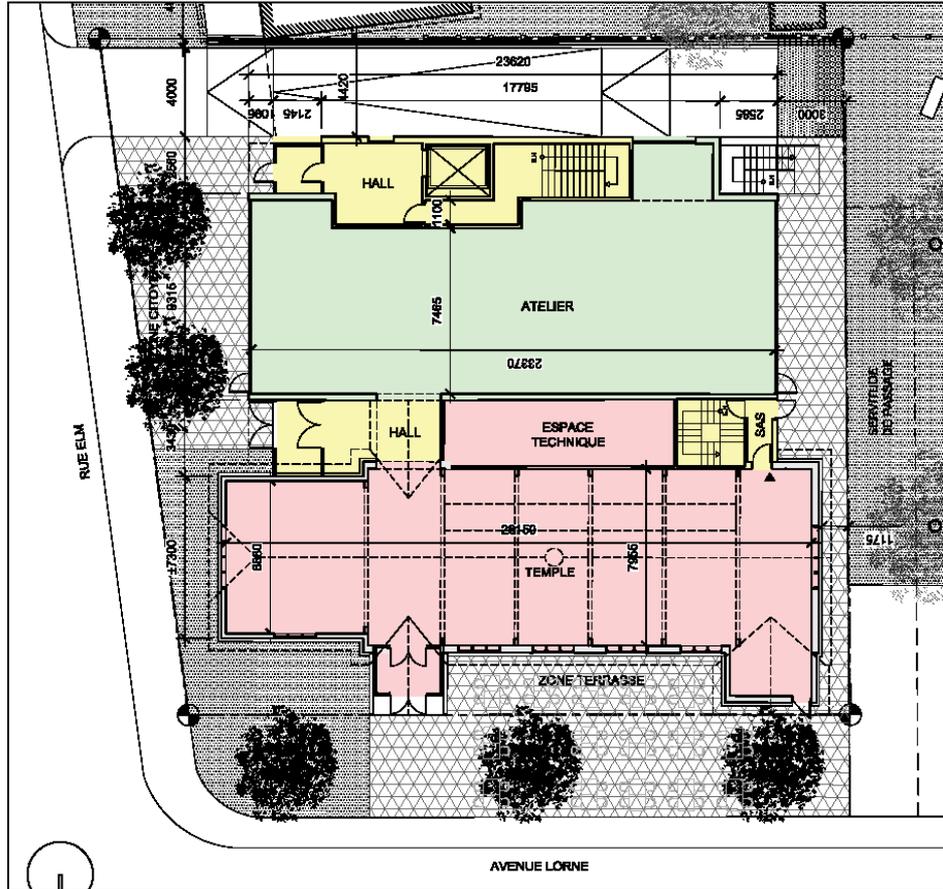
depuis avenue Lorne - proposition 2020



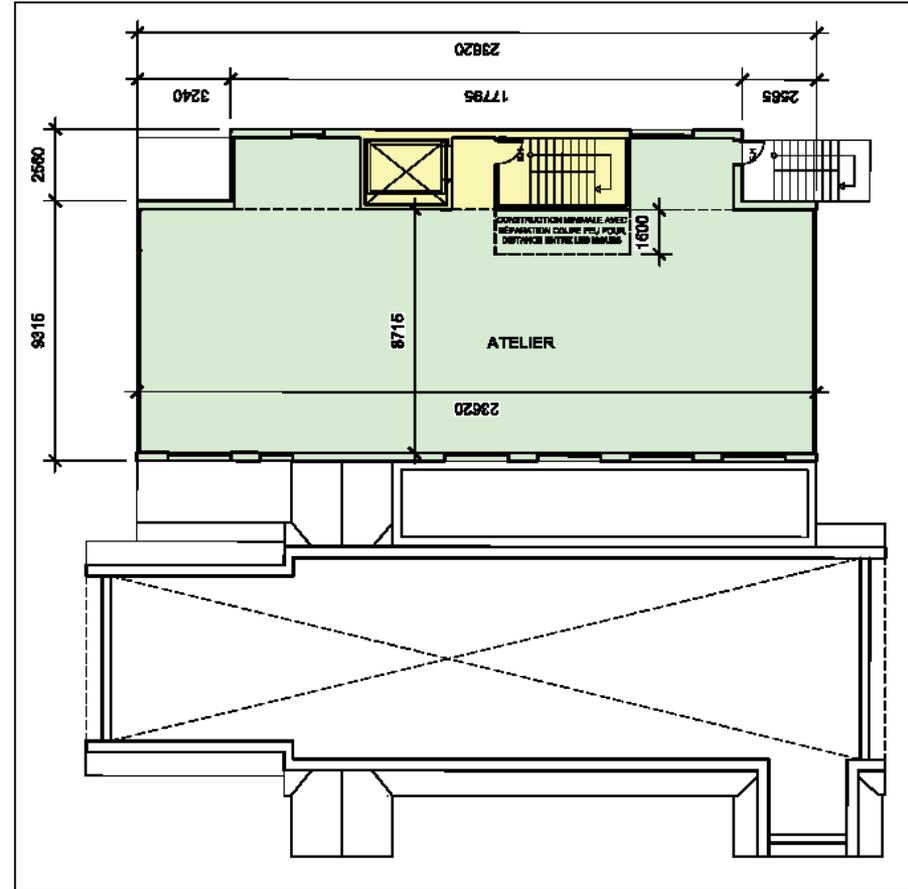
Plan du sous-sol 1



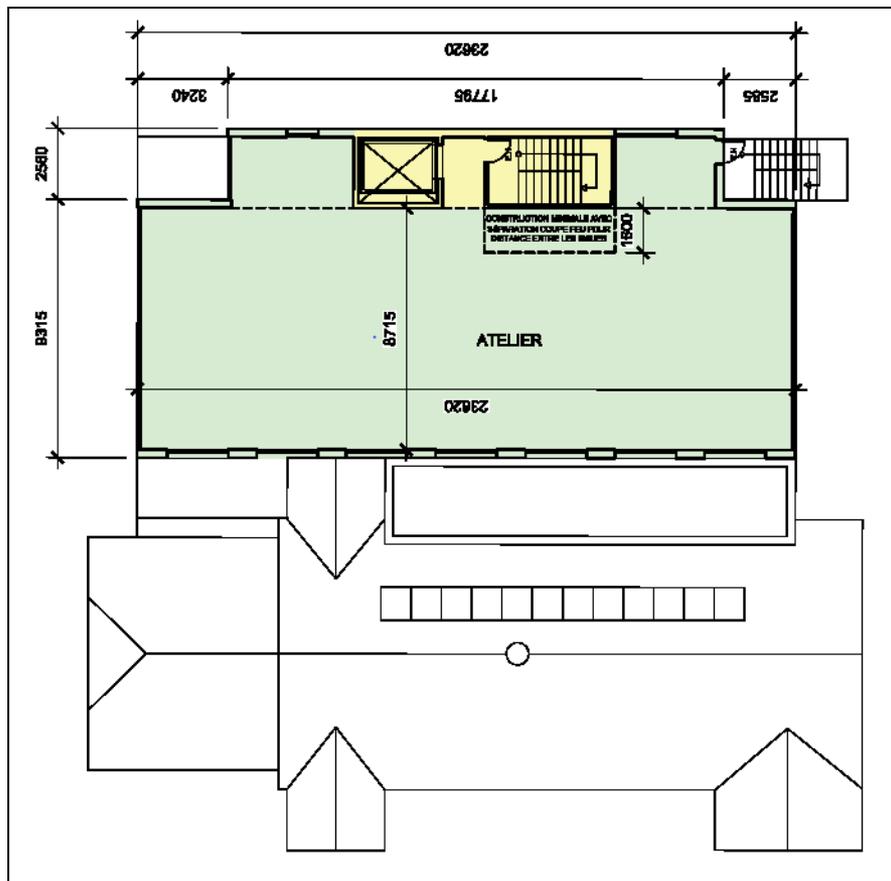
Plan du sous-sol 2



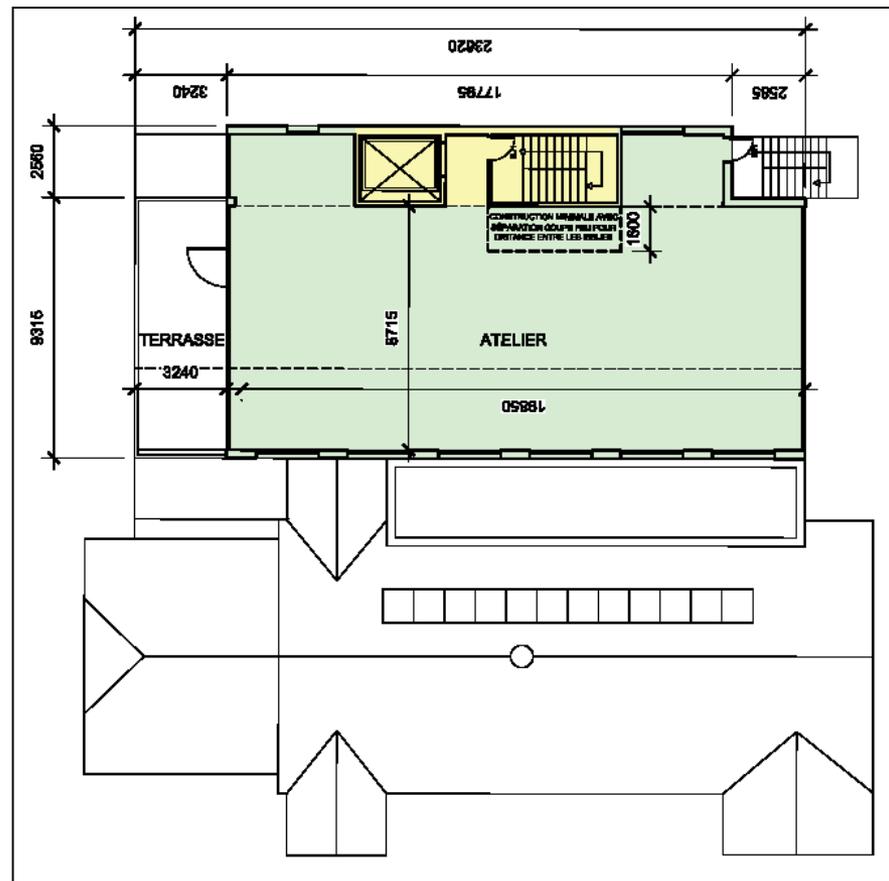
Plan du rez-de-chaussée



Plan du 2<sup>e</sup> étage



**Plan du 3<sup>e</sup> étage**



**Plan du 4<sup>e</sup> étage**



Plan d'aménagement paysager

1\_Revêtement métallique anthracite



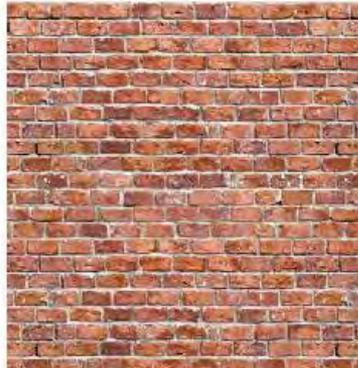
Acier anthracite

2\_Colombages de bois néo-tudors



Bois teint

3\_Brique existante du temple



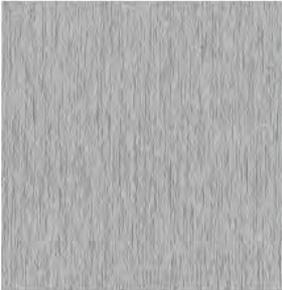
Brique d'origine réutilisée

4\_Béton préfabriqué architectural



Béton clair haute performance pour les  
parties d'originies en enduit/pierre



5_Revêtement métallique clair	6_Lattes de bois clair	7_Mur rideau	8_Béton préfabriqué architectural
			
Acier fini zinc brossé	Lattes ajourées en chêne blanc	Aluminium anodisé clair	Béton clair haute performance
			
	BC Passive House (Pomberton - CA)	Projet Boréal (Nantes)_Tetrarc Architectes	Slenderwall_béton par BFDL
			
	Blvd de Grenelle (Paris)_Poriphériques Arch.		Slenderwall_béton par BFDL

## Matériaux proposés – atelier



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 273, avenue de Stanley (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 273, avenue de Stanley.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 43, avenue Edison (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 43, avenue Edison aux conditions suivantes :

- l'option 2 doit être retenue pour le type d'installation du revêtement en fibrociment, soit des lattes posées à l'horizontale;
- la forme du volume de l'étage, plus spécifiquement la section en angle marquant la transition entre l'étage et le rez-de-chaussée, doit être conservée telle que l'existant;
- les deux fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment doivent être de modèle identique à l'existant et être séparées horizontalement par le revêtement en fibrociment;
- les moulures encadrant les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être plus larges.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 430, rue Saint-Thomas (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 430, rue Saint-Thomas à la condition suivante :

- le panneau métallique à l'étage, en projection gauche de l'élévation avant, doit être retiré et la nouvelle fenêtre doit être de même dimension et de même modèle, que les deux autres fenêtres proposées à l'étage.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Dépôt du nouveau projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

---

Il est procédé au dépôt du nouveau projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.



PROJET

Ville de Saint-Lambert

RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
**D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION**  
ARCHITECTURALE

DÉCEMBRE 2020

PROJET

<b>Amendements</b>	<b>Adoption</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
XXX-XX	2020-XX-XX	2020-XX-XX

## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES.....	1
1.1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....	1
1.1.1	Titre du règlement et entrée en vigueur .....	1
1.1.2	Remplacement.....	1
1.1.3	Validité .....	1
1.1.4	Territoire assujetti .....	1
1.1.5	Portée du règlement .....	1
1.1.6	Travaux assujettis.....	2
1.1.7	Concurrence avec d'autres lois, règlements ou servitudes .....	4
1.1.8	Renvoi.....	4
1.1.9	Documents annexes .....	4
1.2	DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES.....	4
1.2.1	Structure du règlement .....	4
1.2.2	Interprétation.....	5
1.3	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....	5
1.3.1	Application du règlement .....	5
1.3.2	Présentation d'une demande d'approbation d'un P.I.I.A .....	5
1.3.3	Renseignements requis dans tous les cas .....	6
1.3.4	Renseignements supplémentaires requis pour un projet de rénovation .....	7
1.3.5	Renseignements supplémentaires requis pour un projet de lotissement.....	7
1.3.6	Renseignements supplémentaires requis pour un projet d'aménagement extérieur .....	7
1.3.7	Renseignements supplémentaires requis pour un projet d'agrandissement ou de construction .....	8
1.3.8	Renseignements supplémentaires requis pour une enseigne commerciale.....	9
1.3.9	Étude de la demande de permis ou de certificat pour une intervention assujettie à un P.I.I.A. par l'autorité compétente.....	9
1.3.10	Étude de la demande par le Comité Consultatif d'Urbanisme.....	10
1.3.11	Approbation ou rejet du projet par le Conseil municipal.....	10
1.3.12	Consultation publique .....	11
1.3.13	Contraventions, pénalités, sanctions et recours.....	11
CHAPITRE 2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUT LE TERRITOIRE.....	12
2.1	RAPPEL DE LA VISION 2035.....	12
2.1.1	Objectifs fondamentaux.....	12
2.2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	12
2.2.1	Objectifs et critères généraux.....	12
2.3	DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINS AMÉNAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS.....	19
2.3.1	Panneaux solaires apposés sur un toit.....	19

2.3.2	Enseignes .....	20
2.3.3	Café-terrasse .....	21
CHAPITRE 3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINS SECTEURS ET USAGES.....		22
3.1	RÈGLES D'APPLICATION .....	22
3.1.1	Préséance sur les dispositions générales .....	22
3.2	ZONES PUBLIQUES (PB) .....	22
3.2.1	Objectifs et critères applicables .....	22
3.3	USAGES INDUSTRIELS.....	25
3.3.1	Objectifs et critères .....	25
3.4	ZONES COMMERCIALES .....	27
3.4.1	Objectifs et critères .....	27
3.5	ZONES MIXTES.....	29
3.5.1	Objectifs et critères .....	29
3.6	SECTEURS DE REDÉVELOPPEMENT .....	30
3.6.1	Objectifs et critères applicables à tous les secteurs de redéveloppement.....	30
3.6.2	Objectifs et critères applicables au territoire du PPU du secteur Saint-Charles .....	31
3.7	SECTEURS D'INTÉRÊT .....	33
3.7.1	Objectifs et critères applicables.....	33
ANNEXE 1	GUIDE ARCHITECTURAL .....	A
ANNEXE 2	PLAN DES SECTEURS D'INTÉRÊT .....	B

## **CHAPITRE 1** DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

### **1.1** DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

#### 1.1.1 Titre du règlement et entrée en vigueur

Le présent règlement est intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Lambert" ci-après identifié comme « P.I.I.A.». Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

#### 1.1.2 Remplacement

- 1° Le présent règlement remplace le règlement numéro 2234 de la ville de Saint-Lambert et tous ces amendements à ce jour.
- 2° Ce remplacement n'affecte pas les permis légalement délivrés sous l'autorité des règlements ainsi abrogés.
- 3° Dans tous les cas où une personne physique ou morale contrevenait, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, au règlement 2234, le remplacement dudit règlement n'a pas pour effet d'annuler cette situation de contravention ou de conférer des droits acquis opposables au présent règlement.

#### 1.1.3 Validité

Le conseil décrète par la présente qu'il adopte son règlement chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe et alinéa par alinéa de sorte que si un chapitre, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul par un tribunal ayant juridiction en la matière, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties du règlement.

#### 1.1.4 Territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent aux personnes physiques comme aux personnes morales de droit public ou de droit privé, s'applique à l'ensemble ou à une partie du territoire de la ville de Saint-Lambert, selon les interventions visées à l'article 1.1.6.

#### 1.1.5 Portée du règlement

- 1° Aucun permis de lotissement, aucun permis de construction, aucun permis de démolition, aucun certificat d'autorisation ni aucun certificat d'occupation relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont réalisés ne peut être émis pour une quelconque intervention dans le territoire assujetti en vertu de l'article 1.1.4 et pour l'une des interventions assujetties en vertu de l'article 1.1.6 à moins que :

- a) L'immeuble du requérant visé par la demande n'ait fait l'objet d'un P.I.I.A. conforme au présent règlement;
  - b) Ledit plan n'ait été approuvé par résolution du Conseil de la Ville;
  - c) L'intervention envisagée ainsi que la demande de permis ou de certificat pour ladite intervention n'aient été jugées conforme audit plan ainsi qu'à la réglementation d'urbanisme.
- 2° Le présent règlement ne peut être utilisé pour restreindre directement les possibilités consenties par les autres règlements d'urbanisme, et notamment les usages et les densités; il est cependant acquis que l'application des critères du présent règlement peut résulter dans une impossibilité, pour le requérant, d'utiliser les maximums permis aux autres règlements, notamment en matière de taux d'implantation, de rapport plancher/terrain, de marges, de hauteur, de nombre d'étages et de types architecturaux.
- 3° Les critères d'évaluation s'appliquent à toute intervention ayant pour effet de modifier un immeuble soit, de manière non limitative, une démolition, une nouvelle construction, un agrandissement d'une construction existante, une enseigne, une restauration, une réfection ou une rénovation d'une construction existante, une modification d'un terrain (incluant toute opération de nivellement, de déblai ou de remblai ou d'aménagement paysager).
- 4° Le respect des objectifs ou des critères du présent règlement ne peut être invoqué pour consentir une dérogation mineure, conformément aux dispositions du règlement régissant ces dernières.

#### 1.1.6 Travaux assujettis

Constituent des interventions assujetties au présent règlement :

- 1° Sur tout le territoire de la Ville :
- a) La construction d'un nouveau bâtiment principal;
  - b) Les travaux d'aménagements extérieurs et paysagers dans le cadre d'une nouvelle construction de plus de 5 logements ou d'un grandissement de plus de 5 logements;
  - c) L'agrandissement d'un bâtiment principal visible de la rue ou augmentant le nombre d'étages;
  - d) Les modifications à une façade sur rue ou à la toiture sur rue d'un bâtiment principal;
  - e) Une opération cadastrale créant de nouveaux lots destinés à la construction d'un ou plusieurs bâtiments principaux;
  - f) L'installation d'un panneau solaire sur le toit d'un bâtiment principal, lorsqu'il est visible de la rue;
  - g) Toute intervention touchant une enseigne permanente, à l'exception de l'entretien normal;
  - h) L'aménagement d'un café-terrasse comme usage accessoire à l'usage principal de restaurant;

- i) L'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases;
  - j) La construction d'un garage en cour latérale ;
  - k) Toute intervention extérieure à un des bâtiments classés, reconnus ou cités suivants ou sur le terrain sur lequel il est érigé :
    - i. Maison André-Mercille (maison Auclair), 405, rue Riverside ;
    - ii. Maison Marsil, 349, rue Riverside ;
    - iii. Maison Antoine-Sainte-Marie (maison Sharp), 789, rue Riverside.
    - iv. Maison Beauvais, 1 boulevard Simard ;
    - v. Boutique Garèle, 590, avenue Victoria ;
    - vi. Ancienne église anglicane, 263, rue Elm.
- 2° Dans toutes les zones publiques et semi-publiques identifiées par le sigle PB au plan de zonage de la Ville de Saint-Lambert :
- a) Toute intervention touchant l'architecture d'un bâtiment principal, telle que l'agrandissement d'un bâtiment principal ou la modification à une façade;
  - b) L'aménagement des terrains, y compris l'aménagement des stationnements extérieurs.
- 3° Dans toutes les zones commerciales identifiées par le sigle CA et CB au plan de zonage de la Ville de Saint-Lambert ainsi que pour les terrains occupés par un usage industriel :
- a) L'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement;
  - b) L'aménagement d'une aire de chargement.

Malgré le premier alinéa, les permis ou certificats requis pour les travaux suivants ne sont pas assujettis au présent règlement :

- 1° Des travaux d'entretien ou de réparation,
- 2° Des travaux qui consistent à redonner au bâtiment ses caractéristiques d'origine, lorsque celles-ci sont connues, ou le remplacement d'une composante architecturale par un élément en tout point identique (forme, apparence, matériau, couleur, assemblage),
- 3° Des travaux de rénovation intérieure,
- 4° La construction ou l'installation d'une piscine ou d'une clôture,
- 5° L'agrandissement d'un bâtiment principal si cette intervention est le prolongement normal, dans la cour arrière, du mur latéral ou si cette intervention n'est pas visible de la rue.

- 6° Un changement de destination d'un immeuble ou d'une partie de celui-ci,
- 7° Une construction temporaire ou une construction accessoire détachée du bâtiment principal, à l'exception des affiches et des enseignes;
- 8° Des travaux relatifs à une enseigne dont la superficie n'excède pas zéro virgule vingt mètre carré (0,20 m<sup>2</sup>).

#### 1.1.7 Concurrence avec d'autres lois, règlements ou servitudes

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas de l'obligation de se conformer à toute autre loi ou règlement applicables en l'espèce, et notamment au Code civil du Québec.

#### 1.1.8 Renvoi

Tous les renvois à un autre règlement contenu dans le présent règlement sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils s'étendent à toute modification que pourrait subir un autre règlement faisant l'objet du renvoi postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

#### 1.1.9 Documents annexes

Les documents suivants font partie intégrante du présent règlement :

- 1° Guide architectural de la Ville de Saint-Lambert (annexe 1);
- 2° Plan des secteurs d'intérêt (annexe 2).

Par ailleurs, le plan de zonage de la ville de Saint-Lambert, tel qu'annexé au règlement de zonage comme annexe 1 pour en faire partie intégrante, est le plan auquel réfère le présent règlement aux fins de l'application de certaines de ses dispositions par zones.

## 1.2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

### 1.2.1 Structure du règlement

Un système de numérotation uniforme a été utilisé pour l'ensemble du règlement. Le règlement est divisé en chapitres identifiés par des numéros (exemple : Chapitre 1). Un chapitre peut être divisé en sections identifiées par des numéros commençant à 1 au début de chaque chapitre (exemple 1.1).

L'unité fondamentale de la structure du règlement est l'article identifié par des numéros de 1 à l'infini pour l'ensemble du règlement, et précédé par l'identification du chapitre et de la section (exemple 1.1.1). Un article peut être divisé en paragraphes, identifiés par des chiffres (exemple 1°). Un paragraphe peut être divisé en sous-paragraphes identifiés par des lettres minuscules suivis d'une parenthèse fermée (exemple a)). Le texte placé directement sous les articles constitue les alinéas.

### 1.2.2 Interprétation

De façon générale, l'interprétation doit respecter les règles suivantes :

- 1° Quel que soit le temps du verbe employé dans l'une quelconque des dispositions du présent règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.
- 2° Dans le présent règlement, le genre masculin comprend le genre féminin, à moins que le contexte n'indique le contraire.
- 3° Dans le présent règlement, le singulier comprend le pluriel, à moins que le contexte n'indique le contraire.
- 4° Toutes les dimensions et mesures employées dans le présent règlement sont du système international métrique.
- 5° Les plans, annexes, tableaux, grilles, diagrammes, graphiques, symboles et toute forme d'expression autre que le texte proprement dit et contenus dans le présent règlement, à l'exception de la table des matières et des titres (qui ne sont donnés qu'à titre indicatif), en font partie intégrante.

## 1.3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### 1.3.1 Application du règlement

- 1° L'application du présent règlement relève d'une ou de plusieurs personnes nommées par le conseil et désignées au présent règlement comme l'autorité compétente.
- 2° Les devoirs et attributions de l'autorité compétente sont définis au Règlement des permis et certificats de la ville de Saint-Lambert.

### 1.3.2 Présentation d'une demande d'approbation d'un P.I.I.A

- 1° Toute demande d'approbation d'un P.I.I.A. doit être soumise à l'autorité compétente et doit être accompagnée de tous les documents requis.
- 2° Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être suffisamment clairs pour assurer une parfaite compréhension du projet par l'autorité compétente, par le Comité Consultatif d'Urbanisme et par le Conseil municipal.
- 3° Toute demande d'approbation d'un P.I.I.A. ainsi que tous ses documents d'accompagnement doivent couvrir tout l'immeuble du requérant touché par la demande et aussi les immeubles et caractéristiques des terrains adjacents.

- 4° Tous les renseignements et documents présentés à l'appui de la demande font partie du P.I.A. et, lorsque le P.I.A. a été approuvé par le Conseil municipal, lient le requérant au même titre que s'ils faisaient partie du présent règlement.
- 5° Les honoraires applicables pour l'étude et le traitement d'une demande d'approbation d'un P.I.A. sont ceux prévus au règlement de tarification en vigueur.

### 1.3.3 Renseignements requis dans tous les cas

- 1° Le requérant doit fournir, en une copie, sur le formulaire fourni à cet effet par la ville les renseignements suivants :
  - a) Son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse courriel;
  - b) Le nom et l'adresse du ou des propriétaires de l'immeuble visé et si différents du requérant, une procuration des propriétaires;
  - c) L'immeuble visé et l'identification des immeubles contigus;
  - d) L'identification cadastrale du terrain;
  - e) L'identification et la localisation des rues et des terrains adjacents au terrain;
- 2° Le requérant doit annexer au formulaire un plan de la situation existante de l'immeuble visé par le P.I.A., à l'échelle, montrant :
  - a) Un certificat ou un plan d'implantation des bâtiments existants et les voies de circulation existantes;
  - b) L'emplacement et la description des servitudes ou droits de passages, des infrastructures et des utilités publiques existantes;
  - c) Toutes les illustrations et photographies nécessaires des lieux et des bâtiments;
  - d) La localisation des arbres existants, leur diamètre ainsi que l'essence.
- 3° Toute personne présentant une demande d'approbation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale doit exposer, par écrit, comment son projet respecte les objectifs du règlement et souligner quelles caractéristiques ont été intégrées à son projet pour satisfaire aux présents critères.
- 4° A l'aide de textes, de cartes, de plans (en deux (2) exemplaires) et de tout autre moyen (en un (1) exemplaire ou plus) tel qu'une maquette, une vue en perspective ou un document audiovisuel, la demande doit permettre à celui qui en fait l'étude de visualiser, de comprendre et d'évaluer le projet. Les plans doivent être à l'échelle sur un format 11X17. Les fichiers numériques des plans et autres documents doivent également être fournis.

5° La ville peut demander des copies des plans papier pour chacun des membres du CCU.

#### 1.3.4 Renseignements supplémentaires requis pour un projet de rénovation

En plus des renseignements requis pour toutes les demandes :

- 1° Les documents présentés à l'appui d'une demande de projet de rénovation affectant la façade doivent traiter de l'architecture de chacune des constructions, au moins par des plans et des élévations montrant :
  - a) Le gabarit et les dimensions de chaque construction projetée et de chacune des principales composantes de chaque construction pour toutes les façades affectées par la demande;
  - b) Pour chaque construction, les matériaux de parement (texture et couleur), les éléments structuraux, les cadrages des ouvertures et la couleur du verre;
  - c) Des coupes et élévations schématiques, montrant l'architecture de toute construction existante et de toute construction projetée sur le terrain ainsi que leur relation avec tout bâtiment et toute construction existants situés sur des terrains adjacents.
- 2° Une étude portant sur la valeur patrimoniale du bâtiment, réalisée par un expert en la matière pourrait également être demandée;
- 3° Le dossier de la demande doit comporter un texte expliquant le concept et les principes d'aménagement du projet ainsi que son intégration et sa justification par rapport à l'environnement immédiat et périphérique de la rue ou de la zone;
- 4° Le dossier de la demande doit comporter un estimé détaillé des coûts du projet selon les phases de réalisation.

#### 1.3.5 Renseignements supplémentaires requis pour un projet de lotissement

En plus des renseignements requis pour toutes les demandes, toute demande relative à une opération cadastrale assujettie doit comprendre:

- 1° Un plan projet de lotissement réalisé par un arpenteur géomètre, identifiant notamment l'emplacement et les dimensions des voies de circulation, des terrains à bâtir, des parcs et espaces publics;
- 2° Un calendrier de mise en œuvre de chacune des composantes du plan.

#### 1.3.6 Renseignements supplémentaires requis pour un projet **d'aménagement** extérieur

En plus des renseignements requis pour toutes les demandes, toute demande de permis ou certificat d'aménagement extérieur assujettie doit comprendre :

- 1° Un plan de l'implantation projetée de chacun des aménagements, les niveaux existants et projetés du sol ainsi que le plan détaillé de l'aménagement paysager proposé ;

- 2° La localisation et la caractérisation des arbres existants d'un diamètre de plus de 100 mm, et la localisation des arbres proposés en relation avec l'aménagement paysager proposé ;
- 3° Un plan de protection, réalisé par un expert, comportant les mesures d'atténuation pour la préservation des arbres sur le terrain et le cas échéant sur les terrains voisins et le domaine public ;
- 4° La topographie et autres caractéristiques naturelles du site en relation avec l'aménagement paysager proposé.

#### 1.3.7 Renseignements supplémentaires requis pour un projet d'agrandissement ou de construction

En plus des renseignements requis pour toutes les demandes, toute demande de permis d'agrandissement, de construction ou d'insertion doit comprendre:

- 1° Un plan de l'implantation projetée de chacune des constructions sur l'ensemble du territoire couvert par le plan, les niveaux projetés du sol ainsi que le plan détaillé de l'aménagement paysager proposé ;
- 2° Des détails concernant la hauteur de la construction projetée ainsi que la hauteur des constructions voisines lorsqu'il y a ajout d'un étage, exhaussement d'un bâtiment ou une nouvelle construction ;
- 3° Un plan du tracé complet du réseau de circulation automobile et de l'emplacement de chacune des cases de stationnement hors-rue requises en vertu du règlement de zonage ;
- 4° Un calendrier de mise en œuvre de chacune des composantes du plan ;
- 5° Un exposé du mode de propriété et de gestion des emplacements ou équipements publics ou communautaires, incluant les rues, les aires de stationnement, les sentiers pour piétons et les parcs, espaces verts et aires de repos;
- 6° Un plan de l'emplacement et de la nature des servitudes existantes ou requises, notamment pour le passage d'installation et de transport d'énergie et de télécommunications;
- 7° Un exposé des règles applicables en matière d'affichage;
- 8° Un échantillon des matériaux de parement extérieur ou finis projetés accompagné de leur numéro d'identification de la compagnie de distribution ou du fabricant;
- 9° La localisation et la caractérisation des arbres existants d'un diamètre de plus de 100 mm, et la localisation des arbres proposés en relation avec l'aménagement paysager proposé ;
- 10° Un plan de protection, réalisé par un expert, comportant les mesures d'atténuation pour la préservation des arbres sur le terrain ;

- 11° La topographie et autres caractéristiques naturelles du site en relation avec l'aménagement paysager proposé ;
- 12° Une étude de caractérisation des sols, si nécessaire ;
- 13° Des indications de l'endroit où seront entreposés les matières résiduelles, en tout temps, et lors de la collecte ;
- 14° Toutes informations pertinentes pour démontrer l'harmonisation de l'implantation et de l'intégration architecturale du projet aux constructions environnantes;
- 15° Sur demande de l'autorité compétente, une étude de circulation précisant les impacts anticipés du projet sur le réseau routier et proposant des mesures de mitigation;
- 16° Un rapport d'accompagnement indiquant:
  - a) Le rapport bâti-terrain;
  - b) Le nombre et la superficie des logements par type de bâtiment;
  - c) Le nombre de cases de stationnement extérieures et intérieures par logement;
  - d) Les phases de développement proposées et l'échéancier des travaux projetés.

#### 1.3.8 Renseignements supplémentaires requis pour une enseigne commerciale

En plus des renseignements requis pour toutes les demandes, toute demande de certificat d'autorisation d'affichage doit être accompagnée d'une copie des plans de l'enseigne montrant:

- 1° Ses dimensions et la superficie d'affichage;
- 2° Sa hauteur au-dessus du niveau moyen du sol;
- 3° Les matériaux utilisés;
- 4° La méthode d'éclairage.

#### 1.3.9 Étude de la demande de permis ou de certificat pour une intervention assujettie à un P.I.I.A. par l'autorité compétente

- 1° Une fois qu'elle a en main tous les documents requis en vertu des articles qui précèdent, l'autorité compétente doit procéder à l'étude de la demande et en faire rapport au Comité Consultatif d'Urbanisme au plus tard à la première assemblée à survenir après une période de trente (30) jours à compter du moment où la demande était complète et considérée conforme au présent règlement.
- 2° Le rôle de l'autorité compétente consiste notamment à s'assurer que toutes les formalités du présent règlement sont suivies, que tous les documents requis ont été fournis et que le projet est conforme au

plan d'urbanisme et à tout règlement applicable en l'espèce. L'autorité compétente peut soumettre au Comité Consultatif d'Urbanisme ou au Conseil municipal toute observation qu'elle juge pertinente.

#### 1.3.10 Étude de la demande par le Comité Consultatif d'Urbanisme

- 1° Sur réception du rapport de l'autorité compétente, le Comité Consultatif d'Urbanisme doit procéder à l'étude du plan et faire rapport au Conseil municipal dans les soixante (60) jours suivants.
- 2° S'il le désire, le Comité Consultatif d'Urbanisme peut convoquer le requérant ou, avec l'autorisation du requérant, tout professionnel qui a préparé le plan pour le compte du requérant, pour obtenir toute précision ou information additionnelle qu'il juge utile à une meilleure compréhension de la demande.
- 3° Le rôle du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste notamment à juger si le plan atteint les objectifs du présent règlement, tels qu'énumérés aux chapitres 2 et 3 du présent règlement, en étudiant en fonction des critères qui leur sont associés.
- 4° Suite à son évaluation, le Comité Consultatif d'Urbanisme donne son avis sur le P.I.I.A. au Conseil municipal. Il peut recommander que ce dernier soit accepté, que des conditions à son approbation soient fixées ou qu'il soit rejeté.
- 5° Le Comité Consultatif d'urbanisme peut également décider de conserver un dossier à l'étude et demander des modifications au projet.

#### 1.3.11 Approbation ou rejet du projet par le Conseil municipal

- 1° Dans les sept (7) jours suivant la réception du rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, l'autorité compétente doit le transmettre au Conseil municipal. Le Conseil municipal doit approuver ou désapprouver le plan à la première réunion régulière à survenir après une période de trente (30) jours à compter de la date de réception du rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme. Le Conseil municipal peut aussi décider du plan lors d'une réunion spéciale convoquée spécifiquement à cet effet à l'intérieur du même délai. Toute désapprobation doit être motivée et copie de la résolution doit être transmise au requérant.
- 2° Le Conseil municipal peut rendre son approbation conditionnelle à ce que :
  - a) Le requérant prenne à sa charge le coût des éléments du plan que le Conseil municipal aura désignés, notamment le coût des infrastructures et des équipements;
  - b) Le requérant réalise son projet dans un délai fixé par le Conseil municipal;
  - c) Le requérant fournisse les garanties financières que le Conseil municipal détermine.
- 3° Toute modification à un P.I.I.A. approuvé par le Conseil municipal nécessite la présentation d'un nouveau P.I.I.A. qui est soumis aux dispositions du présent règlement.

### 1.3.12 Consultation publique

- 1° Le Conseil municipal peut rendre son approbation conditionnelle à ce que le plan ait fait l'objet d'une consultation publique selon la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative à un règlement modificateur.
- 2° Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, tout projet d'insertion d'un nouveau bâtiment dans un milieu déjà bâti doit faire l'objet d'une consultation publique

### 1.3.13 Contraventions, pénalités, sanctions et recours

- 1° Sans préjudice aux autres recours de la ville, quiconque, propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, contrevient à quelqu'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :
  - a) D'une amende minimale de 500,00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 1 000,00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale;
  - b) D'une amende minimale de 1 000,00\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 2 000,00\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000,00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000,00\$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000,00\$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000,00\$ si le contrevenant est une personne morale.

- 2° Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.
- 3° Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.
- 4° L'autorité compétente est habilitée à signer tout affidavit, dénonciation ou sommation ou tout autre document requis pour donner effet à la poursuite.
- 5° Outre les recours par action pénale, la ville peut exercer, devant les tribunaux de juridiction compétente, contre tout propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, tous les recours de droit nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement, entre autres, pour empêcher ou suspendre l'usage de terrains ou de bâtiments ou l'érection de constructions non conformes aux dispositions du présent règlement, ou obtenir, si nécessaire, la démolition de toute construction érigée en contravention avec le présent règlement.

## CHAPITRE 2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUT LE TERRITOIRE

### 2.1 RAPPEL DE LA VISION 2035

#### 2.1.1 Objectifs fondamentaux

Tout projet doit notamment participer à l'atteinte des objectifs suivants issus de la **Vision d'aménagement durable Saint Lambert 2035** :

- 1° Conserver le caractère de **village urbain** de Saint-Lambert;
- 2° Protéger le **patrimoine bâti**;
- 3° Encourager la requalification de certains espaces industriels et commerciaux en privilégiant les **projets innovants et durables**;
- 4° Optimiser le développement du centre-ville en privilégiant la **compacité**;
- 5° Encourager les projets **d'agriculture urbaine** et les jardins collectifs;
- 6° Mettre en valeur et protéger les espaces verts et le **couvert forestier**;
- 7° Favoriser les **îlots de fraîcheur** en encourageant le verdissement des espaces publics et privés;
- 8° Favoriser les **déplacements actifs** dans les nouveaux projets.

### 2.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### 2.2.1 Objectifs et critères généraux

Les objectifs et critères suivants s'appliquent à un projet visé au présent règlement :

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment	<ol style="list-style-type: none"> <li>a) Les travaux de transformation et d'agrandissement respectent les conseils d'intervention spécifiés au <i>Guide architectural</i> pour le type de bâtiment correspondant;</li> <li>b) Lorsqu'un bâtiment a subi des transformations qui ont diminué sa qualité architecturale, les travaux tendent à lui restituer son apparence d'origine;</li> <li>c) Les travaux préservent les revêtements et composantes architecturales d'origine du bâtiment ou, lorsque nécessaire, les remplacent par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure;</li> </ol>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>d) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction, doivent être protégés;</li> <li>e) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;</li> <li>f) Seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;</li> <li>g) La réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;</li> <li>h) Les saillies, chambranles et ornements doivent être conservés et entretenus autant que possible dans leur état d'origine, tel que connu;</li> <li>i) Le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment et des bâtiments situés à proximité.</li> <li>j) Un agrandissement doit s'inscrire dans son époque de construction tout en s'intégrant par la proportion et la composition générale avec le bâtiment d'origine ;</li> <li>k) Le gabarit et l'implantation de l'agrandissement au sol proposé permettent de distinguer et de mettre en valeur la volumétrie du bâtiment existant ;</li> <li>l) Le volume prépondérant doit demeurer celui du bâtiment d'origine ;</li> <li>m) Une attention particulière doit être portée à l'arrimage entre un agrandissement et le bâtiment d'origine;</li> </ul>
<p>2° Préserver la physionomie et le caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les constructions s'établissent en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;</li> <li>b) Les constructions reflètent l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<p>c) Toute construction, dans son échelle, ses lignes et ses angles, reflète le caractère du milieu bâti du secteur et s'intègre harmonieusement à son environnement; en règle générale;</p> <p>d) Le gabarit de toute construction s'apparente à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus; pour les fins des présentes, le gabarit d'une construction est le résultat tridimensionnel, tel que perçu visuellement, de la combinaison des dimensions, du volume, des formes et des ouvertures d'une construction;</p> <p>e) Une grande construction est fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts, de façon à ce que le gabarit de chacun de ces volumes respecte le gabarit moyen des constructions du secteur;</p> <p>f) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement s'apparentent aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle du secteur d'appartenance de la construction;</p> <p>g) L'interaction visuelle et fonctionnelle entre les bâtiments et la rue est conservée. En outre, le rez-de-chaussée et l'entrée principale sont établis à un niveau correspondant à celui du milieu environnant;</p> <p>h) Lorsque le bâtiment fait partie d'une paire ou d'un ensemble de bâtiments identiques ou constituant des variantes d'un même modèle, le projet démontre un souci pour conserver ou renforcer l'homogénéité de l'ensemble;</p> <p>i) L'implantation sur rue du bâtiment respecte l'alignement prédominant des <i>bâtiments voisins</i> situés de même côté de rue, tout en évitant les différences trop prononcées avec les <i>bâtiments adjacents</i>. Lorsqu'il n'y a pas d'alignement prédominant, l'implantation sur rue s'inscrit entre celle des bâtiments adjacents.</p> <p>j) L'implantation sur rue d'un bâtiment jumelé ou contigu est alignée sur celle du (des) bâtiment(s) adjacent(s);</p> <p>k) La façade sur rue est orientée parallèlement à la rue ou, le cas échéant, reprend la même orientation que celle prédominant sur la rue ou à l'intersection;</p>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>l) Les marges latérales doivent s'apparenter aux marges latérales moyennes des constructions avoisinantes, de façon à ce que le rythme de répartition des constructions de l'îlot ne soit pas rompu;</li> </ul>
<p>3° Maintenir la qualité de vie du voisinage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le projet est conçu de manière à minimiser son impact sur l'ensoleillement des rues, parcs et lieux publics, ainsi que sur l'ensoleillement et des propriétés voisines, particulièrement en ce qui concerne les bâtiments et les espaces extérieurs de détente (tels que terrasses, piscines, balcons);</li> <li>b) Le niveau du terrain n'est pas rehaussé de façon à excéder le niveau du terrain des constructions adjacentes;</li> <li>c) Les équipements mécaniques sont localisés de manière à limiter le bruit perçu depuis les propriétés voisines ou les espaces publics;</li> </ul>
<p>4° Produire une architecture de grande qualité et durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'utilisation de l'ornementation vise la mise en valeur du caractère architectural du bâtiment;</li> <li>b) Le bâtiment principal est implanté de façon à ce que sa façade principale, c'est-à-dire celle où se trouve normalement l'entrée, donne sur une rue; Sur un terrain de coin, elle est localisée du côté de la rue sur laquelle se trouvent les façades des autres bâtiments bordant l'intersection;</li> <li>c) Lorsque l'entrée principale est située sur un mur latéral, des composantes architecturales ou paysagères doivent signaler cette entrée;</li> <li>d) L'entrée reflète et est représentative de la typologie du bâtiment;</li> <li>e) Les façades sur rue comprennent une proportion significative d'ouvertures. Lorsqu'elles ne peuvent être évitées, les grandes portions de murs aveugles donnant sur rue sont dissimulées par des aménagements paysagers denses ou agrémentées d'éléments architecturaux qui s'intègrent à l'architecture du bâtiment.</li> <li>f) La façade principale se distingue des façades latérales par une proportion importante d'ouvertures et un traitement architectural plus élaboré. Toutefois, la façade latérale donnant sur une voie publique est traitée de manière similaire à la façade principale.</li> <li>g) Les matériaux de revêtement sont reconnus pour leur qualité et leur longévité; Les matériaux d'imitation sont à proscrire;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>h) Le nombre de matériaux de revêtements et leurs coloris sont limités et s'agencent harmonieusement entre eux et avec ceux du voisinage. Les coloris naturels ou sobres sont privilégiés;</li> <li>i) Les appareils mécaniques sont implantés de manière à être le moins possible visibles de la rue et des terrains adjacents et, le cas échéant, sont dissimulés par des écrans architecturaux s'intégrant à l'architecture du bâtiment. Des aménagements paysagers denses au feuillage permanent peuvent également cacher les appareils mécaniques au sol pour les petits bâtiments;</li> <li>j) Les appareils mécaniques, pour les nouvelles constructions sont implantés sur le toit et dissimulés par des écrans architecturaux s'intégrant à l'architecture du bâtiment;</li> <li>k) L'éclairage naturel des logements est maximisé;</li> <li>l) Aucun enclos ou conteneur à matière résiduelles n'est visible d'une voie publique de circulation et il est dissimulé entièrement par un mur de même matériau que celui du bâtiment principal;</li> <li>m) La construction intègre plusieurs mesures visant à réduire son impact écologique, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. une faible consommation énergétique (isolation et étanchéité supérieures aux normes de construction, apport solaire maximisé en été et limité en été, récupération de chaleur, utilisation d'énergies renouvelables, etc.)</li> <li>ii. une réduction des besoins en eau potable (réutilisation des eaux grises ou des eaux de pluie, matériel à faible consommation, etc.)</li> <li>iii. l'utilisation de matériaux durables, par exemple ayant une provenance locale, recyclés, récupérés, recyclables, composés de matières biologiques, bois certifié, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<p>5° Faciliter l'accessibilité universelle aux bâtiments et espaces extérieurs des habitations multifamiliales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le niveau du rez-de-chaussée se rapproche le plus possible de celui de la voie publique;</li> <li>b) Les cases de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite sont localisées les plus près des accès au bâtiment;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aménagés vers l'entrée principale depuis ces cases et depuis la rue;</li> <li>d) Les principaux espaces extérieurs de détente sont accessibles aux personnes à mobilité réduite par des cheminements directs depuis le bâtiment.</li> </ul>
<p>6° Offrir des espaces de détente et d'agriculture urbaine dans les projets d'habitations multifamiliales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Des aménagements permettent la pratique de l'agriculture urbaine par les résidants;</li> <li>b) Des espaces de détente extérieurs privatifs et communs sont proposés et leur aménagement favorise leur utilisation par les résidants.</li> </ul>
<p>7° Préserver le paysage verdoyant caractérisant le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les aménagements paysagers font une place importante au couvert végétal tandis que les surfaces minéralisées sont limitées au minimum nécessaire;</li> <li>b) Les arbres matures structurent la forme, l'implantation des constructions ainsi que les aménagements du terrain;</li> <li>c) Les arbres matures sont conservés au maximum lors de toute construction et sont intégrés aux aménagements de terrasse et de paysagement;</li> <li>d) Lorsque le contexte le permet, la dimension de la cour avant permet la plantation d'arbres à grand déploiement et leur croissance à maturité;</li> <li>e) Les nouveaux aménagements incluent une végétation abondante privilégiant les essences indigènes, dont des arbres à grand déploiement;</li> <li>f) Les constructions et les aménagements ne compromettent pas la croissance et la pérennité des arbres matures contribuant au déploiement d'une forte canopée;</li> <li>g) Toutes les constructions sont implantées dans un cadre de verdure où le couvert végétal est de première importance;</li> <li>h) L'aménagement paysager des cours avant met en valeur les façades des bâtiments et est en harmonie avec son caractère architectural;</li> <li>i) Tous les aménagements ou constructions de nature strictement utilitaire tels qu'espaces d'entreposage, équipements de chauffage et de climatisation ou autre, sont non visibles de la rue et des terrains adjacents;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<p>j) Les espaces d'entreposage des matières résiduelle sont le plus possible à l'intérieur du bâtiment et l'espace pour la collecte des matières résiduelles ne font pas face à la rue et sont dissimulés par des plantations hautes et abondantes;</p>
<p>8° Éviter la formation d'îlots de chaleur</p>	<p>a) Les surfaces asphaltées sombres sont limitées au minimum nécessaire à la circulation et au stationnement de véhicules; des surfaces claires sont privilégiées pour les autres types d'espaces;</p> <p>b) Des arbres à grand déploiement sont plantés au pourtour et à l'intérieur des aires minéralisées de manière à fournir un ombrage important à maturité;</p> <p>c) Les surfaces imperméables sont limitées.</p>
<p>9° Favoriser des aménagements perméables, économes en eau et soutenant la biodiversité</p>	<p>a) Lorsque des vastes surfaces minérales ne peuvent être évitées, elles sont composées en partie de revêtements perméables;</p> <p>b) Les plantations se composent d'une grande variété d'espèces qui sont résistantes à la sécheresse et nécessitent peu de fertilisation;</p> <p>c) Les espèces indigènes sont largement favorisées;</p> <p>d) Les plantes couvre-sol sont privilégiées au gazon traditionnel pour les espaces ornementaux ou peu achalandés.</p>
<p>10° Favoriser une gestion optimale et écoresponsable des eaux pluviales</p>	<p>a) Des aménagements maximisent la récupération, l'infiltration et le traitement écologique des eaux de pluie (toit vert, gouttières de toit dirigées vers des aires perméables, marais filtrants, jardin de pluie, fossé végétalisé, etc.);</p> <p>a) Les ouvrages de rétention se fondent entièrement dans l'aménagement paysager.</p>
<p>11° Aménager des aires de stationnement fonctionnelles, sécuritaires et intégrées à leur milieu</p>	<p>a) L'impact visuel des aires de stationnement doit être atténué;</p> <p>b) Les aires de stationnement doivent être aménagées afin de favoriser le regroupement et l'utilisation optimale des espaces verts;</p> <p>c) La localisation des accès aux stationnements et des entrées charretières doit tenir compte de l'impact sur le réseau routier avoisinant, en diminuant le nombre d'accès à la rue.</p>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<p>d) Les aires de stationnement - incluant les cases, les aires de manœuvre et les allées - sont situées, agencées et aménagées de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>iv. être le moins visibles possible des voies de circulation et autres places publiques;</li> <li>v. assurer la sécurité des manœuvres d'entrée et de sortie;</li> <li>vi. éviter les grandes surfaces entièrement dégagées;</li> <li>vii. avoir une bande de verdure entre l'emprise de rue et l'aire de stationnement aménagée de plantation arborescente;</li> <li>viii. intégrer des cheminements piétons sécuritaires vers les accès au bâtiment.</li> </ul>

## 2.3 DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINS AMÉNAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS

### 2.3.1 Panneaux solaires apposés sur un toit

Pour l'implantation de panneaux solaires sur un toit, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
<p>1° Intégrer harmonieusement les panneaux solaires au bâtiment et limiter leur impact visuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Il est impossible d'implanter les panneaux sur une autre toiture ou un autre versant de la toiture, non visible de la rue;</li> <li>b) Les panneaux sont implantés parallèlement à la toiture ou, seulement si cela est requis pour des raisons de performance, présentent une inclinaison légèrement plus prononcée;</li> <li>c) Les panneaux ne dépassent pas des limites du toit et sont implantés en retrait des bords de la toiture;</li> <li>d) Les panneaux sont regroupés en un seul et même ensemble compact dont la géométrie et les proportions s'harmonisent à celle de la toiture;</li> <li>e) Sur des maisons jumelées ou en rangée, les panneaux sont installés de la même manière que ceux existants sur le bâtiment voisin et, le cas échéant, reproduisent la symétrie des bâtiments;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>f) Les panneaux implantés sur un même toit sont identiques ou harmonisés en termes de taille et de couleur;</li> <li>g) Les panneaux sont de couleur sobre, foncée et sont peu réfléchissants;</li> <li>h) Les raccordements et supports sont dissimulés au maximum.</li> </ul>

### 2.3.2 Enseignes

Pour toutes les enseignes assujetties, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Harmoniser les enseignes avec le style architectural du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'enseigne ne masque aucun ornement architectural;</li> <li>b) L'enseigne s'harmonise au caractère architectural du bâtiment par ses dimensions, son implantation et son traitement;</li> <li>c) L'enseigne peut être illuminée par réflexion ou par éclairage indirect;</li> <li>d) Le message de l'enseigne peut être en relief ou sculpté ou peint et le lettrage est de caractère professionnel;</li> <li>e) Sur un même bâtiment, les enseignes sont harmonisées au niveau de leur dimension, de leur forme, de leur couleur et du format de leur message, sauf s'il s'agit d'une enseigne dont la superficie n'excède pas zéro virgule vingt mètre carré (0,20 m<sup>2</sup>);</li> <li>f) Les enseignes font partie intégrante de la conception architecturale du bâtiment projeté;</li> <li>g) Dans le cas d'un bâtiment ayant plus d'un usage commercial, l'affichage est harmonieux; les enseignes présentent une implantation et un caractère uniformes;</li> <li>h) Les enseignes sur poteau(x) sont entourées d'un un aménagement paysager à leur base, et sont limitées en hauteur de façon à ce que cette dernière soit en harmonie avec les proportions du bâtiment.</li> </ul>

## 2.3.3 Café-terrasse

Pour toutes les interventions en titre assujetties, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Assurer la compatibilité entre les usages accessoires de café-terrasse et les usages résidentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le traitement de l'interface entre ces usages requiert la planification de zones de transition telles qu'une voie publique, des plantations, un muret, un écran ou tout aménagement contribuant à l'harmonisation des différents ensembles résidentiels et de différents usages;</li> <li>b) La terrasse est éloignée autant que possible d'un terrain résidentiel;</li> </ul>
2° Aménager des cafés-terrasses de qualité et participant à l'animation de la rue	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Lorsque le contexte d'insertion le permet, les café-terrasses sont privilégiés dans la cour avant ou la cour latérale;</li> <li>b) La terrasse est délimitée par une enceinte ou du mobilier de qualité composé de matériaux de qualité et légers tel que le bois ou le métal forgé;</li> <li>c) L'aménagement intègre des plantations notamment à son pourtour;</li> <li>d) Les aménagements sont sobres et agencés entre eux ainsi qu'au mobilier urbain.</li> <li>e) Le mobilier est de qualité et s'harmonise avec le cadre bâti permettant une cohérence sur une même rue;</li> <li>f) Les parasols ou les pare-soleil sont de qualité, résistent au vent, sont sécuritaires et s'harmonise avec le cadre bâti;</li> <li>g) L'aménagement du café-terrasse ne doit pas entraver la circulation piétonne, ni l'accès aux commerces.</li> </ul>

## CHAPITRE 3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINS SECTEURS ET USAGES

### 3.1 RÈGLES D'APPLICATION

#### 3.1.1 Préséance sur les dispositions générales

Les objectifs et critères spécifiques énumérés dans le présent chapitre s'ajoutent aux objectifs et critères généraux du chapitre précédent. En cas de contradiction, les dispositions du présent chapitre ont préséance sur les dispositions générales.

### 3.2 ZONES PUBLIQUES (PB)

#### 3.2.1 Objectifs et critères applicables

Dans les zones PB, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Aménager les espaces de stationnement de façon à diminuer leur impact visuel et assurer la sécurité des déplacements de tous les utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les aires de stationnement sont implantées en priorité dans la cour arrière puis dans la cour latérale, lorsqu'elles sont dans les cours latérales, un aménagement paysager est réalisé afin de diminuer l'impact visuel à partir de la rue;</li> <li>b) Les caractéristiques et le nombre de liens avec la voie publique sont adéquats;</li> <li>c) Il y a une distinction claire et précise entre le stationnement et la rue en prévoyant une bande de verdure aménagée de plantations arborescentes;</li> <li>d) L'aménagement de la cour avant prévoit des aménagements pour la circulation piétonnière le long de la rue, ainsi que son accès à partir du bâtiment principal;</li> <li>e) Les types de pavage retenus assurent, par leurs motifs, couleurs ou textures, une distinction entre les fonctions: stationnement, circulation piétonnière ou automobile;</li> <li>f) Les revêtements perméables sont privilégiés pour les surfaces de circulation</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<p>g) L'espace de stationnement est pourvu d'une signalisation adéquate indiquant, entre autres informations, toute entrée, toute sortie et le sens de la circulation automobile.</p>
<p>2° Assurer la compatibilité des usages</p>	<p>h) Un traitement particulier des interfaces entre les usages publics et résidentiels est prévu;</p> <p>i) Le traitement de l'interface entre ces usages requiert la planification de zones de transition telles qu'une voie publique, des plantations, un boisé, un muret, une clôture ou tout aménagement contribuant à l'harmonisation des différents ensembles résidentiels et des différents usages;</p> <p>j) Les espaces prévus pour le stockage de la neige ne sont pas contigus aux terrains résidentiels.</p>
<p>3° Aménager des écoles vertes, actives et ouvertes sur leur milieu</p>	<p>a) La cour d'école comprend une variété de types de zones, tels que des zones de jeux actifs (course, jeux de ballon, etc.), des zones de jeux passifs (marelle, ballon de poire), des zones de détente et des zones de modules de jeux;</p> <p>b) Des installations fixes favorisent l'exercice physique et sont adaptées à divers types de personnes et d'âges;</p> <p>c) L'implantation du bâtiment favorise l'accessibilité à la zone de récréation pour l'ensemble des résidents du secteur, hors des heures scolaires ;</p> <p>d) Les aménagements multifonctionnels sont privilégiés pour limiter la multiplication des surfaces minéralisées;</p> <p>e) Les revêtements de sol synthétiques sont limités à de petites superficies (aires de jeux, etc.).</p>
<p>4° Faciliter l'accessibilité universelle aux bâtiments et espaces extérieurs</p>	<p>a) Le niveau du rez-de-chaussée se rapproche le plus possible de celui de la voie publique;</p> <p>b) Les cases de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite sont localisées les plus près des accès au bâtiment;</p> <p>c) Des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aménagés vers l'entrée principale depuis ces cases et depuis la rue;</p>

---

OBJECTIFS	CRITÈRES
	d) Les principaux espaces extérieurs de détente sont accessibles aux personnes à mobilité réduite par des cheminements directs depuis le bâtiment.

---

PROJET

### 3.3 USAGES INDUSTRIELS

#### 3.3.1 Objectifs et critères

Sur un terrain occupé par un usage industriel, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
<p>1° Aménager les espaces de stationnement de façon à diminuer leur impact visuel et assurer la sécurité des déplacements de tous les utilisateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les aires de stationnement sont implantées en priorité dans la cour arrière puis dans la cour latérale; lorsqu'elles sont dans les cours latérales, un aménagement paysager est réalisé afin de diminuer l'impact visuel à partir de la rue;</li> <li>b) Les caractéristiques et le nombre de liens avec la voie publique sont adéquats et limités au minimum requis pour les manœuvres des véhicules;</li> <li>c) Il y a une distinction claire et précise entre le stationnement et la rue en prévoyant une bande de verdure aménagée de plantations arborescentes;</li> <li>d) L'aménagement de la cour avant doit prévoir des aménagements pour la circulation piétonnière le long de la rue, ainsi que son accès à partir du bâtiment principal;</li> <li>e) Les types de pavage retenus doivent, par leurs motifs, couleurs ou textures, assurer une distinction entre les fonctions: stationnement, circulation piétonnière ou automobile;</li> <li>f) Les revêtements perméables sont privilégiés pour les surfaces de circulation;</li> <li>g) Des plantations d'arbres à grand déploiement au pourtour et à l'intérieur de l'aire de stationnement diminuent les effets des îlots de chaleur;</li> </ul>
<p>2° Faciliter l'accessibilité universelle aux bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le niveau du rez-de-chaussée se rapproche le plus possible de celui de la voie publique;</li> <li>b) Les cases de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite sont localisées les plus près des accès au bâtiment;</li> <li>c) Des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aménagés vers l'entrée principale depuis ces cases et depuis la rue.</li> </ul>

---

OBJECTIFS	CRITÈRES
3° Assurer la cohabitation harmonieuse avec le milieu résidentiel adjacent	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Les aires de chargement, de manœuvre et d'entreposage sont localisées le plus loin possible des terrains résidentiels voisins;</li><li>b) Un traitement particulier des interfaces entre les aires de chargement et les terrains résidentiels est prévu pour diminuer les nuisances sonores (talus, mur-écran, etc.);</li><li>c) Un traitement particulier des interfaces entre les usages industriels et résidentiels est prévu tel que des plantations, un muret, une clôture ou tout aménagement contribuant à l'harmonisation des différents ensembles résidentiels et des différents usages;</li><li>d) Les espaces prévus pour le stockage de la neige ne sont pas contigus aux terrains résidentiels;</li><li>e) Aucun quai de chargement, ni enclos ou conteneur à matière résiduelles n'est visible d'une voie publique de circulation et ils sont dissimulés entièrement par un mur de même matériau que celui du bâtiment principal.</li></ul>

---

### 3.4 ZONES COMMERCIALES

#### 3.4.1 Objectifs et critères

Dans les zones CA et CB, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
<p>1° Aménager les espaces de stationnement de façon à diminuer leur impact visuel et assurer la sécurité des déplacements de tous les utilisateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les aires de stationnement sont implantées en priorité dans la cour arrière puis dans la cour latérale; lorsqu'elles sont dans les cours latérales, un aménagement paysager est réalisé afin de diminuer l'impact visuel à partir de la rue;</li> <li>b) Les caractéristiques et le nombre de liens avec la voie publique sont adéquats;</li> <li>c) Il y a une distinction claire et précise entre le stationnement et la rue en prévoyant une bande de verdure aménagée de plantations arborescentes;</li> <li>d) L'aménagement de la cour avant doit prévoir des aménagements pour la circulation piétonnière le long de la rue, ainsi que son accès à partir du bâtiment principal;</li> <li>e) Les types de pavage retenus doivent, par leurs motifs, couleurs ou textures, assurer une distinction entre les fonctions: stationnement, circulation piétonnière ou automobile;</li> <li>f) Les revêtements perméables sont privilégiés pour les surfaces de circulation;</li> <li>g) L'espace de stationnement est pourvu d'une signalisation adéquate indiquant, entre autres informations, toute entrée, toute sortie et le sens de la circulation automobile;</li> <li>h) Des plantations d'arbres à grand déploiement au pourtour et à l'intérieur de l'aire de stationnement diminuent les effets des îlots de chaleur.</li> </ul>
<p>2° Assurer l'animation et l'échelle humaine des rues commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le rez-de-chaussée d'un bâtiment mixte est principalement dédié aux usages commerciaux;</li> <li>b) Les vitrines commerciales sont maximisées sur toutes les façades donnant sur une rue;</li> <li>c) Les espaces commerciaux sont implantés près de la rue et leurs accès sont localisés sur la façade donnant sur la rue;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>d) L'aménagement des cours favorise l'aménagement d'espaces de détente tels que des terrasses ainsi que le verdissement;</li> <li>e) Aucun quai de chargement, ni enclos ou conteneur à matière résiduelles n'est visible d'une voie publique de circulation et ils sont dissimulés entièrement par un mur de même matériau que celui du bâtiment principal.</li> </ul>
<p>3° Faciliter l'accessibilité universelle aux bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le niveau du rez-de-chaussée se rapproche le plus possible de celui de la voie publique;</li> <li>b) Les cases de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite sont localisées les plus près des accès au bâtiment;</li> <li>c) Des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aménagés vers l'entrée principale depuis ces cases et depuis la rue.</li> </ul>
<p>4° Assurer la cohabitation harmonieuse des usages commerciaux avec les secteurs résidentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les aires de chargement et aires de manœuvre sont localisées le plus loin possible des terrains résidentiels voisins;</li> <li>b) Un traitement particulier des interfaces entre les usages commerciaux et résidentiels est prévu tel que des plantations, un muret, une clôture ou tout aménagement contribuant à l'harmonisation des différents ensembles résidentiels et des différents usages;</li> <li>c) Un traitement particulier des interfaces entre les aires de chargement et les terrains résidentiels est prévu pour diminuer les nuisances sonores (talus, mur-écran, etc.);</li> <li>d) Les espaces prévus pour le stockage de la neige ne sont pas contigus aux terrains résidentiels.</li> </ul>

### 3.5 ZONES MIXTES

#### 3.5.1 Objectifs et critères

Dans les zones MI, tout P.I.I.A. doit respecter les objectifs et les critères suivants :

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Insérer harmonieusement les usages commerciaux au milieu résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'aménagement d'un usage commercial dans un bâtiment existant se fait en préservant les caractéristiques propres à l'architecture résidentielle;</li> <li>b) L'aménagement de la cour avant est similaire à celui des terrains résidentiels;</li> <li>c) Les stationnements en cour avant sont évités;</li> <li>d) Des plantations denses autour des stationnements permet de préserver l'intimité et la quiétude des terrains résidentiels adjacents;</li> <li>e) Les enseignes sont discrètes et du même type sur l'ensemble du bâtiment.</li> </ul>

### 3.6 SECTEURS DE REDÉVELOPPEMENT

#### 3.6.1 Objectifs et critères applicables à tous les secteurs de redéveloppement

En plus des objectifs et critères généraux présentés au chapitre 2, les objectifs et critères suivants s'appliquent à un projet situé dans les zones IL-1, MI-8, RD-5, RD-17, RD-22, MI-7, CA-3, CA-4, CA-5 et CB-2 :

OBJECTIFS	CRITÈRES
<p>1° Créer des ensembles à échelle humaine perpétuant le caractère de village urbain de Saint-Lambert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'implantation des bâtiments offre un bon encadrement à la rue et aux espaces publics;</li> <li>b) Les usages prévus au rez-de-chaussée ainsi que le traitement de leurs façades favorise l'animation des espaces publics;</li> <li>c) Les variations dans la volumétrie et l'implantation des bâtiments permettent de conserver une échelle humaine;</li> <li>d) L'implantation et la modulation des volumes, autant horizontale que verticale, permettent d'atténuer les différences de gabarit avec les constructions des secteurs adjacents;</li> <li>e) Le rez-de-chaussée et les étages inférieurs doivent être travaillés de façon à être en communication avec la rue et les piétons;</li> <li>f) Les nouvelles constructions doivent refléter le caractère architectural de qualité lambertois ;</li> <li>g) Les interfaces avec les secteurs de plus faible densité font l'objet d'un aménagement paysager soigné formant un écran de verdure.</li> </ul>
<p>2° Connecter le projet à son environnement en priorisant grandement les déplacements actifs;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les axes de circulation proposés (rues, chemins piétons, axes cyclables, etc.) s'inscrivent dans le prolongement des axes existants ou projetés à proximité;</li> <li>b) Le site est fortement perméable aux déplacements actifs grâce à un réseau de liens piétons et cyclables;</li> <li>c) Les espaces de stationnement pour vélos des résidents sont intérieurs et facilement accessibles, tandis que des espaces de stationnement vélos pour visiteurs et clients sont aménagés près des entrées des bâtiments;</li> <li>d) Les espaces publics sont localisés de manière à être facilement appropriables par tous les résidents du voisinage.</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
3° Aménager des rues conviviales et sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'aménagement de rues priorise les déplacements actifs notamment en leur dédiant des espaces confortables et en limitant la quantité et la vitesse des circulations motorisées;</li> <li>b) Les rues sont conçues de manière à intégrer des éléments de verdure et du mobilier urbain en emprise;</li> <li>c) La trame de rue proposée évite les impacts négatifs sur la circulation des rues avoisinantes ainsi que la circulation de transit.</li> </ul>

### 3.6.2 Objectifs et critères applicables au territoire du PPU du secteur Saint-Charles

En plus des objectifs et critères généraux présentés au chapitre 2, les objectifs et critères suivants s'appliquent à un projet situé sur le territoire d'application du PPU du secteur Saint-Charles:

OBJECTIFS	CRITÈRES
1° Assurer une mixité de fonctions arrimée aux activités du centre-ville et de la gare	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Lorsqu'une diversité d'usages est permise au zonage, le projet intègre plusieurs usages de catégorie différente, selon un degré de mixité proportionnel à la proximité de la gare;</li> <li>b) Des commerces sont implantés au rez-de-chaussée des bâtiments localisés sur les rues commerciales du centre-ville (Victoria, Prince-Arthur) et à proximité immédiate des accès aux quais de la gare;</li> <li>c) Les bureaux et bâtiments non résidentiels sont privilégiés à proximité de la gare et du centre-ville;</li> <li>d) Le lotissement est adapté aux usages projetés, notamment en termes de dimensions de terrain;</li> <li>e) Des espaces publics de type place publique sont prévus à proximité de la gare.</li> </ul>
2° Composer avec la proximité de la voie ferrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les bâtiments non résidentiels et qui ne constituent pas un usage sensible sont privilégiés le long de la voie ferrée de manière à faire écran au bruit pour les bâtiments résidentiels;</li> <li>b) Des aménagements de grande qualité paysagère forment une bande tampon le long de la voie ferrée;</li> </ul>

OBJECTIFS	CRITÈRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Les aménagements relatifs à la mitigation des nuisances et à la sécurité prennent la forme d'un aménagement de type talus ou sont fortement végétalisés;</li> <li>d) Les aménagements minimisent les impacts sonores générés sur les propriétés situées de l'autre côté de la voie ferrée.</li> </ul>
<p>3° Faciliter les déplacements actifs vers la gare et les quartiers voisins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La trame cyclable et piétonne prévoit une connexion directe avec une future passerelle au-dessus de la voie ferrée, dans le prolongement de la rue Cartier;</li> <li>b) Des cheminements piétons et cyclables sont aménagés en direction de la gare, en particulier depuis les rues avoisinantes;</li> <li>c) L'implantation des bâtiments et le tracé des accès permettent le maintien de liens visuels entre la rue et la gare (accès aux quais).</li> </ul>
<p>4° Réaliser un quartier à faible empreinte écologique;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Des aménagements tels que des aires de stationnement à vélo intérieures et des vestiaires favorisent les déplacements actifs;</li> <li>b) Les cases de stationnement intérieures résidentielles sont équipées pour pouvoir recevoir des bornes de rechargement pour véhicules électriques;</li> <li>c) Les eaux de ruissellement sont gérées de manière écoresponsable;</li> <li>d) Les bâtiments ont une très haute efficacité énergétique en faisant appel à une combinaison de techniques telles que l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, géothermie), les stratégies bioclimatiques (ventilation naturelle, énergie solaire passive, etc.), une isolation thermique supérieure (vitrage à faible émissivité, etc.) et la récupération d'énergie (ventilateur récupérateur de chaleur, système de récupération de chaleur des eaux grises, etc.).</li> </ul>
<p>5° Concrétiser la vision d'aménagement d'ensemble développée pour le secteur de la gare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le projet respecte le concept d'organisation spatiale prévu au PPU.</li> </ul>

### 3.7 SECTEURS D'INTÉRÊT

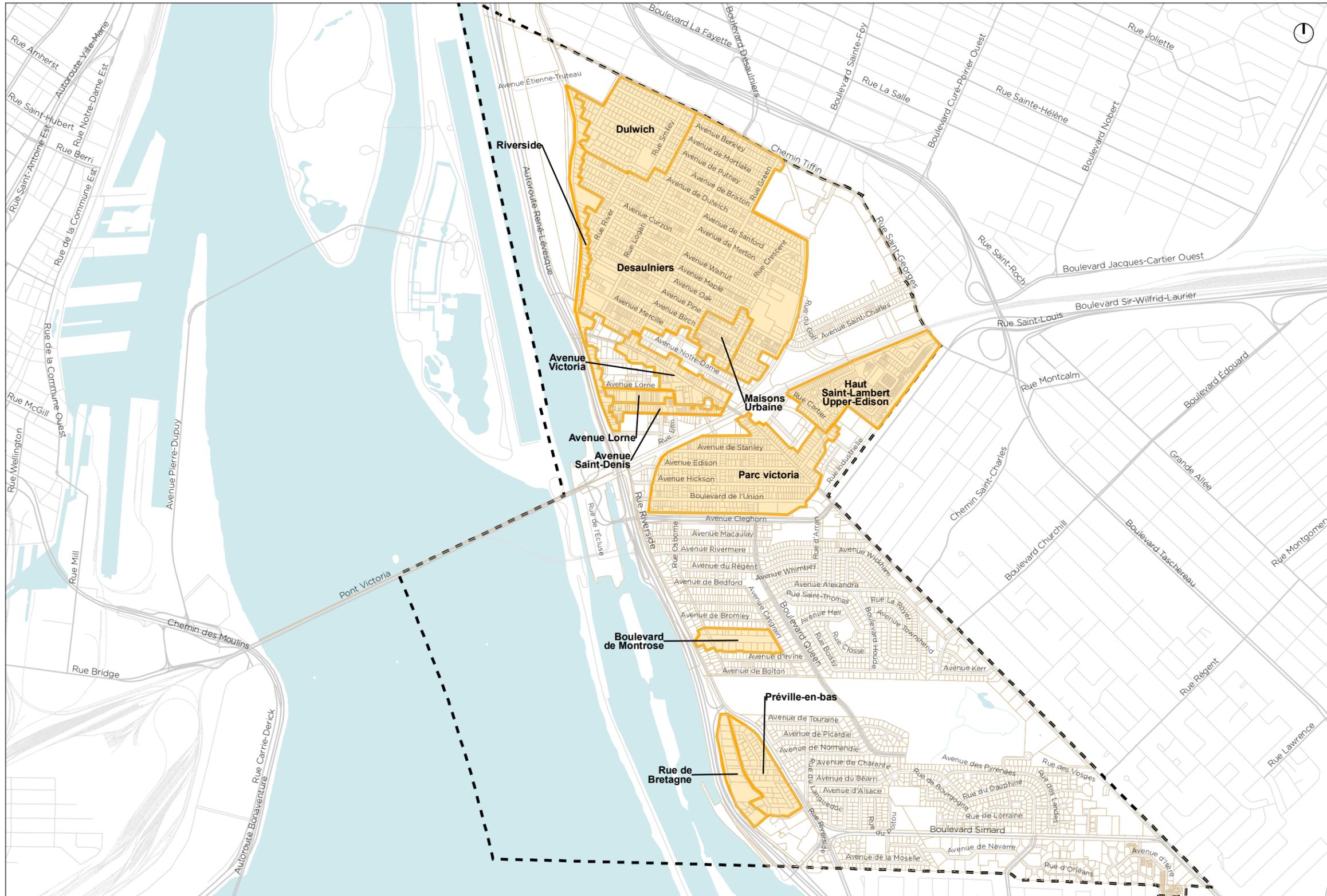
#### 3.7.1 Objectifs et critères applicables

Les objectifs et critères suivants s'appliquent aux terrains situés dans l'un des secteurs d'intérêt montrés sur le plan de l'Annexe 2 :

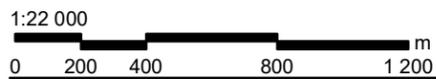
OBJECTIFS	CRITÈRES
<p>1° Créer une architecture de qualité supérieure participant au maintien du caractère distinctif des secteurs d'intérêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le projet respecte les caractéristiques du secteur telles que décrites dans le Guide architectural présenté à l'Annexe 1;</li> <li>b) Tous projets affectant un élément architectural recherchent l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti;</li> <li>c) L'architecture d'un bâtiment rappelle les traits dominants de son milieu d'appartenance et s'y assimile (similitude dans le rythme et les proportions d'ouverture et harmonisation des détails architecturaux);</li> <li>d) La façade principale d'un bâtiment, par son traitement extérieur et ses composantes architecturales, est mise en évidence et s'harmonise avec les autres façades afin de créer un volume équilibré;</li> <li>e) Lorsqu'un projet de construction est prévu en accompagnement ou en remplacement d'un bâtiment comportant un intérêt architectural, la récupération ou l'intégration de certaines composantes du bâtiment existant dans la nouvelle construction est recherchée.</li> </ul>
<p>2° Rechercher la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Certains détails architecturaux relevant l'apparence d'un bâtiment sont accentués soit au moyen d'un choix de matériaux de revêtement compatibles ou encore par la prévision d'éléments de construction ou des parties de bâtiment en retrait ou en saillie;</li> <li>b) Favoriser l'animation au niveau de la rue en maximisant les surfaces ouvertes ou vitrées des murs adjacents à la voie publique.</li> </ul>

PROJET

PROJET



- Légende**
-  Limite municipale
  -  Secteurs d'intérêt



# BC2

RÉFLÉCHIR  
L'ESPACE



Ville de Saint-Lambert

GUIDE ARCHITECTURAL  
ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE

DÉCEMBRE 2020

PARCE QUE TOUS LES  
PROJETS D'AMÉNAGEMENT  
ONT UN IMPACT DIRECT  
DANS LA VIE DES GENS,  
**NOUS PRENONS À CŒUR  
DE RÉFLÉCHIR LES ESPACES  
DE VIE DE MANIÈRE  
INTÉGRÉE ET DURABLE**







## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	2
1 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER.....	3
1.1 PRÉVILLE-EN-BAS .....	3
1.2 RUE DE BRETAGNE .....	5
1.3 PARC VICTORIA.....	7
1.4 NOYAU VILLAGEOIS.....	9
1.4.1 Rue Victoria et ses abords (centre-ville) .....	9
1.4.2 Rue Saint-Denis .....	11
1.4.3 Avenue Lorne .....	12
1.5 RIVERSIDE .....	13
1.6 DESAULNIERS .....	15
1.7 DESAULNIER – MAISONS URBAINES .....	17
1.8 BOULEVARD DE MONTROSE.....	19
1.9 DULWICH.....	21
1.10 HAUT SAINT-LAMBERT .....	23
2 PRINCIPAUX TYPES ARCHITECTURAUX.....	25
2.1 MAISON D'ESPRIT FRANÇAIS.....	25
2.2 MAISON TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE.....	28
2.3 MAISON À TOIT MANSARD.....	31
2.4 MAISON VICTORIENNE.....	35
2.5 MAISON URBAINE .....	39
2.6 MAISON CUBIQUE .....	43
2.7 BUNGALOW.....	47
LEXIQUE .....	51
ANNEXE 1 PLAN DES SECTEURS D'INTÉRÊT .....	A

# INTRODUCTION

Ce guide architectural est un outil complémentaire au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'appliquant au territoire de la Ville de Saint-Lambert. Il a été conçu afin de documenter et illustrer les secteurs présentant un intérêt particulier ainsi que les différents styles architecturaux qui contribuent à l'identité du paysage bâti de Saint-Lambert.

Ce guide identifie ainsi 10 secteurs présentant un intérêt particulier, que ce soit en raison de la concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial ou architectural, de l'homogénéité du cadre bâti, du type de lotissement ou de tout autres caractéristiques typomorphologiques qui lui sont propres.

L'analyse du cadre bâti a permis de faire ressortir sept grandes catégories de styles architecturaux, dont les principales caractéristiques et déclinaisons sont présentées brièvement. Pour chaque type, des conseils généraux sont formulés afin de guider les propriétaires et architectes dans la conception de travaux de rénovation, de transformation ou d'agrandissement. Des croquis sont également présentés afin d'illustrer des principes d'interventions respectueux de l'architecture d'origine.

La forme du présent guide architectural se veut très simple, claire et succincte afin d'être un outil concret et pratique, facilement appropriable par les propriétaires, les architectes et les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Lambert.

# 1 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER

## 1.1 PRÉVILLE-EN-BAS



Bien que l'on y retrouve des constructions plus récentes, ce secteur fut principalement développé dans les années 1940-1950 dans l'esprit du modèle de la cité-jardin. Il se caractérise par un couvert végétal important renforcé par l'aménagement de la rue, avec sa chaussée étroite sans bordure ni trottoir dégageant de larges bandes de verdure plantées d'arbres matures. L'architecture s'inspire également de la nature en faisant notamment appel au bois, lequel participe à unifier les constructions. La rue de Provence se distingue par sa grande homogénéité avec plusieurs variantes du même modèle de bâtiment.

### Lotissement

- Dimensions variables mais terrains relativement larges

### Implantation

- Légères variations dans l'alignement des façades
- Certaines façades en angle par rapport à l'avenue de Bretagne, en fonction du lotissement.

### Volumétrie

- Prédominance de toits à double versants à forte pente, souvent avec lucarnes de forme variée.

## Architecture

- Revêtements dominants : brique, crépi, bois, pierre. Crépi et bois sont des éléments distinctifs, le bois (bardeaux, planches horizontales ou verticales) étant récurrent et souvent en insertion.
- Teintes inspirées de la nature (tons de vert, beige, brun, etc.).
- Toitures revêtues de bardeaux d'asphalte.

## Aménagement

- Massifs d'arbres et arbustes isolant les terrains entre eux, parfois en cour avant.
- Aspect naturel de la végétation (composition organique plutôt que géométrique).
- Certains aménagements d'aspect champêtre (clôtures en bois de grange) participant au caractère pittoresque des lieux.

## 1.2 RUE DE BRETAGNE



Ce secteur autrefois riverain présente des caractéristiques particulières héritées de son passé ancestral. Regroupant un cadre bâti datant principalement années 1940-1960, il se distingue par la profondeur de ses terrains, le couvert végétal important, l'implantation des bâtiments et la présence de quelques maisons en pierre datant de la fin du XVIIIe siècle et début du XIXe siècle (maisons d'esprit français).

### Lotissement

- Largeur de terrain irrégulière
- Lots larges et très profonds, en angle par rapport à la rue de Bretagne

### Implantation

- Orientation des façades en angle par rapport à la rue, perpendiculaire aux limites latérales de lot
- Implantation irrégulière des bâtiments, généralement implantés très en retrait de la rue, au centre ou au fond du lot

### Volumétrie

- Bâtiments d'un étage et demi (combles aménagées)

- Toitures à doubles versants (prédominant), à pente faible à forte, parfois avec lucarnes

#### Architecture

- Diversité architecturale, mais revêtements de pierre à moellons (pierres des champs) récurrents.
- Type architectural d'intérêt : maison d'esprit français.

#### Aménagement

- Terrains fortement arborés, nombreux arbres matures, préservant le caractère naturel des lieux.

## 1.3 PARC VICTORIA



Construit principalement entre les années 1900 et 1950, ce secteur constitue une extension du noyau villageois. Il présente un cadre bâti diversifié, composé principalement de maisons unifamiliales isolées. Sa particularité est qu'on y retrouve plusieurs bâtiments d'intérêt architectural de la fin du XIXe siècle et de nombreuses maisons victoriennes à l'architecture remarquable.

### Lotissement

- Lots de largeur moyenne ( $\pm 15\text{m}$ ) ou étroite lorsque bâtiments jumelés
- Lors très profonds et parfois très larges sur l'extrémité nord de la rue Upper-Edison
- Lors irréguliers aux abords de la rue Victoria

### Implantation

- Implantation isolée, jumelée (minoritaire)
- Rue Victoria : façades en angle par rapport à la rue, suivant des logiques d'orientations différentes de chaque côté de la rue et au nord de l'avenue Saint-Laurent
- Légères variations de l'implantation sur rue

### Volumétrie

- Principalement 2 étages, parfois avec combles aménagés
- Forme de toit variée, en fonction du type architectural, les toits plats étant réservés aux maisons urbaines
- Garages minoritaires, généralement attachés au corps principal

## Architecture

- Très diversifiée
- Types architecturaux dominants : maison urbaine, maison victorienne, maison cubique, maison à toit mansard, bungalow
- Revêtement de brique et bois prédominants, parfois combinés, également crépi

## Aménagement

- Nombreux arbres matures
- Couvert végétal relativement important
- Allées de stationnement sur le côté, se prolongeant parfois dans la cour latérale

## 1.4 NOYAU VILLAGEOIS

### 1.4.1 Rue Victoria et ses abords (centre-ville)



Véritable cœur de Saint-Lambert, le secteur de la rue Victoria situé dans l'ancien noyau villageois comporte une identité forte en raison de la concentration de commerces et de son cadre bâti très compact et continu. Malgré une grande variété architecturale, on y retrouve de nombreux bâtiments datant de la première moitié du XXe siècle qui s'apparentent en termes d'implantation, de gabarit, et de traitement architectural.

#### Lotissement

- Différentes orientations au nord et au sud de la rue Victoria
- En bordure sud de la rue Victoria, lots irréguliers, en angle
- Lots de largeur variable, étroits à larges

#### Implantation

- Implantation très rapprochée de la rue avec de légères variations de l'alignement
- Implantation contiguë (prédominante) ou avec de très faibles marges latérales

## Volumétrie

- Prédominance de bâtiments de petit gabarit (2-3 étages)
- Toits plats

## Architecture

- Forte prédominance des revêtements de brique, aussi pierre de taille et mur-rideau de verre.
- Type architectural d'intérêt : maison urbaine (variante mixte)
- Bâtiments commerciaux modernes caractérisés par leur vaste fenestration en bandeaux ou mur-rideau de verre
- Grandes vitrines commerciales au rez-de-chaussée
- Délimitation entre le rez-de-chaussée commercial et les étages supérieurs
- Présence ponctuelle de fausses mansardes avec revêtements de tôle métallique, marquises ou auvents

## Aménagement

- Aménagement uniforme et distinctif des cours avant, dans le prolongement de celui du domaine public
- Terrasses commerciales en cour avant

### 1.4.2 Rue Saint-Denis



La rue Saint-Denis offre un paysage typique noyau villageois qui s'est développé à Saint-Lambert à la fin du XIXe siècle. Ce secteur très homogène regroupe principalement des maisons urbaines et petits plex construits autour de 1900 et généralement bien préservés.

#### Lotissement

- Lots très profonds ( $\pm 45\text{m}$ ), de largeur étroite ou moyenne ( $\pm 6\text{m}$  à  $\pm 15\text{m}$ )

#### Implantation

- Bâtiments jumelés (prédominant), isolés ou contigus
- Parfois plusieurs bâtiments sur un même lot
- Implantation sur rue irrégulière, plutôt rapprochée de la rue, mais alignement des bâtiments jumelés.

#### Volumétrie

- Toits plats fortement dominants

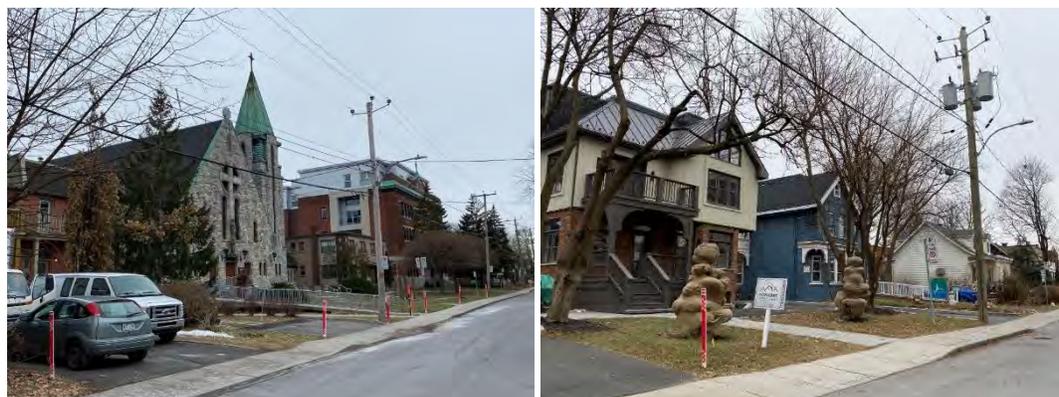
#### Architecture

- Architecture typique de la maison urbaine et de ses variantes (plex, jumelées, etc.)
- Revêtements de brique rouge/brune fortement dominants
- Nombreux balcons et galeries
- Traitement architectural plus élaboré à l'est de la rue Elm (fausses mansardes, oriels, etc.)
- Forte unité des ensembles jumelés ou contigus (composition symétrique, etc.)

#### Aménagement

- Peu d'arbres en cour avant, mais nombreux arbres matures en cour arrière
- Stationnements aménagés dans la cour avant principalement dans le prolongement de la cour latérale

### 1.4.3 Avenue Lorne



Cette portion du noyau villageois se distingue principalement par la présence de ces bâtiments institutionnels et la profondeur des terrains. Elle concentre plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial, notamment deux églises d'envergure et une ancienne école. Le cadre bâti est diversifié, que ce soit en termes de type, de gabarit ou d'architecture.

#### Lotissement

- Lots extrêmement profonds ( $\pm 60\text{m}$ ), étroits à larges

#### Implantation

- Retrait important des bâtiments, similaires à ceux des bâtiments institutionnels voisins, sauf à proximité de Riverside.
- Implantation généralement isolée ou jumelée

#### Volumétrie

- Grands gabarits des bâtiments institutionnels (parfois reconvertis)
- Bâtiments résidentiels de faible gabarit

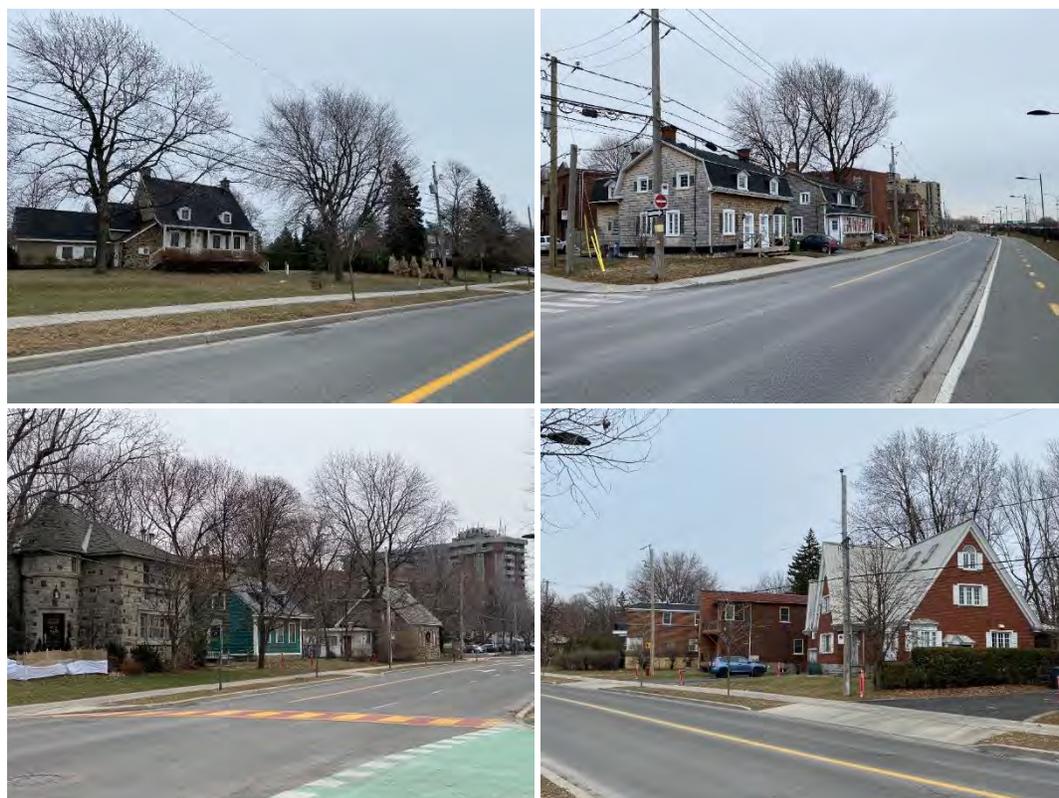
#### Architecture

- Architecture variée reflétant la diversité des types de constructions
- Types architecturaux dominants : maison traditionnelle québécoise, maison urbaine, maison victorienne
- Revêtements : brique (prédominant), bois, pierre (bâtiments institutionnels)

#### Aménagement

- Cours avant et arrière verdoyantes, fortement arborées.

## 1.5 RIVERSIDE



Tracé fondateur sinueux suivant autrefois les berges du fleuve, la rue Riverside présente une diversité des types et styles de bâtiments, construits à des époques très variées. Elle se distingue par la présence de plusieurs maisons ancestrales datant des XVIIIe et XIXe siècles qui marquent le paysage par leur implantation et par leur architecture typique des maisons d'esprit français et maisons traditionnelles québécoises. Le secteur a conservé un caractère pittoresque au nord de l'avenue Mercille, tandis qu'au Sud le cadre bâti est plus dense et plus hétérogène.

### Lotissement

- Lots de forme irrégulière, en biais par rapport à la rue
- Largeur variable

### Implantation

- Implantation irrégulière des bâtiments : retraits variables et façades parallèles à Riverside (surtout bâti ancien) ou en biais (suivant l'orientation des lots).
- Façades orientées parallèlement à la rue (bâti ancien) ou en angle (suivant la trame orthogonale)
- Marges avant variables, les bâtiments anciens présentant les plus grandes amplitudes (marge nulle à très importante)

- Implantation isolée

#### Volumétrie

- Très variable selon le type de bâtiment
- Cadre bâti de petit gabarit au nord de la rue Mercille
- Toits plats, à deux versants (souvent à forte pente avec lucarnes), à quatre versants

#### Architecture

- Très varié mais les types d'intérêt dominants sont : maison d'esprit français, maison traditionnelle québécoise, maison à toit mansart.
- Revêtements prédominants : pierre (particulièrement au nord de l'avenue Mercille), bois et brique

#### Aménagement

- Au nord de la rue Mercille, couvert végétal important (arbres matures) et certains aménagements paysagers pittoresques
- Présence d'allées d'accès en U ou localisées sur les rues transversales

## 1.6 DESAULNIERS



Ce secteur résidentiel ancien est principalement composé de maisons unifamiliales datant des années 1900 à 1950. S'étant développé sur une longue période et de manière non linéaire, il présente une grande variété en termes d'architecture et d'implantation. On y retrouve notamment des maisons urbaines et petits plex jumelés ou en rangée dispersés dans le secteur. Le cadre bâti est plus dense et généralement plus récent sur le boulevard Desaulniers, la rue Tiffin et la portion sud de la rue Green. Le couvert végétal y est important, notamment à l'intérieur des larges emprises de rue.

### Lotissement

- Lots de largeur très variable, mais généralement moyenne ( $\pm 15\text{m}$ )

### Implantation

- Marges avant généralement faibles à moyennes
- Alignement des bâtiments contigus
- Principalement isolé, aussi jumelé avec quelques ensembles contigus
- Implantation jumelée prédominante sur le boulevard Desaulniers et la portion Sud de la rue Green

## Volumétrie

- 1 à 2 étages, parfois avec combles aménagés
- Principalement 2 étages aux abords du noyau villageois, sur le boulevard Desaulniers, la rue Tiffin et la portion Sud de la rue Green

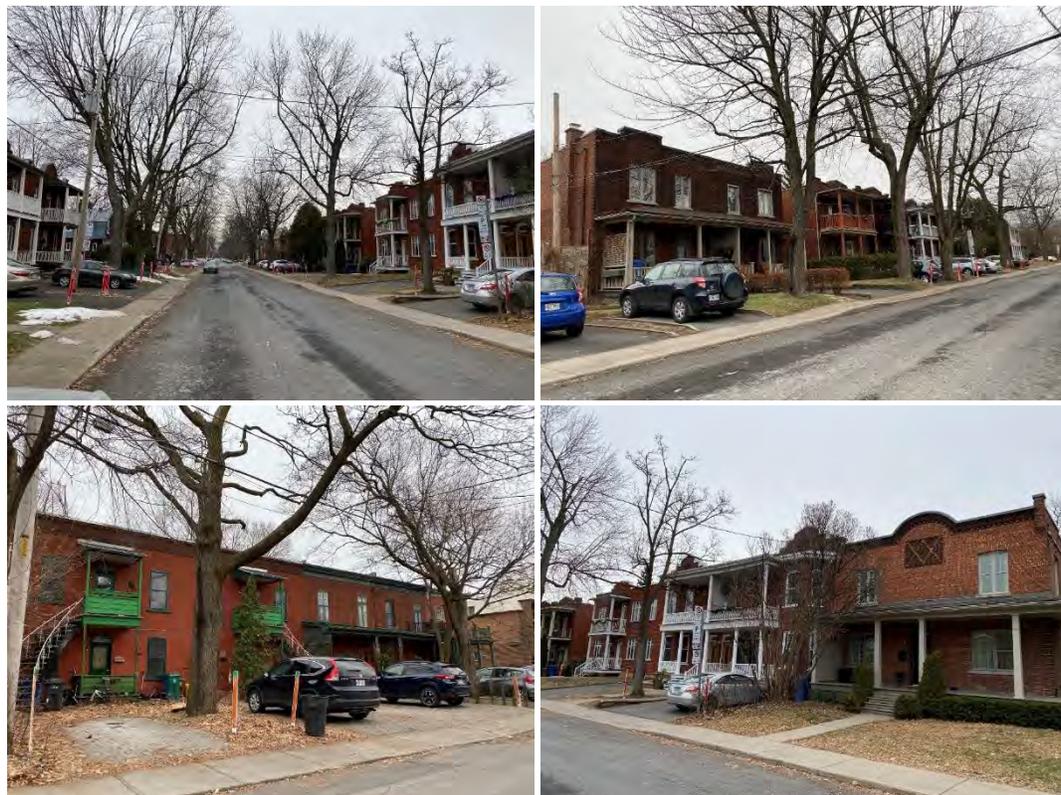
## Architecture

- Diversité architecturale associée aux types dominants : maison urbaine, maison victorienne, maison cubique, bungalow
- Revêtement de brique rouge-brun prédominant, bois en insertion

## Aménagement

- Couvert végétal important avec arbres matures, notamment dans les larges emprises de rue.
- Larges bandes de verdure plantées d'arbres matures dans l'emprise publique, prolongeant visuellement la cour avant

## 1.7 DESAULNIER – MAISONS URBAINES



Ce secteur dans le prolongement du noyau villageois se caractérise par la forte concentration de maisons ou petits plex jumelés et en rangée datant des années 1910, typiques des quartiers ouvriers du début du siècle.

### Lotissement

- Généralement régulier et étroit

### Implantation

- Implantation par rapport à la rue variable mais régulière pour les bâtiments faisant partie d'un même ensemble (paire ou rangée)
- Implantation contiguë dominante ou jumelée avec faibles marges latérales
- Plan carré ou rectangulaire, en L lorsque très profond

### Volumétrie

- Deux à trois étages, rez-de-chaussée légèrement surélevé
- Toits plats, certains toits en croupe (plex jumelés)

## Architecture

- Typique de la maison urbaine (type dominant)
- Revêtements de brique brune
- Nombreuses galeries, généralement doubles et couvertes pour les plex
- Certains bâtiments construits en série, parfois symétriques

## Aménagement

- Aires de stationnement pavées ou asphaltées en façade
- Espaces gazonnés

## 1.8 BOULEVARD DE MONTROSE



Ce secteur est composé de bungalows de grand gabarit datant des années 1950 et 1960, dont plusieurs présentent une architecture moderne remarquable. Les toitures plates ou anguleuses, la largeur des façades et la prédominance des revêtements de pierre constituent des traits distinctifs.

### Lotissement

- Lots très larges

### Implantation

- Longue façade sur rue
- Légères variations dans l'alignement des façades, certains bâtiments implantés légèrement en biais
- Bâtiments de coin ayant des façades parallèles aux deux rues, ou en angle

### Volumétrie

- Formes de toit originales : plats, à un versant à pente faible (orientation variable) ou combinaison des deux. Aussi toits à deux ou quatre versants, à pente faible.
- Un étage, parfois avec un volume de 1,5 ou 2 étages

### Architecture

- Type architectural: bungalow
- Forte prédominance des revêtements de pierre de différents type souvent combinée à des insertions de bois, brique également
- Grandes cheminées en pierre en façade ou en saillie de la façade latérale
- Grandes ouvertures horizontales parfois en bandeau ou pleine hauteur
- Toiture revêtue de bardeaux d'asphalte

- Composition faisant ressortir les formes géométriques et anguleuses
- Absence d'ornementation

#### Aménagement

- Cour avant gazonnées et dégagées avec généralement peu de plantations (alignements d'arbres dans l'emprise publique)
- Certaines allées en « U »

## 1.9 DULWICH



### Lotissement

- Généralement régulier, présence de lots de grande largeur

### Implantation

- Relatif alignement des corps de bâtiment principaux
- Prédominance de volumes en avancée ou retrait par rapport à la façade principale
- Implantation en diagonale de certains bâtiments de coin (rue Robitaille)
- Faibles marges latérales

### Volumétrie

- Absence de demi-étage, mais certains bâtiments de type Split-level
- Grandes façades sur rue
- Toiture à deux ou quatre versants, à faible pente, sans lucarne, nombreux pignons en façade
- Garage intégré ou attenant

### Architecture

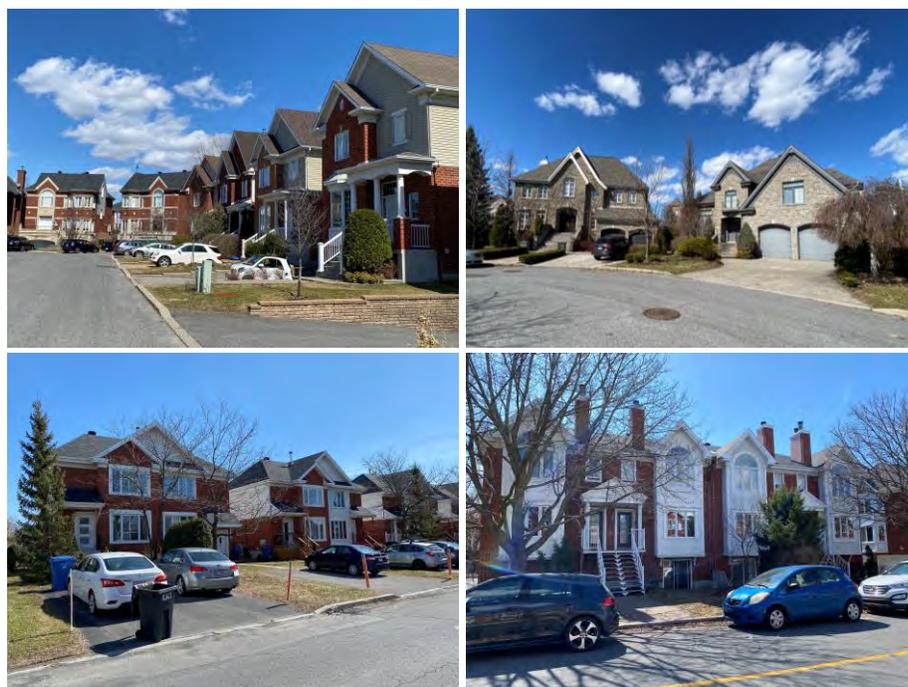
- Type architectural dominant : bungalow
- Cheminées massives en façade, parallèles ou perpendiculaires à la rue (élément distinctif)

- Revêtements extérieurs, souvent combinés entre eux : brique, parement de pierre dans les tons beige ou gris, insertions de bois (surtout sur les pignons)
- Toiture revêtue de bardeaux d'asphalte

#### Aménagement du terrain

- Large espace gazonné en légère pente vers la rue
- Arbres matures dans l'emprise de rue

## 1.10 HAUT SAINT-LAMBERT



Ce secteur regroupe une grande diversité de type d'habitations et de modes d'implantation, tout en présentant un caractère uniforme. Chaque portion de rue présente des gabarits, des implantations et une architecture particulièrement homogène.

### Lotissement

- Largeur de terrain variable selon l'emplacement et le type de bâtiment
- Terrains de plus grandes dimensions dans les croissants

### Implantation

- Alignement régulier
- Marges latérales étroites

### Volumétrie

- Deux à trois étages, parfois avec demi-sous-sol
- Toiture à deux ou quatre versants, pente moyenne à forte, avec de nombreux pignons en façade, généralement sans lucarne

### Architecture

- Nombreux décrochés, oriels, porches en façade

- Forte ornementation d'inspiration classique (insertions ou bandeaux de pierre, jeux de retours d'avant-toit, ouvertures cintrées, etc.)
- Revêtements de brique rouge prédominant ou pierre grise/beige pour les maisons les plus cossues, avec matériaux accents soulignant les volumes en saillie ou les pignons
- Bâtiments jumelés et en rangée identiques, tandis que les bâtiments isolés présentent des variations dans la composition
- Toiture revêtue de bardeaux d'asphalte

#### Aménagement du terrain

- Stationnements asphaltés ou pavés
- Murets en pierre
- Massifs d'arbustes

## 2 PRINCIPAUX TYPES ARCHITECTURAUX

### 2.1 MAISON D'ESPRIT FRANÇAIS

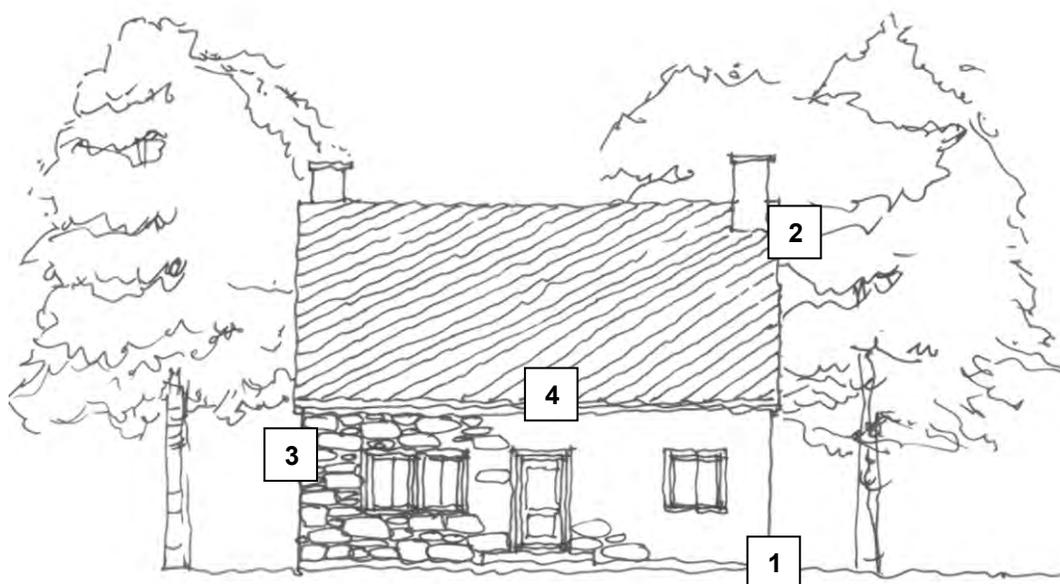
Au Québec, l'architecture d'esprit français a prévalu pendant tout le Régime français. Elle s'est développée essentiellement en bordure du fleuve Saint-Laurent et le long des principales rivières de la vallée laurentienne, premiers lieux de colonisation du Québec. Originaires des milieux ruraux de France, les colons ainsi que les gens de métier – charpentiers, maçons, menuisiers – apportent au pays leur savoir-faire traditionnel. Cette première architecture tire ses origines des traditions constructives de France, tout particulièrement la Bretagne, la Normandie et l'Île-de-France. Les maisons du style d'esprit français ont été implantées à Saint-Lambert principalement au courant du 18<sup>e</sup> siècle, avant l'émergence du noyau villageois.

L'architecture d'esprit français est caractérisée par des maisons de pierre, au volume imposant d'un étage, avec des combles prononcés, un toit à deux versants à forte pente et des cheminées massives disposées à chaque extrémité sur les murs-pignons. Elle se transforme rapidement afin de s'adapter à la disponibilité des matériaux et aux conditions climatiques du pays. Au fil du temps, le climat rigoureux entraîne la multiplication du nombre de cheminées, la diminution du nombre d'ouvertures (pour éviter la perte de chaleur en hiver), l'ajout de contre-fenêtres et de contre-portes ainsi que l'apparition de lucarnes afin d'éclairer naturellement les combles de la maison. Continuant à évoluer et subissant l'influence de l'architecture anglaise, la maison d'esprit français engendre la maison dite de tradition québécoise à partir des années 1820.

#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Plutôt rare sur le territoire de Saint-Lambert
<b>Période de construction :</b>	1700-1820
<b>Répartition :</b>	Ces maisons sont principalement localisées à proximité du tracé fondateur Riverside et témoignent de l'occupation ancienne des terres riveraines du fleuve Saint-Laurent

Figure 1 **Maison d'esprit français**



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée, originellement en bordure du fleuve, sur des tracés fondateurs le long de vastes terres agricoles qui ont été progressivement subdivisées. Leur implantation est donc parfois désaxée par rapport à la trame de rue. Construites de façon indépendante, elles forment rarement des alignements réguliers.
<b>Volumétrie :</b>	Corps de logis rectangulaire près du sol (1) avec cheminées massives en pierre à chaque extrémité des murs-pignons (2).
<b>Toiture :</b>	Toit à deux versants à fortes pentes à pignon latéral, originellement en bardeaux de cèdre ou en tôle à la canadienne. Avant-toit peu débordant.
<b>Revêtement :</b>	Murs massifs en pierre à moellons (3), parfois revêtu de clin de bois ou de planches verticales.
<b>Traitement de façade :</b>	Composition de façade asymétrique (4). Peu ou pas d'ornement.
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures peu nombreuses, fenêtres à battants à petits carreaux, volets fonctionnels, peu ou pas de lucarnes.

### Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Pour éviter de dénaturer le style particulier de la toiture, conserver la pente d'origine.
- Si une lucarne doit être ajoutée, privilégier les modèles propres au style architectural ou similaires à ceux déjà existants sur la toiture.
- L'insertion d'éléments architecturaux non représentatifs du style doit être évitée.

### Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les interventions sur l'une des façades latérales ou arrière.
- Dans le cas d'un agrandissement latéral, prévoir une implantation légèrement en retrait de la façade avant afin de permettre une bonne lisibilité du corps principal.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.

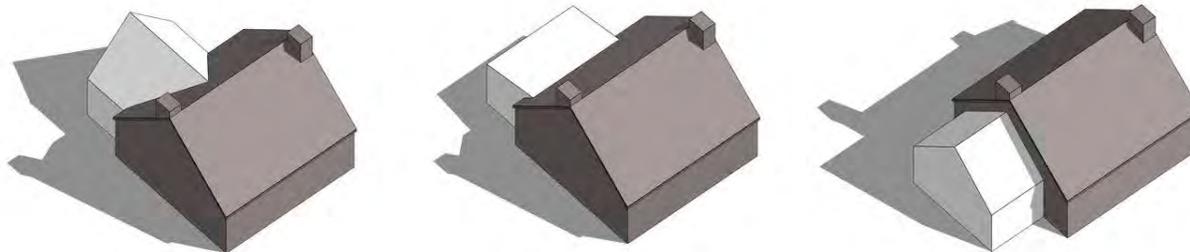


Figure 2 Interventions à privilégier

## 2.2 MAISON TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE

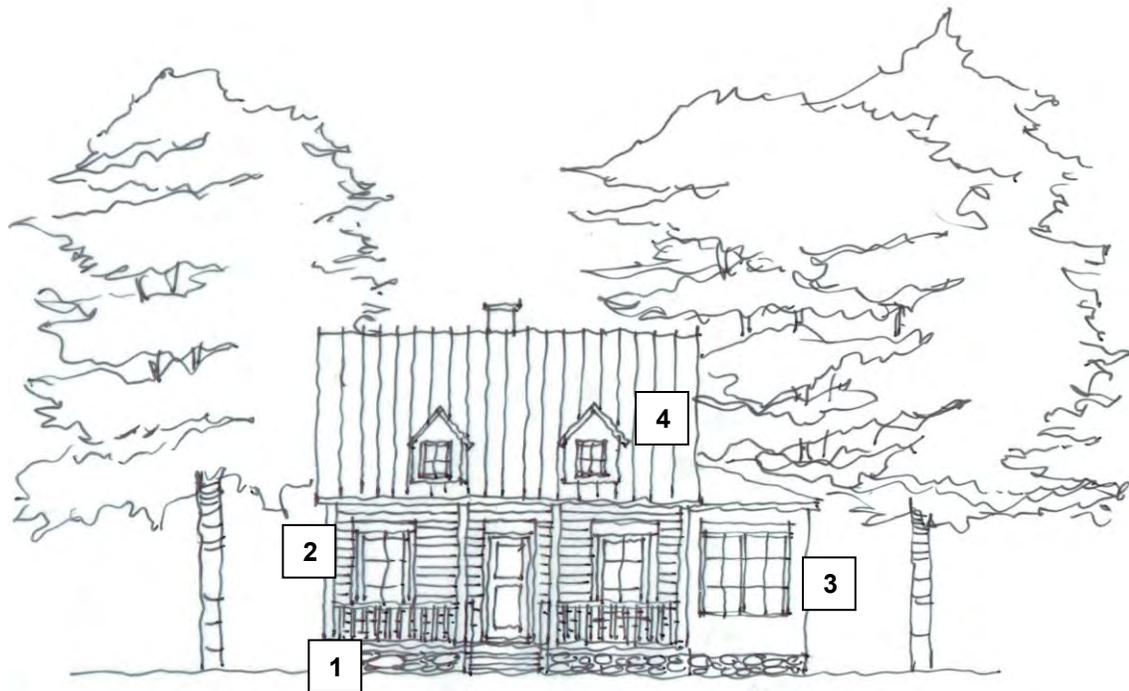
Également appelée maison canadienne, la maison traditionnelle québécoise est elle aussi associée aux premières installations en milieu rural. Les modèles qu'on retrouve à Saint-Lambert ont été principalement implantés au courant du 19<sup>e</sup> siècle, avant l'émergence du noyau villageois. Comme elle s'adapte difficilement au développement urbain du début du 20<sup>e</sup> siècle, elle est rapidement délaissée au profit des constructions et produits plus standardisés de l'ère industrielle.

La maison traditionnelle québécoise, fortement inspirée de la maison d'esprit français, témoigne d'une adaptation aux rigueurs du climat du pays et aux fortes accumulations de neige. Elle se distingue ainsi par son gabarit plus petit, son surhaussement du sol afin de se protéger de l'accumulation de neige, son toit à deux versants à pente adoucie, ses cheminées moins volumineuses ainsi que ses fenêtres à battants à six grands carreaux, munies de contre-fenêtres. Elle est aussi influencée par le style néoclassique qui s'exprime par une disposition ordonnée et symétrique des ouvertures et l'abondance des éléments décoratifs. On remarque aussi l'apparition de la cuisine d'été, qui favorise l'entreposage d'objets et de nourriture durant l'hiver, libérant ainsi un précieux espace à l'intérieur de la maison.

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT- LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Plutôt rare sur le territoire de Saint-Lambert
<b>Période de construction :</b>	1820-1880
<b>Répartition :</b>	Ces maisons sont principalement localisées à proximité du tracé fondateur Riverside et témoignent de l'occupation ancienne des terres riveraines du fleuve Saint-Laurent

Figure 3 Maison traditionnelle québécoise



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée, originellement en bordure du fleuve, sur des tracés fondateurs le long de vastes terres agricoles qui ont été progressivement subdivisées. Leur implantation est donc parfois désaxée par rapport à la trame de rue. Construites de façon indépendante, elles forment rarement des alignements réguliers.
<b>Volumétrie :</b>	Corps de logis rectangulaire dont les combles sont habités et souche de cheminée dans le prolongement du mur pignon ou au centre du faîte. Carré de bois pièce sur pièce, le plus souvent légèrement surélevé du sol (1). Présence fréquente d'une galerie (2) et d'une annexe latérale en retrait ou non, servant de cuisine d'été (3).
<b>Toiture :</b>	Toit à deux versants à pente moyenne (45 degrés), souvent galbés, avec larmiers débordants ou avec avant-toit indépendant. Toiture en tôle à la canadienne ou à baguettes.
<b>Revêtement :</b>	Pierre à moellons, clin ou bardeau de bois.
<b>Traitement de façade :</b>	Composition symétrique de la façade avec larmier retroussé débordant et couvrant occasionnellement une galerie. Ornementation habituellement sobre qui peut être composée de chambranles, de planches cornières, parfois de boiseries sur les lucarnes et les éléments de la galerie.
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures nombreuses, fenêtres à double battant à 6 carreaux, lucarnes (4) à pignon à 4 carreaux.

### Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Pour éviter de dénaturer le style particulier de la toiture, conserver le galbe des avant-toits ainsi que la pente d'origine.
- Si une lucarne doit être ajoutée, privilégier les modèles propres au style architectural ou similaires à ceux déjà existants sur la toiture. S'assurer de conserver une symétrie dans leur disposition.
- Les fondations élevées de ce type de maison peuvent inciter à y aménager un espace habitable. Dans un tel cas, il faut éviter la démolition des galeries, et toute autre intervention compromettant la symétrie et les proportions de la façade.
- Accorder une attention particulière aux détails de finition tels que les chambranles, les planches cornières et les moulures sous les débords de toit. Ces éléments, bien qu'ils puissent sembler banals, contribuent à mettre en valeur le bâtiment.
- L'insertion d'éléments architecturaux non représentatifs du style doit être évitée.

### Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade, sinon le faire en retrait de la façade, à la manière des cuisines d'été de l'époque.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.
- Éviter l'ajout de volumes présentant des caractéristiques volumétriques non harmonisées.

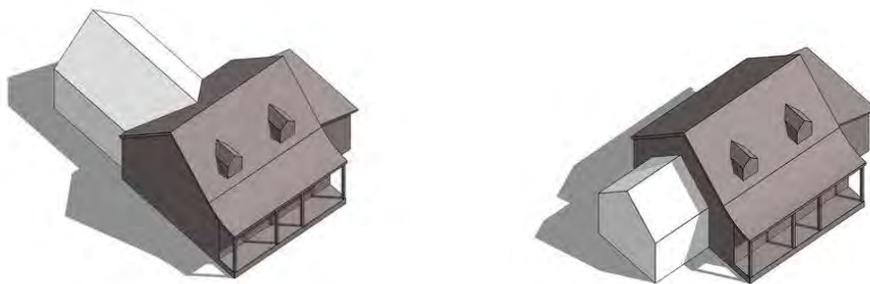


Figure 4 Interventions à privilégier

## 2.3 MAISON À TOIT MANSARD

La maison à toit mansard peut en quelque sorte être considérée comme la version vernaculaire de la maison de style Second Empire. L'architecture Second Empire prend sa source dans l'architecture développée à Paris sous le régime de Napoléon III à travers les grands projets du baron Haussman. Ces bâtiments feront grande impression à travers le monde, non seulement en raison de leurs formes gracieuses inspirées de la Renaissance française, mais également grâce aux valeurs qu'ils véhiculent, notamment celles de la prospérité bourgeoise. D'abord réservé aux bâtiments publics et institutionnels, le style Second Empire est rapidement adapté à l'architecture résidentielle des maisons bourgeoises, répondant au prestige recherché par les notables. Ainsi, la maison à toit mansard laisse sa marque dans le paysage québécois entre 1860 et 1920, où on assiste à l'apparition d'une version adaptée aux rigueurs du climat, qui utilise sensiblement les mêmes matériaux et méthodes de construction que la maison traditionnelle québécoise.

Comme son nom l'indique, ce type de maison se caractérise par sa toiture mansardée à deux versants formés d'un terrasson dans la partie supérieure et d'un brisis percé de lucarnes dans la partie inférieure. Cette forme est introduite dans l'architecture classique de France par l'architecte François Mansard qui lui donne son nom. Son grand avantage est qu'il permet le dégagement complet de l'espace des combles afin de rendre le second étage entièrement habitable. Outre la forme particulière de son toit, la maison à toit mansard présente généralement un plan rectangulaire de deux niveaux, une symétrie d'ensemble et un répertoire décoratif simple et modeste. Le recouvrement des murs est le plus souvent en brique ou en bois et celui de la toiture est en tôle traditionnelle, en ardoise ou en bardeaux de cèdre. Les fenêtres sont rectangulaires à guillotine ou à battants à grands carreaux.

Plusieurs variantes de la maison à toit mansard sont possibles : une maison de plan carré peut ainsi être coiffée d'une toiture mansardée à quatre versants avec larmiers débordants, alors qu'une maison de plan rectangulaire peut être surmontée d'une toiture mansardée à deux versants avec demi-croupes. Il est aussi commun de retrouver une galerie aménagée en façade et une cuisine d'été sur le côté ou à l'arrière du corps principal.

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Plutôt rare sur le territoire de Saint-Lambert
<b>Période de construction :</b>	1880-1920
<b>Répartition :</b>	Parc Victoria, Desaulniers, noyau villageois

Figure 5 Maison à toit mansard



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée, avec marge de recul avant de longueur variable. Construites de façon indépendante, les maisons à mansarde forment rarement des alignements réguliers.
<b>Volumétrie :</b>	Corps de bâtiment rectangulaire, deux étages bien dégagés du sol.
<b>Toiture :</b>	Toit mansardé (1), à deux ou quatre versants, composée d'un brisis et d'un terrasson, initialement recouvert de tôle traditionnelle, d'ardoise ou de bardeaux de cèdre.
<b>Revêtement :</b>	Brique, cliin ou bardeau de bois.
<b>Traitement de façade :</b>	Composition symétrique de la façade (2). Ornementation plus ou moins élaborée qui peut être composée de chambranles, de planches cornières, parfois d'une corniche sous le brisis et de boiseries sur les lucarnes. Présence fréquente d'une galerie protégée d'un auvent indépendant sur une ou plusieurs façades (3).
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures rectangulaires à battants à grands carreaux ou à guilottes. Présence élevée de lucarnes, souvent à pignon (4), cintrées ou pendantes.

## Variante(s)



Figure 6 Maison à pignon mansardé



Figure 7 Maison à pignon mansardé sur 4 façades

### Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Pour éviter de dénaturer le style particulier de la toiture, conserver la forme mansardée (terrassons et brisis), la pente d'origine et les lucarnes.
- Accorder une attention particulière aux détails de finition tels que les chambranles, les planches cornières et les moulures sous les débords de toit. Ces éléments, bien qu'ils puissent sembler banals, contribuent à mettre en valeur le bâtiment.

### Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade, sinon le faire en retrait de la façade, à la manière des cuisines d'été de l'époque.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.
- Éviter l'ajout de volumes présentant des caractéristiques volumétriques non harmonisées.

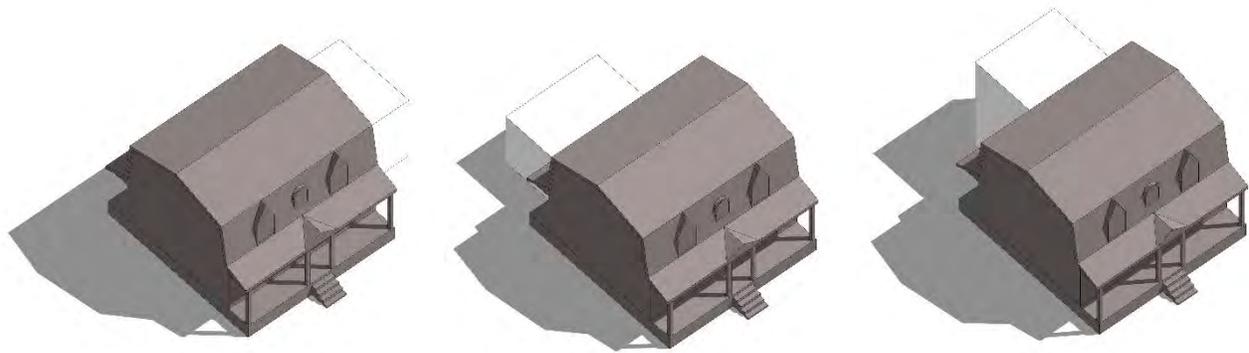


Figure 8 Interventions à privilégier

## 2.4 MAISON VICTORIENNE

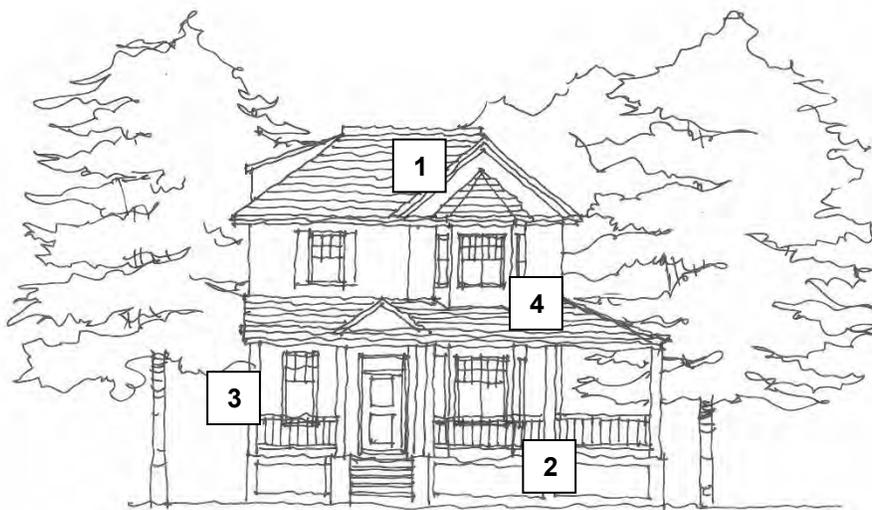
Apparu durant le règne de la reine Victoria en Grande-Bretagne, le style victorien se démarque par une abondance d'éléments décoratifs de même que par la combinaison d'influences de plusieurs styles architecturaux. Au Québec, le style victorien s'est étendu de 1880 à 1920 profitant des avancés dans les techniques de construction contribuant à accroître le nombre d'ornements sur les façades. À Saint-Lambert, l'architecture victorienne de décline principalement sous le style Queen Anne. Ce style, apparaît notamment vers 1875 par le biais des architectes britanniques qui souhaitent marier le pittoresque du moyen âge au classicisme géorgien qu'ils associent à la reine anglaise Anne Stuart. Particulièrement prisé auprès de la classe moyenne issue de la période industrielle, ce style se répand rapidement en Amérique du Nord, où il est surtout utilisé dans l'architecture résidentielle.

La maison de style Queen Anne se caractérise par une composition raffinée et un décor à la fois simple et élaboré. Elle se distingue par le traitement ornemental de ses matériaux, à la fois texturé et coloré, qui contrastent avec le revêtement principal. Ils viennent de ce fait souligner les différentes parties de la construction telles que le soubassement, les façades asymétriques, les toitures irrégulières et les lucarnes. Bien que son plan soit plutôt rectangulaire, on y retrouve souvent quelques saillies ou volumes annexes venant complexifier sa forme par des tourelles, des avancements de pignons ou des galeries tournantes couvertes de toits coniques. De fait, les formes de toits sont assez variées. Les ouvertures, quant à elles, sont généralement disposées asymétriquement. Le recouvrement des murs est le plus souvent en brique ou en bois et celui de la toiture est en tôle en plaque, en tôle traditionnelle, en ardoise ou en bardeaux de bois.

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT- LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Très répandu
<b>Période de construction :</b>	1880-1920
<b>Répartition :</b>	Parc Victoria, Desaulniers, noyau villageois

Figure 9 Maison victorienne



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée ou jumelée, avec marge de recul avant de longueur variable.
<b>Volumétrie :</b>	Volume imposant et articulé, plan irrégulier, 2 à 2 ½ étages, bien dégagés du sol.
<b>Toiture :</b>	Toit à deux ou quatre versants, de géométrie parfois complexe composée de pignons (1) ou tourelles. Revêtement initial en tôle, bardeau de bois ou bardeau d'ardoise.
<b>Revêtement :</b>	Brique, clin ou bardeau de bois. Amalgames fréquents de plusieurs matériaux.
<b>Traitement de façade :</b>	Ornementation chargée avec boiseries décoratives (lambrequins, équerres décoratives, chambranles, corniches, contremarches décoratives et balustrade) (2) et éléments en saillie. Présence fréquente de galeries recouvertes (3) qui se prolongent sur plus d'une façade et de tourelles surmontées de pignons.
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures variées et asymétriques. Modèles de fenêtres et de lucarnes variés, parfois jumelés. Présence fréquente de fenêtres en baie (4).

Variante(s)



Figure 10 Maisons jumelées de style Queen Anne

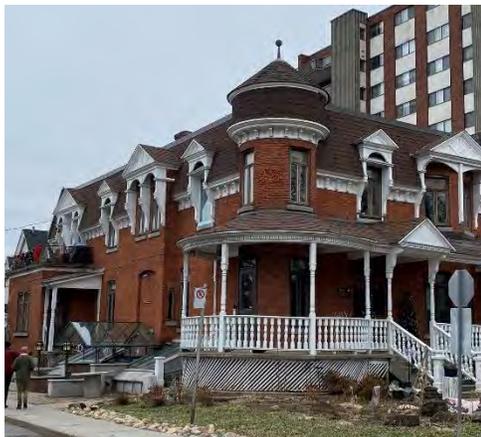


Figure 11 Maison de style Queen Ann / Éclectisme victorien

Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Accorder une attention particulière aux détails ornementaux tels que les lambrequins, équerres décoratives, chambranles, corniches, contremarches décoratives et balustrade. Ces éléments, bien qu'ils puissent sembler banals, contribuent à mettre en valeur le bâtiment.
- Dans le cas de maisons jumelées, tendre à conserver la symétrie avec le bâtiment mitoyen s'il a conservé ses composantes d'origine et privilégier un traitement uniforme de la façade principale.

Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.
- Éviter l'ajout de volumes qui modifient les proportions et caractéristiques originelles de la façade.

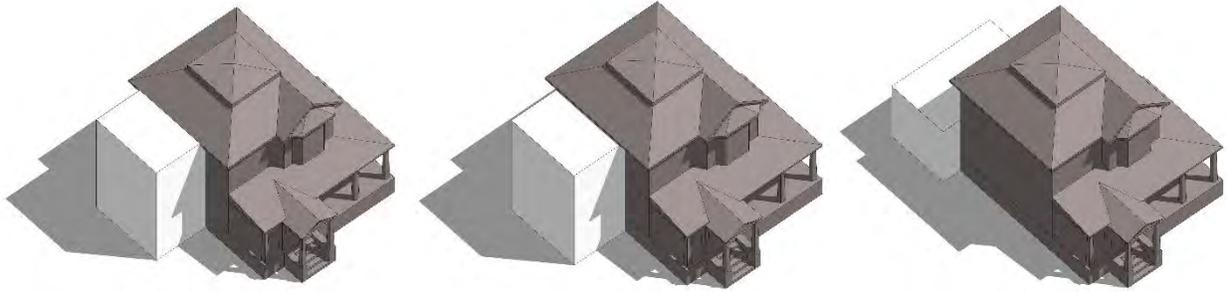


Figure 12 Interventions à privilégier

## 2.5 MAISON URBAINE

La maison urbaine à toit plat modifie considérablement le paysage bâti de Saint-Lambert au tournant du 20<sup>e</sup> siècle alors qu'un parc immobilier impressionnant de maisons jumelées se développe. Favorisant la densification, elle remplace graduellement les maisons à toit à deux ou quatre versants. Elle présente par ailleurs une simplicité dans sa composition architecturale, ce qui la rend compatible avec un usage mixte tel que commercial et résidentiel par exemple.

La maison urbaine possède habituellement deux niveaux d'occupation coiffés d'un toit plat ou à faible pente vers l'arrière. Implantée de façon isolée, jumelée ou en rangée et composée d'un plan rectangulaire, elle emprunte des éléments à divers styles architecturaux. Elle est parfois munie d'une fausse mansarde, d'un parapet ou tout simplement d'une corniche ouvragée en tôle ou en bois. Les ferblantiers-couvreurs de l'époque ont dû se renouveler dans la confection d'éléments décoratifs, puisqu'ils ont perdu une bonne part de leur marché avec l'avènement des toits plats recouverts de goudron ou de membranes et de gravier. La maison urbaine présente une ornementation généralement plus soignée que la moyenne, qui varie en fonction du statut social du propriétaire, sans toutefois être comparable à celle du style victorien. La façade principale, le plus souvent revêtue de brique, peut être dotée d'un balcon, d'un oriel (fenêtre en saillie) ou d'un tambour. Les ouvertures sont réparties plutôt régulièrement d'un niveau à un autre et les fenêtres à battants avec imposte ou à guillotine sont dominantes. Souvent construites en série ou en plusieurs exemplaires, les maisons urbaines peuvent former des ensembles dont les façades sont rythmées par des éléments répétitifs tels que les oriels, escaliers, balcons, galeries ou avant-corps.

Plusieurs variantes de la maison urbaine sont possibles selon le niveau de densité souhaité, comme la maison jumelée, la maison en rangée ou même le Plex. En effet, le Plex possède essentiellement les mêmes caractéristiques architecturales que la maison urbaine: revêtement en brique, toit plat, corniche ou couronnement imposant et composantes standardisées.

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT- LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Très répandu
<b>Période de construction :</b>	1900-1925
<b>Répartition :</b>	Parc Victoria, Desaulniers, noyau villageois, Alexandra

Figure 13 Maison urbaine en rangée avec parapet



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée, jumelée ou en rangée (1), parfois en série. La marge de recul avant est de longueur variable et les marges latérales sont inexistantes ou minimales puisque ces maisons occupent souvent toute la largeur du lot.
<b>Volumétrie :</b>	Volume rectangulaire simple de deux étages dégagés du sol.
<b>Toiture :</b>	Toit plat ou à très faible pente vers l'arrière, recouvert de goudron ou de membranes et de gravier.
<b>Revêtement :</b>	Façade principale en brique, façades secondaires parfois revêtues de matériaux plus modestes comme le clin de bois. Présence occasionnelle de fausses mansardes revêtues de bardeaux d'ardoise ou de tôle.
<b>Traitement de façade :</b>	Éléments décoratifs empruntés à divers styles architecturaux, couronnement parfois muni d'un parapet (2) ou tout simplement d'une corniche ouvragée. On retrouve souvent quelques éléments en saillie comme une galerie couverte, un oriel ou un tambour (3).
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures réparties plutôt régulièrement d'un niveau à un autre, de dimensions et de proportions variables. Les fenêtres à battants avec imposte ou à guillotine (4) sont dominantes.

Variante(s)



Figure 14 Maison urbaine isolée avec fausse mansarde

Figure 15 Maison urbaine isolée avec parapet



Figure 16 Maison urbaine jumelée avec corniche

Figure 17 Plex avec corniche

### Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Accorder une attention particulière aux éléments décoratifs et couronnements (fausse mansarde, parapet ou corniche ouvragée) empruntés à divers styles architecturaux. Ces éléments, bien qu'ils puissent sembler banals, contribuent à mettre en valeur le bâtiment.
- Dans le cas de maisons jumelées, tendre à conserver la symétrie avec le bâtiment mitoyen s'il a conservé ses composantes d'origine et privilégier un traitement uniforme de la façade principale.

### Agrandissement :

- Privilégier les agrandissements à l'arrière ou en retrait sur le côté qui conservent l'intégrité de la façade. Les volumes à toit plat sont souhaitables.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.

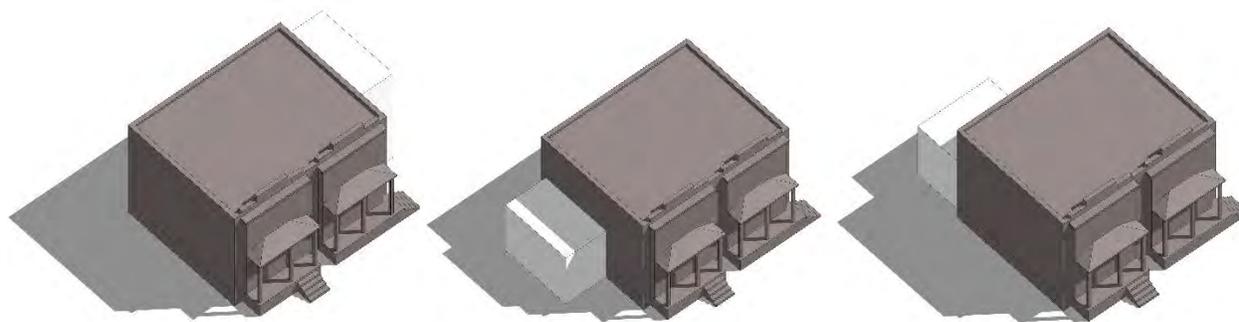


Figure 18 Interventions à privilégier

## 2.6 MAISON CUBIQUE

La maison de forme cubique, appelée « Four Square » aux États-Unis, a été popularisée à partir de 1891 par l'architecte américain Frank Kidder. Ce style architectural est principalement répandu dans les développements périurbains des années 1920 à 1940 et constitue une véritable révolution de l'habitation au tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Introduite par différents catalogues, elle ne tardera pas à se répandre dans le paysage architectural québécois. Saint-Lambert ne fait pas exception puisqu'on retrouve de nombreuses maisons de ce style sur son territoire.

Spacieuse, économique et simple à construire, elle possède un plan carré le plus souvent de deux étages et demi surmontés d'un toit de quatre versants à faibles pentes orné d'une lucarne à croupe, à pignon ou rampante sur l'avant. Son revêtement extérieur est le plus souvent constitué de brique rouge ou brune et son ornementation varie en fonction du statut social du propriétaire. La composition d'ensemble demeure classique; les ouvertures sont distribuées de façon régulière et les fenêtres sont à battants et à grands carreaux, à battant avec imposte ou à guillotine. Bien qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale à l'origine, plus d'un logement peuvent s'y retrouver (variantes possibles en maison jumelée ou en Plex).

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Plutôt fréquent
<b>Période de construction :</b>	1910-1940
<b>Répartition :</b>	Parc Victoria, Desaulniers

Figure 19

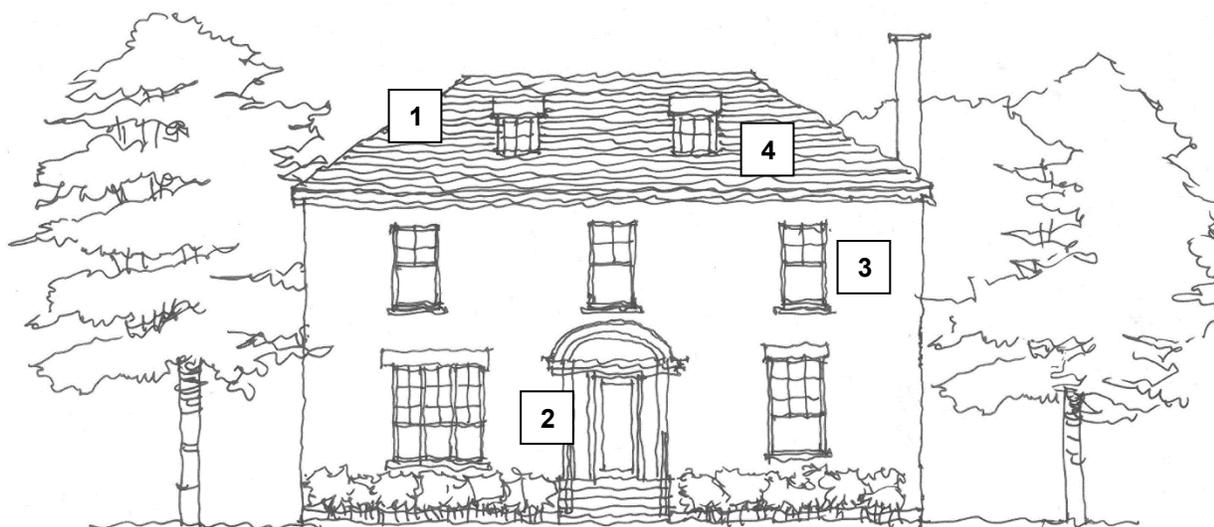


Figure 20 Maison cubique

CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée ou jumelée avec une marge de recul avant de longueur variable.
<b>Volumétrie :</b>	Volumétrie cubique d'allure imposante. Plan carré à deux niveaux d'occupation en plus des combles, légèrement surhaussé du sol.
<b>Toiture :</b>	Toit à quatre versants (1), souvent en pavillon, à faibles pentes. Revêtement de tôle ou de bardeau d'asphalte.
<b>Revêtement :</b>	Brique ou clin de bois.
<b>Traitement de façade :</b>	Distribution régulière des ouvertures, souvent symétrique. Portique (2) ou galerie couverte aménagée en façade avant, balcon fréquent à l'étage. Ornementation sobre et variable selon le statut social du propriétaire.
<b>Ouvertures :</b>	Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec imposte ou à guillotine (3), parfois jumelées. Lucarnes (4) à croupe, à pignon ou rampante, parfois remplacées par des pignons.

Variante(s)



Figure 21 Maison jumelée de style cubique

Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour les composantes architecturales d'origine, entretenir et réparer avant de remplacer et de reconstruire afin de préserver l'authenticité. Dans le cas où elles doivent être remplacées, privilégier un remplacement à l'identique ou prévoir des réparations qui reprennent les mêmes matériaux et façons de faire que les composantes originales.
- Pour éviter de dénaturer le style particulier de la toiture, conserver la forme, la pente et les lucarnes qui sont des particularités qui contribuent à distinguer le style cubique.
- Si une lucarne doit être ajoutée, privilégier les modèles propres au style architectural ou similaires à ceux déjà existants sur la toiture. S'assurer de conserver une symétrie dans leur disposition.
- Dans le cas de maisons jumelées, tendre à conserver la symétrie avec le bâtiment mitoyen s'il a conservé ses composantes d'origine et privilégier un traitement uniforme de la façade principale.

Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les agrandissements à l'arrière ou en retrait sur le côté, lesquels conservent l'intégrité de la façade.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.
- Éviter l'ajout de volumes qui modifient les proportions originelles de la façade.

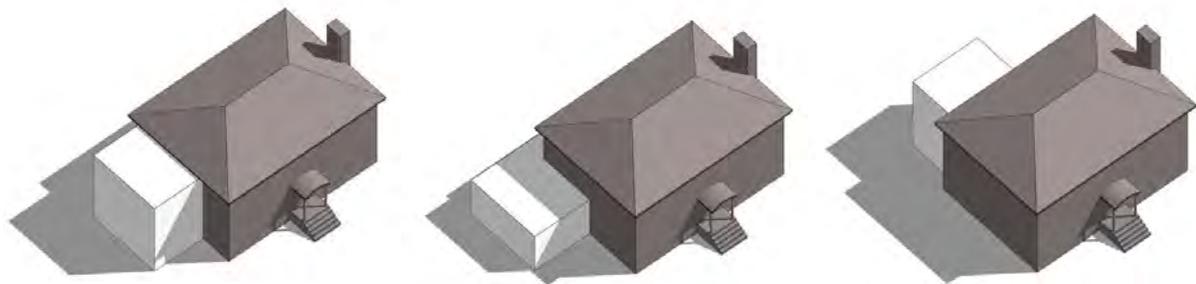


Figure 22 Interventions à privilégier

## 2.7 BUNGALOW

Dans un désir de renouveler la forme de l'architecture résidentielle, le bungalow fait son apparition au Québec dans les années 1950, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce type de résidence devient le modèle courant des habitations unifamiliales destinées à la classe moyenne des banlieues et connaît une uniformisation à travers tout le Canada, entre autres grâce à la diffusion des plans standardisés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). À Saint-Lambert, le bungalow constitue la production courante des promoteurs et constructeurs des années 1950 à 1970.

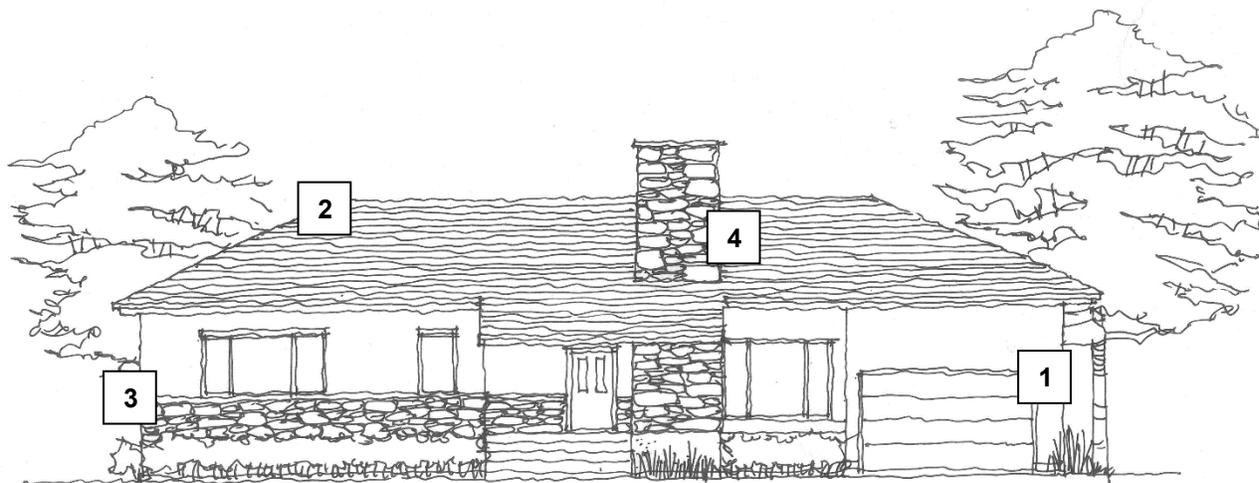
Le style bungalow se démarque par un plan rectangulaire sur un seul niveau de plain-pied avec le sol, couronné par un toit à deux versants à faible pente. Les espaces intérieurs sont généralement distribués de chaque côté d'un vestibule, séparant les pièces de jour et celles de nuit. Son implantation isolée, en parallèle et en retrait avec la rue, lui permet souvent de bénéficier d'une aire de stationnement le long de l'une des façades latérales, laquelle est parfois même recouverte. Le bungalow se caractérise également par une fenestration abondante, une absence d'ornementation, de même que par un ou plusieurs éléments en saillie : perron, galerie, oriel et auvent. Les nouveaux matériaux qui font leur apparition sur le marché permettent aussi de varier l'aspect extérieur du bâtiment. Les murs sont recouverts en maçonnerie de pierre ou de brique, ou encore de planche en bois, en aluminium, en plastique ou en fibre de bois.

Démontrant une certaine sobriété dans leur symétrie, les premiers modèles se sont ensuite complexifiés pour se retrouver avec des volumes et des façades dynamiques par leur asymétrie. Plusieurs variantes du bungalow sont observables, car sa forme est simple et fonctionnelle. Il peut par exemple posséder un plan carré ou en L, des niveaux décalés (split-level), un toit plat ou à quatre versants, une saillie protégée par l'avant-toit, des fenêtres en paires ou en groupes de trois, des éléments de charpente ainsi qu'une cheminée qui devient souvent le seul élément vertical de la composition. À Saint-Lambert, on retrouve même certaines variantes de bungalow jumelés avec garage mitoyen. Par ailleurs, l'arrivée du sous-sol permettra l'ajout de pièces habitables ou l'aménagement d'un stationnement surbaissé.

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-LAMBERT

<b>Fréquence à Saint-Lambert :</b>	Très répandu
<b>Période de construction :</b>	1950-1975
<b>Répartition :</b>	Secteurs Prévile, Houde, Alexandra, Dulwich, Parc Victoria

Figure 23 Bungalow



CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES
<b>Implantation :</b>	Implantation isolée, ou parfois jumelée avec garage mitoyen. Maison de plan allongé et parallèle à la rue, généralement situé au centre du terrain, avec une marge de recul avant importante. Il est fréquent de retrouver de grandes surfaces gazonnées dans la cour avant et une aire de stationnement dans la cour latérale.
<b>Volumétrie :</b>	Plan rectangulaire, d'un ou un étage et demi, souvent de plain-pied avec le sol. Profil bas et allongé. Présence fréquente d'un abri d'auto protégé par le toit principal du bâtiment ou parfois d'un garage fermé (1).
<b>Toiture :</b>	Toit à deux ou quatre versants de faible pente (2), non habité, débordant des murs, pouvant protéger le porche ou servant d'abri d'auto. Revêtement en bardeaux d'asphalte.
<b>Revêtement :</b>	Revêtement des murs varié, souvent en bois ou en brique, parfois en pierre de revêtement.
<b>Traitement de façade :</b>	Ornementation se limitant à la juxtaposition de différents revêtements (3). Cheminée massive (4) pouvant se retrouver en façade (seul élément qui rompt l'horizontalité de la composition). Présence d'un porche.
<b>Ouvertures :</b>	Ouvertures abondantes et de dimensions variées, disposées de façon asymétrique. Présence fréquente d'une ouverture panoramique dans les pièces de séjour telles que le salon (5).

Variante(s)



Figure 24 Bungalow avec toit à 4 versants



Figure 25 Bungalows split-level



Figure 26 Bungalow de style moderne



Figure 27 Bungalow de style moderne



Figure 28 Bungalows mitoyen



Figure 29 Bungalows avec garage mitoyen

### Conseils généraux :

- Respecter le style architectural du bâtiment pour toutes les interventions à faire.
- Pour éviter de dénaturer le style particulier de la toiture, conserver la forme (plat, à 2 ou à 4 versants) et la faible pente d'origine. Éviter le remplacement de la toiture originelle par une toiture à forte pente et l'ajout de pignons d'apparat.

### Agrandissement :

- Si le volume actuel de la maison doit être agrandi, privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade et qui respectent le profil bas et allongé représentatif de ce style.
- Dans le cas d'un agrandissement latéral, prévoir une implantation légèrement en retrait de la façade avant afin de permettre une bonne lisibilité du corps principal.
- L'agrandissement ne devrait pas être plus volumineux que le corps principal, la composition d'origine devrait toujours être mise en valeur malgré l'ajout d'une annexe.

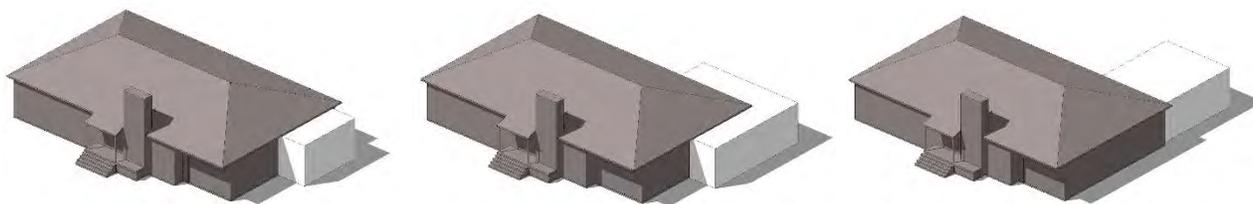


Figure 30 Interventions à privilégier

# LEXIQUE

**Auvent** : Petit toit généralement en appentis, couvrant un espace à l'air libre devant une ouverture.

**Avant-corps** : L'avant-corps est une partie d'un bâtiment formant saillie sur toute la hauteur d'une élévation. Il peut être central ou latéral selon sa position dans l'élévation.

**Avant-toit** : Avancée de toit, débordant d'un mur extérieur, souvent en façade et servant à la galerie.

**Baie** : Ouverture pratiquée dans un mur soit pour les portes, soit pour les fenêtres.

**Balcon** : Le balcon est une plate-forme étroite munie d'un garde-corps. Il se situe à l'étage d'un bâtiment et est accessible seulement à partir de l'intérieur de celui-ci.

**Balustrade** : La balustrade est une barrière, à hauteur d'appui, servant habituellement à prévenir les chutes. Elle est formée d'une rangée verticale de balustres qui peuvent être façonnés en bois, forgés de métal, coulés en fonte ou sculptés en pierre. Elle est généralement disposée le long d'une galerie ou autour d'un balcon, mais peut aussi orner le pourtour d'un toit plat. Le terme balustrade désigne par extension tout garde-corps.

**Brisis** : Partie inférieure en pente raide qui semble briser la forme d'un toit. Souvent vu dans le toit mansardé.

**Chambranle** : Encadrement mouluré en bois ou en pierre, d'une porte ou d'une fenêtre.

**Contremarche** : Devanture d'une marche d'un escalier (partie verticale). Peut aussi servir d'ornementation.

**Corniche** : Ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres qui se retrouvent sous un toit.

**Équerre** : Décorative ou non, pièce placée à angle droit. Peut servir à renforcer un assemblage ou simplement le décorer.

**Fenêtre à battants** : La fenêtre à battants possède des vantaux pivotants sur un axe vertical. Ils peuvent comprendre de grands panneaux de verre ou des carreaux dont la dimension varie selon les époques. Les fenêtres sont alors dites à petits, à moyens ou à grands carreaux.

**Fenêtre à guillotine** : La fenêtre à guillotine possède deux panneaux qui glissent à la verticale grâce aux rainures pratiquées dans son cadre. Ces panneaux peuvent être divisés en carreaux.

**Galerie** : Passage couvert, longeant le mur du bâtiment.

**Imposte** : *Châssis* fixe ou ouvrant situé au-dessus de la fenêtre ou d'une porte, dont il est séparé par un *dormant* (dans le cas d'une *imposte*, cette partie se nomme aussi *traverse d'imposte*).

**Lambrequin** : Bordure en bois découpé pendant aux bords d'un toit de *galerie* ou *balcon*.

**Larmier** : Le larmier est un terme utilisé dans l'architecture québécoise pour désigner la partie inférieure et incurvée d'un avant-toit.

**Lucarne à croupe** : La lucarne à pignon est coiffée d'un toit terminé par une croupe, c'est-à-dire qui comprend deux versants ainsi qu'un pan triangulaire incliné.

**Lucarne à pignon** : La lucarne à pignon est coiffée d'un toit à deux versants formant un pignon.

**Lucarne cintrée** : La lucarne à pignon est coiffée d'un toit de forme semi-circulaire.

**Lucarne pendante** : La lucarne à fenêtre pendante interrompt la ligne horizontale du toit. La partie inférieure de la fenêtre se situe sous la corniche du toit, dans le même plan que le mur.

**Lucarne rampante** : La lucarne rampante est coiffée d'un toit en appentis. Sa pente se situe dans le même axe que celui du toit, mais est moins inclinée.

**Mur-pignon** : Partie triangulaire d'un mur sous les pentes d'un toit à deux versants.

**Oriel** : Ouvrage vitré, en général en surplomb, formant une sorte de *balcon* clos sur un ou plusieurs étages. Synonyme : fenêtre en baie, fenêtre en saillie, bowwindow ou bay-window

**Parapet** : Partie verticale du mur excédant la ligne de toiture d'un édifice.

**Pignon** : Couronnement triangulaire ouvert au-dessus d'une fenêtre ou d'une porte; brisure triangulaire ouverte dans un *avant-toit*.

**Planche cornière** : Planche recouvrant les coins d'un bâtiment, elle est parfois assemblée et ouvrée de façon à imiter une *colonne*.

**Porche** : Construction hors oeuvre de plan à peu près carré, fermée, qui abrite la porte d'entrée et qui fait saillie du corps du bâtiment.

**Tambour** : Le tambour est un édicule précédant l'entrée d'un bâtiment. Associé à l'architecture résidentielle, le tambour est une construction temporaire qui était installée pendant la saison froide afin de réduire l'arrivée d'air froid à l'intérieur de la maison.

**Terrasson** : Partie supérieure du toit *mansardé* formant une faible pente comparativement au *brisis*.

**Toit en appentis** : Le toit en appentis ne possède qu'un seul versant incliné dont la partie la plus haute s'appuie contre le mur d'une autre construction.

**Toit en croupe** : Le toit à croupes est formé de quatre versants. Les deux longs pans trapézoïdaux se rencontrent au sommet. Les deux autres pans, situés aux extrémités du bâtiment, sont triangulaires et de plus petites dimensions. Ils forment les croupes, qui couvrent les pignons.

**Toit en fausse mansarde** : Le toit en fausse mansarde imite le toit mansardé. Il ne s'agit toutefois que d'un décor appliqué prenant l'apparence d'un brisis au dernier niveau d'un bâtiment à toit plat.

**Toit en pavillon** : Le toit en pavillon couvre généralement des bâtiments de plan carré. Il se compose de quatre versants triangulaires formant une pointe au sommet ou un faîte très court.

**Toit mansard** : Le toit mansardé est composé de deux ou quatre versants dont chacun possède un brisis et un terrasson. Le brisis est la partie inférieure d'un versant, dont la pente est plus raide que celle de la

partie supérieure. Le terrasson constitue la partie supérieure du versant. Il s'agit du pan le moins incliné. On appelle ligne de brisis l'arête horizontale qui sépare le brisis du terrasson.

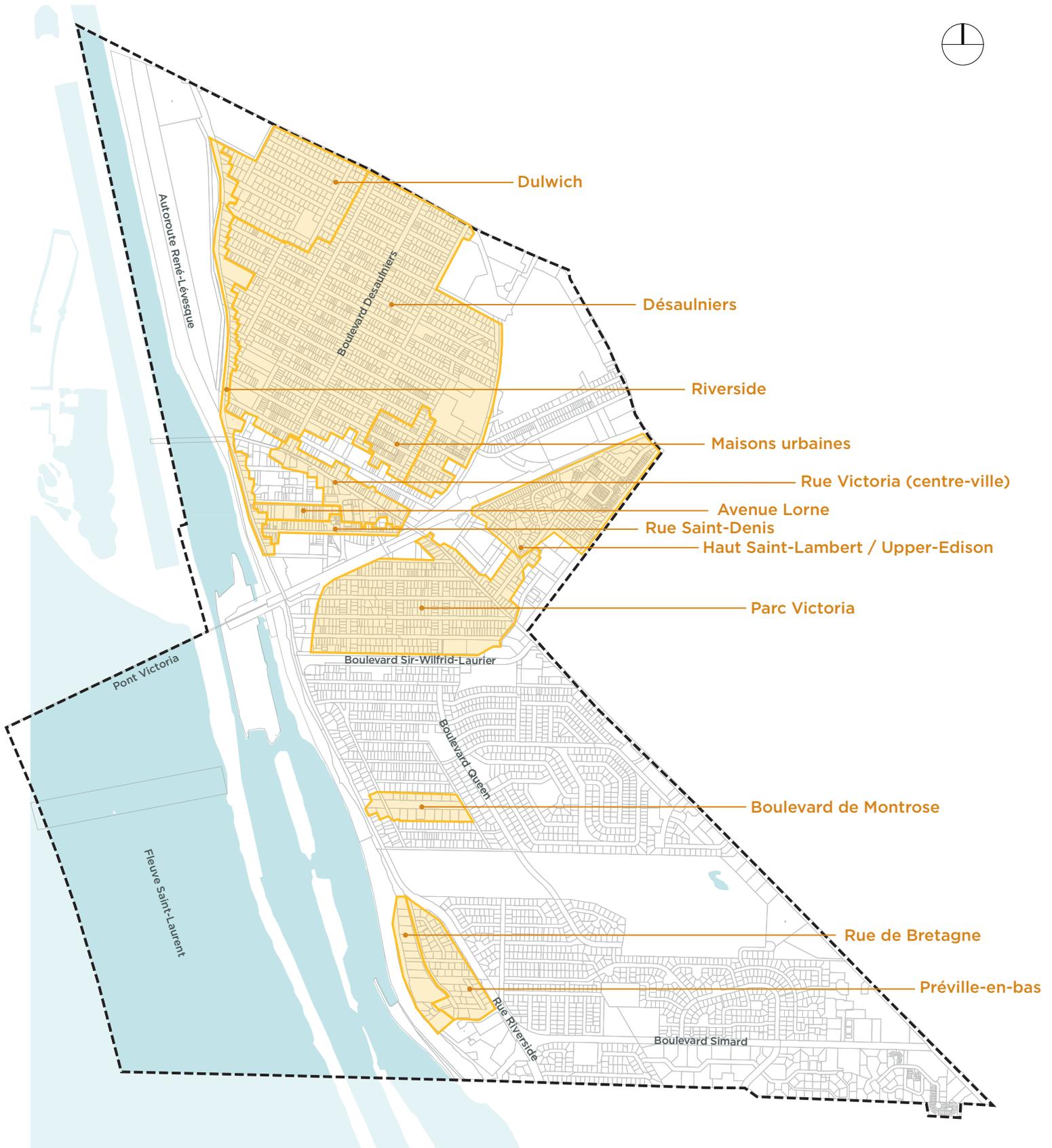
**Toit plat** : Le toit plat ne possède qu'une pente très douce vers un système d'évacuation d'eau situé au centre. Le toit peut être caché par les murs, plus hauts, du bâtiment.

**Tourelle** : Se développe en hauteur sur plusieurs étages. Petite tour pouvant se retrouver sous différentes formes (ronde, polygonale, carrée, à *terrasse faitière*...) et incluse dans l'architecture du bâtiment.

**Vernaculaire** : L'architecture dite vernaculaire est celle qui est propre à une région, qui est réalisée à partir des ressources locales disponibles et qui perpétue les modes de construction traditionnels.

**Volet** : Panneau plein en bois et qui se referme sur le battant. Les volets peuvent être purement décoratifs et ne pas se refermer.

ANNEXE 1 PLAN DES **SECTEURS D'INTÉRÊT**



----- Limite du territoire

**MONTREAL**

85, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 300  
MONTREAL (QUEBEC) H2Y 3V4  
514 507 3600

**QUEBEC**

622, RUE SAINT-JOSEPH E. BUREAU 300  
QUEBEC (QUEBEC) G1K 3B9  
418 914 1508

**SHAWINIGAN**

5582, BOULEVARD DES HÊTRES  
SHAWINIGAN (QUEBEC) G9N 4W1  
1 866 380 0513

**MAGOG**

790, RUE PRINCIPALE O.  
MAGOG (QUEBEC) J1X 2B3  
1 819 640 2267

# BC2

URBANISME  
DESIGN URBAIN  
ARCHITECTURE DE PAYSAGE  
ENVIRONNEMENT  
STRATÉGIES



GRUPE**BC2**.COM



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (90 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

### **Levée de la séance**

---

Le maire procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.